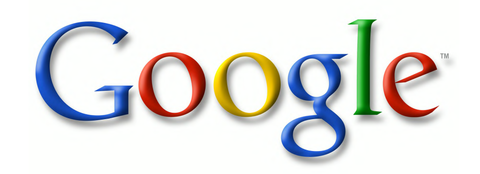
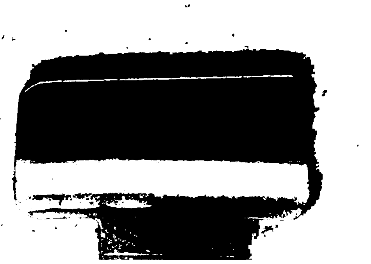










HISTOIRE

DE

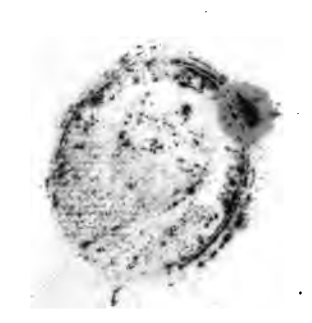
FRANCE,

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

T. IV.

DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve JEUNEHOMME,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 20.



HISTOIRE
DE
FRANCE,
PENDANT
LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE;

PAR CHARLES LACRETELLE,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS,

CHEZ F. BUISSON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE GILLES-CŒUR, N° 10.

1810.



HISTOIRE

DE

FRANCE,

PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

LIVRE DOUZIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XV; MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL.

Si le règne de Louis XV eût été suivi d'un règne prospère qui, par son énergie, eût réparé les torts de la mollesse et de l'irrésolution, l'historien pourrait tracer avec une rapidité dédaigneuse le tableau des douze dernières années de ce monarque; il indiquerait les désordres d'une cour énervée, heureux d'en voiler les détails. Comme l'abolition des jésuites ne fut point accompagnée en France des catastrophes qui ensanglantèrent celle des templiers, il dirait

en peu de mots que des moines furent renversés pour avoir conçu le projet d'une domination universelle. Le triomphe que l'autorité royale remporta sur les parlemens lui paraîtrait le dénouement forcé d'une lutte inégale. Dans l'examen de divers incidens et de quelques procès curieux, il s'apercevrait bientôt que le temps en a diminué l'intérêt, et il n'en surchargerait pas sans nécessité nos annales. Il comparerait les vastes projets d'un ministre, le duc de Choiseul, avec leurs faibles résultats, et ne donnerait pas à des rêves brillans l'attention que réclament des combinaisons dont le succès démontre la justesse et la vigueur. Arrivé à l'époque où la France voit sa considération politique honteusement interrompue, il franchirait cet intervalle aussi vite que l'honneur de la patrie semble l'exiger. En parlant des mœurs, des belles-lettres et de la philosophie, il pourrait peindre à grands traits le mouvement d'une nation qui se précipite en quelque sorte vers le bien-être que ses lumières lui promettent. Mais les malheurs, la chute et la mort de Louis XVI font une loi de rechercher avec plus de scrupule, de retracer avec plus de sévérité les fautes de son aïeul, et de saisir

dans des événemens frivoles en apparence, les pronostics ou les mobiles d'une révolution terrible.

A mesure que j'avance dans ma tâche, je me sens condamné, par la nature de mon sujet, à suivre une marche opposée à celle des historiens de l'antiquité. Chez eux, un petit nombre de personnages éminens remplissent la scène. D'un grand homme qui s'éteint, on passe promptement à un grand homme qui s'annonce. Tout est simple, tout est imposant. Ces historiens ont-ils à dépeindre l'agitation intérieure et même les guerres civiles d'une république? il leur suffit de montrer quelques orateurs ou quelques guerriers dont le crédit se balance : l'impulsion des partis tient uniquement au caractère de leurs chefs. S'agit-il de retracer l'action violente d'un gouvernement despotique ? l'univers paraît ébranlé par la frénésie d'un tyran ou calmé par la sagesse d'un seul homme. Les monarchies tempérées des temps modernes offrent un tableau beaucoup plus compliqué. C'est surtout depuis les grandes découvertes des quinzième et seizième siècles que les noms et les faits historiques se multiplient : l'opinion règne. Les nations veulent concourir à leurs des-

tinées. Les souverains éprouvent une résistance inaccoutumée. Jusqu'au dix-huitième siècle, cette résistance est souvent vaincue. Henri IV la domte par sa magnanimité, Richelieu par le mélange des ressources du génie et des moyens de la terreur, Louis XIV par d'habiles prestiges. L'opinion n'avait encore ni un but fixe ni un mouvement progressif. Elle devient plus constante dans ses vœux à mesure que le gouvernement paraît plus mobile dans ses résolutions. On dirait qu'il s'est formé une démocratie factice. Tout homme qui prend de l'empire sur ses contemporains, soit en excitant l'enthousiasme, soit en armant la raison, soit en lançant le ridicule, possède autant, et plus qu'un ministre, qu'un roi, le privilége d'amener de grands événemens. L'écrivain qui ne peut méconnaître la puissance de ces divers mobiles désespère de les présenter avec ordre, avec clarté. Il s'embarrasse de ses propres conjectures et se défie du sentiment qui a pu les lui dicter. Quelque travail qu'il s'impose, il sent qu'un travail du même genre reste à faire à ses lecteurs.

C'est particulièrement dans ce Livre que j'ai à peindre la vive agitation des esprits et à montrer la première pensée des innovations

qui furent exécutées après un intervalle de vingt-cinq ans. Dans le Livre suivant, ce mouvement s'arrête et paraît rétrograder. Il recommence dès l'avénement de Louis XVI au trône, et va toujours en s'accélérant. Je renferme ici quelques événemens que je n'ai pu présenter en faisant le tableau d'une guerre difficile à décrire; je cherche à caractériser le ministère du duc de Choiseul, et je m'arrête à l'année 1769, époque où des courtisans et des hommes d'Etat entreprirent de rendre à l'autorité royale plus de droits qu'elle n'en avait perdu.

Dispositions de la cour contre les jésuites.

1757 à 1759.

La guerre de sept ans n'avait pas suspendu les débats entre le parlement et le clergé. Mais ce dernier corps se repentait d'avoir suivi les conseils violens de l'archevêque de Paris. On n'entendait plus parler de billets de confession. Les prélats et les curés qui avaient provoqué cette mesure, étaient déconcertés : les jésuites l'étaient encore plus. Les jansénistes secondés par un parti puissant de la cour poursuivaient ces moines. L'orage se déclarait contre eux avec une telle violence, qu'ils étaient menacés de ne plus trouver un asile dans toute cette Europe catholique sur laquelle ils avaient exercé une si longue et si adroite domination. Ces confes-



seurs de rois étaient traités comme des régicides : ils voyaient réunis contre eux des moines jaloux et des philosophes qui voulaient que leur abolition entraînât celle de tous les monastères. Dans une génération qu'ils avaient élevée, ils trouvaient une foule d'accusateurs et des juges implacables.

C'était par une suite de sa faiblesse et de son indécision ordinaire, que le gouvernement français avait laissé les parlemens arbitres du sort de ces moines qui soutenaient contre eux une lutte opiniâtre. Louis XV, depuis sa maladie de Metz, croyait à l'existence d'une ligue ambitieuse et dévote qui censurait avec amertume ses plaisirs scandaleux, et détournait de lui l'affection du peuple pour la diriger vers le dauphin ; tout lui montrait les jésuites comme l'ame de cette ligue. Il craignait en eux les amis et les guides de son fils ; d'un autre côté il les regardait comme les défenseurs de la religion et du pouvoir absolu, et comme les intrépides adversaires des magistrats qui ne cessaient de braver et d'inquiéter l'autorité royale. Partagé entre ces sentimens divers, jamais il n'eût songé de lui-même à proscrire les jésuites ; mais rien n'était plus facile que de décider le froid monarque à rester spectateur

indifférent des coups qui leur seraient portés.

Madame de Pompadour n'avait pas oublié avec quel empressement le parti du dauphin l'avait expulsée de Versailles, lorsque le crime de Damiens donna des inquiétudes pour la vie du roi. Elle savait combien Louis, au milieu de ses désordres, était accessible aux terreurs de la religion; il ne fallait qu'un moment de remords pour obtenir sa disgrâce d'un roi qui, depuis long-temps, n'était plus épris de ses charmes. Les jésuites, et d'accord avec eux la reine, ses filles, le dauphin, la dauphine et des seigneurs respectés, épiaient toutes les occasions d'amener Louis à un pieux repentir. Madame de Pompadour, occupée de se défendre contre toute la famille royale, voulait lui enlever le secours de ces moines courtisans. Si le roi consentait à les sacrifier, il se séparerait plus que jamais de sa famille, et se fermerait pour long-temps le retour à la religion. Les jésuites gémissaient de se trouver dans une position où ils ne pouvaient dissiper les ombrages de cette femme puissante; ils inspiraient au dauphin un dévouement trop absolu pour oser lui être infidèles. Ainsi, les circonstances ne leur permettaient pas de recourir à cette politique ni à cette morale

flexible qui les avait sauvés dans de moindres périls. Madame de Pompadour avait déjà pris la résolution de perdre les jésuites, lorsqu'elle se donna dans le duc de Choiseul un associé qui semblait partager avec elle la direction de toutes les affaires. Ce ministre, pour lui donner un gage de sa sincérité, ne craignit pas de braver l'héritier du trône, et bientôt tous les ennemis de la favorite furent les siens. Les jésuites craignirent tout d'un homme d'Etat qui reproduisait les projets de Machault avec plus d'étendue, et pouvait les exécuter avec plus d'audace.

Mais le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour eussent été long-temps arrêtés dans l'exécution de leur dessein, si des événemens extérieurs ne les eussent secondés.

Les jésuites chassés de la Chine.

1707 à 1724.

Ce fut à la Chine que le pouvoir des jésuites reçut un premier échec. Les tracasseries des moines leurs rivaux leur avaient enlevé l'espérance de soumettre le plus vaste empire de l'univers à la religion chrétienne, et surtout à leur propre influence. Courtisans délicats, conseillers éclairés d'un empereur tartare qui voulait faire bénir aux Chinois la facile conquête exécutée par son père, les Parennin, les Gerbillon charmaient cet excellent souverain, en lui montrant les résul-

tats des sciences et les procédés des arts de l'Europe. Ils rendaient aimable une religion dont ils dissimulaient un peu les austérités: ils savaient auprès des grands se servir de la morale du Socrate de la Chine comme d'une espèce d'introduction à la morale évangélique; auprès du peuple ils profitaient des traditions reçues sur le dieu Fô pour annoncer les saints mystères de la révélation. Cet art parut sacrilége aux dominicains et aux cordeliers, qui vinrent effrayer les chrétiens chinois sur le danger de leur foi nouvelle; ceux-ci se divisèrent, s'accusèrent et se trahirent. L'empereur, alarmé de ces discordes suscitées dans un empire où tout présente une paix profonde, se repentit de sa tolérance. Son fils, qui lui succéda bientôt, en abjura les maximes. Les jésuites et les néophytes chinois plus nombreux qu'éclairés, furent persécutés. Le sang coula et les martyres furent inutiles pour le triomphe de la religion. Les dominicains jouirent de l'humiliation et du désespoir de leurs rivaux. Après les avoir fait expulser de la Chine, ils ne désespérèrent pas de les chasser de l'Espagne et du Portugal, royaumes dont ils avaient, en quelque sorte, pris possession bien long-temps avant les jésuites.

Depuis plus d'un siècle la cour d'Espagne,

Affaire du Paraguai.

1754 à 1756.

embarrassée du fardeau de ses immenses possessions dans le Nouveau-Monde, avait abandonné aux jésuites, comme à titre de fief, le vaste et fertile territoire qui compose la province du Paraguai. Heureux d'y trouver des peuplades dont l'extrême douceur de caractère paraissait tenir à la stupidité, ils en avaient fait des chrétiens peu instruits, et des esclaves dociles; ils exerçaient sur eux la triple autorité de souverains, de maîtres et de pontifes; ils s'étaient attachés à leur faire trouver le bonheur dans un travail modéré. Leur espérance était d'attirer des tribus voisines sous leurs lois paternelles et minutieusement régulières. En suivant ce systême, une grande partie du Nouveau-Monde pouvait, avec le temps, leur appartenir, et la philosophie devait regretter qu'ils n'y eussent pas pénétré plus tôt. Les dominicains voyaient avec une extrême jalousie un gouvernement théocratique qu'ils n'avaient pas su fonder dans des contrées où ils avaient accompagné les Pizare et les Almagro. Ce fut, dit-on, par un effet de leurs intrigues que la cour d'Espagne céda au Portugal quelques districts du Paraguai. Les jésuites en furent alarmés; il semblait qu'on eût disposé de leur bien. Le Portugal menaçait de troubler la domination de ces singuliers vassaux. Pour la conserver, ils eurent re

cours d'abord à des menaces, ensuite à des soulèvemens. Dans plusieurs cantons du Paraguai ils armèrent leurs paroissiens. Les deux cours de Madrid et de Lisbonne s'offensèrent de cet esprit de révolte. Les jésuites avaient dans la dernière un ennemi puissant; c'était Carvalho, depuis marquis de Pombal.

Le marquis de Pombal se déclare contre eux.

1757.

Ce ministre s'attendait à être contrarié par eux dans tous les projets qu'il avait conçus pour rendre du lustre et de l'indépendance à un Etat dont ils entretenaient à dessein la déplorable apathie. Afin de leur faire tête, Carvalho s'était rapproché des dominicains. Il se servit de l'inquisition même pour diminuer dans sa patrie l'autorité du pape et de sa milice spirituelle. Mais en faisant des efforts pour ranimer l'activité des Portugais, il se gardait bien d'exciter celle du prince qui lui abandonnait les rênes de l'État. Le roi Joseph s'abandonnait avec fougue à son penchant pour les plaisirs. Plusieurs femmes d'une naissance distinguée avaient cédé à ses volages amours, ce qui lui avait suscité des ennemis secrets dans des familles puissantes. Le duc d'Aveyro, grand-maître de la maison du roi, avait à se plaindre d'un double outrage : sa femme et sa fille avoient été séduites par Joseph. Il

se contint tant qu'il lui fut possible de paraître ignorer ce malheur. Mais un jour où il donnait des ordres à un valet de chambre nommé Texeira, celui-ci, qui passait pour être l'agent des amours de son maître, lui répondit avec insolence. Le duc crut l'humilier en lui reprochant son infâme métier. *Demandez*, reprit l'effronté Texeira, *demandez à votre femme, à votre fille si je ne m'en acquitte pas avec honneur.* Le duc d'Aveyro ne respira plus que pour la vengeance.

Procès de pulsieurs seigneurs portugais et des jésuites.

1758 à 1759.

L'illustre famille des Tavora n'était pas moins animée contre le roi. La jeune marquise de ce nom, aimée éperduement d'un époux aimable auquel elle était unie depuis peu, avait reçu avec le trouble et la joie de la vanité les hommages d'un prince voluptueux. Il avait cherché à couvrir du plus profond mystère cette nouvelle intrigue; mais rien n'avait échappé à la jalousie du jeune marquis, ni à la surveillance d'une famille fière et sage. Le père, la mère, les frères et les sœurs du marquis de Tavora se communiquaient leurs alarmes, leurs découvertes et leur ressentiment. Le duc d'Aveyro s'approcha d'eux; et ces seigneurs gémissaient ensemble de ne pouvoir de-

mander compte au roi de leur injure. Leur fureur s'accroissait à mesure qu'ils recevaient les preuves du commerce clandestin du roi avec la jeune marquise. Tavora parlait de tuer le prince qui le déshonorait. Le duc d'Aveyro faisait la même menace. Toute la famille de Tavora les approuvait. Déjà la crainte des supplices n'était plus suffisante pour les contenir; mais des scrupules religieux les retenaient encore. On résolut de consulter des jésuites sur la question de savoir s'il est permis de tuer un roi qui trouble par l'adultère le repos des plus illustres familles, qui opprime son peuple et compromet la religion. On vantait dans Lisbonne comme un prodige de sainteté le père Malagrida, vieillard qu'on prétendait être honoré du don des miracles. Le duc d'Aveyro consulta ce moine et deux autres jésuites. Ceux-ci, nourris des principes que les casuistes de leur société avaient publiés dès le temps de la ligue pour justifier le régicide, et regardant d'ailleurs un monarque comme réprouvé par le ciel lorsqu'il donnait de l'inquiétude aux jésuites, animèrent ces seigneurs à une vengeance coupable, en prononçant du ton le plus calme que *l'assassinat du roi ne serait pas même un péché véniel.*

Les faits que je viens d'énoncer paraissent prouvés suffisamment; mais une procédure violente, illégale et barbare a laissé du doute sur la nature et sur les complices de l'attentat qui fut commis peu de temps après cette consultation. Dans la nuit du 3 septembre 1758, le roi Joseph revenait, suivant les uns, d'une promenade, suivant les autres de l'hôtel de Tavora, où la jeune marquise l'avait introduit furtivement. Il était dans une voiture, avec son valet de chambre Texeira, qui, dit-on, par une singulière condescendance de son maître, occupait la droite. La voiture fut assaillie par trois hommes à cheval. L'un d'eux tira sur le cocher avec une carabine qui ne prit pas feu. Les deux autres tirèrent derrière la voiture, et le roi fut blessé au bras droit. Les assassins se retirèrent précipitamment après cet attentat. Le roi se fit conduire dans un hôtel voisin, et rentra peu d'heures après au palais de Belem. Il y vécut enfermé pendant trois mois comme dans une citadelle, sans aucune communication avec sa cour, et ne recevant que son chirurgien et le marquis de Pombal. Il s'était abstenu d'exprimer aucun soupçon sur les auteurs du coup qui lui avait été porté. Pombal

imitait sa réserve, et même il feignit, au bout de quelque temps, d'abandonner des recherches infructueuses. Le duc d'Aveyro continuait de remplir ses fonctions. Quelquefois il recevait des avis secrets de se défier d'un calme perfide. Le ministre, en lui montrant un visage ouvert, faisait tomber ses craintes. La famille de Tavora affectait la plus grande sécurité. Les jésuites ne décelaient aucun trouble.

Quand le premier ministre se fut assuré qu'aucun des complices présumés de l'attentat du 3 septembre ne pouvait échapper à des mesures qu'il avait préparées dans le plus redoutable silence, il fit arrêter dans un même jour le duc d'Aveyro, ses affidés, ses domestiques, et tous les membres de la famille de Tavora. Les jésuites furent gardés à vue dans leur monastère. Le même jour parut une déclaration du roi qui expliquait les motifs de ces mesures, et dans laquelle les accusés étaient traités avec une fureur qui faisait regarder leur condamnation comme inévitable. Le tribunal dit de l'*Inconfidence*, auquel ce grand procès fut confié, composé de juges civils et ecclésiastiques nommés par Carvalho, et parmi lesquels il s'était placé lui-même, procéda sui-

vant les formes odieuses de l'inquisition. Les deux marquis de Tavora résistèrent aux tortures, et ne laissèrent échapper aucun aveu. Le duc d'Aveyro ne montra point la même constance. D'abord il fut forcé de convenir que c'était lui qui avait fait feu sur la voiture par devant, tandis que ses deux domestiques tiraient par derrière. Mais il soutenait que sa vengeance n'était dirigée que contre Texeira, dont il avait reçu l'insulte la plus cruelle. Bientôt, au milieu des tortures, il déclara le projet qu'il avait formé d'assassiner le roi, et les conférences qu'il avait eues sur ce sujet avec la famille Tavora et avec trois jésuites. Dès le lendemain il rétracta cette déclaration et s'attacha surtout à disculper les membres de la famille de Tavora. La procédure ne fournit point de preuve qu'aucun d'eux eût été présent à l'attentat. Elle rapportait les menaces qui leur étaient échappées, et supprimait tous les détails qui eussent fait connaître le sujet de leur ressentiment. La cour avait résolu leur supplice. Le 13 janvier 1759, le duc d'Aveyro, le marquis de Tavora, ses deux fils, dom Louis et dom Joseph, ses deux gendres, le comte d'Atonguya, et Joseph Romiro, et plusieurs domestiques de ces seigneurs, fu-

rent rompus vifs et leurs cendres jetées au vent. La marquise de Tavora eut la tête tranchée. Elle passa de la prison à l'échafaud sans avoir été interrogée. Quant à la jeune femme qui avait attiré ce désastre sur l'illustre et malheureuse famille à laquelle elle venait de s'allier, elle ne fut pas même nommée dans le procès, et n'en fut que plus exposée à tous les reproches du public indigné. Elle expia un commerce adultère par la honte de survivre à l'époux qu'elle avait trahi, au père, à la mère, aux frères de cet époux.

La sentence du tribunal déclarait complices de l'attentat du 3 septembre les trois jésuites Malagrida, Souza et Mathos. Leur consultation régicide y était rapportée et prouvée; mais on n'osa les condamner au supplice sans un bref du pape. Clément XIII s'y refusa. Le tribunal de l'inquisition se chargea de frapper Malagrida, que défendait le Saint-Siége. Le Saint-Office feignit de reconnaître que ce moine fanatique avait fait des choses surnaturelles, pour les attribuer à la sorcellerie. A ce grief on ajouta celui de l'hérésie, qu'on crut prouver par la mysticité extravagante de ses écrits. Le 21 septembre 1759, Malagrida fut livré au

Les jésuites sont expulsés du Portugal.

bûcher que lui et sa société prétendaient être si utile à la foi. Ce fut le signal de l'édit qui chassait les jésuites du royaume le plus livré à la superstition. Le marquis de Pombal brava la colère de Rome. Les jugemens de l'Europe étaient balancés sur sa conduite : ici on l'accusait d'injustice et de cruauté, et là on pressait les hommes d'Etat de disperser, à son exemple, des moines, toujours prêts à aiguiser des poignards contre les rois.

Cri d'accusation contre les jésuites en France.

Ce fut en France que cet événement produisit le plus d'agitation. « Eh bien! » disaient des parlementaires et des jansénistes entraînés par la haine, « peut-il rester encore » des doutes sur les véritables complices de » Damiens? Dans l'espace de moins de deux » ans, deux régicides ont été commis en » Europe. La doctrine des jésuites de France » n'est-elle pas relativement à ce genre de » crime, et sur tout point, la même que » celle des jésuites du Portugal? Etait-il pour » les uns d'un moindre intérêt de hâter » l'avénement au trône d'un prince sous » lequel tout leur promet une domination » absolue, qu'il ne l'était pour les autres de » se délivrer d'un monarque qui commen- » çait à les inquiéter un peu sur l'usur-

» pation du Paraguai? Leurs généraux, leurs
» livres et leurs lois ont condamné d'avance
» à la mort tous les souverains qui leur ré-
» sisteraient. Peut-on songer sans frémir à
» tous les coups qu'ils dirigèrent contre
» Henri IV? Toujours fidèle à sa clémence,
» ce monarque avait pu leur pardonner les
» conseils parricides qu'ils donnèrent au
» fanatique Barrière. Pendant que Henri
» cherchait à les garantir de l'indignation
» des grands corps du royaume, ils armaient
» contre lui un jeune insensé, Jean Châtel,
» à qui le crime fût toujours resté étranger
» s'il n'eût pas été élevé par les jésuites.
» On les expulse enfin. Mais Marie de Mé-
» dicis est appelée sur le trône de France:
» elle obtient de son époux le rappel de
» ces moines factieux. Ils reparaissent à la
» cour. Les soupçons, les complots y rentrent
» avec eux. Des Italiens exercés à toutes les
» manœuvres de la scélératesse, des sei-
» gneurs français vieux ligueurs, des Espa-
» gnols dignes agens d'une politique atroce,
» s'unissent avec les jésuites, et le meilleur
» des rois est frappé d'un coup mortel. Si
» la cause des catholiques a succombé en
» Angleterre, il faut accuser de ce malheur
» les intrigues criminelles des jésuites, les

» trames par lesquelles ils ne cessèrent de
» menacer les jours de la reine Elisabeth, le
» fanastime furieux qu'ils inspirèrent aux
» Irlandais, et la fameuse conspiration des
» poudres; enfin, un système qui tend à
» placer les rois et les nations sous la ser-
» vile dépendance de Rome. Qu'ont-ils fait
» pour les princes dont ils ont dirigé la
» conscience et subjugué la volonté? A
» quel état de langueur, d'imbécillité po-
» litique et de dévotion monacale ne les
» ont-ils pas réduits? S'ils ont pu porter
» Louis XIV, le plus absolu et le plus fier
» des rois, à sanctionner des maximes ul-
» tramontaines qui eussent excité l'indigna-
» tion de Saint-Louis lui-même; s'ils ont
» fait évanouir la gloire d'un si beau règne
» dans vingt ans de fautes et de disgrâces,
» qu'on juge du joug qu'ils ont imposé à
» des princes vulgaires. Ces prétendus dé-
» fenseurs des droits du trône l'avilissent
» partout et amènent la décadence des États.
» Ces soutiens de l'Église n'aspirent qu'à
» tenir le clergé dans la servitude. Théolo-
» giens, ils ont mis l'amour de Dieu au
» nombre des dispositions superflues. Ca-
» suistes, ils ont prêté à la plus sublime et
» la plus austère des morales, la morale

» chrétienne, une indulgence infâme. Ils se
» sont rendus les apologistes des crimes les
» plus détestés et ont inventé des systêmes
» de fraude que des peuples païens eussent
» rejetés avec horreur. Missionnaires, ils
» ont fait un mélange profane des dogmes
» de notre foi avec des cultes étrangers. Et
» ces apôtres de scandale s'appellent les
» *compagnons de Jésus!* Mandarins à la
» Chine, vassaux révoltés et usurpateurs au
» Paraguai, inquisiteurs à Goa, négocians
» et banqueroutiers dans les Antilles, intro-
» duits partout dans le conseil des rois, fa-
» miliers des grands, prêchant l'erreur sur
» les bancs de l'école, affichant l'austérité
» dans la chaire, flattant le vice dans le con-
» fessionnal; poètes, astronomes, peintres,
» musiciens, comédiens, suivant le besoin,
» ils suivent à travers tous les temps et sur
» toute l'étendue du globe, le plan de con-
» quête qui leur a été tracé par des fonda-
» teurs ambitieux. Une société de moines
» a tenté depuis deux siècles de se mettre
» à la place des Romains. Un dictateur per-
» pétuel qui s'appelle leur général; un
» sénat dans lequel se transmettent des ar-
» tifices héréditaires, perfectionnés d'âge
» en âge; des lois profondes, sévères et

» mystérieuses, des prédictions dont ils s'appuyent, voilà ce qui les soutient dans une conspiration permanente contre l'indépendance des peuples. A quoi ne serait point parvenue cette étrange république, si, au milieu de ses succès, il ne se fût élevé contre elle des magistrats tels que les d'Aguesseau et les Joly de Fleury, des orateurs tels que les Pasquier et les Arnaud, des prélats tels que le cardinal de Noailles et l'évêque de Sénez, enfin des adversaires aussi sublimes, aussi saints, aussi intrépides que les solitaires de Port-Royal? Pourquoi s'obstinerait-on aujourd'hui à croire ces moines nécessaires à la paix de l'Église? Eux seuls, en supposant des hérésies et des schismes, tendent à les renouveler. L'irréligion nous menace; les progrès qu'elle a faits dans ce siècle sont effrayans. Il faut ôter à une philosophie audacieuse le plus spécieux de ses prétextes, en renonçant à des maximes que les jésuites ont empruntées des siècles d'ignorance et d'anarchie, en rendant à la religion toute la pureté de sa morale et la sévérité de sa discipline. »

Le parti philosophique se déclare contre les jésuites.

Le parti philosophique montrait moins d'animosité contre les jésuites; mais s'il at-

ténuait quelques-uns des reproches dirigés contre eux, c'était pour les appliquer généralement à toute espèce de corporation religieuse, aux maximes du clergé, aux principes de la religion même. « Le moment » est venu pour les souverains, disaient les » philosophes, de briser le joug que la » cour de Rome sut leur imposer dans des » temps bien antérieurs à l'existence des » jésuites. Rome ne sut que trop, sans leur » secours, avilir et subjuguer les rois, les » entraîner à des guerres funestes, à des » persécutions odieuses contre des classes » entières de leurs sujets, les punir de la » plus légère résistance à ses ordres absolus, » les frapper d'anathême, se venger sur eux, » même après leur mort. Les jésuites ar» rivèrent au secours du Saint-Siége lors» que des sectes nouvelles avaient entrepris » d'en renverser l'empire. Les foudres du » Vatican avaient déjà perdu de leur force; » et bientôt les rois eurent à craindre les » poignards des assassins. Les jésuites ré» digèrent une doctrine de régicide qui » leur était commune avec toute espèce de » moines, et même avec la plus grande » partie des curés et des évêques. En effet, » les dominicains avaient déjà frappé un roi

» avant même que les jésuites eussent dé» veloppé dans leurs écrits la plus coupable » théorie. Il est injuste de charger exclusi» vement ceux-ci de tous les attentats qui » appartiennent au fanatisme. Leur rôle fut » odieux pendant la ligue ; mais furent-ils » les seuls qui firent retentir la chaire de » prédications atroces et séditieuses ? La » série de crimes que l'histoire reproche » aux dominicains est-elle moindre que » celle dont on accuse les jésuites ? Les » premiers n'ont-ils pas plus que leurs ri» vaux même ensanglanté les deux mondes ? » Le perpétuel ennemi du repos des rois » et des nations, c'est le fanatisme : il n'y » a pas de cloître qui ne lui offre un refuge. » Toutes les corporations qui s'isolent de » la société n'existent que pour la troubler » et la dominer.

» Il est vrai que les jésuites sont, par la » nature de leur institution, dirigés vers » ce but. Il y a des moines plus fanatiques » qu'eux ; il n'y en a pas de plus habiles » à tirer parti du fanatisme, à l'alimenter » secrètement au milieu même d'un temps » de lumières, à perpétuer des troubles re» ligieux qui ne le laissent pas languir et qui » rajeunissent ses forces. Exempts de l'igno-

» rance, de la sordide bassesse et des vices
» qu'on reproche aux autres moines, ils les
» surpassent de beaucoup par l'activité et
» les ressources variées de leur ambition;
» leurs principes ne varient point, mais leur
» conduite varie sans cesse. Turbulens, per-
» fides et atroces sous Henri IV, on les a
» vus devant Richelieu des esclaves soumis
» et tremblans. Flatteurs adroits et con-
» seillers circonspects, quand Louis XIV
» s'abandonnait avec ivresse aux charmes
» de la gloire et de l'amour, ils furent hau-
» tains, violens et tracassiers pendant la
» déplorable vieillesse de ce monarque.
» Nous les avons vus depuis montrer une
» continuelle alternative d'austérité chagrine
» et de complaisance servile. »

Ce système d'accusation contre les jé- Procès du père Lavalette.
suites était développé dans plusieurs écrits qui parurent en France après leur expulsion du Portugal. Tout se réunissait pour les avertir du plan d'attaque de leurs ennemis. Dans le moment où l'on paraissait admirer avec effroi leur profonde politique, ces moines montrèrent l'excès de l'imprévoyance et de la faiblesse. Ils avaient soutenu la lutte contre les parlemens avec plus de vigueur et d'adresse que le monarque lui-même :

ils fournirent d'eux-mêmes à ces corps l'occasion et les moyens de les perdre et de les avilir. Un jésuite français, nommé le père Lavalette, avait établi depuis plusieurs années un vaste commerce à la Martinique, en y appliquant les fonds d'une mission que le gouvernement avait établie dans les Antilles. Ses spéculations furent long-temps heureuses. Mais plusieurs de ses vaisseaux furent enlevés par les Anglais lorsque dans l'année 1755, pour prélude d'une guerre injuste, ils firent leur proie de tous les bâtimens que la France avait sur les mers. Le père Lavalette demanda en vain des secours aux jésuites négocians qui correspondaient avec lui, et au général de son ordre. Ceux-ci jugèrent que ses entreprises commerciales ne pouvaient plus qu'être onéreuses à la société, et prirent le honteux parti de l'abandonner. Peu de temps après avoir éprouvé un malheur que les événemens de la guerre rendaient irréparable, Lavalette déclara une faillite de plus de trois millions. La banqueroute d'un jésuite excita beaucoup d'indignation et de scandale. Deux des plus honnêtes négocians de Marseille y étaient compromis pour une somme si considérable, qu'ils se voyaient exposés

eux-mêmes à manquer à leurs engagemens. Ils ne purent se persuader que les jésuites se refuseraient à des sacrifices pour sauver l'honneur de leur société, et pour éviter des poursuites judiciaires. Mais ces moines, soit qu'ils crussent alors devoir réserver leurs secours à ceux de leurs confrères qui, proscrits et dépouillés, fuyaient le Portugal, soit par un effet de l'obstination presque stupide de leur général, n'offrirent qu'une satisfaction dérisoire aux négocians dont Lavalette entraînait la ruine; et ils mêlèrent à leurs excuses un genre d'ironie bien fait pour redoubler la colère de ces malheureux pères de famille : ils leur offrirent *de faire, en leur intention, le sacrifice de la messe.* Enfin ils furent mis en cause, et le parlement de Paris eut l'étonnement et la joie de voir les jésuites amenés devant lui comme de vils banqueroutiers.

On discute la constitution des jésuites.

1760 à 1762.

L'affaire était de nature à être portée devant un tribunal bien moins redoutable pour eux, le grand-conseil; mais frappés d'un inexplicable vertige, ils tinrent à honneur d'accepter pour juges leurs ennemis déclarés. Comme ils ne voulaient point se reconnaître solidaires pour les engagemens du père Lavalette, ils prétendaient que celui-ci

avait transgressé les constitutions de leur ordre, par lesquelles le commerce leur était interdit. Montrez-nous ces constitutions, leur dirent des magistrats qui se proposaient d'en faire l'examen le plus sévère. Les jésuites se déterminèrent à livrer les actes mystérieux que pendant deux siècles ils avaient su soustraire à la curiosité du public, et même à la surveillance des rois. Bientôt chacun des parlemens du royaume trouva un prétexte pour se faire remettre ces règles imposées par Ignace et Lainés aux moines qu'ils avaient destinés à de grandes conquêtes. Partout elles furent examinées avec une critique fine, profonde et hardie que le développement de l'esprit philosophique avait rendue particulière à ce siècle. Trois magistrats, surtout l'abbé de Chauvelin, devenu, par la gloire de son exil et par la fermeté de son caractère, le guide du parlement de Paris; Monclar, procureur général au parlement d'Aix, et La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, employèrent beaucoup d'art pour expliquer les progrès des jésuites. Les rapports de ces deux derniers magistrats sont au nombre des ouvrages les plus distingués de cette époque. Avant de prononcer sur les constitutions de

ces moines, le parlement les avait condamnés à satisfaire les créanciers du père Lavalette. Ils trouvèrent pour obéir à cet arrêt des ressources qu'ils auraient facilement trouvées pour éviter un procès imprudent et honteux. Mais on ne les laissait plus respirer un moment. Toutes les cours souveraines étaient occupées à juger les intentions de leurs fondateurs et les maximes de leurs théologiens. Attaqués avec violence, ils se défendaient avec faiblesse et timidité. La modération qu'ils mettaient dans leur apologie encourageait leurs adversaires au lieu de les désarmer. Quelqu'éclat qui fût alors attaché aux productions littéraires, elles pouvaient à peine partager l'intérêt du public avec des réquisitoires et des brochures concernant les jésuites. Ceux qui se piquaient d'une politique profonde interrogeaient les pensées d'Ignace de Loyola, et faisaient de ce bizarre chevalier de la Sainte-Vierge une espèce de Romulus. On examinait le caractère et les artifices, et les succès de ceux qui avaient dirigé la puissance toujours croissante des jésuites. Lainés, Salmon, Acquaviva paraissaient dans le lointain des hommes extraordinaires dont l'histoire s'était trop peu occupée. Le général des jésuites était représenté comme un des princes les

plus absolus et les plus dangereux de la terre.

Convocation de plusieurs évêques.

Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour fomentaient la haine contre les jésuites. La funeste guerre de sept ans n'était point terminée; une discussion qui détournait les esprits du tableau de tant de désastres, se présentait fort à propos. La marquise qui, en combattant le roi de Prusse, n'avait pu justifier ses prétentions à l'énergie du caractère, était impatiente de montrer, en détruisant les jésuites, qu'elle savait frapper un coup d'État. Le duc de Choiseul n'était pas moins jaloux du même honneur.

Les biens des moines pouvaient couvrir les dépenses de la guerre et dispenser de recourir à des réformes qui attristeraient le roi et révolteraient la cour. Flatter à la fois deux partis puissans, celui des philosophes et celui des jansénistes, était un grand moyen de popularité : mais Louis XV craignait l'un et l'autre de ces partis. Le cardinal de Fleury lui avait constamment répété que *si les jésuites sont de mauvais maîtres, on peut en faire d'utiles instrumens*. Des scrupules et des terreurs qu'il conservait au milieu de ses débauches, sa politique, et peut-être encore plus sa faiblesse, lui inspiraient de la répu-

gnance pour une mesure dont l'incrédulité se promettait mille avantages, et qui accroîtrait l'orgueil des parlemens. Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour consentirent à des délais pour ne pas effaroucher le monarque.

Le parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1761, avait ajourné les jésuites à comparaître au bout de l'année pour le jugement de leur constitution; et en attendant il avait ordonné la clôture de leurs colléges. Une discussion de cette nature pouvait difficilement être traitée avec toutes les formalités d'un débat judiciaire, et le parlement s'en affranchissait sans scrupule, puisqu'il ôtait aux jésuites l'espoir d'être entendus. Le gouvernement intervint dans cette affaire d'État. Mais en décelant son irrésolution accoutumée, il imposa silence au parlement et consulta le clergé. Quarante évêques furent nommés pour examiner les constitutions des jésuites. Tous ces prélats, à l'exception d'un seul, l'évêque de Soissons, se prononcèrent pour la conservation de cette société. Le roi parut céder avec empressement à leur vœu. Il rendit un édit qui laissait subsister les jésuites en modifiant leur constitution. Secrètement encouragé par le duc

de Choiseul, le parlement refusa d'enregistrer cet édit. Le roi se plaignit un peu de cette résistance, et parut avoir bientôt oublié son édit.

Le parlement sécularise les jésuites.

1762.

La chaleur des esprits était telle à la cour, dans la famille du roi, et dans tous les ordres du royaume, que Louis XV se vit enfin forcé de prendre un parti sur les jésuites; mais en consentant à leur abolition, il voulut paraître y avoir été contraint, comme si le plus grand danger pour les rois n'était pas d'avouer la contrainte qu'ils subissent. Louis retira l'édit qui laissait subsister les jésuites. Le parlement de Paris se ressaisit avec joie d'une procédure qui allait assurer sa vengeance. Au jour qu'il avait indiqué, le 6 août 1762, il rendit l'arrêt qui condamnait l'institut des jésuites, les sécularisait, et prononçait la vente de leurs biens. On croyait le roi fort agité. Il affecta de montrer l'indifférence la plus apathique. *Il sera plaisant,* disait-il, *de voir en abbé le père Perusseaux.* Et ce fut par cette puérilité qu'il exprima son consentement.

Nouveaux arrêts contre eux.

de 1792 à 1764.

La plupart des parlemens du royaume rendirent des arrêts semblables à celui du parlement de Paris; mais comme ils n'étaient pas tous animés de la même passion, il ré-

sultait de leurs dispositions diverses que les jésuites, sécularisés dans quelques provinces, conservaient dans d'autres leurs monastères et leurs colléges. Le parlement de Douai s'obstinait à les conserver. Stanislas les protégeait en Lorraine avec tant de zèle, qu'on eût craint d'avancer la mort de ce bon roi en abolissant ceux qui vivaient sous son administration. La ruine de la religion et de l'État était annoncée dans les fougueux mandemens de l'archevêque de Paris. Les jésuites ne gardaient plus de ménagemens dans leur désespoir, et tonnaient contre des magistrats qui venaient de les condamner sans les entendre. Le parlement de Paris les traita comme des séditieux. Il prescrivit à chacun d'eux de renoncer à son institut, sous peine d'être banni du royaume, et il ne leur donnait pour tout délai que la huitaine. Cette mesure, que l'esprit de parti imita si malheureusement pendant nos troubles politiques, exalta dans les jésuites la fidélité pour leur compagnie et le respect pour ses fondateurs. La plupart d'entre eux refusèrent un serment qu'ils jugeaient fait pour les avilir. Le parlement, irrité de cette résistance, ne fut que trop fidèle à ses menaces. On n'entendit plus parler que de bannissemens. En voyant appliquer

cette peine à des vieillards, à des hommes infirmes, on trouvait les jansénistes trop implacables dans leur vengeance. Les philosophes condamnaient ces rigueurs immodérées, et faisaient remarquer à quel excès la passion emporte les sectaires. Les créanciers des jésuites, confondus par les mesures disparates des parlemens, craignaient pour leur gage. C'était à qui offrirait un asile et des secours aux jésuites persécutés.

Apologistes des jésuites.

Louis XV était accablé de représentations par lesquelles on alarmait sa politique. « S'il est, lui disaient quelques-uns de ses conseillers, « s'il est un moment » dangereux pour opérer une grande » réforme, c'est lorsque la nation se mon- » tre avide de toute espèce de change- » mens. On a trop exagéré l'ambition, la » puissance, et même les artifices des jé- » suites. Depuis cinq ans entiers que leur » ruine s'opère et que leur abolition se dé- » clare, ils n'ont mis que de la timidité et » même de la maladresse dans leur défense. » Rien n'a paru si faible que cette ligue » qu'on peignait comme si redoutable. » Quelles intrigues, quels complots ont-ils » opposés à leurs adversaires? Par où ont- » ils cherché à gagner les uns, à effrayer les

» autres? D'où vient que, dans un si pres-
» sant péril, ils n'ont point eu recours à ces
» ressources de la scélératesse dont on sup-
» pose qu'ils firent en d'autres temps un si
» fréquent usage? Les parlemens se débar-
» rassent en eux de surveillans incommodes.
» L'autorité ne peut agir dans tous les mo-
» mens contre ces corps dangereux; elle
» combat trop inutilement l'esprit de secte
» qui les anime et les principes moroses qui
» servent de voile à leur ambition. Les jé-
» suites faisaient une guerre habile à des
» magistrats théologiens, qui, après avoir
» appliqué des principes républicains au
» régime de l'Église, commencent à s'en
» servir pour changer les lois de la mo-
» narchie. Cette congrégation n'était pas
» moins nécessaire pour arrêter les progrès
» de l'incrédulité qui se pare du nom de
» philosophie. Ce que les jésuites ont fait
» dès l'origine de leur institution contre des
» novateurs hérétiques, eux seuls pourraient
» aujourd'hui le faire contre des novateurs
» dont l'audace va bien plus loin que l'hé-
» résie. Nulle croyance religieuse, nulle
» garantie politique n'est respectée dans ce
» siècle. Tout périclite, tout s'ébranle. Faut-
» il que l'autorité royale sacrifie à ses divers

» ennemis des hommes dont la doctrine ne
» tend qu'à consolider les droits de l'autel
» et du trône? Les jésuites entraîneront dans
» leur ruine tous les moines. Ni les *philo-*
» *sophes*, ni les parlemens, ni le ministre
» qui seconde les vœux hardis des uns et
» des autres, ne dissimulent cette espérance.
» Sans doute le clergé pourra survivre quel-
» que temps à l'abolition des moines; mais
» il sera forcé de soutenir par lui-même les
» combats dont il chargeait une milice active
» et parfaitement subordonnée. Attaqué cha-
» que jour sur l'immunité de ses biens, sur
» son opulence, sur sa soumission au pape, le
» clergé, loin de pouvoir parer les coups
» qui lui seront portés, ne pourra même
» suffire à la défense des principes de la
» foi. On s'apercevra trop tard, dans cette
» lutte inégale, que les novateurs ont con-
» duit une mine jusque sous les fondemens
» du trône. »

Le duc de Choiseul réussit enfin à vaincre l'irrésolution de son maître. « Après avoir, lui disait-il, laissé les parlemens s'engager si loin dans leurs dispositions contre les jésuites, il devient difficile d'arrêter des corps si puissans et que la passion peut précipiter dans les mesures les plus audacieuses. Au

lieu d'opposer l'autorité royale à des magistrats qui en défendent avec un zèle trop emporté l'honneur et l'indépendance, ne convient-il pas mieux d'abolir les jésuites en les délivrant d'une persécution violente, de rester fidèle à Rome en se mettant à l'abri des outrages qu'elle osa faire à tant de rois, de montrer le seul genre de fermeté qui parut manquer à Louis XIV, d'être aussi modéré que le demande le sentiment de la justice et celui d'une grande force, de laisser les jansénistes sans école, en écartant des rivaux qui seuls ont maintenu leur puissance? A quel degré d'avilissement serait tombée l'autorité royale, si elle était réduite à chercher des soutiens dans des moines dont l'existence ne date que de deux siècles, et a été signalée par des actes funestes ou humilians pour les rois? N'attacheraient-ils pas à leurs services même la défaveur qui les poursuit depuis soixante ans? Proscrits dans le pays de l'inquisition, cesseraient-ils d'être odieux en France? »

Louis sacrifia les défenseurs des principes ultramontains, non à l'honneur de sa couronne, mais à son repos. Par un édit du mois de novembre 1764, il déclara que la société des jésuites n'aurait plus lieu dans

Edit qui abolit les jésuites.

1764.

le royaume, et permit à ceux qui la composaient d'y vivre en particuliers. Cet édit, qui faisait cesser un état d'anarchie et de persécution, fut généralement approuvé. Bientôt on s'aperçut que l'intervention de l'autorité royale dans cette affaire avait été beaucoup trop tardive. Les biens des jésuites avaient été presque tous consumés par des séquestres, et ce qui en restait suffit à peine pour acquitter la faible pension alimentaire qui leur était assignée. Rome s'indigna, le clergé se soumit, les parlemens s'occupèrent avec moins d'ardeur des libertés de l'Eglise gallicane. Les philosophes virent se rallier contre eux les jansénistes triomphans et les ~~jansénistes~~ molinistes humiliés. Leur parti, qui s'était grossi dans le public, brava les efforts de deux sectes rivales. Le roi fut plus que jamais détourné de la tentation de toucher aux biens de l'Eglise. Les cours de l'Europe abolirent successivement les jésuites sans inquiéter le clergé et sans rompre avec Rome.

Tableau de la cour après la paix de 1763.

Louis XV.

La France avait perdu ses richesses et sa gloire : la cour conserva sa magnificence. Versailles fut aussi brillant que si l'on eût signé une paix semblable à celle de Nimègue et de Ryswick. Mais cette pompe

s'étalait en vain autour du monarque humilié : un sentiment de tristesse et de honte perçait à travers cette représentation. Louis XV dont le regard avait toute la fierté qui manquait à son caractère, paraissait déconcerté s'il rencontrait les yeux d'un Anglais, d'un Prussien, illustré par nos défaites. Il ne savait plus profiter des occasions où la majesté du trône se tempère, et où le roi montre à tout ce qui l'entoure la sollicitude d'un père de famille. Son air de contrainte et d'ennui, son silence glacial, arrêtaient le vœu qui allait lui être exprimé : il n'était plus un maître affable que pour ses familiers, et passait bien plus de temps à s'occuper de sa maison que de son royaume. Ceux des courtisans qui avaient partagé les plaisirs de sa jeunesse ou servi la dissolution de son âge mûr, recevaient toujours de lui un accueil bienveillant. Il retrouvait auprès d'eux un peu de gaieté, en recevant et en faisant lui-même les confidences du libertinage. Les railleries qu'il leur adressait étaient quelquefois amères; mais si celui qu'il avait blessé se vengeait par une repartie spirituelle, le roi la supportait sans humeur. Quand il jouait avec ses courtisans, il compromettait sans pitié leur fortune par son ardeur à élever le prix des parties à un

taux que lui seul pouvait long-temps soutenir. Des gouvernemens, des pensions dédommageaient quelquefois les joueurs malheureux, et l'État payait le gain honteux du maître. Il est vrai que les ministres n'avaient pas toujours égard à ses recommandations. Il s'offensait rarement d'un oubli que le sien avait prévenu. Quoiqu'il craignît la fatigue du travail, il s'occupait régulièrement trois ou quatre heures de la journée. Le moins vigilant des monarques en était le plus curieux. Les intrigues de toutes les cours de l'Europe lui étaient parfaitement connues. Le duc de Choiseul savait le satisfaire sur ce point avec une finesse et un agrément qui étaient la meilleure garantie de sa faveur. Mais Louis ne s'en tenait pas aux révélations de son ministre; il en obtenait d'autres par des agens particuliers. Il faisait des recherches plus basses sur le secret des familles; c'est ainsi qu'il donnait à son oisiveté l'air de l'occupation. Les découvertes qui se faisaient dans les sciences et dans les arts mécaniques continuaient de l'intéresser. Mais il montrait une froideur constante pour les lettres, et semblait avoir peur de ceux qui les cultivaient. Jamais on ne lui entendit prononcer un jugement ferme sur la plupart des ou-

vrages qui faisaient de son règne une grande époque littéraire. Peut-être n'avait-il lu ni l'Émile, ni l'Esprit des Lois. Le mouvement qui se faisait dans l'opinion lui donnait une inquiétude vague. Jamais il ne parlait sans humeur ou sans un dédain affecté des philosophes, des encyclopédistes, et surtout de Voltaire. *Ces hommes-là*, disait-il, *perdront la monarchie;* et puis il semblait se consoler en pensant qu'après tout il n'était point le monarque menacé.

La marquise de Pompadour prolongeait son empire sur un roi que l'habitude lui asservissait au défaut de l'amour, et même d'une tendre amitié. Louis lui montrait la même docilité qu'il avait eue pour le cardinal de Fleury. Les cabales des courtisans se taisaient devant elle. Des femmes jeunes, éblouissantes de beauté, passaient des embrassemens de Louis à une prompte obscurité, tandis que la favorite, en faisant d'infâmes spéculations sur ses rivales mêmes, recueillait près du trône le magnifique salaire de leur commun déshonneur. Pour montrer quel prestige est attaché à un long partage du pouvoir suprême, il faut dire que madame de Pompadour n'était pas seulement adulée, mais, en quelque sorte, res- Madame de Pompadour.

pectée de la cour. Ses traits avaient pris de la dignité. L'altération que l'âge avait apportée à sa beauté, se cachait sous un air imposant : personne, en la voyant, ne songeait à ce que son rôle avait de plus honteux ; elle écartait, à force de fierté, la pensée du Parc-aux-Cerfs. De sévères magistrats qui venaient quelquefois négocier en secret avec elle, au nom du parlement, étaient de leur aveu intimidés en sa présence, ou rassurés par son sourire : un mot lui suffisait pour avertir un ennemi caché qu'elle démêlait ses trames; elle savait intimider jusqu'au maréchal de Richelieu. Le prince de Soubise et d'autres seigneurs d'une grande naissance, s'honoraient de porter le nom d'amis de la marquise. Le ton qu'elle avait auprès du roi, était celui d'une amitié respectueuse et courageuse; elle affectait de ne point le flatter; en le détournant des devoirs d'un roi, elle semblait toujours l'inviter à les reprendre; elle montrait de la vénération pour la reine, dont elle usurpait la place, et la trouvait heureuse de n'avoir à s'occuper que du ciel. Irritée de n'avoir pu vaincre le mépris du dauphin, elle tenait la cour éveillée sur les ridicules qu'elle croyait remarquer dans ce prince, opposait

son maintien embarrassé à la noblesse et à la grâce de son père, raillait sa piété, parlait *de sa haire et de sa discipline*, et supposait qu'il s'enfermait souvent pour réciter son bréviaire en habit de jésuite. Après avoir eu souvent à se plaindre des princesses, filles du roi, elles les avait enfin convaincues qu'il était dangereux de condamner en elle le choix du monarque: c'était au milieu de ces petites combinaisons d'une femme inquiète et artificieuse qu'elle visait à obtenir la réputation d'un grand caractère. Son luxe attestait la bizarrerie de ses caprices ; on avait multiplié pour elle de frivoles inventions dont elle n'était charmée qu'un jour (*a*).

L'aptitude qu'elle avait à éprouver ou à jouer l'enthousiaste, lui suggérait mille choses enivrantes pour la vanité des artistes et des gens de lettres. Elle n'était pas pour les philosophes une alliée très-sûre. Comme maîtresse d'un Etat, elle avait souvent à s'offenser des leçons sévères qu'ils adressaient aux rois. Mais leur doctrine était en général si indulgente pour toutes les fautes qui se couvrent

(*a*) Après la mort de la marquise de Pompadour, la vente de son mobilier dura plus d'un an.

du nom de l'amour, que son intérêt lui prescrivait de la favoriser (*a*).

(*a*) Quoique je parle un peu plus bas de l'influence des hommes de lettres, je crois devoir dire ici un mot des rapports que la marquise de Pompadour eut avec eux. Elle pardonna à Voltaire les chagrins qu'il lui avait causés, et après lui avoir fait quitter la France par une maligne cabale, elle le protégea dans les deux retraites qu'il occupa successivement auprès de Genève. Voltaire se vengea de la préférence qu'elle avait donnée sur lui à Crébillon, en faisant Tancrède. Il lui dédia cette tragédie, le dernier de ses chefs-d'œuvre dramatiques. Satisfaite des égards qu'il montrait pour l'autorité, elle conçut le projet de l'opposer à des philosophes qui gardaient moins de ménagemens. Elle espéra même vaincre son penchant à l'irréligion, et l'invita par ses lettres à parer de ses beaux vers les livres saints, qu'il avait si long-temps voués au ridicule. On dit qu'elle lui fit promettre le chapeau de cardinal en récompense des cantiques pieux qu'elle lui demandait. Voltaire répondit à cette offre bizarre par une foule d'écrits dirigés contre le christianisme. La marquise les lut, s'affligea un moment, et rit ensuite d'une impiété si tenace. Elle fit sans succès différentes tentatives pour apprivoiser J. J. Rousseau. Il rejeta ses bienfaits avec une fierté qui décelait du mépris. Elle ne vit dans ses refus qu'une affectation d'originalité. Elle partagea l'enthousiasme de la plupart des femmes pour les Lettres de Julie. L'imprudent Jean-Jacques l'offensa dans Émile par un trait cruel sur les maîtresses des princes. Ce ne fut point elle cependant

Le docteur Quesnai, chef des économistes, persuadé de l'infaillibilité du système d'administration qu'il avait découvert, voulut faire servir au bonheur des nations l'amitié de madame de Pompadour. Celle qui vivait au milieu des pompes et des soucis de la royauté, descendait souvent dans l'appartement modeste où elle logeait son médecin. Là, elle venait se consoler des calamités dont elle était cause, par des rêves de félicité publique. Charmée d'une doctrine dont elle se déclarait missionnaire, elle voyait le moment où l'État tirerait ses ressources d'un impôt unique, licencierait une armée de traitans, de commis, et ramenerait les jours de Henri IV. Après s'être exaltée dans ces projets, et les avoir expliqués elle-même avec chaleur, avec grâce, aux plus jeunes adeptes de cette école, la marquise de Pom-

qui dirigea la persécution qu'attira sur lui le plus éloquent de ses ouvrages. Ainsi que le roi, elle honorait beaucoup le talent de Buffon et le faisait récompenser avec munificence. Elle eut à se plaindre de Diderot, et intercéda pour lui lorsqu'il fut arrêté. En condamnant le livre de l'Esprit, elle s'intéressa au sort d'Helvétius. Elle protégea particulièrement Marmontel, qui, dans l'effusion de sa reconnaissance, l'a peinte sous des traits que ne peut emprunter l'histoire.

padour venait demander au contrôleur général des acquits-comptans pour elle et pour ses protégés; plaidait, au nom de l'humanité, contre toute réforme qui diminuait le luxe de la cour, et tranquillisait le roi sur l'accroissement aussi bien que sur la mauvaise assiette des impôts. Les différens traits que je viens de rassembler sur la marquise de Pompadour ne doivent point être considérés comme des contradictions de son caractère, mais comme les rôles successifs que prend une comédienne. Pour faire illusion aux autres, elle commençait par s'en faire à elle-même. S'il était permis d'établir un parallèle entre une femme qui conduisit Louis XV à l'excès du libertinage et celle qui amena Louis XIV à une austère piété, on pourrait remarquer que l'une et l'autre, pleines de dextérité, dans leurs combinaisons particulières, étaient également inhabiles à conduire un État. Celle-ci eût voulu gouverner la cour et le royaume comme le monastère de Saint-Cyr. Celle-là laissait tout s'altérer dans les lois de la vieille monarchie. Madame de Maintenon choisissant entre des personnages pieux; madame de Pompadour choisissant entre

des hommes affranchis de tout scrupule, avaient le malheur de rencontrer presque toujours la médiocrité ou l'ineptie. Elles contribuèrent aux désastres d'une guerre malheureuse, l'une par sa timidité, l'autre par son orgueil. La dette de l'État s'accrut également sous l'influence d'une favorite désintéressée que sous celle d'une favorite dont l'avidité donnait le signal à tous les courtisans.

La santé de la marquise de Pompadour déclinait depuis plusieurs années. Une agitation continuelle et des chagrins toujours croissans avaient augmenté chez elle les progrès d'une maladie particulière à son sexe; surtout elle ne pouvait supporter la pensée d'être haïe de la nation. On a vu souvent des hommes d'État opposer un flegme imperturbable à la haine publique; mais il est rare que des fem mes endurent sans de vives souffrances une épreuve aussi cruelle. Quelques lettres (*a*) qui sont restées de la marquise de Pompadour la montrent poursuivie d'un chagrin

(*a*) Une lettre authentique de la marquise de Pompadour au duc d'Aiguillon peint la vive agitation où la mettaient les revers de la guerre de sept ans.

« Que vous dirai-je, monsieur le duc? Je suis

bien plus cuisant que l'ennui dont madame de Maintenon se disait accablée. Elle s'y plaint de tout pour n'avoir pas à se plaindre d'elle-même; elle y répète sans cesse des reproches d'ingratitude, si communs et si insignifians à la cour : elle y fait de tristes prédictions sur le sort de la monarchie, et n'oublie que les torts du roi et les siens dans l'énumération des causes qui ébranlent l'État.

dans le désespoir, parce qu'il n'est rien qui m'en cause d'aussi violent que l'excès de l'humiliation. Est-il possible d'en éprouver de plus forte? Être battu n'est qu'un malheur : ne se pas battre est un opprobre. Qu'est devenue notre nation? Les parlemens, les encyclopédistes, etc., etc., l'ont changée absolument. Quand on manque assez de principes pour ne reconnaître ni divinité, ni maître, on devient bientôt le rebut de la nature, et c'est ce qui nous arrive. Je suis mille fois plus effrayée de notre avilissement que je ne l'aurais été de la perte de toute l'escadre. Il est encore bien heureux que vos troupes n'y aient pas été : vous périssiez tous. Que voulez-vous que j'espère pour nos projets? Pouvez-vous passer tout seul? Cela est impossible. Et peut-on compter sur la marine? Nous ne savons que trop à quoi nous en tenir à cet égard. Il faut renoncer à toute gloire! C'est une cruelle extrémité, mais, je crois, la seule qui nous reste. Ne vous découragez pas autant que moi, Monsieur; votre zèle et votre attachement pour le roi peuvent lui être utiles. Je souhaite qu'ils puissent être mis à l'épreuve. »

Les défaites de nos armées l'humilient et l'exaspèrent. Peu de temps après la paix, elle éprouva des soucis d'une autre nature, s'il est vrai que son intelligence avec le duc de Choiseul fut troublée par les plus justes sujets d'ombrage.

Le duc de Choiseul.

Ce ministre croissait en faveur auprès du roi, et surtout auprès de la nation. L'ascendant qu'il conservait sur la marquise de Pompadour provenait, suivant l'opinion commune, de l'amour qu'il lui avait inspiré; car on ne supposait pas qu'elle fût fidèle à un roi qui l'accablait du fardeau de tromper son ennui, et on le regardait comme la dupe d'un homme habile dans l'art, alors très-vanté, de subjuguer les femmes. On ne cessait d'accuser celle-ci de la guerre; on remerciait le duc de Choiseul de la paix. Quoique le roi montrât de la répugnance à déclarer un premier ministre, le duc de Choiseul semblait en exercer toute l'autorité, par l'étendue de ses attributions. Il n'eut jamais à la fois que deux départemens; mais le duc de Praslin, son docile parent, lui en soumettait un troisième. Ainsi le duc de Choiseul avait conduit toutes les négociations de la paix, quand le duc de Praslin portait le titre de secrétaire d'État

des affaires étrangères. Le premier reprit ensuite ce département, et céda celui de la marine à son cousin. Il eut un désir constant de diriger les finances ; mais comme il ne développait aucune habileté sur cette matière, et que d'ailleurs sa réputation de prodigalité inspirait quelque crainte au roi, il obtint seulement de faire nommer ou déplacer des contrôleurs généraux, et ceux-ci le consultaient sur les parties les plus importantes de leur administration. Il s'emparait de toutes les affaires qui regardaient la constitution de la monarchie. Lui seul traitait, soit avec le clergé, soit avec le parlement, soit avec des écrivains dont la puissance égalait déjà celle de ces deux grands corps. Il n'était aucune partie du gouvernement sur laquelle on ne lui supposât un projet neuf et hardi. Ceux qui désiraient la stabilité de l'ordre antique, espéraient le voir affermi par la puissance d'un homme qui savait insensiblement substituer sa volonté à celle d'une femme capricieuse, et aux faibles résolutions d'un monarque indolent. Ceux qui appelaient des réformes et des changemens, démêlaient dans le duc de Choiseul un secret penchant à les favoriser. Charmé de recueillir des suffrages qui devançaient en quelque sorte ses actions, ce ministre fut moins le courtisan de son

maître que celui de l'opinion publique. Il en caressait les différens partis, et avait l'art de se présenter comme leur arbitre. L'autorité royale reprenait par ses soins plus de lustre que de force. Ses partisans les plus déclarés étaient les seigneurs et les magistrats, dont le règne de Louis XV avait réveillé et consolidé les prétentions aristocratiques. Personne ne pouvait dire : c'est un grand homme ; chacun disait : *c'est un homme brillant.* Pendant presque tout le cours du dix-huitième siècle, il n'y eut point en France de meilleur titre de recommandation. Quelques détails sont encore nécessaires pour faire connaître ses moyens de séduire.

Le duc de Choiseul avait une élocution facile et précise. Sa figure n'était point belle ; mais l'expression en était spirituelle et altière. On le félicitait de quelque ressemblance avec le grand Condé. Son maintien, ses discours n'avaient rien de cette réserve mystérieuse par laquelle des hommes d'État annoncent pesamment leur importance. Il s'enrichissait des pensées qu'on développait devant lui, et suppléait par ce moyen à des études profondes. Il était plus occupé de la fortune de ceux qui s'attachaient à lui, que de

la sienne propre, et prévenait chez eux la corruption par la libéralité. En épousant une des plus riches héritières du royaume, il avait joint de grands biens aux revenus de différentes places et aux dons multipliés du roi. Sa prodigalité aidait à le faire regarder comme un homme qui devait mourir au sein du pouvoir. Les vertus, la modestie et l'esprit distingué de sa femme répandaient le charme le plus pur dans l'intérieur de sa maison, et n'y laissaient jamais sentir les gênes de la grandeur. Sa sœur, la duchesse de Grammont, lui ressemblait trop par l'esprit et par le caractère pour s'assujettir aux devoirs et aux bienséances de son sexe. Le duc de Choiseul avait eu souvent à la contenir dans la vile ambition qu'elle montrait de devenir la maîtresse du roi. On présume qu'il n'osa la seconder qu'après la mort de la marquise de Pompadour. Depuis son entrée dans le ministère, il avait su réprimer son penchant à la satire. Il louait avec effusion un trait généreux, un bel ouvrage, et se hâtait d'en demander au roi, ou d'en décerner lui-même la récompense. Dans sa jeunesse il avait cédé au travers commun d'insulter à la religion; puissant, il parut la res-

pecter. Lorsqu'il eut à conduire la lente abolition des jésuites, il s'observa pour ne pas laisser croire qu'on immolait ces moines à l'impiété dominante. Enfin, pour achever le portrait du duc de Choiseul, on pourrait dire que c'était le régent avec de la sobriété. Nous allons voir bientôt qu'il eut avec ce prince l'analogie d'être en butte aux soupçons les plus atroces et les plus injustes.

Le dauphin, la dauphine et la reine n'obtinrent à la cour que de froids respects. On n'osait approcher qu'avec mystère de l'héritier du trône; cependant il était toujours désigné comme le chef d'un parti. L'archevêque de Paris, le clergé moliniste et les jésuites lui soumettaient une cabale dévote qui avait d'abord inspiré la crainte, ensuite le dédain, et enfin la pitié. On ne sait si le dauphin fut entraîné à se vouer aux jésuites par une piété timide ou par un désir secret d'exercer une grande autorité. Il supportait avec peine d'être aussi nul à la cour de son faible père, qu'un autre dauphin l'avait été devant l'absolu Louis XIV. L'amour du bien public, celui du travail, l'horreur qu'inspirent le vice et la mollesse Le dauphin.

à un jeune prince qui, grâce à des mœurs pures, conserve des sentimens généreux, enfin un vif désir d'imiter les vertus de saint Louis, avaient donné à sa jeunesse une noble activité. Mais chaque tentative qu'il avait faite pour obtenir du pouvoir ou pour balancer celui de la marquise de Pompadour et du duc de Choiseul, avait été marquée par une disgrâce. La modération qu'il avait montrée après l'attentat de Damiens, et le refus qu'il avait fait dans cette circonstance de sacrifier le parlement aux jésuites, dont on le supposait esclave, avaient été mal appréciés par son père. C'était en vain qu'il avait appuyé dans le conseil l'avis du cardinal de Bernis, lorsque ce ministre, effrayé de nos premiers revers dont il connaissait trop bien les causes, voulut terminer une guerre aussi folle que honteuse. Il ne put obtenir de se montrer à la tête de nos armées, lorsqu'elles fuyaient sous les Clermont et les Soubise. Il reprochait au duc de Choiseul de lui avoir fermé la carrière de l'honneur.

Pendant les débats sur les jésuites, il ne tenta qu'un seul effort en leur faveur. Il fit remettre au roi un mémoire qui expri-

mait les plus vifs griefs contre le duc de Choiseul, et révélait ou supposait ses intrigues avec quelques chefs du parlement pour opérer la dissolution de cette société. Le roi en parut frappé, et fit pendant quelques jours un accueil sévère à son ministre. Mais celui-ci fut bientôt instruit par la marquise de Pompadour des moyens qu'avaient employés contre lui ses ennemis. Il osa se plaindre avec emportement du dauphin et de ses conseillers. Il vint trouver ce prince pour lui démontrer la fausseté des dénonciations dont il s'était rendu l'organe. On prétend qu'il lui porta le défi de la haine en lui adressant ces paroles : *Je puis être condamné au malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur.* Le dauphin fut convaincu que son père avait eu le dessein de l'humilier, et lui avait tendu un piége en paraissant prêter l'oreille à ses accusations contre le duc de Choiseul. Ce débat eut lieu dans l'année 1760. Ce ne fut que deux ans après que la santé du dauphin éprouva une altération visible. Jusque-là il avait annoncé la constitution la plus forte. Son visage vermeil exprimait plus de gaieté qu'on n'en attendait de ses principes austères. Il tomba

dans une profonde mélancolie; il maigrit, il devint pâle et parut menacé d'une maladie de poitrine. Ces symptômes fâcheux éloignèrent de lui plusieurs de ceux qui s'étaient voués à sa fortune; ses ennemis l'affrontèrent avec moins de timidité.

La dauphine.

Ce prince, rebuté par son père, trouvait dans la tendresse et les vertus de sa femme la plus précieuse des consolations. L'union de ces époux était citée en exemple dans le temps où la fidélité conjugale fut le moins respectée. La dauphine n'avait ni la vivacité piquante, ni les grâces faciles qui avaient tenu lieu de beauté à cette duchesse de Bourgogne si chérie de la cour et des Français. C'était la prudence qui dominait en elle; tous ses plaisirs étaient renfermés dans ses devoirs. Son esprit avait autant de justesse que de sagacité. Elle ne développait la variété et l'étendue de ses connaissances, que pour s'unir aux goûts de son mari et pour contribuer à l'instruction de ses enfans. Louis XV, qu'effrayait tout soupçon de pédantisme, se sentait attiré par la modestie et le sens exquis de la dauphine. Ce monarque ne goûtait jamais qu'auprès des femmes le bonheur de la confiance. Il chargeait la dauphine de consoler la reine dans son

isolement et d'adoucir les caprices hautains des princesses ses filles. Tantôt il se plaignait à elle de la marquise de Pompadour, et tantôt c'était du dauphin. Cette princesse justifiait l'un sans accuser l'autre avec véhémence. Elle attendait que le crédit et la faveur vinssent la chercher. Elle obtint enfin un avantage qu'elle paraissait si peu envier; mais ce fut trop tard : elle ne pouvait plus s'en servir pour charmer les peines et arrêter la fatale langueur de son mari.

Mort du duc de Bourgogne.

1761.

Un grand chagrin avait troublé le bonheur domestique de ces époux : l'aîné de leur fils, le duc de Bourgogne, mourut en 1761. Cet enfant, âgé de onze ans, montrait un heureux naturel. Une tradition, qui paraît assez sûre, donne à sa mort une cause honorable et touchante. Comme il jouait avec des enfans de son âge, un d'eux le renversa étourdiment : le jeune prince annonça par ses cris que sa chute avait été très-douloureuse; mais, en voyant le repentir et le désespoir de son compagnon, il eut la force de se contenir et de garder un secret inviolable sur cet accident. Il lui survint une tumeur dont ses parens s'alarmèrent; les médecins l'attribuèrent à un vice de sang et ordonnèrent une opération chirurgicale;

que le duc de Bourgogne supporta avec beaucoup de constance. Il s'efforçait de sourire, surtout lorsque son imprudent ami était en sa présence. On aime à trouver des traits si généreux dans des enfans adulés, chez lesquels on suppose la pitié plus lente et moins vive. De telles dispositions devaient se rencontrer dans un fils du dauphin : lui-même avait donné plusieurs témoignages d'une sensibilité profonde. Il eut le malheur, dans une partie de chasse, de tuer par accident un de ses écuyers; le désespoir qu'il éprouva, le soin qu'il prit de la veuve et des enfans de cet écuyer, n'ont rien qui n'appartienne au sentiment le plus commun d'humanité. Mais le dauphin ne s'en tint pas là; il renonça pour toujours à un exercice que jusque-là il avait aimé avec passion.

Mort de la marquise de Pompadour.

1764.

La cour était à Choisi lorsque madame de Pompadour éprouva de vives douleurs, qui parurent être la suite de la maladie dont elle était depuis long-temps affectée. Le roi la fit conduire à Versailles, quoique, par l'étiquette, il ne fût permis qu'aux princes de mourir dans le palais du roi. Elle interrogea les médecins avec fermeté, s'aperçut de leur hésitation, jugea elle-même sa maladie,

et ne songea plus qu'à mourir en reine. Louis, sans paraître vivement ému, fit tout pour accorder à l'amie qu'il allait perdre la seule consolation dont elle fût avide, celle de régner jusqu'au dernier moment. On eût dit qu'il s'agissait d'une compagne qu'il aurait reçue à l'autel. Il environna son lit de mort de tout ce qui atteste le crédit et la faveur, et s'empressa de nommer à différens emplois les personnes qu'elle lui recommandait d'une voix défaillante. La cour continuait de s'empresser autour d'une femme qui, près d'entrer dans la tombe, distribuait encore des dons et des honneurs. Les princes et les seigneurs, admis auprès d'elle avec ordre, étaient surpris de la voir richement parée. Elle se faisait mettre du rouge pour cacher les traces de la mort. On discutait devant elle les intérêts de l'État, et on lui faisait sentir qu'elle en tenait encore les rênes. Le clergé se montra aussi respectueux que la cour pour la favorite expirante. Les prêtres, dont le zèle emporté avait deux fois persécuté Louis XV lui-même, ne se scandalisèrent point de voir mourir dans son palais celle qui n'y était entrée que sous les auspices d'un amour adultère. Elle eut plusieurs entretiens avec son curé. En satisfai-

sant aux devoirs de l'Église, elle paraissait encore chercher l'approbation des philosophes. Son orgueil ne fut point compromis par les pleurs de la pénitence. Le jour même où elle mourut, le 15 avril 1764, elle dit à son curé qui la quittait : *Attendez, M. le curé, nous nous en irons ensemble.* Louis ne versa pas une larme, ne parut point rêveur, ne chercha pas la solitude; et comme si la mort de la marquise l'affranchissait de tous les égards qu'il avait cru de voir lui montrer, il permit que son corps fût porté sur une civière, par deux domestiques, du château de Versailles à son hôtel particulier. Il était à sa fenêtre quand les restes de la marquise passèrent. On dit qu'il prononça ces mots d'une lâche insensibilité : « La marquise aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage. » (Le témoignage de plusieurs hommes de la cour a démenti cette anecdote.) Madame de Pompadour avait quarante-deux ans. Elle laissa des biens considérables, dont son frère, le marquis de Marigny, hérita : le mari qu'elle avait abandonné eût rougi de recevoir la plus légère partie de cette fortune. Les gens de lettres et les artistes la regrettèrent. Les troupes françaises, dont elle avait compro-

mis la gloire, témoignèrent leur joie d'être délivrées de sa méprisable et capricieuse influence. Quand de telles femmes deviennent des instrumens de calamité, le peuple les charge d'imprécations, afin d'épargner son roi; mais le roi seul est coupable.

La mort d'une des maîtresses de Louis XIV, mademoiselle de Fontanges, et celle de deux maîtresses de Louis XV, mesdames de Vintimille et de Châteauroux, avaient été attribuées au poison. Le même bruit se reproduisit à l'occasion de la mort de la marquise de Pompadour, quoique sa maladie, lente et caractérisée, n'eût été accompagnée d'aucun symptôme violent. Ce bruit fut sourd, comme tous ceux que la calomnie croit devoir essayer avec précaution. Les jésuites furent d'abord accusés d'avoir sacrifié à leur vengeance la femme qui avait, la première, provoqué leur ruine. Les amis de ceux-ci osèrent, à leur tour, accuser le duc de Choiseul d'avoir fait périr une protectrice que son ingratitude avait irritée. Il résultait de là que le fait de l'empoisonnement de cette dame semblait convenu entre deux partis opposés, et cependant il n'avait aucune espèce de vraisemblance. Les jésuites n'eussent commis qu'un crime inutile, Bruit d'empoisonnement.

puisque leur ennemi le plus redoutable, le duc de Choiseul, restait pour consommer leur destruction. Quant à celui-ci, comment supposer qu'il eût eu la froide et imprudente scélératesse de faire donner un poison lent à une femme qui, jusqu'à ses derniers momens maîtresse du royaume, possédait tous les moyens de reconnaître et de punir l'attentat dont elle était victime?

Mort du dauphin.

1765.

Le dauphin, au grand regret d'un parti qui ne cessait d'exalter sa constance et sa foi, laissa le champ libre au duc de Choiseul après la mort de la marquise de Pompadour. En vain les jésuites dont il était entouré lui suggéraient des pensées politiques et des moyens d'intrigues, il revenait toujours à des méditations, des entretiens et des actes de piété. Il se taisait sur ses souffrances, mais on les devinait à l'altération progressive de ses traits. Le duc de Choiseul avait fait former à Compiègne un camp de plaisance. Toute la cour se réjouissait d'y venir déployer du luxe, de la légèreté et des grâces. Le dauphin, dont le goût pour les exercices militaires avait été trop rarement satisfait, parut sortir de sa langueur et oublia ses maux en commandant les manœuvres. La cour vint de là s'établir à Fontainebleau.

Le dauphin y suivit son père; mais bientôt il succomba aux fatigues qu'il venait d'éprouver. Quand il n'eut plus de doute sur sa mort prochaine, la fermeté qu'il avait opposée aux progrès de ses maux devint une sérénité radieuse: il joignait à la ferveur d'un chrétien le sang-froid d'un sage. Son médecin, en lui tâtant le pouls, laissait paraître du trouble et de la crainte: « Prenez garde, mon cher Bouillac, lui dit le prince, n'effrayons personne. » Cependant il lui fut impossible de dissimuler la certitude qu'il avait de sa fin à une épouse habituée à lire dans son ame. Il éprouvait un vif regret en pensant qu'il ne pourrait point guider ses fils à travers les dangers d'une pareille cour et d'un pareil siècle, mais les vertus, les lumières et la haute prudence de leur mère le rassuraient. Le roi n'avait pas voulu s'éloigner de Fontainebleau pendant la maladie de son fils. Il lui rendait des soins assidus, mais sa douleur se contenait avec trop de facilité pour être jugée bien déchirante. La cour passait les momens les plus mornes dans ce lieu voué aux plaisirs. Les médecins ayant annoncé que le dauphin avait à peine deux jours à vivre, chacun fit ses apprêts de départ pour prévenir la confusion et les embarras qui

naîtraient de ce triste événement. On chargeait les voitures de bagages. Le dauphin vit de sa fenêtre le mouvement qui se faisait dans les cours, et en devinant la cause : « Il faut bien mourir, dit-il, car j'impatiente trop de monde. » Ce prince expira le 20 décembre 1765, âgé de trente-six ans. Dès qu'il eut fermé les yeux, le duc de la Vauguyon vint présenter au roi le prince son élève, qui régna huit ans après sous le nom de Louis XVI. Suivant l'usage, on annonça *M. le dauphin.* Louis se troubla, embrassa son petit-fils avec tendresse, le considéra quelque temps en silence, et dit en soupirant : *Pauvre France! un roi âgé de cinquante-cinq ans, et un dauphin âgé de onze!* Cette exclamation, et d'autres mots qui lui échappèrent, ont fait supposer que de noirs pressentimens s'offraient alors à sa pensée; qu'effrayé du sourd ébranlement que recevait la monarchie, et déplorant ses propres fautes sans oser les réparer, il sentait quel funeste héritage il laisserait à son petit-fils. Il répéta encore plusieurs fois : *Pauvre France!* Il conduisit ensuite le jeune prince à sa mère, et la plus tendre épouse apprit son malheur par l'annonce qui lui fut faite de *M. le dauphin.* Elle se jeta aux pieds du

roi, qui lui promit tous les soins d'un père. Il lui donna la surintendance de l'éducation de ses enfans.

Regrets que la nation lui donne.

La mort du dauphin fut pour le peuple un coup aussi accablant que si elle eût été imprévue. Pendant sa maladie on avait vu le même concours dans les églises, la même ferveur de prières, enfin la même effusion de sentimens qui avaient eu lieu, lorsqu'en 1744 on tremblait pour les jours de son père. Au premier bruit de sa mort, on s'assembla pour le pleurer autour de la statue de Henri IV, et depuis ce temps le peuple ne manqua point de venir confier ses peines et ses plaintes à l'image d'un roi si chéri. Les obsèques du dauphin furent célébrées dans toute l'étendue du royaume avec la douleur la plus sincère. Il avait désiré être enterré à Sens; on y conduisit son corps, et un mausolée lui fut élevé dans la cathédrale de cette ville. Son cœur fut porté à Saint-Denis. Ce n'était point comme un prince pieux que le dauphin était généralement regretté; la plus grande partie de la nation, en respectant son zèle, avait toujours craint son asservissement à des moines dangereux : mais on espérait que son règne rétablirait l'ordre, l'économie, les bonnes

mœurs, et préviendrait une grande catastrophe (*a*).

Plusieurs mois s'écoulèrent sans qu'on osât attribuer au crime la mort du dauphin. La capitale l'avait vu languir pendant près de trois ans; il n'était pas aisé de persuader que le poison eût miné sa constitution pendant un si long intervalle. Il y a toujours quelque chose de vague dans les louanges données à des princes dont les qualités ont été plutôt aperçues que mises à l'épreuve. Celui qu'on regrettait fut souvent désigné sous le nom de Germanicus. Les panégyristes qui établissaient ce parallèle ne croyaient pas faire entendre que les circonstances de la mort du dauphin offraient une triste analogie avec celle d'un héros qui fut regretté de l'univers; ils auraient

(*a*) Beaucoup de personnes croient aujourd'hui que le dauphin eût accéléré la révolution par des efforts maladroits pour domter l'esprit de son siècle; que son penchant à des méditations mystiques et à une vague mélancolie ne lui eût laissé ni le calme ni la fermeté d'un homme d'Etat; que sa politique et sa bonté se seraient souvent combattues; enfin, qu'agissant en chef de secte, et non en maître de royaume, il eût eu le destin des rois qui échauffent les partis sans savoir les contenir.

même évité avec soin un tel rapprochement, s'ils avaient pu penser que bientôt on s'efforcerait d'assimiler Louis XV à Tibère, et le duc de Choiseul à Pison : mais la calomnie ne désespéra pas de faire recevoir avec le temps cette accusation monstrueuse.

La cour paraît prendre un nouvel aspect.

La dauphine, pendant la longue maladie de son époux, lui avait rendu ces soins qui ne lassent jamais le cœur des femmes. Elle partageait sa couche ou veillait sans cesse auprès de lui ; elle ne cédait à personne, ni pour un seul moment, le privilége de soulager ses souffrances ou de l'en distraire : son sang s'échauffa, sa poitrine fut affectée du même mal qui conduisait le prince au tombeau : elle s'en ressentit plus vivement dès qu'elle eut perdu celui auquel il lui était si doux de dévouer tous ses momens. Comme elle avait à remplir les devoirs d'une mère, elle tâchait de dissimuler sa maladie, et en calmait la violence par le régime le plus exact. Louis XV n'avait jamais paru plus touché du mérite de cette princesse. Depuis quelque temps il était frappé d'une mélancolie qui annonçait le besoin de faire un effort sur lui-même. La cour remarquait les longs entretiens qu'il avait avec la dau-

phine et le retour d'affection qu'il montrait à la reine. Les princesses ses filles sortaient du rôle obscur auquel madame de Pompadour les avait condamnées. Il les voyait avec toute la complaisance d'un père. Le Parc-aux-Cerfs était fermé. Louis n'avait plus de maîtresse déclarée. On jugeait que c'était déjà beaucoup pour lui d'éviter le scandale dans les voluptés auxquelles il ne renonçait pas encore. Un sermon le faisait tomber dans une profonde rêverie. L'alarme se répandait non seulement parmi les courtisans dissolus, mais parmi les hommes d'État et les philosophes. On craignait que le règne des confesseurs ne succédât à celui des maîtresses. Une ame si faible, disait-on, ne se délivre d'un joug que pour en subir un autre. Si les scrupules de Louis XIV ont produit des effets plus funestes que ses amours adultères, à quelles inepties, à quelles mornes rigueurs Louis XV ne serait-il pas conduit par une dévotion timorée? Les jansénistes eux-mêmes s'alarmaient de ces syptômes de conversion, parce qu'ils étaient convaincus que les jésuites s'empareraient du roi pécheur, et lui indiqueraient des lettres de cachet contre les adversaires de la bulle, comme les moyens

de pénitence les plus efficaces. En effet, ces moines vainement dispersés renouaient leurs intrigues. Ils avaient l'art de réunir aux prélats qui leur restaient fidèles plusieurs courtisans jaloux du duc de Choiseul. Le maréchal de Richelieu et le duc d'Aiguillon son neveu s'approchaient de cette ligue pieuse, et correspondaient avec l'archevêque de Paris et l'évêque de Verdun.

Mort de la dauphine. 1767.

Tout leur espoir reposait sur le crédit de la dauphine. Il ne paraît pas que cette princesse judicieuse se fût liée par aucune promesse à ce parti; mais on ne doutait pas que son respect pour la mémoire et les vœux de son époux ne l'y tînt constamment attachée. On cherchait à se rassurer sur sa santé. Les médecins publiaient que leurs soins l'avaient guérie, lorsqu'elle éprouva des douleurs aussi vives que celles qui avaient précédé la mort de son époux. Après six semaines de souffrances aiguës, elle mourut le 13 mars 1767. Le parti des jésuites, atterré par ce nouveau malheur, sema sourdement des soupçons qui ont été répétés et développés à mesure que le temps a rejeté ces événemens dans une sorte de lointain. On parla d'une tasse de chocolat empoisonnée qui avait été présentée à la dauphine. On osa

dire que le dauphin avait été empoisonné de la même manière.

Nouveaux bruits d'empoisonnement.

On réveilla les bruits qui avaient couru sur la mort de la marquise de Pompadour, et ces trois personnes furent désignées comme trois victimes du duc de Choiseul. A la vérité, on n'entendit point retentir ces cris violens qui avaient ému le peuple et glacé le cœur de Louis XIV après la mort d'un autre dauphin et d'une autre dauphine; mais des hommes animés d'une haine commune se firent, dans l'ombre, de sinistres confidences, et voulurent persuader que de grands crimes avaient été commis à la cour de Louis. Bientôt on fit tourner contre les jésuites l'accusation qu'eux et leurs partisans essayaient de porter. Des esprits sombres, qui ont besoin de haïr et de calomnier l'autorité, firent des rapprochemens pour justifier des fables atroces. L'attentat de Damiens cachait, suivant eux, de redoutables mystères. *Du moins*, disaient-ils, *on avait su persuader à Louis XV que le dauphin avait trempé dans un complot parricide. Le duc de Choiseul s'était offert à délivrer le roi d'un fils qu'il ne pouvait plus voir sans terreur. Il avait fait choix d'un poison lent pour détourner les soupçons. La dauphine,*

et auparavant la marquise de Pompadour, avaient été empoisonnées lorsque l'une et l'autre lui avaient fait craindre la perte de son crédit.

Réfutation de ces bruits.

Il y a des crimes impossibles. Que Louis ait supporté pendant un certain nombre d'années le spectacle de son fils mourant d'un poison qui lui aurait été versé par ses ordres; que tranquille jusqu'à la fin dans son lent parricide il ait pu s'approcher du lit de sa victime, et jouir de son agonie, voilà qui est au-dessus de la scélératesse la plus exercée; et l'on ose en accuser un roi qui, s'il fut toujours loin de la vertu, fut encore plus loin des penchans d'une ame atroce! Quelle eût été sa démence, sa frénésie, de voir un monstre formé pour les plus horribles complots dans un prince pieux, sensible, sincère; dans celui des Français dont on révérait le plus les vertus domestiques! La plupart de ceux qui ont cru ou feint de croire à l'empoisonnement du dauphin et de la dauphine disculpaient le roi d'y avoir donné aucun consentement. On lit dans des mémoires peu estimés que le duc de Choiseul a immolé ces augustes victimes à l'Autriche qu'il servit toujours, à cette puissance que le duc de Saint-Simon lui-même soupçonne

d'avoir fait périr la famille de Louis XIV. Quand j'ai relevé cette insinuation révoltante de Saint-Simon, il m'a suffi de nommer le prince Eugène pour le confondre : le nom de Marie-Thérèse fait également tomber la nouvelle accusation portée contre l'Autriche ; mais quand on supposerait que des ministres se fussent passés du consentement de l'impératrice pour ordonner de pareils crimes, on chercherait vainement quel pressant intérêt put y porter leur politique. Lorsque madame de Pompadour voulut décider une guerre dont l'Autriche seule pouvait recueillir quelque fruit, elle s'aida, comme nous l'avons dit, des pleurs et de l'intercession de la dauphine, dont le père venait d'être dépouillé par le roi de Prusse. Le dauphin avait joint ses instances à celles d'une épouse si chérie. Il est vrai que ce prince opina pour la paix quatre ans avant qu'elle fut conclue ; mais c'était à une époque où l'Autriche, déjà fatiguée de ses efforts impuissans, ne demandait qu'une faible cession pour sauver l'honneur de ses armes. Ce qui serait encore plus étonnant que cette fureur d'ordonner des meurtres inutiles, ce serait le flegme du ministre français chargé de les exécuter. Quoi ! il aurait eu recours

à un moyen si lent, qu'il restait encore quelques probabilités que la mort du roi précéderait celle du dauphin! Il se serait exposé à rester livré à la vengeance du prince dans les veines duquel il avait fait couler le poison, à subir le supplice des régicides dès les premiers jours d'un nouveau règne! En rendant ces exécrables services à l'Autriche, il n'eût pas craint de frapper dans la marquise de Pompadour, le plus aveugle et le plus utile instrument de cette puissance! Quatre fois empoisonneur dans le cours de six années (car on voulut aussi lui attribuer la mort de la reine), il se serait toujours montré aussi patient dans ses crimes! Les hommes les plus vertueux du royaume auraient eu pour l'assassin de la famille royale un dévouement à l'épreuve des disgrâces et de tous les malheurs qui accablent les courtisans! Nul trouble d'esprit, nul accès de fureur, nul signe de férocité ou de remords n'eût décelé ce grand coupable ni dans sa puissance ni dans son exil! Les accusateurs, que n'arrêtent pas de telles invraisemblances, font un portrait idéal du crime; ils inventent un monstre: mais à quoi bon les suivre dans leurs conjectures, lorsqu'elles n'ont pas même pour fondement des

circonstances extraordinaires, équivoques dans les maladies dont moururent le dauphin, la dauphine, et la marquise de Pompadour? Ces maladies furent du nombre de celles que la médecine a le mieux caractérisées, et qu'elle désespère de vaincre. Les progrès en furent lents, déterminés, et tels enfin que l'observation les fait prévoir. Aussi les soupçons que je réfute ne furent admis que par des hommes irrités, atrabilaires, et chez lesquels une haine farouche rendait la piété suspecte. Le vulgaire ou les ignora, ou les oublia bientôt. La partie la plus éclairée de la nation les repoussa comme d'horribles chimères. La bienveillance dont les ames étaient remplies, et l'esprit de discussion, nés l'un et l'autre de la philosophie, ne permettaient pas à l'imagination de s'arrêter à ces rêves d'empoisonnement. On reconnaissait que ce genre de crime ne fut nulle part moins commun qu'en France. A une époque de discorde et d'anarchie, les bruits qui avaient couru sur la mort du dauphin ont été rappelés dans des ouvrages trop empreints du sombre vertige de ces jours malheureux. Je n'ai pu me taire sur ces bruits, tout méprisés qu'ils sont, parce que l'historien doit écarter avec

un scrupule inquiet tout ce qui pourrait un jour altérer et souiller nos annales, parce qu'il ne peut laisser calomnier ni les rois dont il dévoile les égaremens, ni les cours dont il peint la dissolution, ni la politique dont il accuse les combinaisons fausses et perverses, ni le cœur humain dont il n'a que trop souvent à retracer les fureurs.

Mort de la reine.

La reine mourut quinze mois après la dauphine. Il est aisé de juger combien elle avait ressenti les coups dont la mort venait de frapper sa famille. Délaissée sur le trône, ses plus précieuses consolations lui venaient de son fils et surtout de sa belle-fille. Elle en recevait aussi de son père Stanislas. Les bénédictions dont ce prince bienfaisant était comblé à Lunéville, à Nancy, faisaient à Versailles la joie de sa fille pieuse. Il lui écrivait avec autant d'exactitude que de tendresse, et de loin il était encore son guide, son soutien. Marie Leczinska et les Lorrains perdirent leur père le 23 février 1766. Ce qui rendait encore leurs regrets plus déchirans, c'était la nature de l'accident qui l'avait fait périr. Comme il était seul dans sa chambre, endormi sur un fauteuil, le feu atteignit le pan de sa robe de chambre; ses cris furent entendus trop tard; il était près d'étouf-

fer lorsqu'on entra : ses plaies ne purent être guéries. La maladie de la reine se déclara au commencement de l'année 1768 ; elle ressemblait à la plupart de celles qui sont causées par de longs et de cuisans chagrins. On ne remarquait point un dérangement sensible dans les organes de la reine ; mais les facultés de son ame s'arrêtaient : on eût dit un sommeil prolongé et très-inquiet. Ses douleurs devinrent plus vives à l'approche de ses derniers momens. Elle mourut le 25 juin. Soit que Louis fût moins préparé à cette mort qu'à celle de son fils, soit que les torts qu'il avait eus envers sa compagne excitassent en lui un repentir momentané, il montra la plus vive émotion en recevant ce nouveau coup. Il entra éperdu dans la chambre où la reine venait d'expirer ; il embrassa ses restes inanimés ; il voulut que le médecin lui racontât ses derniers mots, sans lui rien dissimuler de l'horreur de son agonie. Ce médecin (Lassone), en lui faisant ce récit, fut si troublé, qu'il s'évanouit. Louis le reçut dans ses bras, et le porta dans un fauteuil. Pendant plusieurs jours il pleura la reine environné de ses filles, et parut s'absorber dans ses pensées funèbres.

Le réveil fut honteux. Louis venait d'é-

puiser ce qui lui restait encore de sensibilité. Dès que les ministres de ses plaisirs eurent entrevu qu'il voulait être consolé, ils le rejetèrent dans les voluptés. Le Parc-aux-Cerfs se rouvrit; on chercha partout ce qui pouvait réveiller les sens d'un débauché presque sexagénaire. La mort de la reine semblait n'avoir plus produit sur lui d'autre effet que d'alléger ses scrupules en lui sauvant le péché de l'adultère. Il se livra plus que jamais à l'intempérance, penchant qu'il avait manifesté dès ses premiers désordres, et le seul que madame de Pompadour se fût efforcée de contenir. Comme si ce n'était pas assez de deux vices pour perfectionner son égoïsme, il se livra à un genre d'avarice qui semble impossible dans un monarque. Il laissa le désordre s'accroître dans les finances publiques, et eut recours aux moyens les plus sordides pour grossir ses honteuses épargnes. Ainsi furent rompus sans retour ces liens d'affection qui l'avaient attaché à une nation aimante. Il se rendit étranger à son peuple, comme un homme desséché par le vice se rend étranger à sa famille.

Finances.

Chaque année creusait davantage le gouffre du déficit que d'imprudens ministres révélèrent depuis avec trop d'éclat et ne

purent combler. Cependant il est certain que la nation française ne fit jamais plus de pas vers la prospérité que depuis la paix humiliante de Versailles. Mais ces pas, elle les fit par sa propre direction; et comme le gouvernement semblait plus souvent l'embarrasser que la seconder dans sa marche, elle se plaignait plus de lui quand elle commençait à s'enrichir, que lorsqu'elle éprouvait une gêne cruelle. La fortune publique ne correspondait point avec l'amélioration des fortunes privées. Les ressources de l'État s'accroissaient, mais dans une proportion moins forte que les charges, dont des fautes antérieures et des fautes récentes augmentaient le fardeau.

La guerre de sept ans avait ajouté plus de trente-quatre millions de rentes annuelles à la dette publique. Le duc de Choiseul, que l'alliance avec l'Autriche et l'Espagne rassurait sur les craintes d'une guerre continentale, avait beaucoup diminué les forces et les dépenses de l'armée (*a*). Mais il ordonna

(*a*) Par une ordonnance du 10 décembre 1761, le roi réduisit son infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons, et six d'un bataillon. Les régimens portaient des noms

de grands travaux dans les ports pour réparer graduellement les pertes de notre marine. Quelque porté qu'il fût aux idées de magnificence, il n'eut point, d'une manière ruineuse, l'ostentation des monumens. On peut même reprocher au gouvernement d'alors d'avoir abandonné avec un trop prompt découragement des travaux nécessaires. Les fonctions publiques coûtaient peu à l'État; et comme la plupart des principaux offices étaient achetés, ils offraient une ressource dont le fisc abusait à chaque moment de détresse. Les villes décorées de grands établissemens, et surtout les villes maritimes, dès que le commerce était rouvert, pourvoyaient avec ordre, et quelquefois avec un noble luxe, à leurs besoins municipaux. Les pays d'État faisaient surtout admirer la vigilance de leur administration. Le clergé jouissait de ses magnifiques dotations et de ses dixmes. La noblesse, depuis que les trésors de la finance lui étaient apportés par d'utiles mariages, était plus opulente qu'elle ne l'avait été peut-

de provinces. L'engagement était fixé à huit années. Tous les régimens étaient vêtus de blancs. Cette ordonnance, dont il est superflu de rappeler toutes les dispositions, paraissait conçue dans le but d'avoir de jeunes officiers et de vieux soldats.

être sous l'anarchie féodale. Les colonies que la paix nous avait laissées, versaient dans tous nos ports de riches retours qui avaient été retardés par la guerre. La balance du commerce (si l'on peut se servir d'un mot aussi vague) paraissait pencher en faveur de la France.

Embarras des contrôleurs généraux.

De tels avantages, attestés par les bénéfices des douanes, et par ceux de tous les genres d'impositions, fournissaient bien au-delà des intérêts nouveaux qu'il fallait acquitter. Pourquoi donc le trésor royal s'obérait-il de jour en jour? La négligence lui fut plus funeste que la prodigalité. Si un administrateur avait la volonté d'en connaître la situation, une prompte disgrâce lui en ôtait le temps. Il chancelait quand il dévoilait le mal : il était renversé quand il proposait le remède. Annonçait-il une réduction dans les dépenses? il irritait la cour; une répartition équitable de l'impôt? il soulevait le parlement, le clergé et la noblesse; un ordre sévère dans son travail? les financiers le traitaient comme un esprit étroit et minutieux; faisait-il rendre des édits où il avait cru déguiser savamment des charges nouvelles? les philosophes nommés *économistes* le traduisaient devant le public comme un sot oppresseur. Pour échap-

per ordinairement à ces divers genres de censure, il recourait aux anticipations. A l'aide de ce moyen, le plus funeste de tous en finance, il subsistait une année, se troublait lorsqu'il entrait dans celle dont il avait dévoré les ressources, et rarement il obtenait de la finir. On ne sait ni ce qu'étaient par eux-mêmes, ni ce que voulurent plusieurs de ceux qui se succédèrent dans le poste périlleux de contrôleur général. Quand on parle des Moras, des Boulogne, des Séchelles, on croit parler d'un même homme, tant leurs expédiens, leur complaisance, l'obscurité de leur marche et la promptitude de leur chute offrent d'analogie. J'ai dit ailleurs que Silhouette, après s'être annoncé comme un homme à grandes vues et d'un caractère décidé, tomba bientôt dans des ressources triviales, injustes et mesquines. Bertin, qui dans son administration vit finir la guerre de sept ans et jouit des premiers avantages de la paix, se flattait d'avoir une bonne égide contre ses ennemis dans l'amitié du roi, et une garantie encore plus sûre dans la protection de la marquise de Pompadour. Pour plaire à cette dame, il montrait de l'attachement aux principes des économistes; mais il les essayait avec une timidité qui répondait mal à l'ardeur de

leurs vœux. Le gouvernement, dans la crainte d'effrayer la magistrature et le peuple, s'était engagé à supprimer, peu de temps après la paix, le second et le troisième vingtièmes. La nécessité de conserver un gage aux emprunts imposait la loi de révoquer cette promesse imprudente. On résolut de recourir
31 mai 1763. à un lit de justice pour étouffer à leur naissance les murmures du parlement. Mais un enregistrement forcé fut suivi des représentations les plus importunes. Le duc de Choiseul eut l'air d'en être effrayé. Ce ministre commençait à se conduire avec le parlement de Paris comme les ministres du roi de la Grande-Bretagne le font avec un parlement qui représente la nation. Il était jaloux de s'assurer la faveur de ce corps, et promettait à la cour d'en domter l'opposition par des moyens indirects. Le contrôleur général Bertin corrigea son plan par des palliatifs qui firent sentir au parlement combien on le craignait. L'opposition redoubla. Le roi et la marquise de Pompadour plaignirent leur protégé, et le sacrifièrent (*a*). On lui donna

(*a*) On lit dans quelques mémoires, et notamment dans ceux qui portent, on ne sait pourquoi, le nom de *Mémoires du maréchal de Richelieu*, que le débat entre le duc de Choiseul et la marquise de

pour successeur Laverdi, conseiller au parlement de Paris. Ses collègues, flattés de l'honneur qui leur était rendu et des grandes espérances qui leur étaient offertes, firent cesser leur résistance. Les impôts furent prolongés, étendus. La dette publique s'accrut encore. Chaque année les dépenses surpassaient les recettes de trente ou trente-cinq millions. Ce qui rend inconcevable le désordre progressif des finances depuis l'année 1764 jusqu'à l'année 1769, c'est que durant cet intervalle les dépenses de la cour durent être considérablement diminuées par la mort de la marquise de Pompadour, du dauphin, de la dauphine, de Stanislas, de la reine, et de plusieurs princes et princesses, et par la clôture de l'infâme établissement du Parc-aux-Cerfs; que le contrôleur général était un

Pompadour, relativement au renvoi du contrôleur général Bertin, fut très-vif, et qu'après cet éclat le principal ministre conçut le projet d'empoisonner sa bienfaitrice. Ce fait paraît suffisamment démenti par l'enthousiasme que montra d'abord la marquise de Pompadour pour le successeur de Bertin, Laverdi. De toutes les époques de l'histoire de France, depuis deux siècles, il n'en est point où les mémoires soient plus arides, plus suspects, et même plus rares, que celle où je suis parvenu.

homme austère et scrupuleux, et qu'on ne fit jamais au duc de Choiseul aucun reproche d'avidité.

Doctrine des économistes.

Une situation si fâcheuse et si énigmatique excitait les recherches de plusieurs magistrats et d'un plus grand nombre d'écrivains. Il se faisait de toute part un grand effort pour arracher au gouvernement ses secrets sur les finances, et pour lui représenter le vice de ses expédiens ruineux. On l'humiliait par le parallèle de ses opérations avec celles du gouvernement anglais, qui, sans déceler aucune gêne, sans se permettre aucune fraude, satisfaisait à des charges plus fortes que lui avait imposées la guerre de sept ans. Mais dans un siècle qui fut durant presque tout son cours celui des plus magiques espérances, ce n'était point assez pour les Français que d'interroger l'expérience de leurs voisins; d'examiner avec quelle précaution on pouvait imiter, chez une nation moins commerçante qu'agricole, ce qui se faisait avec succès dans un pays à qui ses dernières victoires navales livraient la plus grande partie du commerce de l'univers : on voulut faire plus. Comme il n'était alors aucune des branches des connaissances humaines où l'on ne fît la guerre aux préjugés, on découvrit bientôt que la finance et

le commerce avaient les leurs, et qu'il n'en était pas de plus funestes au bonheur des nations. On éleva sur leur ruine des théories dont l'objet était de détruire sur tous les points du globe la guerre, l'indolence, l'oppression et la pauvreté.

Deux hommes avaient, depuis dix ans, cru trouver la solution des problêmes les plus importans; l'un était le docteur Quesnai, et l'autre Vincent de Gournai (*a*), intendant du commerce. Ils étaient partis, dans leurs spéculations philanthropiques, de deux points différens, et avaient eu la joie de se rencontrer dans plusieurs de leurs résultats. Quesnai avait vu dans l'agriculture la source de toutes les richesses; Gournai, par une généralité plus heureuse et mieux reconnue de nos jours, l'avait vue dans le travail. Le premier s'était élevé contre un régime fiscal qui, frappant le propriétaire et le laboureur en cent manières indirectes, ne leur permet pas

(*a*) Ces distinctions entre les deux écoles des économistes sont présentées avec beaucoup de clarté dans les Mémoires de M. Turgot, et dans les notes qu'y a jointes M. Dupont de Nemours, digne commentateur des œuvres du ministre dont il fut l'ami. J'ai cru que l'historien devait, sans juger ces doctrines, indiquer leurs résultats.

de calculer avec certitude leur revenu, et les gêne dans les avances que la terre leur demande. Il s'était surtout attaché à démontrer le vice des lois qui, arrêtant la circulation et l'exportation des grains, sacrifient l'agriculture à la fausse prospérité du commerce, et, par un égard maladroit ou perfide pour les plaintes du peuple, aggravent sa misère en feignant d'y compatir. Mais par la proposition d'un impôt unique assis sur le produit net des terres, Quesnai avait effrayé ceux dont il plaidait la cause; ni les propriétaires, ni les laboureurs ne comprenaient comment on améliorait leur sort en faisant retomber sur eux seuls le fardeau des impositions. Ses principes, énoncés en axiomes, avaient d'ailleurs un peu d'obscurité. Il n'était aucun de ses disciples qui ne se permît de les modifier. Vincent de Gournai s'attacha mieux à l'esprit d'analyse recommandé par la philosophie nouvelle. Il sut habilement décomposer le mécanisme du régime social, et montra comment tous les différens genres de travail et d'industrie naissent les uns des autres et s'entr'aident. Loin d'appeler sur eux la protection du gouvernement, il ne lui demanda que de rester spectateur passif et bienveillant de leurs efforts. Il se déclara

l'ennemi des lois prohibitives, des réglemens, des concessions et des priviléges; et la maxime trop générale *laissez faire, laissez passer*, fut le résultat de ses principes.

Ainsi commençait à retentir partout le mot de *liberté*. On le proférait jusque dans le conseil d'État, où la doctrine de Quesnai, et surtout celle de Vincent de Gournai, comptaient des partisans zélés. « L'autorité royale avait tout à gagner, suivant eux, à s'unir intimement à la cause du peuple. La maison régnante devait à cette politique tout l'accroissement de sa puissance. Quelque réforme qu'il y eût à opérer, quelque hardiesse qu'il y eût à renverser à la fois les préjugés fiscaux et les déplorables restes de la tyrannie féodale, l'État, en s'appuyant avec force sur la base de la propriété, se mettait à l'abri de toute révolution. En vain des corps s'offraient comme les représentans fictifs des trois ordres du royaume : la nation n'existait que dans les propriétaires. Un ministre, qu'on avait accusé d'attachement au pouvoir absolu, le marquis d'Argenson, avait déjà développé ces principes; bien long-temps auparavant, Sully les avait consacrés en faisant dépendre la richesse de l'État de l'aisance du laboureur. Quels avantages leur

application ne promettait-elle pas dans un siècle de lumières? Le commerce, qui depuis long-temps mettait en guerre des peuples trop jaloux de s'en disputer les fruits, allait les unir par des liens fraternels; le bonheur d'une nation ne serait pas perdu pour les nations voisines; l'intérêt bien calculé opérerait ce que la religion et la morale n'avaient pu encore obtenir; le luxe tomberait sans lois somptuaires, ou se dirigerait vers l'utilité la mieux reconnue; l'accroissement du travail, l'extinction de la mendicité, la suppression des réglemens qui provoquent la fraude et la punissent par des rigueurs immodérées, épureraient les mœurs, rendraient tous les devoirs plus faciles et plus sacrés. »

Cette perspective était si séduisante, que des magistrats et des prélats même se passionnaient pour des principes contraires aux prétentions et encore plus aux préjugés de leurs corps. Les gens de lettres les étudiaient et les développaient avec zèle. Voltaire était presque le seul qui ne partagea point cet enthousiasme; mais son autorité et ses sarcasmes étaient sans effet quand il voulait ralentir le penchant de la nation vers de nouvelles épreuves. Un jeune administrateur,

Turgot, dont l'esprit étendu et fécond tendait sans cesse à réaliser tous les vœux que lui inspirait une belle ame, essayait avec succès, dans l'intendance de Limoges, des innovations fondées sur ces maximes, et trouvait quelques émules parmi ses collègues. Lamoignon de Malesherbes, fils du chancelier, et premier président de la cour des aides, répandait cette doctrine nouvelle dans un tribunal chargé d'appliquer les peines les plus sévères et les réglemens les plus minutieux inventés par le fisc. Trudaine, à qui l'on devait les belles routes de France, cherchait à lever toutes les difficultés d'une théorie un peu vague. A l'aide de partisans si recommandables, les économistes se firent obéir du gouvernement, quoique le duc de Choiseul affectât d'opposer à leurs projets une indifférence mêlée de dédain.

Peu de temps après l'entrée de Laverdi au contrôle général, il parut un édit qui permettait la circulation des grains d'une province à une autre, sans payer aucun droit. Bientôt un autre édit autorisa l'exportation des grains hors de France, chaque fois que le prix du blé n'excéderait pas un taux désigné. Quoique cette modification déplût beaucoup aux économistes, ils se

Edit sur le commerce des grains.

20 décemb. 1764.

10 juillet 1765.

prévalurent du succès de cette expérience. L'agriculture, depuis un siècle et demi, n'avait pas reçu d'encouragement plus puissant.

Progrès de l'agriculture.

On étudia de toute part des procédés agricoles dont l'Angleterre, la Hollande, les Pays-Bas, et quelques provinces françaises offraient en vain l'exemple à d'autres provinces désolées par le bail des cinq grosses fermes, et asservies par cette morne habitude qui naît de l'indigence. Des hommes de cour tinrent à honneur de connaître et même d'essayer l'économie rurale. La bienfaisance des particuliers fit ce que ne faisait pas encore l'activité du gouvernement. Les seigneurs de village voulurent être pour leurs paysans des pères de famille. En cherchant un bien peut-être imaginaire, on diminua la somme des maux. Les citadins concoururent à ce mouvement. Le laboureur opprimé trouva de nombreux patrons. Les écrivains et les magistrats ne cessèrent de déplorer le fardeau sous lequel il était accablé, et les remontrances des parlemens allèrent encore plus loin que les représentations des philosophes. Il se formait dans plusieurs villes des sociétés d'agriculture. Quoique leurs travaux se ressentissent de la

précipitation présomptueuse qui tenait à l'esprit du jour, elles combattaient une routine ignorante, fléau du paysan français. Des hommes dignes de marcher sur les traces de Duhamel, indiquaient de nouveaux genres de culture. On tirait la précieuse pomme de terre de l'obscurité et du mépris où elle avait langui; on défrichait des landes, on desséchait des marais. Les moines, dont l'existence était menacée, cherchaient à se faire pardonner leurs richesses par l'activité et la suite qu'ils mettaient à leurs travaux agricoles. Les prairies devenaient plus productives; on s'occupait de la multiplication du bétail. La France s'enrichissait d'arbres et de plantes exotiques. On eût rougi de ne pas aimer les champs. On exagérait les vertus du paysan, et ses défauts étaient imputés à sa misère. La science s'occupait des maladies auxquelles il est particulièrement exposé. Le citadin venait avec une judicieuse bienfaisance lui apporter le précieux remède du quinquina, dont les salutaires effets s'étaient trop peu répandus dans les campagnes. On prenait des précautions plus habiles et plus actives pour arrêter le fléau des épizooties jusque-là trop peu étudiées par la médecine. L'art vétérinaire se formait sous les

auspices du gouvernement (*a*). Enfin, plusieurs bienfaits que le temps a développés, et dont une effroyable catastrophe n'a pu même arrêter le cours, naissaient dans cette génération dont nous n'avons que trop le droit d'accuser les erreurs, mais qui fut plus que toute autre animée du sentiment de la bienveillance sociale.

Ma tâche serait aussi frivole que fastidieuse, si j'abandonnais ces traits de mœurs nationales pour un récit minutieux d'événemens ou plutôt de projets politiques qui, placés entre le siècle de Louis XIV et celui que nous commençons avec un tel éclat de gloire, ne participent en rien à la grandeur ni de l'un ni de l'autre. Continuons à développer le tableau d'une nation qui s'élève quand son gouvernement décroît, s'enrichit quand il se ruine, marche avec impétuosité quand il s'arrête; le pousse, en reçoit quelque choc quand il réunit ses forces pour la résistance, mais qui continue d'avoir plus d'action sur lui qu'il n'en peut exercer sur elle; enfin qui s'agite, rêve, discute, bou-

(*a*) Le secrétaire d'Etat Bertin s'occupa de ces objets avec une activité soutenue. On lui doit le bel établissement de l'école vétérinaire.

leverse, se consume et se déchire jusqu'à ce qu'un ordre nouveau ait uni quelques-unes de ses lois antiques et ses institutions nécessaires avec des réformes amenées par le temps et par la raison.

Faits caractéristiques des mœurs de cette époque.

Toutes les classes de la nation ne marchaient ni d'un commun accord, ni d'un pas égal vers le bien-être que l'imagination substituait par degrés à un régime jugé défectueux. Ce mouvement qui se faisait au centre de la France devenait presque nul en s'approchant des extrémités. Le peuple n'y participait que faiblement, et c'est-là ce qui augmentait la confiance et l'audace de tous les spéculateurs politiques. On croyait pouvoir tout faire pour le peuple, sans être entraîné par sa dangereuse assistance. Les ennemis des innovations remuaient avec ardeur les préjugés. C'était surtout dans le Midi qu'on cherchait à réveiller le fanatisme. Des familles protestantes, échappées au fatal édit de Louis XIV, vivaient dans le Languedoc, et y exerçaient mystérieusement les actes de leur culte, quand les ministres du roi, les gouverneurs, les évêques et le parlement s'accordaient à les tolérer. La haine que le peuple leur portait était sans cesse alimentée par des confréries de pénitens, qui, nées de

Procès de Calas.

la ligue, en conservaient les fureurs fanatiques. Le fils d'un négociant de Toulouse, Antoine Calas, fut trouvé pendu dans la maison de son père. Cette famille était protestante. C'en fut assez pour exciter une rumeur terrible sur une mort qui avait des caractères évidens de suicide. Antoine Calas était généralement regardé comme un jeune homme d'un esprit inquiet et déréglé. On l'avait vu passer alternativement des excès du libertinage à une sombre tristesse qui annonçait le dernier affaissement de l'ame et le dégoût de la vie. Le peuple crut qu'à l'exemple de l'un de ses frères il avait voulu se faire catholique, et bientôt mille voix répétèrent qu'un père barbare avait prévenu, par le meurtre de son fils, l'abjuration que celui-ci devait faire. On en fit un martyr, un saint, afin de lui sacrifier son père. Le bruit courut que tous les protestans, dans leur assemblée du Désert, s'engageaient par un exécrable serment à faire périr quiconque renonçait à leur culte. On allait jusqu'à nommer celui d'entre eux qui faisait, dans ce cas, l'office de bourreau. Des magistrats prêtèrent l'oreille à des rumeurs qui ne s'accordaient que trop avec leurs préventions particulières. Un capitoul nommé David fait arrêter Calas, sa femme et ses en-

fans, et dirige contre ces infortunés une procédure dans laquelle de nombreux témoins se présentaient plutôt comme les échos d'une accusation que comme des accusateurs directs. Les juges du tribunal inférieur ne virent point la part que le fanatisme avait à ces dépositions, parce qu'eux-mêmes étaient aveuglés par ce sentiment. Ils crurent que des soupçons se prouvent par le nombre de personnes qui paraissent les partager, et furent trop frappés de quelques réponses contradictoires que les accusés avaient faites dans leur premier trouble. En vain Calas produisit-il des témoignages de la douceur de son caractère et de la noire mélancolie qui consumait son fils; en vain représenta-t-il que loin d'être capable des fureurs dont on l'accusait, il payait une pension à l'un de ses fils qui déjà s'était fait catholique; qu'affaibli par l'âge (il avait soixante-un ans) il n'aurait pu exécuter ce parricide sur un jeune homme ardent et vigoureux; qu'une servante catholique, qu'on supposait avoir été présente à cette scène exécrable, aurait trouvé les moyens de prévenir son crime : un magistrat frénétique le fit condamner à la roue, et le parlement de Toulouse, à la pluralité de huit voix contre cinq, confirma ce jugement. Le malheureux

vieillard protesta de son innocence au milieu des tortures de la question et en montant sur l'échafaud.

Le parlement avait absous la femme, les fils et les filles de Calas. Cette famille, vouée au deuil, à l'opprobre et à la misère, vint chercher un refuge à Genève. On accueille, on plaint ces victimes de l'intolérance; mais où trouver pour elles un protecteur qui puisse leur donner le seul soulagement dont elles soient avides, celui de faire reconnaître l'innocence du plus malheureux des pères de famille? Qui osera lutter contre un parlement et le convaincre d'une injustice barbare, lorsque ces grands corps, plus puissans que jamais, forment une ligue dont l'autorité royale ne peut elle-même triompher? La veuve de Calas se rend à Ferney, et tombe avec ses enfans aux pieds de Voltaire. L'ardent ennemi du fanatisme frémit. Plus de repos pour lui jusqu'à ce que, du fond d'une solitude qu'on peut regarder comme un exil, il ait obtenu ce qu'un ministre oserait à peine tenter. Sa puissance est dans sa gloire, dans une volonté qui domte tous les obstacles, enfin dans un esprit d'à-propos et une dextérité qui ne l'abandonnent pas lorsque son ame est remplie de pitié ou transportée d'indignation. L'Eu-

rope, que déchirait encore une guerre funeste, se distrait pendant quelque temps des malheurs qu'attire sur elle la politique, pour écouter Voltaire plaidant la cause de Calas. Le malheur d'une famille fait l'entretien des nations. En France, toutes les femmes (*a*) et tous les jeunes gens se sont émus; et ce que le cœur leur inspire entraîne les hommes d'Etat les plus froids. Les esprits sont déjà convaincus de l'innocence de Calas avant qu'aient paru les mémoires de deux avocats fameux, Élie de Beaumont et Loiseau de Mauléon, dont Voltaire a excité le zèle. Un homme que la vanité eût attaché à une cause si belle eût voulu garder à lui seul l'honneur d'un pareil triomphe. Une occasion s'offrait à ce Voltaire, si insatiable de gloire, de montrer que, le premier des modernes, il rappelait le génie de l'orateur romain. Eh bien! il obéit à un sentiment si profond et si vrai, que cette ambition même lui paraît frivole. Il réserve un rôle brillant aux utiles auxiliaires qu'il s'est formés dans le barreau de Paris. Le duc de Choiseul,

(*a*) La duchesse d'Enville, celle qui vit massacrer près de Gisors son vertueux fils, le duc de La Rochefoucauld, fut la protectrice la plus zélée de la famille Calas.

malgré sa politique qui l'attachait aux parlemens, écouta la justice et l'humanité. L'arrêt du parlement de Toulouse fut cassé. Un tribunal de maîtres des requêtes réhabilita la mémoire de Calas. Le roi voulut que le trésor public indemnisât cette famille, dont tous les biens avaient été confisqués. Le capitoul David, tourmenté de la pensée d'avoir condamné un innocent, mourut bientôt après dans un état de démence.

Supplice de La Barre.

1766.

Le triomphe que Voltaire et les philosophes venaient de remporter fut troublé par un événement qui leur causa les plus vives alarmes. Un crucifix de bois, placé sur un pont d'Abbeville, fut brisé pendant la nuit. Les habitans de cette ville crurent qu'un pareil attentat, s'il était impuni, attirerait sur eux la colère du ciel. Leur évêque ordonna des actes expiatoires. Chacun se communiqua ses soupçons sur les auteurs du sacrilége. Un accusateur se présenta et nomma le chevalier de La Barre et d'Étallonde, jeunes militaires qui avaient causé des scandales trop fréquens par la licence de leurs mœurs et celle de leurs discours. Le tribunal d'Abbeville les décréta. D'Étallonde put s'échapper. La Barre parut devant ses juges. Il n'y eut point de témoignages assez positifs pour le con-

vaincre du délit dont il était accusé; mais on prouva qu'en d'autres occasions lui et son ami avaient manifesté du mépris pour de saintes cérémonies. On rapporta d'eux des blasphêmes tels que la débauche les profère souvent. Des personnes dont l'extrême ignorance rendait, en pareil cas, le témoignage suspect, déposèrent qu'ils avaient coutume de s'agénouiller devant des ouvrages impies; les uns citaient parmi ces ouvrages une ode obscène de Piron, et les autres le Dictionnaire philosophique de Voltaire. Chacun de ces faits parut un crime aux juges d'Abbeville, et ils prononcèrent la plus terrible sentence contre un jeune homme de dix-sept ans. Le public éclairé ne put croire que le parlement de Paris osât confirmer la rigueur excessive du tribunal inférieur. Une circonstance qui devait sauver le chevalier de La Barre, ou du moins modérer sa peine, acheva de le perdre. Ce jeune homme avait plusieurs parens dans le parlement de Paris. Des prêtres persuadèrent à ceux-ci qu'ils seraient coupables d'arrêter, par leur crédit, la vengeance du ciel. En abandonnant ce jeune insensé, ils parurent le condamner. Voltaire écrivit du sein de sa retraite tout ce que la raison et l'humanité peuvent ins-

pirer contre des supplices disproportionnés aux délits. Mais les magistrats étaient peu disposés à entendre ces réclamations. Le torrent d'écrits irréligieux qui alors inondait la France et l'Europe, leur avait fait craindre un prochain soulèvement contre les autels. Ils disaient qu'on ne pouvait trop se hâter d'étouffer l'audace des jeunes fanatiques d'une doctrine impie, et que partout le culte saint allait être troublé dans ses plus augustes mystères, si on prenait le parti d'une timide indulgence. La cour, cette fois, parut neutre entre les philosophes et leurs adversaires. Le gouvernement espérait que la terreur excitée par un seul jugement le dispenserait d'exercer des actes multipliés de rigueur. Mais lorsque l'arrêt fut rendu, lorsqu'à la pluralité de deux voix La Barre fut condamné à être décapité, après avoir eu la main coupée, et avoir été livré à la torture; lorsque ce jeune homme, d'une figure touchante, eut subi avec intrépidité ces différens supplices, les juges s'aperçurent qu'ils avaient inspiré plus d'horreur que de crainte (*a*). Ils s'en-

(*a*) L'arrêt du parlement de Paris déclarait le chevalier de La Barre *véhémentement soupçonné d'avoir brisé le crucifix*, et convaincu des autres délits qui lui étaient imputés. Aucun de ceux-ci ne méritait la mort.

tendaient accuser de barbarie par plusieurs de leurs collègues. Les nations et les cours étrangères saisirent cette occasion de décrier nos lois et nos tribunaux. Elles étaient charmées de recevoir l'appel que les philosophes leur portaient chaque fois qu'ils avaient à dévoiler les torts et les préjugés de leur patrie. Des Russes, flattés par Voltaire, paraissaient croire de bonne foi que la civilisation était plus avancée sur les rives de la Néva que sur celles de la Seine. Le roi de Prusse accueillit avec bonté le jeune d'Etallonde, condamné par contumace au même supplice que son ami, et lui donna du service dans ses armées.

La mort du chevalier de La Barre entretint, parmi les philosophes, une concorde que l'opposition assez fréquente de leurs systêmes pouvait dissoudre avec éclat. Elle exagéra leurs craintes, exalta leurs passions : la philosophie fut compromise dès qu'il y eut un parti philosophique. Les deux procès dont je viens de parler avaient dévoilé les abus d'une jurisprudence criminelle, qui conservait les traces des temps à demi-barbares où elle fut substituée à ces combats, à ces épreuves, monumens de l'ignorance et de la férocité de nos ancêtres. Le procès de

Lalli fournit une autre occasion de censurer cette jurisprudence et les procédés arbitraires des tribunaux.

Procès de Lalli.

1762 à 1766.

Tandis que les généraux, auxquels on reprochait les journées les plus ignominieuses de la guerre de sept ans, restaient comblés d'honneur ou siégeaient dans le conseil du roi; tandis qu'on ne faisait nulle enquête sur d'odieuses rivalités qui avaient eu les effets de la trahison, sur des faits nombreux d'indiscipline et de lâcheté dont les témoins et les accusateurs s'offraient de toute part, le gouvernement se vit entraîné à rechercher ce qui s'était passé à Québec et à Pondichéry. On reprochait aux agens du roi dans le Canada des infidélités et des exactions. L'opulence dont la plupart d'entre eux jouissaient après le désastre de la colonie, les accusait. Ils furent mis en jugement, et condamnés à des restitutions considérables. Des présens qu'ils firent tinrent lieu de ces restitutions qu'ils éludèrent. Le public le sut, et comme à cette époque l'opinion se montrait sévère sur tout ce qui annonçait de la cupidité, les administrateurs du Canada ainsi que leurs protecteurs, furent longtemps accablés des témoignages du mépris public. Des faits d'un genre plus odieux,

mais plus vagues, étaient reprochés au comte de Lalli. La plupart des Français qui revenaient de l'Inde ne parlaient de lui qu'avec horreur. Après la capitulation de Pondichéry, il avait été conduit prisonnier en Angleterre : instruit des murmures qui s'élevaient contre lui en France, il y revint avant la paix. Sa présence irrita encore plus les administrateurs et les actionnaires de la compagnie des Indes, qui lui imputaient leur ruine. De la Bastille, où il entra presque volontairement, il défia ses ennemis, et en accrut le nombre par des accusations dirigées contre la plupart de ceux qui avaient servi sous ses ordres.

Le gouvernement eût désiré prévenir ce débat, où ses propres fautes devaient être aussi manifestées que celles de ses agens. La marquise de Pompadour surtout eût voulu rejeter dans l'oubli le plus profond des malheurs qui faisaient maudire l'excès de son pouvoir. Après sa mort, le duc de Choiseul, qui accordait à l'opinion publique tout ce qu'elle paraissait demander avec un peu d'instance, fit instruire ce grand procès, ou plutôt il laissa le parlement de Paris s'en saisir. Il y a des cas où le gouver-

nement s'éloigne de la justice par une affectation pusillanime de s'éloigner de l'arbitraire. C'était à un conseil de guerre ou au tribunal des maréchaux de France, à prononcer sur un long enchaînement d'opérations militaires, navales, politiques, administratives. Engagés dans une enquête de cette nature, des magistrats eussent dû confesser qu'il leur était impossible de reconnaître dans quel temps, et par quels moyens il fallait assiéger des forts de la côte de Coromandel, dont ils entendaient les noms pour la première fois: mais l'orgueil des corps résiste à de tels aveux. Des conseillers de grand'chambre examinèrent les fautes que le comte de Lalli avait commises dans l'expédition du Carnate et dans celle de Madras; s'il s'était enfermé trop tôt dans Pondichéry; s'il avait bien pourvu à la défense de cette ville, et l'effet qu'avaient dû produire sur ses opérations trois batailles navales perdues par le comte d'Aché dans la mer des Indes. L'ignorance des juges en ces sortes de matières rendit la procédure si confuse, que les militaires les plus exercés n'eussent pu y trouver la base de leur décision.

A la vérité le parlement avait à examiner des griefs d'une autre nature. Des actes nombreux de despotisme, de cruauté, de rapine, de concussions, de débauche et surtout de démence étaient imputés au malheureux successeur de Dupleix. Presque tous les témoins semblaient animés contre lui d'une haine implacable. Confronté avec eux, Lalli leur avait répondu avec les accens de la rage. Il reprochait des rebellions à ceux qui l'accusaient de despotisme; de la lâcheté, de la perfidie à ceux qui le montraient comme un être stupide et féroce. Sa défense emportée révélait les véritables torts de sa conduite et de son caractère. On y voyait un homme qui, exalté à la fois dans le sentiment de son devoir et dans celui de son autorité, avait toujours voulu renverser violemment des obstacles qu'il eût pu éluder ou aplanir avec le temps; soupçonneux, atrabilaire, et se faisant accabler, par son imprudence altière, de tous les malheurs et de tous les ennemis qu'il avait défiés.

Lalli, dans le cours de son commandement militaire, avait lancé contre ceux dont il défendait les intérêts, des imprécations empreintes de cette folie momentanée que

produit la colère (*a*) ; mais c'était dans le moment où leurs intrigues jalouses contrariaient ses plans, et semaient l'anarchie. Il avait déployé la rigueur militaire dans tout ce qu'elle a de plus sombre et de plus menaçant ; mais c'était en se défendant contre quatre révoltes successives. Il avait répondu avec inhumanité à des malheureux déchirés par la faim ; mais c'était en soutenant un siége dans une ville où des secours pouvaient ramener l'abondance. Sa bravoure, attestée par quatorze blessures, était respectée de ses ennemis mêmes. La médiocrité de sa fortune répondait aux reproches de péculat qu'il rétorquait avec plus de vraisemblance contre ses accusateurs. Loin que sa trahison fût prouvée, la raison ne permettait pas d'appliquer un crime aussi lâche à cet homme brusque, franc, altier, et qui avait en quelque sorte le fanatisme de l'honneur. Les cris de deux cents familles puissantes,

(*a*) Une lettre que le comte de Lalli écrivait à un officier supérieur, Leyrit, finissait par ces mots : *J'irais plutôt commander les Cafres de Madagascar, que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu du ciel ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui des Anglais.*

en s'élevant contre lui avec une rigueur qu'accroissait la violence de ses représailles, entraînèrent les juges, après quatre ans de débats et de procédures.

Une lutte très-vive qui existait alors entre plusieurs parlemens (a) et des commandans militaires, inspirait aux magistrats un désir, qu'ils ne s'avouaient pas sans doute à eux-mêmes, de punir l'abus du pouvoir dans un homme qui avait déployé avec des suites si funestes un despotisme insensé. On le fit venir à une dernière audience; on lut devant lui l'arrêt qui le condamnait à être décapité, *comme duement atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes; d'abus d'autorité, vexations et exactions.* Ce vieillard (il avait soixante-huit ans) frémit de rage en s'entendant condamner et calomnier par un arrêt. Après s'être abandonné à tout ce que la fureur pouvait lui inspirer contre ses juges, il se frappa le cœur d'un compas

(a) Le duc de Fitz-James, commandant dans le Languedoc, avait eu avec le parlement de Toulouse à peu près les mêmes procédés que le duc d'Aiguillon avec le parlement de Rennes. Le duc de Choiseul parvint à étouffer cette affaire, dont le parlement de Paris avait déjà été saisi comme cour des pairs.

dont il se servait dans sa prison pour dessiner des cartes géographiques. Ce coup ne trancha point ses jours, et fournit un prétexte pour ajouter à la rigueur et à l'ignominie de son supplice : dans la crainte que, par ses discours, il n'excitât le public contre ses juges, il fut traîné à la mort un bâillon à la bouche. Cet outrage fait au malheur, à l'honneur du soldat, à la vieillesse, excita la pitié et l'indignation du peuple même dont les cris l'avaient appelé à l'échafaud. Une précaution si lâche, ajoutée à l'arrêt, disposa les esprits à le trouver injuste. On ne se calma point en disant : « C'est un homme dur, insociable, extravagant, qui a péri; » on se demanda : « Était-il un traître celui qu'on vient de condamner pour crime de trahison? Comment des juges civils ont-ils osé prononcer sur des faits militaires, qui sont entièrement hors du cercle de leurs connaissances et de leurs études? Si Lalli s'est perdu par la fougue de sa défense, pourquoi nos lois criminelles livrent-elles l'accusé au désordre qui résulte de sa position? pourquoi ne lui accordent-elles pas un conseil qui le défende à la fois contre ses accusateurs et contre lui-même? » Il fallut bien examiner long-temps ces questions,

puisque Voltaire ne cessa de les reproduire devant le public. La chaleur d'ame et la constance avec lesquelles il embrassa la cause du comte de Lalli, et sollicita pour sa mémoire une réparation, qui fut longtemps après le prix de la piété filiale soutenue de la plus noble éloquence, annoncent que chez lui l'amour de la justice et de l'humanité n'avait pas besoin d'être stimulé par des opinions et des intérêts de parti. Cette cause n'avait pas comme celle de Calas, et celle de Sirven (*a*) qui fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe, une liaison étroite avec ses principes de tolérance : c'était le duc de Choiseul qui avait livré Lalli au parlement; l'opinion publique s'était prononcée contre celui-ci avec la plus grande véhémence; ainsi Voltaire compromettait à la fois son influence, la

(*a*) Peu de temps après la condamnation de Calas, la fille d'un autre protestant du Languedoc, Sirven, s'échappa d'un couvent où on l'avait fait conduire pour l'élever dans la religion catholique, et se noya dans un puits. Le peuple supposa que c'était un nouveau parricide. Sirven, effrayé, prit la fuite, fut condamné par contumace, et vint trouver Voltaire, qui parvint, après plusieurs années, à le faire réhabiliter par le parlement de Toulouse lui-même.

protection qu'il recevait du premier ministre, et sa sûreté personnelle que menaçait le parlement, pour défendre un homme dont les actes violens et les discours inhumains le révoltaient, mais qu'on n'avait pu sans injustice condamner comme un traître, et dont la mort révélait enfin les abus de nos lois criminelles.

Un autre procès fameux par la multiplicité de ses incidens, par la manière dont les accusés passèrent au rôle d'accusateurs, et furent alternativement près de la victoire et de l'ignominie; plus fameux encore par les événemens qui en furent la suite, puisqu'il entraîna la chute du duc de Choiseul, celle des parlemens, et le retour momentané du pouvoir absolu, occupait, embarrassait les esprits. Toutes les parties de la France venaient prendre part à un choc que la cour excitait, feignait de calmer, et réveillait bientôt.

Troubles de la Bretagne. de 1762 à 1768.

Louis XV avait toujours été frappé de la crainte de tomber, comme Louis XIII, sous le joug d'un premier ministre qui, après avoir exercé la terreur sur toutes les classes du royaume, l'exercerait sur lui-même. Quelque différence, ou plutôt quelque opposition qu'il y eût entre le système politique

du cardinal de Richelieu, fléau des grands, et celui du duc de Choiseul, tantôt auxiliaire, tantôt faible modérateur de l'aristocratie, le roi trouvait à ce dernier quelque analogie de caractère avec le superbe et fougueux prélat. Louis et son ministre principal en vinrent jusqu'à imiter, l'un contre l'autre, les procédés de ces deux rivaux célèbres, Machault et d'Argenson, qui, disait-on, *se battaient à coups de parlement et de clergé.* Le roi avait ses agens secrets dans la diplomatie, dont le chef invisible était le comte de Broglie. Les ambassadeurs exprimaient les volontés du duc de Choiseul; et des personnages, livrés aux humiliations et aux dangers d'une mission secrète, intriguaient au nom du roi de France, et sous sa faible garantie.

Cet abject et mystérieux conflit avait également lieu pour l'administration intérieure.

L'abbé de Broglie était sous ce rapport le représentant du roi, et s'adressait à tous ceux que des motifs de rivalité ou d'inimitié contre le duc de Choiseul, rendaient des surveillans sévères de sa conduite. Ainsi les jésuites eux-mêmes étaient consultés au nom du roi, quand l'autorité royale opérait ou

plutôt consommait la dissolution de leur société. On affectait d'honorer plusieurs partisans du dauphin, quand ce prince, accablé de dégoûts, touchait à la fin de sa pénible carrière.

Parmi ces derniers, nul ne causait plus d'inquiétude au ministre principal que le duc d'Aiguillon, commandant de la Bretagne. La fortune avait favorisé cet habile courtisan, en lui offrant l'occasion de repousser les Anglais, lorsqu'ils firent sur les côtes de la Bretagne une expédition aussi présomptueuse qu'imprudemment dirigée. Il avait dû toute sa gloire au patriotisme des Bretons. Ceux-ci lui reprochaient de s'être honteusement éloigné du danger dans le choc rapide qui décida la victoire de Saint-Cast. Leurs railleries amères firent cesser partout, excepté à la cour, les louanges qu'on donnait à la valeur du duc d'Aiguillon. Un affront aussi cruel l'avait porté à se venger de cette province. Cette impétuosité généreuse qui distingua les Bretons à toutes les époques, et qu'ils avaient rendue fatale aux Anglais, ils la portaient dans la défense de leurs intérêts civils, grâce à l'organisation demi-républicaine d'un pays

d'États. Le parlement de Bretagne surpassait en inflexibilité celui de Paris. La rudesse de ses remontrances n'était modifiée par aucun de ces ménagemens qu'inspire la présence de la cour. Son opposition à certains édits bursaux ne cédait presque jamais qu'à l'appareil militaire. Le duc d'Aiguillon avait eu souvent à le déployer. Le parlement de Bretagne cherchait les occasions de l'humilier, ou plutôt de le diffamer et de le perdre. Le duc d'Aiguillon se livrait à un faste excessif, qui rendait suspecte l'intégrité de son administration. Des plaintes s'élevèrent sur l'emploi qu'il avait fait de sommes considérables affectées aux chemins de la province. Le parlement informa. Ce corps était dirigé par un magistrat aussi éloquent qu'intrépide, le procureur général La Chalotais. Les jésuites avaient juré la perte de l'homme qui avait le mieux approfondi les mystères de leur constitution et de leur politique. Ils conservaient un parti puissant en Bretagne. Ils espéraient s'y maintenir, en dépit du parlement de Rennes. Le duc d'Aiguillon, sans se déclarer ouvertement pour eux, favorisait leurs intrigues. C'était un gage d'attachement qu'il voulait donner au dauphin. Les ennemis du duc de Choiseul triomphaient

d'avoir rencontré un homme qui osait lutter contre la puissance de ce ministre. Le maréchal de Richelieu surtout était charmé de voir commencer, par son neveu, une guerre qu'il n'osait entreprendre lui-même contre le ministre dont il était jaloux. Le roi apprenait, par le duc d'Aiguillon, jusqu'où les parlemens portaient leurs espérances, et quel appui le duc de Choiseul prêtait à leur confédération.

Ce concours d'intrigues échauffa les partis qui se formaient en Bretagne. Les États de cette province se déclaraient pour les jésuites. Le parlement de Rennes, qui avait prononcé leur abolition, résistait aux États qui l'accusaient d'usurper leurs priviléges, et affectait de défendre avec plus d'intrépidité que jamais ceux de la province contre l'autorité royale. Il refusait l'enregistrement des édits concernant les vingtièmes. Le duc d'Aiguillon faisait procéder par la force à cette formalité. Les magistrats protestaient et donnaient leurs démissions. Les États, entraînés par un intérêt plus puissant, oublièrent les jésuites et se rallièrent à un corps dont ils admiraient le courage. Ce rapprochement avait été opéré par l'éloquence et l'énergie civique du procureur général La

Chalotais (*a*). Le duc d'Aiguillon, abandonné des trois ordres, se vit bientôt accusé par eux des mêmes griefs que le parlement avait articulés dans sa procédure. La Chalotais était venu déclarer à la cour que l'unique vœu de la Bretagne était d'être délivrée d'un commandant infidèle, lâche et coupable d'exactions. Il promettait que la province, satisfaite sur ce point, s'empresserait de concourir aux besoins de l'État. Le duc de Choiseul avait concerté ce plan avec ce magistrat, qu'il se plaisait à opposer au plus dangereux de ses rivaux.

Mais le roi, quelque habitué qu'il fût à composer avec les parlemens, s'offensa de voir qu'une province attachait une condition à son obéissance. Il s'exprima en termes menaçans sur La Chalotais et sur le parlement de Rennes. Tous les ministres, à l'exception des ducs de Choiseul et de Praslin, animèrent son ressentiment. Le contrôleur général Laverdi, quoiqu'il fût sorti

(*a*) La conduite de chacun des trois ordres des Etats de Bretagne varia beaucoup pendant cette longue et orageuse discussion. J'ai cru devoir supprimer ces détails, quoiqu'ils eussent pu servir à montrer le commencement de la lutte du tiers-état contre la noblesse.

récemment des rangs de la magistrature, proposa des moyens rigoureux pour confondre l'audace parlementaire. La Chalotais revint irrité dans la Bretagne, et se repentit des sacrifices qu'il avait faits à la politique. Nul homme ne connaissait mieux le droit public de la monarchie. Il s'exerçait en combinaisons pour donner plus de stabilité et de force aux limites que le temps avait élevées contre le pouvoir absolu. Les parlemens et les philosophes, quelle que fût leur opposition habituelle, parlaient avec une vénération commune de La Chalotais, et voyaient en lui l'homme qui pouvait faire subir à nos vieilles constitutions des changemens indiqués par les lumières du siècle. La vaste correspondance qu'il entretenait le rendait presque aussi puissant à Paris, à Rouen, à Toulouse, que dans la Bretagne. Le duc d'Aiguillon, qui surveillait toutes ses démarches, annonçait à la cour l'existence d'un complot pour renverser les lois de la monarchie. Suivant lui, La Chalotais n'en était que l'agent, et le duc de Choiseul lui-même en était le moteur.

Procès de La Chalotais.

Telle était la situation des esprits, lorsque le roi se plaignit dans son conseil, de lettres anonymes qui lui avaient été adressées au

sujet des troubles de la Bretagne. Le style en était outrageant et séditieux. Lavrillière fut chargé de prendre des renseignemens sur ces lettres. Ce secrétaire d'État était oncle du duc d'Aiguillon, dont il secondait les intrigues autant que le lui permettait sa vieille circonspection. Il montra un jour ces lettres anonymes à un jeune maître des requêtes, Calonne. Celui-ci s'écria : *Voilà l'écriture de M. de La Chalotais*. Soit que ce fût une scène concertée entre eux, soit que Calonne, pressé d'attirer sur lui les faveurs de la cour, au risque d'encourir l'indignation du public, eût imaginé seul ce moyen de faire triompher le duc d'Aiguillon de son ennemi, Lavrillière se hâta de venir communiquer au roi le prétendu trait de lumière qu'on venait de lui fournir. En recevant cette révélation, le roi sort de son flegme accoutumé; il ne s'arrête point à l'invraisemblance qu'offre un délit aussi lâche, aussi gratuit, de la part d'un magistrat considéré. On informe, on nomme des experts pour comparer les écritures. Calonne redouble d'assurance. Laverdi est transporté de fureur. Le duc de Choiseul garde le silence, il n'oserait trahir l'intérêt qu'il porte à l'accusé; mais il prévoit toutes les fautes où ses

ennemis vont s'engager par leur précipitation. La Chalotais, Caradeuc son fils, aussi procureur général, trois conseillers du parlement de Rennes, dont deux se nommaient Charrette, sont arrêtés. Leurs papiers sont visités, et Calonne publie qu'il y a trouvé les preuves d'une conspiration; que le procureur général La Chalotais et son fils ont provoqué tous les parlemens à la désobéissance; que des associations criminelles disposent les peuples à rompre les freins les plus sacrés; que de là partent des billets anonymes outrageans pour la majesté royale, des libelles séditieux, un système de calomnie et de fausses dépositions contre les plus fidèles sujets du roi, et que les conspirateurs ont poussé le délire jusqu'à vouloir élever, sur les ruines de la monarchie, un gouvernement où se réaliseraient les chimériques hypothèses présentées par J. J. Rousseau dans son Contrat social.

Ces accusations ont été à peine prononcées, qu'un cri général s'élève pour les confondre. La nation, dont l'énergie s'était, depuis le commencement du siècle, stérilement consumée dans des controverses plus religieuses que politiques, intervient avec ardeur dans un démêlé qui lui est annoncé

comme la lutte du civisme contre la tyrannie; on dirait qu'elle se croit représentée par les États de Bretagne. Les parlemens sont absous de tout ce qu'ils ont fait de contraire à l'opinion publique, s'ils s'unissent à La Chalotais, s'ils font trembler ses ennemis. Le gouvernement, pour constater et pour punir un délit imaginaire, veut tantôt recourir à des formes légales, et tantôt employer les mesures les plus arbitraires. Les unes décèlent sa pusillanimité, les autres sa maladresse. L'accusateur de La Chalotais, l'imprudent Calonne, sent qu'il a besoin de se justifier lui-même. Il propose que le parlement de Bretagne juge lui-même ceux de ses membres qui ont insulté par leurs écrits et menacé par leurs intrigues la majesté royale. Ce parlement depuis plusieurs mois avait interrompu son service par des démissions combinées. Le roi, quoiqu'il se fût d'abord prononcé contre une mesure pusillanime, lui fit offrir de le rétablir dans ses fonctions, sous l'unique condition d'instruire le procès de ses procureurs généraux, et supporta l'humiliation d'un refus. Enfin, le gouvernement, fatigué de vaines négociations avec des magistrats qui le bravaient du sein d'un exil glorieux, investit une commission de la connaissance

de cette affaire. Elle se réunit à Saint-Malo. Le bruit se répand dans la France que tout est prêt pour un jugement sanguinaire; que les accusés seront à peine entendus, et qu'on élève déjà l'appareil de leur supplice. On murmure, on crie à l'oppression. Le parlement de Paris s'assemble, et déploye pour des magistrats de Rennes plus d'énergie que dans beaucoup d'occasions il n'en avait montré pour ses propres membres, lorsqu'ils étaient en butte à la vengeance du pouvoir absolu. Des orateurs véhémens tonnent contre les ennemis de La Chalotais, et contre son dénonciateur qui siége parmi ses juges. Sera-t-il temps encore de détourner le glaive suspendu sur la tête d'un magistrat fidèle? On rédige des remontrances au roi, on obtient de les porter aux pieds du trône.

Le parlement s'était adressé à la justice du roi. Le duc de Choiseul épouvante sa faiblesse : il lui fait sentir que la nouvelle lutte engagée contre la magistrature prend un caractère plus sombre et plus inquiétant que toutes celles qui ont agité son règne; qu'une politique adroite peut tenir les parlemens désunis, et que des craintes personnelles consolident entre eux le parti qu'on leur reproche d'avoir formé; que le public,

choqué d'une accusation aussi absurde qu'odieuse, s'obstine à voir dans le duc d'Aiguillon lui-même l'auteur des billets anonymes, n'admet point la réalité d'un complot formé pour renverser les constitutions du royaume, et s'étonne de voir le gouvernement favoriser la vengeance des jésuites; qu'il est dangereux de lui laisser discuter les projets extravagans dont on accuse sans vraisemblance un homme d'un sens étendu et profond; que le meilleur moyen de créer des rebelles est de supposer des crimes de rebellion; que l'autorité ne peut couvrir d'ignominie ceux qui paraissent combattre pour l'honneur; et qu'enfin les deux La Chalotais, en montant sur l'échafaud, appelleraient, même sans le vouloir, des vengeurs aussi multipliés que redoutables.

Louis, qui avait voulu inquiéter son ministre, cède aux alarmes que celui-ci lui présente. Les pouvoirs de la commission sont révoqués. On essaye d'autres formes, d'autres juges : mêmes clameurs. En passant d'une prison à une autre, La Chalotais fait partout admirer son courage. La France se félicite d'avoir produit un citoyen. Tous les parlemens le célèbrent à l'envi dans des remontrances, où l'on élève de nouveaux griefs

d'accusation contre ses oppresseurs. Les gens de lettres l'admirent avec un peu plus de réserve. Le tumulte redoublait dans la Bretagne. L'esprit de sédition commençait à se manifester. On insultait à un simulacre de parlement formé par le duc d'Aiguillon. Le sang coulait dans des rixes et dans de nombreux duels. Enfin le gouvernement, fatigué de promener partout un accusé qui l'humiliait, voulut étouffer cette affaire. Le roi déclara que la procédure instruite contre La Chalotais, son fils, et trois conseillers au parlement de Rennes, n'aurait plus de suite, et qu'aucun jugement n'interviendrait. Ils sortirent de la Bastille, mais ils furent exilés. Les parlemens et le public mirent à les venger autant d'ardeur qu'ils en avaient mis à les défendre. Les suites importantes de cette affaire appartiennent au Livre suivant.

Dans les faits que je viens d'exposer, j'ai eu souvent à indiquer l'influence des philosophes. En les présentant d'une manière collective, je laisserais des idées inexactes sur ce parti. Je suis obligé (et c'est ici la plus grande difficulté du sujet que je traite) de mêler quelque aperçu sur leurs ouvrages à des événemens auxquels ils ne sont point

étrangers. Je reprends donc ici un tableau que, dans le neuvième Livre, j'ai conduit jusqu'à l'année 1758. Les observations que je vais présenter paraîtront plutôt du ressort de la critique et de la morale que de l'histoire, mais mon travail serait obscur et stérile si je les supprimais.

Coup d'œil sur les événemens littéraires.

de 1758 à 1770.

Une foule de législateurs s'offrit pour diriger des mœurs et des opinions nouvelles. L'athéisme chercha des illusions pour cacher sa difformité; le matérialisme, en se contredisant, s'attendrit sur des maux qu'il attribuait à l'aveugle nécessité, et s'arma d'éloquence pour combattre des passions et des crimes que par ses tristes raisonnemens il venait d'absoudre; des hommes froidement exaltés faisaient mille prophéties pour le bonheur du genre humain; la probité, l'honneur, le civisme, l'amour de l'humanité, parurent des choses si simples, qu'on essaya d'en rédiger les maximes comme un calcul arithmétique. Ces nobles sentimens furent soumis à une analyse de laquelle on assurait qu'ils sortiraient plus purs et plus féconds, mais qui n'avait d'autre effet que de les corrompre.

Telle avait été l'indiscrète et condamnable entreprise d'Helvétius, homme bienfaisant

Le Livre de l'Esprit. qui eût évité le reproche de calomnier la nature humaine, s'il l'avait jugée d'après son

1758. propre cœur. Ce prétendu disciple de Locke fut pour la doctrine du philosophe anglais ce qu'avait été Spinosa pour la doctrine de Descartes. Mais Spinosa, par l'obscurité de son système et de son langage, borna son influence à égarer ou à inquiéter quelques rêveurs abstraits. Helvétius, homme du monde, voulut plaire à ceux auxquels il enlevait les délices ou les consolations des sentimens religieux, de l'amour, de l'amitié et des affections de famille. Après avoir justifié l'égoïsme, il mit ses soins à l'embellir, à en diriger la molle indulgence vers un commode amour de l'humanité. Le Livre de l'Esprit fut d'abord blâmé par la plupart des philosophes. Les femmes se déclaraient contre le profanateur des émotions qui fondent leur empire. Mais la Sorbonne condamna cet ouvrage. Le parlement annonça qu'il allait sévir contre l'auteur : les gens de lettres, les hommes du monde, et surtout les femmes, se réunirent pour le protéger. Louis XV se souvint avec affection et reconnaissance de son premier médecin, père d'Helvétius. Un arrêt du conseil

sauva cet auteur, en supprimant son ouvrage. On s'entretint de ses vertus, de sa bienfaisance : ses principes inspirèrent moins de dégoût et de crainte; cependant ils n'eurent jamais qu'un petit nombre de partisans déclarés (a). Peu de personnes osèrent avouer qu'elles rapportaient toutes leurs actions, toutes leurs pensées à l'intérêt personnel, et cette pudeur sauva la morale.

Dans un intervalle de douze années, de 1758 à 1770, la littérature française fut souillée par un grand nombre d'ouvrages où l'athéisme était ouvertement professé. Imitant un stratagême honteusement inventé par Voltaire, les auteurs de ces ouvrages

Athées du dix-huitième siècle.

(a) Dans un excellent mémoire sur la librairie, M. de Malesherbes, qui dirigea long-temps cette importante et difficile partie de l'administration, rend compte de l'effet que produisit le Livre de l'Esprit, et parle surtout du censeur qui l'approuva et qui perdit sa place. Voici quelques traits du récit de M. de Malesherbes.

« Le Livre de l'Esprit a fait au moins autant de bruit que l'Encyclopédie : le cri fut général. Le censeur fut M. Tercier. Il n'était point ami de l'auteur. Homme de lettres, il était assez instruit pour découvrir le danger d'un livre où tout le monde disait que les propositions dangereuses n'étaient pas même déguisées. Premier commis des

les annonçaient comme les productions posthumes de littérateurs obscurs et modestes, fraude infâme par laquelle un homme circonspect et dévot, ainsi que l'avait été Mirabaud (a), était représenté après sa mort comme un athée énergumène qui avait crié en offrant un poison : *Voilà le plus salutaire des remèdes! Je suis le bienfaiteur du genre humain, je le délivre de Dieu.* La critique s'est exercée pour restituer ces ouvrages à leurs véritables auteurs : ce serait les punir que les nommer. Où trouver un homme qui ait puisé une belle inspiration de l'ame dans le *Systême de la Nature*, dans le livre *des*

affaires étrangères, la politique avait dû l'habituer à la prudence. Il fut averti plusieurs fois, et même de la part des amis de l'auteur, de se tenir en garde, parce que sa complaisance pourrait leur être funeste à tous deux. Enfin il était protégé par la feue reine, qui gémissait continuellement sur les mauvais livres dont le public était inondé, et attaché à la personne du dauphin. Cependant il donna une approbation qui le perdit. »

M. de Malesherbes ajoute : « S'il n'avait pas été le censeur du Livre de l'Esprit, je suis persuadé qu'il aurait dit comme tout le public : Comment le censeur a-t-il pu approuver un pareil ouvrage ? »

(a) Auteur d'une faible traduction de la Jérusalem délivrée.

Trois Imposteurs, dans le *Bon Sens*, attribué au marquis d'Argens, dans l'*Essai sur les Préjugés*, attribué faussement à Dumarsais, et dans vingt autres écrits où un triste raisonneur se met, sans le savoir peut-être, en communication avec la conscience de l'homme vicieux et coupable? Aucun de ces auteurs n'expia, même par une légère persécution, son odieuse tentative. La circulation de leurs ouvrages n'éprouva qu'un genre d'entraves qui les fit plus avidement rechercher. Mais les écrivains et les hommes publics qui honoraient alors la nation, n'en parlèrent jamais qu'avec mépris ou qu'avec horreur. Les vrais philosophes-pratiques, Turgot, Malesherbes, Trudaine, et les publicistes laborieux qui secondaient leurs bienveillantes combinaisons, déplorèrent cet égarement de l'esprit. Voltaire, sacrifiant un intérêt de parti, protesta contre les principes et le but de ceux qui affectaient de se ranger sous ses étendards. Des hommes de lettres qui ouvraient alors leur carrière avec assez d'éclat, Thomas, Marmontel, La Harpe, annoncèrent que l'athéisme ne pervertirait jamais leur raison. L'athéisme, qui semble révéler quelque mauvais penchant du cœur, est taciturne

de sa nature. La France, de tous les pays celui où les sentimens aimables sont le plus impatiens de s'épancher, est un sol où il ne peut pousser des racines profondes.

Les ouvrages dirigés contre la révélation chrétienne furent beaucoup plus nombreux. Si plusieurs furent empreints de cette licence grossière qui presque toujours accompagne l'irréligion, d'autres malheureusement furent ornés des grâces piquantes du style (c'étaient ceux de Voltaire), ou conduits avec les plus subtiles ressources de la dialectique (c'étaient ceux de J. J. Rousseau). Le moment est venu de montrer dans une sorte de parallèle ces deux hommes qui, environnés de tant d'illustres contemporains, semblèrent se partager l'empire du dix-huitième siècle.

Voltaire. Ses pamphlets irréligieux.

Si Voltaire dans sa vieillesse eût pu jouir avec tranquillité de ses premiers succès qu'il voyait confirmés par le temps, s'il se fût contenté de la gloire de défendre des opprimés avec une chaleur qui prévenait toute oppression nouvelle, d'adopter noblement la petite-nièce du grand Corneille, de fonder à Ferney une heureuse colonie, de réunir les plaisirs de la liberté aux plus doux priviléges de l'opulence, de rappeler l'en-

jouement et la philosophie d'Horace dans ses productions légères, d'opposer enfin à des systêmes pernicieux autant de fermeté qu'aux innovations du mauvais goût, peu de tableaux seraient plus imposans et plus sereins que celui de ses dernières années. Mais il conserva l'activité inquiète du génie, lorsqu'il n'en conservait plus la puissance. Comme il arrive à tous ceux qui refusent de se laisser tempérer par l'âge, sa passion fut de la faiblesse. Arraché sans cesse à lui-même, et se privant, par l'excès du travail, des avantages d'une méditation paisible, il exagéra ses erreurs au lieu de les rectifier. Sa gaieté maligne corrompit son bonheur. Il ne cessa d'écrire, quoiqu'il craignît lui-même que l'avenir ne s'effrayât de sa fécondité. Il se déguisa sous différens noms, et mit la supercherie à côté de la gloire. On eût dit qu'il craignait d'être vénéré. Il repoussait le respect par les tristes jeux d'un vieillard espiègle. Sans doute il y aurait une grande injustice à lui reprocher d'avoir montré de faibles productions sur la scène française, qu'il avait enrichie par ses chefs-d'œuvre. L'ingratitude du public ne fait que trop expier ces dernières tentatives du génie; d'ailleurs il est heureux que Voltaire ne se

soit point arrêté trop tôt, puisque l'on vit dans *Tancrède* le phénomène d'une tragédie brillante et passionnée comme *Zaïre*, conçue à l'âge de soixante-six ans; mais ce qui eût été à souhaiter pour son siècle et pour lui-même, c'est que sa verve irréligieuse se fût éteinte bien long-temps avant sa verve dramatique. Je ne sais s'il se fit beaucoup de raisonnemens pour justifier la déplorable manie d'insulter à la religion de son pays. La cause de la tolérance était déjà gagnée. Les dernières convulsions du fanatisme n'avaient fait que montrer la puissance de la ligue qui se tenait prête à l'étouffer; mais Voltaire, que toute résistance irritait, au lieu de montrer, comme il l'avait fait dans la *Henriade* et dans *Alzire*, la tolérance prescrite par la religion elle-même, ne cessa plus de confondre la religion et le fanatisme. Il affecta de croire que le christianisme, mélancolique dans son système, sévère dans ses préceptes, terrible dans ses menaces, glace les arts et la poésie, fait reculer la raison, jette l'effroi dans les ames faibles, compose avec les vices de quiconque sait se faire craindre, et qu'il abuse enfin du mobile de la charité pour exciter un prosélytisme importun, et souvent des

persécutions sanguinaires. L'évidente supériorité des sociétés chrétiennes sur les nations les plus florissantes de l'antiquité, l'abolition de la servitude, un nouveau droit des gens fondé sur des idées de famille, des limites données à la tyrannie, et une diminution évidente dans le nombre des tyrans, tous les genres de secours apportés au malheur, le nouvel éclat des arts et des lettres, enfin les progrès de la raison elle-même réfutaient ces suppositions; mais Voltaire avait besoin de se créer des prétextes pour prolonger un combat qui amusait sa vieillesse. Les pamphlets se succédaient sous cette plume qui avait tracé de grands tableaux. Voltaire y reproduisait contre la religion chrétienne des faits et des raisonnemens cent fois présentés par lui-même, sans crainte d'attester par ses redites la faiblesse de sa critique. Pour en sauver la monotonie, il cherchait à faire l'usage le plus piquant d'une érudition orientale acquise à la hâte; des cadres ingénieux, des rapprochemens inattendus variaient un peu son cruel badinage. Il semblait goûter à longs traits la jouissance de l'esprit satirique. Le plaisir d'attirer sur lui les anathêmes des dévots le faisait pétiller de joie; et rien ne manquait à son bonheur

s'il parvenait à être désigné comme l'Ante-Christ. Je ne rappellerai point les titres de ces ouvrages qui sont aujourd'hui répandus partout et presque oubliés. Parmi ceux mêmes qui ont le malheur d'en partager les principes, les uns sont fatigués d'une ironie perpétuelle qui ôte du nerf à la logique, les autres ont appris par une sévère expérience à ne plus sourire à des saillies qui ont une triste analogie avec la jactance et les plaisirs du vice. Voltaire leur paraît moins converser avec des sages que souper avec des seigneurs libertins. Dans un intervalle de quatre-vingts ans, les plaisanteries irréligieuses ont passé des banquets licencieux du régent aux saturnales du peuple.

Dictionnaire philosophique.

Voltaire, qui avait été collaborateur du *Dictionnaire encyclopédique*, voulut donner son encyclopédie particulière. Quel plaisir pour lui de laisser jouer sur une multitude de sujets son esprit fin, éminemment doué du don de la clarté et soutenu d'une grande variété de connaissances exactes! Mais sa fièvre d'irréligion ne lui permit pas de se livrer à cette agréable diversité. Après avoir mis à sa disposition l'universalité des choses, il parcourut un cercle étroit. La critique immodérée, impitoyable des annales du

peuple juif et des fastes de l'Église, l'occupe par-dessus tout. Lors même qu'il sort de cette discussion, sa philosophie n'offre pas un caractère assez prononcé : il invoque également Épicure et Platon. Son scepticisme railleur laisse trop d'indifférence pour la recherche de la sagesse. Si l'amour de l'humanité rend de la chaleur à son ame et lui suggère des pensées utiles, il s'arrête trop tôt dans leur développement. Son esprit, fatigué de ses grands efforts, est plus flexible qu'étendu. Toujours occupé à plaire et même à séduire, il se montre le flatteur de ses contemporains lorsqu'il en pouvait être le législateur. En rendant la morale trop facile, il la dépouille de toute autorité; il entretient dans les ames une bonté compatissante, mais il ne les élève jamais jusqu'à la vertu.

Ou Voltaire ne connut pas lui-même toute l'influence qu'il avait conquise, ou il sentit que cet empire devenait chaque jour plus apparent que réel. Ami du repos public, quoiqu'il ne cessât de compromettre son repos particulier, il tâchait de n'être pas entraîné par le mouvement qu'il avait donné aux esprits. Dans l'irruption presque subite

de toutes les nouveautés, il condamnait avec humeur celles qui menaçaient la stabilité de l'État, et avec indignation celles qui menaçaient le bon goût. Le caractère de gravité que prenait son siècle était surtout pour lui une cause de dépit et d'inquiétude. Tout lui paraissait renversé si les Français devenaient sérieux, et surtout s'ils devenaient austères. Ce qu'il avait dit à un peuple enfant ne lui paraissait pas à lui-même sans danger devant un peuple d'hommes. Pour arrêter les progrès des raisonneurs ambitieux, il produisait mille ingénieuses bagatelles. Tantôt c'étaient des contes en vers ou en prose, où la plus fine critique se mêlait à une narration facile et enjouée; tantôt c'étaient des épîtres où une brillante poésie et des grâces inimitables ornaient la raison la plus pure. On y applaudissait sans se laisser distraire de recherches importantes. On était charmé de retrouver dans ce vieux Français la politesse et le goût du siècle de Louis XIV; mais comme le prestige de ce siècle allait en s'effaçant, on cherchait d'autres agrémens, ou même on apprenait à s'en passer. Les hommages que les gens de lettres rendaient à Voltaire,

ressemblaient à ceux que des courtisans adroits rendent à un monarque faible dont ils envahissent l'autorité; en paraissant étendre les limites de son empire, ses lieutenans tendaient à se l'approprier. Quelques-uns des philosophes trouvaient son incrédulité trop superficielle ou trop peu hardie; d'autres se plaignaient de ce qu'il n'osait les suivre et tentait même de les arrêter dans leurs spéculations politiques : enfin on lui faisait un tort de vivre en paix avec les grands, tandis qu'il bravait la colère des prêtres. En effet, Voltaire veillait plus que jamais à se ménager la protection des hommes puissans. C'était auprès d'eux qu'il maintenait le mieux son crédit. Il le devait non-seulement à des louanges par lesquelles il savait se rapprocher de ceux qu'il flattait, mais à des maximes complaisantes, qui ne troublaient pas leurs jouissances, et les rendaient plus délicates. La philosophie leur paraissait raisonnable lorsqu'elle dégageait les voluptés de la rigueur importune des préceptes religieux. Ils lui permettaient encore de diriger leur bienfaisance; quand ils croyaient la voir s'avancer plus loin, ils la trouvaient indiscrète. Voltaire était le philosophe des cours; il semblait se borner à divulguer les

pensées de la plupart des grands sur la religion et sur différens points de morale, et peu d'entre eux s'inquiétaient de voir les classes gouvernées et mécontentes, partager les opinions secrètes de ces classes favorisées, que le bonheur invite au repos, qui trouvent toujours les lois commodes pour elles, et que l'éducation, l'honneur et les lumières préservent facilement des délits contre lesquels la société sévit avec rigueur. Non seulement le duc de Choiseul, mais plusieurs de ses rivaux et de ceux qui renversèrent son système politique, semblaient dire aux philosophes : *Que ne vous arrêtez-vous au même point que Voltaire! il badine avec grâce, et vous discutez toujours; on le comprend, et votre obscurité nous est suspecte; en s'amusant de tout, il respecte la puissance, et vous l'endoctrinez avec un pédantisme qui cache de l'ambition : n'est-ce pas assez pour vous qu'on vous livre la religion et les prêtres? On vous abandonne bien des préjugés, ménagez au moins ceux qui nous sont utiles.* Lorsque le duc de Choiseul, au commencement de son ministère, voulut arrêter la philosophie à l'aide même du ridicule dont

elle se faisait une arme, l'auteur (*a*) qui, par ses ordres, traduisit sur la scène Duclos, Diderot et J. J. Rousseau, se garda d'insulter à Voltaire dans son élégante et froide satire. Cet auteur, fidèle aux instructions qu'il avait reçues, se flatta d'entraîner à une défection le chef apparent du parti philosophique : Voltaire éluda cette proposition, sans en paraître vivement offensé. Bientôt le duc de Choiseul, occupé de tout rallier contre les jésuites, abandonna de faibles et insignifiantes hostilités contre les philosophes. En les craignant, et même en les blâmant, il les ménagea, reçut leurs louanges, s'aida de leurs suffrages, et surtout de celui de Voltaire, pour être considéré, en dépit du roi, comme le ministre de la nation.

Les esprits avaient besoin d'une direction plus forte et plus vive que celle qu'ils pou-

(*a*) Les débats que causa la comédie *des Philosophes* appartiennent à une histoire littéraire du dix-huitième siècle. J'ai cru devoir seulement les mentionner dans cet ouvrage. La dispute suscitée par Lefranc de Pompignan, et que cet auteur estimable expia cruellement, m'a paru trop peu importante pour tenir place dans ce tableau.

vaient recevoir de Voltaire vieilli, et de ses imitateurs. Puisque son soin était de plaire aux hommes heureux, il ne parlait qu'au petit nombre. Il reléguait les passions sur le théâtre; on voulait les ressentir dans des affections privées, et surtout dans des intérêts publics. Quand l'épicurisme indolent avait rêvé quelque réforme facile, des ames ardentes, qu'irritait le sentiment de leurs propres souffrances, ou de celles de leurs semblables, appelaient, pressaient mille changemens périlleux. Parmi ceux que séduisait la philosophie nouvelle, plusieurs s'affligeaient et s'indignaient de la voir pencher vers le matérialisme. Cette doctrine, professée froidement, ou réfutée avec mollesse, excitait une révolte au fond des cœurs. On voulait le bonheur de la terre sans perdre tout à fait l'espérance d'un bonheur plus élevé. Il y avait un besoin de venger Dieu, d'assurer la morale, de croire à la vertu. Si cette disposition n'eût existé dans les ames, le dix-huitième siècle, déjà épuisé de ses grandes productions, allait tomber dans le plus complet avilissement. La dégradation qui se fût opérée dans les mœurs eût ralenti la décadence de l'autorité royale,

et la France eût peut-être échappé à une révolution en prenant les mœurs que l'Italie, pour sa honte, adopta vers le seizième siècle.

Nul ouvrage n'eut jamais sur le caractère et les destinées d'une nation, une influence aussi directe et aussi étendue que l'*Émile* de Rousseau : je n'entends point par-là l'avantage qu'il obtint d'avoir provoqué des essais malheureux et même ridicules d'un système d'éducation évidemment impossible ; d'autres que lui auraient pu faire cesser des usages pernicieux pour la santé, les forces et la beauté des enfans ; modérer pour eux des peines ou plutôt des supplices qui les irritent et les dégradent : l'esprit du temps amenait de telles réformes. L'éloquence de J. J. Rousseau eut du moins à cet égard le précieux effet de se faire obéir avec plus de promptitude. Mais quel philosophe, je dirai presque quel législateur remporta jamais un aussi beau triomphe que celui d'avoir persuadé à des femmes jeunes, légères, opulentes, de ne plus confier leurs enfans à des mains étrangères ? d'avoir opposé avec tant de succès l'amour maternel aux séductions de la vanité ? Il faut

J. J. Rousseau.
Émile.
1762.

se rappeler combien ce temps était infecté de licence : mille témoignages, malheureusement irrécusables, attestent qu'on n'avait vu à aucune époque ni plus d'éclat ni un renouvellement plus honteux dans les amours adultères. Rousseau, développant avec une éloquence entraînante des observations déjà présentées par Buffon, ramena un gage d'amour, de tendresse et de chasteté dans un grand nombre de familles : il arrêta le torrent du vice et mit un frein à des scandales qui dataient de la régence. La prédilection que les femmes montrèrent pour Jean-Jacques, et leur noble docilité à seconder ses vœux, furent trop imputées, par des observateurs superficiels ou jaloux, au caprice de la mode. Les femmes qui, en 1762, s'imposèrent le devoir de nourrir leurs enfans, devaient être les mères de celles qui, de nos jours, marchèrent à la mort pour sauver ou pour suivre leurs pères, leurs enfans, leurs époux et leurs frères.

L'Émile produisit des effets plus importans encore, mais qui, moins immédiats, ont été moins remarqués. Une des plus grandes productions de l'esprit humain était renfermée, en épisode, dans cet ouvrage,

fondé sur une hypothèse aussi fausse que stérile; je veux parler de la profession de foi du Vicaire Savoyard. J. J. Rousseau trouva la philosophie inclinée vers la terre; il la releva et lui dit de regarder le ciel. Il était doué de la faculté de combiner avec force les idées et les systêmes des génies les plus profonds, et de les reproduire avec cette chaleur et cette énergie qui tiennent à l'orgueil des découvertes. Sa solitude, en le séparant de quelques raisonneurs arides, tels que Diderot, Helvétius, le baron d'Holbach, l'avait fait mieux vivre avec ces sages qui ont averti l'homme de sa destination sublime: Platon, Descartes, Épictète, Fénélon et le docteur Clarke l'accompagnaient dans ces promenades où son ame se calmait sur des souvenirs importuns, et méditait la plus pure des gloires. En s'occupant de démontrer Dieu, il faisait un admirable mélange des preuves qu'indique une raison supérieure et de celles que fournit le sentiment. Ce Jean-Jacques, si emporté, si dédaigneux, quand il lançait de tristes paradoxes, devenait modeste, simple, et n'en était que plus majestueux en gravant les vérités que l'homme doit le mieux conserver dans son cœur. Ja-

mais son style n'avait uni tant d'éclat à tant de pureté. Tout y retrace la paix et l'harmonie du lieu où il place la scène du plus bel entretien. Il donne à un chef-d'œuvre de logique l'effet d'une hymne au Créateur.

Mais Rousseau avait une autre tâche à remplir : il fallait s'expliquer sur la religion révélée dans un temps où elle était livrée à la plus âmère dérision. Jean-Jacques semblait avoir pris l'engagement, dans sa *Lettre sur les Spectacles*, et même dans sa *Nouvelle Héloïse*, de la respecter. Il avait protesté, au nom des pasteurs genevois, contre l'assertion de d'Alembert, qui les déclarait sociniens. Quelques années qui s'étaient écoulées depuis ce temps, avaient été malheureusement trop fécondes en ouvrages irréligieux.

Des faits d'une autre nature avaient frappé Jean-Jacques Rousseau. Les fautes multipliées du gouvernement, les entreprises des corps, l'animosité des partis, et surtout le contraste des lois avec les mœurs, exerçaient son imagination inquiète. Il était presque le seul des philosophes qui pressentît une révolution violente. Il s'en exagérait la proximité, et non les résultats funestes; les dé-

sordres que produirait une telle crise, lui paraissaient sans frein et sans terme si le sentiment de respect pour le culte ancien était entièrement effacé. Il se persuada qu'on pouvait en sauver la morale sans essayer d'en défendre les dogmes. Le socinianisme lui parut enfin devoir être la religion du dix-huitième siècle. Voilà dans quel sentiment il écrivit la seconde partie du Vicaire Savoyard : mais la conciliation qu'il entreprit eut si peu de succès, qu'on put douter de la sincérité du conciliateur. En considérant la religion sous deux faces opposées, en la montrant tour à tour sublime et absurde, il parut non un défenseur, mais un adversaire déclaré du christianisme. La pompe des mots qu'il avait mise dans l'apologie, fut jugée une trop faible compensation pour la vigueur qu'il avait portée dans l'attaque. On trouvait l'incrédulité de Voltaire minutieuse auprès de celle de ce dangereux dialecticien. Tout s'émut; les jésuites, qui touchaient à l'époque de leur dissolution, et les jansénistes, qui voulaient sanctifier leur victoire, agirent de concert contre l'auteur d'Émile. Mais à cette époque il n'eût été au pouvoir ni de l'autorité royale ni des parlemens de

faire subir une peine rigoureuse à un homme qui régnait sur les esprits par la puissance de l'enthousiasme.

Fuite et malheurs de J. J. Rousseau. de 1762 à 1768.

Jean-Jacques Rousseau, que le parlement de Paris avait décrété, fut aidé et en quelque sorte dirigé dans sa fuite par des femmes du plus haut rang, par des magistrats et par le prince de Conti. De tels protecteurs lui eussent promptement ménagé un retour glorieux, s'il n'eût lassé leur zèle par la plus injuste défiance. Cette proscription devint pour lui une longue suite de malheurs réels et trop amèrement sentis. Genève, loin d'offrir un asile à celui qui revendiquait avec orgueil le nom de citoyen de cette république, le repousse de ses murs; le pays le plus hospitalier de l'Europe, la Suisse, ne le reçoit qu'avec ombrage. C'est encore le roi de Prusse qui va protéger ce philosophe fugitif. Quelle retraite semble plus assurée pour Jean-Jacques, plus conforme à ses goûts simples et à l'incurie qu'il professe, que la principauté de Neufchâtel? et cependant tous les orages viennent bientôt l'y chercher. Mais ne les avait-il pas suscités lui-même? Le malheur irritait et alimentait son orgueil. Souvent il rêvait une persécution qui n'existait

pas, ou réveillait celle qui paraissait languir. Telle était sa faiblesse, et l'étonnante disproportion entre les forces de son caractère et celles de son génie, qu'avide de célébrité, il était pourtant effrayé de tous les échos qui répétaient son nom.

Deux ouvrages furent le fruit de sa retraite, et en troublèrent le repos : l'un fut sa *Lettre à Christophe de Beaumont*, et l'autre ses *Lettres de la Montagne*. Les prélats, en condamnant des ouvrages irréligieux, se faisaient une loi de les réfuter dans des mandemens, épreuve dangereuse qui offrait à la foi des fidèles des objections souvent ignorées d'eux, et parées d'un style séduisant. L'archevêque de Paris, malgré la véhémence de son zèle, ne tonna point contre Jean-Jacques comme il l'aurait fait contre un détracteur forcené de la morale chrétienne ; il mit du ménagement, de l'adresse et de l'esprit dans ses anathêmes. Rousseau feignit d'être offensé de ce qui assurait son triomphe, et put gouverner avec dignité une colère factice. C'est peut-être la seule fois où le génie ait su satisfaire à la décence en se livrant à tout son orgueil. Celui qui avait autrefois déclamé tristement contre l'inégalité des conditions, l'éluda sous le voile du respect.

Lettre à Christophe de Beaumont.

Lettres de la Montagne.

Un républicain, proscrit dans sa république, un protestant séparé de sa communion, traita d'égal à égal avec un prélat pair de France. Malheureusement, l'exemple de ce succès fut contagieux, et depuis on vit souvent la médiocrité présomptueuse parler plus arrogamment aux rois, que Rousseau ne l'avait fait à un pontife. Dans son apologie, il redoublait ses attaques contre la partie historique de la religion révélée. C'était toujours en s'écriant : Je suis chrétien! qu'il faisait la guerre aux dogmes du christianisme. Les prêtres catholiques se montrèrent bien moins irrités de cette production de Jean-Jacques, que les prêtres protestans. Plus on supposait ces derniers rapprochés du socinianisme, plus ils craignaient d'être entraînés violemment à le professer. Ce furent eux qui inquiétèrent Rousseau dans son asile de Motier-Travers. Ils indisposèrent contre lui un peuple tranquille ; mais on croit qu'il s'effraya trop de faibles mouvemens. Pendant ce temps, on le vengeait dans sa patrie. Des réclamations vives et tumultueuses s'étaient élevées contre un décret des magistrats de Genève qui condamnait l'*Émile*. Cette discussion avait fait élever beaucoup d'autres différends dans une république où les

richesses et les lumières se balançaient trop pour que l'aristocratie n'y fût pas sans cesse inquiétée par le parti démocratique. Rousseau prêta le secours de sa plume à ceux qui, en le défendant, voulaient conquérir pour eux-mêmes de nouveaux droits. Ses *Lettres de la Montagne* furent une réponse à un écrit ingénieux et profond de Tronchin, le plus habile des publicistes genevois. Les questions qui se discutaient entre eux devaient être sans intérêt pour la France monarchique. Cependant on y prit part : tout devenait attentif dès qu'il était question de liberté. L'orage grossissait à Genève. La sédition y appelait un chef, et Jean-Jacques Rousseau était désigné pour jouer ce rôle. Il se montra dans cette occasion vrai philosophe et parfait citoyen : il ne voulut point que son injure personnelle prolongeât les troubles de sa patrie, il fit tout pour modérer ses défenseurs, et refusa de s'approcher d'eux. Cependant il s'éloignait alors de la principauté de Neufchâtel sans savoir où porter ses pas. Il s'était persuadé que les paysans neufchâtelois avaient voulu le lapider. Une île agréable, située sur le lac de Bienne, séduisit son imagination. Il espérait s'y livrer en paix aux faciles plaisirs,

aux rêveries dont il avait si bien retracé les délices, y oublier les hommes, bien sûr de n'en être pas oublié. Mais un ordre cruel du sénat de Berne vint l'enlever à la tranquillité qu'il commençait à retrouver. Ce sénat, inquiet des principes démocratiques de Jean-Jacques, feignit de s'alarmer de ses principes irréligieux. En s'écartant de sa modération accoutumée, il viola la justice et l'humanité. Rousseau, obligé de quitter à la hâte son île chérie, recommença sa vie errante. L'historien de l'Angleterre, Hume, fut jaloux d'honorer sa patrie de la présence de l'auteur d'*Émile*, et parvint à l'y conduire. La défiance et les plus cruels outrages payèrent les soins qu'il prit pour que Jean-Jacques eût à se féliciter de son nouvel asile. Celui-ci, menacé d'une pension du roi d'Angleterre, crut s'être livré à ses plus cruels ennemis. Il revint en France pour lasser ou pour fuir de nouveaux bienfaiteurs.

Rivalité de Voltaire et de J. J. Rousseau.

Un des ennemis de J. J. Rousseau fut ardent, non à le persécuter, mais à le diffamer : cet ennemi fut Voltaire ; celui-ci n'avait vu ni sans dépit ni sans étonnement les succès d'un écrivain dont le talent n'avait aucune analogie avec le sien. L'éloquence de Rousseau ne trouvait grâce à ses yeux que lors-

qu'elle était dirigée contre la religion chrétienne. Voltaire, toujours élégant, enjoué, familier, et couvrant son ambition littéraire des formes de la modestie, ne concevait pas qu'on pût plaire long-temps à des Français avec un style imposant et altier. Quelques Génevois, admirateurs fanatiques de leur illustre compatriote, avaient voulu brûler une salle de spectacle que Voltaire avait fait construire près de Genève. Cette violence l'avait irrité contre l'auteur de la *Lettre sur les Spectacles*. Si Rousseau, après la proscription de l'*Émile*, fût venu chercher un asile à Ferney, Voltaire eût mis sa gloire à protéger son rival. Mais celui-ci se garda bien de lui rendre un tel hommage. Les troubles civils de Genève accrurent leur inimitié. Rousseau n'exprima jamais la sienne avec d'indignes emportemens. Voltaire s'abandonna contre lui à ce torrent d'invectives dont il couvrait ses plus obscurs détracteurs. La colère, en le rendant aussi injuste qu'abject, lui inspira le poëme de *la Guerre de Genève*. Mais c'est assez montrer les faiblesses de deux hommes qui furent l'un et l'autre animés d'une grande passion pour le bonheur de leurs semblables. La diversité, ou plutôt le contraste qui existait

entre leur caractère et leurs principes, rendit la philosophie nouvelle accessible aux esprits de la trempe la plus opposée; les uns croyaient y être disposés par leur gaieté, par leur penchant à la raillerie, et par cette facile bienveillance qu'entretient la politesse; les autres croyaient leur vocation assurée par leur fierté, leur indépendance, et par leur chagrin même. L'épicurisme et le stoïcisme se tinrent en balance. Ces deux doctrines, habilement ou éloquemment développées, n'étaient plus, comme chez les anciens, appliquées seulement au bonheur individuel, elles se rapportaient à l'intérêt de tous les peuples et de toutes les générations. Le caractère national subit un changement rapide; la frivolité ne fut plus qu'à la surface. Ceux qui gouvernaient y furent trompés. Les vieilles maximes ne convenaient plus à des mœurs nouvelles. La France cessa de se régler sur l'exemple de la cour. L'esprit de discussion se mêlait aux choses les plus légères; et les raisonnemens qui semblaient les plus arides, exaltaient l'espérance.

C'était surtout parmi les jeunes enthousiastes de J. J. Rousseau que se développait le fanatisme des réformes et la funeste chimère de faire subir une révision complète

au régime social. Ce que lui-même avait jugé désirable, mais déclaré impossible, était regardé par eux comme un but dont il fallait s'approcher, si on ne pouvait l'atteindre. Ils admettaient peu les modifications qu'il avait données à son système. Chacun d'eux citait les principes tranchans de son *Contrat Social*, et ne savait ni méditer ni admirer le dernier ouvrage où il montra la vigueur de son génie, et le seul peut-être où il consulta une sagesse pratique, ses *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*. Puisqu'ils franchissaient des limites imposées par leur maître, on peut juger combien ils méconnaissaient l'autorité de Montesquieu. Si Rousseau n'eût pas repoussé par sa défiance, et quelquefois par son mépris, la foule des jeunes gens et des jeunes femmes qui s'adressaient à lui pour diriger leurs opinions et leurs sentimens, son école eût été plus nombreuse qu'aucune de celles des philosophes de l'antiquité. Combien n'eût-on pas désiré visiter sous sa conduite les rochers de la Meillerye, et son île de Saint-Pierre! Que de compagnons il eût trouvés dans ses excursions botaniques! Ceux mêmes qu'il avait rebutés conservaient pour lui une pitié tendre, et souvent on revenait

plus fier d'avoir pu l'aborder dans un appartement pauvre, que d'avoir passé quelques jours dans le château de Ferney tout brillant de la gloire et de la bienfaisance de Voltaire.

Travaux de plusieurs philosophes.

Après la publication de l'*Émile*, les productions les plus vastes et les plus caractéristiques du dix-huitième siècle s'arrêtèrent. Ainsi qu'au siècle de Louis XIV, il y eut une génération d'hommes de talent et d'esprit qui marchèrent sur les traces des hommes de génie par lesquels une nouvelle époque avait commencé. D'Alembert, trop occupé de diriger les intérêts et les intrigues du parti philosophique, ne soutint point l'essor élevé qu'il avait pris dans le discours préliminaire de l'Encyclopédie. Le service le plus éminent qu'il rendit aux gens de lettres fut un discours dans lequel il leur montra combien la noblesse de leur caractère peut ajouter à l'éclat de leur profession. Fontenelle avait accru, ou, pour mieux dire, assuré sa gloire par les éloges des savans. D'Alembert, en faisant ceux de plusieurs hommes de lettres, oublia que la candeur et la simplicité sont les premières lois de la biographie. Le talent beaucoup plus riche de Diderot était étouffé par la triste doctrine du matérialisme. S'il voulait

embrasser un systême étendu comme dans son *Interprétation de la Nature*, il était obscur, pénible, désespérant, et il avait l'affront d'être moins lu, et même d'être moins condamné qu'Helvétius. Mais lorsqu'il traitait des sujets plus simples et plus heureux, on était forcé de reconnaître l'originalité de ses pensées et la vigueur de son pinceau. L'heureux et le grand Buffon, dégagé des espérances et de l'agitation des partis, se donnait tout entier au spectacle de la nature, et transmettait à quelques élèves, devenus les compagnons de ses travaux, le secret de ses couleurs aussi pures que magnifiques. Duclos écrivait pour la postérité des mémoires historiques avec la sage indépendance de son esprit et de son caractère. Occupé des troubles de la Bretagne, province où il avait vu le jour, il montrait à son ami La Chalotais une amitié fidèle et souvent courageuse. L'abbé de Condillac, instituteur du prince de Parme, publiait un *Cours d'étude* dans lequel il ne cessait de perfectionner l'usage de l'analyse, mais sans l'appliquer avec succès aux phénomènes de l'imagination ou du sentiment. L'abbé de Mabli, son frère, multipliait sans éclat ses écrits politiques. L'autorité ne paraissait point

s'alarmer de voir ce censeur amer des mœurs des temps modernes, regretter la liberté des républiques anciennes ou celle que nos ancêtres avaient conservée au sortir des forêts de la Germanie.

Un ouvrage de Marmontel, *Bélisaire*, dut un succès éclatant, non pas à son mérite réel, qui consistait dans les tableaux nobles et pathétiques des premiers chapitres, mais à la condamnation que la Sorbonne prononça de quelques maximes de tolérance et d'une opinion sur les peines éternelles qui n'eût point dû être examinée théologiquement. Les philosophes se réunirent tous pour défendre une dissertation dont les principes étaient déjà si répandus, qu'on pouvait leur reprocher un peu de trivialité. Cette faible tentative de persécution n'irrita point un auteur d'un caractère modéré. Marmontel s'était déjà rendu cher au public par ses *Contes moraux*. Son talent pour la critique commençait à se développer. A ces différens titres il en avait ajouté un non moins recommandable. Un de ses amis avait composé une satire contre le duc de Praslin : Marmontel passa pour en être l'auteur, et fut conduit à la Bastille. Il eut la gloire d'en sortir sans avoir nommé celui

pour lequel il avait supporté cette peine.

Bailly et Condorcet cherchaient à maintenir l'alliance contractée depuis plus de vingt ans entre les sciences et les lettres. Quoique le premier ne fût alors occupé que d'hypothèses très-hasardées sur l'antiquité des connaissances humaines, il annonçait la réunion des talens qui inspirent la pensée des grands ouvrages et en rendent le succès durable. Condorcet cachait sous des formes froides l'opiniâtreté d'un homme de parti. Thomas, après avoir hésité à se ranger parmi les philosophes, méritait de leur servir de modèle, non par la pompe trop étudiée de son style, mais par la justesse et la réserve de ses principes, et par un profond sentiment de respect pour la vertu. Pour lui la philosophie n'était que la morale, et il savait que celle-ci ne peut se priver du secours d'un noble enthousiasme. En célébrant des noms chers à la gloire nationale, il s'efforça de réveiller l'amour de la patrie. Il montra dans l'*Éloge de Marc-Aurèle* ce que le talent doit au travail, à l'étude des auteurs classiques, et à une belle ame. Un jeune orateur mêlait l'étude d'une saine philosophie à l'étude de la jurisprudence ; c'était Servan, avocat général au parlement de Grenoble. En plaidant pour une femme

protestante, il avait osé défendre tous les protestans. Il était surtout occupé de l'honorable tâche d'appliquer à nos lois criminelles des réformes que Montesquieu avait indiquées avec sa profondeur accoutumée, et qu'un célèbre étranger, le marquis de Beccaria, dans son *Traité des Délits et des Peines*, avait sollicitées avec une véhémence poussée quelquefois jusqu'à la déclamation. Beaucoup d'autres magistrats ambitionnaient la gloire des Montclar, des La Chalotais et des Servan. Les organes du gouvernement près des cours souveraines lui donnaient souvent des conseils hardis. Les avocats, qui pour la plupart avaient oublié la vieille querelle du jansénisme, laissaient rarement s'échapper une occasion favorable d'appeler la tolérance. Dans la chaire même on en prêchait souvent les maximes. Des orateurs chrétiens, après avoir combattu les excès de la philosophie, en confirmaient souvent les vœux les plus sensés au nom de la religion même.

Le théâtre était surtout devenu la tribune des philosophes. Dans les tragédies, dans les comédies, dans le genre nouveau nommé drame, et jusque dans les opéra comiques, on faisait une guerre implacable aux préjugés. Quelquefois on composait une pièce

entière pour arriver à ce but ; plus souvent on se détournait de son sujet, de la vérité historique et de la fidélité locale pour prêter les maximes du dix-huitième siècle à des personnages qu'on devait supposer fort étrangers aux méditations philosophiques. En condamnant les usages cruels de vingt nations, les spectateurs se flattaient un peu d'en opérer la réforme.

Coup d'œil sur quelques productions littéraires de cette époque.

Cette vaste philanthropie n'empêchait pas qu'on ne vît avec intérêt les tableaux qui retraçaient les mœurs nationales dans leur antique noblesse. L'enthousiasme qu'excita la tragédie du *Siége de Calais*, par Du Belloi, en fut un exemple. On crut, en l'applaudissant avec transport, diminuer la honte de la guerre de sept ans, et montrer que l'honneur était encore capable des beaux faits par lesquels il s'était signalé pendant les malheurs du premier des Valois. On vit quelques seigneurs, et particulièrement le duc de Brissac, se faire un point d'honneur d'avoir des mœurs, des formes et même un style chevaleresques dans un siècle de philosophie.

La diversité des talens, aussi bien que celle des mœurs, se manifestaient au milieu d'un mouvement qui entraînait souvent les esprits

vers des résultats communs. Quelques hommes de lettres se livraient à une imitation indiscrète de la littérature anglaise; d'autres veillaient à ce que la langue française ne fût point altérée dans sa facile correction par des acquisitions inconsidérées. S'il s'élevait des détracteurs du siècle de Louis XIV, La Harpe et Champfort les confondaient en montrant une admiration éloquente pour les inimitables modèles de notre littérature. Tandis que la plupart des poètes substituaient une prétendue profondeur de pensées à l'éclat des images, Colardeau avec un goût timide, l'abbé Delille avec génie, rappelaient la poésie à sa première loi, celle de peindre; Saint-Lambert faisait sentir le charme de la vérité dans ses descriptions champêtres. Au théâtre, tout se vouait à l'imitation de Voltaire. La Harpe, dans *Warwick et Mélanie*, retraçait son brillant coloris; Lemière, et surtout Du Belloi, empruntaient de lui le prestige des situations; mais chacun d'eux restait à une longue distance de son modèle. Jamais il n'y eut à la fois plus de talens annoncés, ni plus de talens arrêtés dans leur développement. L'ambition de succéder à Voltaire, que celui-ci présentait avec complaisance ou avec malice à ses jeunes ad-

mirateurs, les portait à s'essayer dans divers genres à la fois. Superficiellement universels, ils éprouvaient bientôt le vide et les embarras d'une vocation indéterminée. Cependant cet âge de la littérature, inférieur aux deux époques diverses qui l'avaient précédé, était le plus propre à multiplier les jouissances de l'esprit, à exercer la pensée, et enfin à inspirer un orgueil qui devait avoir de dangereux résultats. L'homme de cour, émule de l'homme de lettres, en était plutôt l'ami que le protecteur. Les formes de l'éloge étaient d'une exagération fatigante et monotone. C'était toujours au nom du genre humain qu'on rendait grâce à un auteur, lorsque dans un drame, un discours ou une épître légère, il avait attaqué de vieilles lois ou de vieilles opinions. S'il avait été persécuté, il sortait glorieux de la Bastille, ou revenait triomphant d'un exil momentané. Les hommes de lettres, payés par une grande considération, se montraient jaloux de la mériter; ils étaient, en général, désintéressés, fidèles à l'amitié, bienfaisans. Deux qualités manquaient à plusieurs d'entre eux, la modestie et la prévoyance.

Je me hâte de revenir à des faits qu'il est plus facile à l'historien de présenter. Voyons

les relations de la France avec ses colonies et avec les nations étrangères.

Etat des colonies françaises.

Expédition de la Guyane.

1764.

Le duc de Choiseul cherchait à consoler les Français de la perte du Canada et de la cession de la Louisiane. On avait joui, en imagination, de la prospérité à laquelle devaient s'élever ces deux vastes contrées; mais leur possession n'avait cessé d'être onéreuse. Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe suffisaient pour dédommager de sacrifices plus pénibles à l'orgueil du gouvernement qu'à ses intérêts. Un excellent régime colonial faisait fleurir ces îles, dont les habitans se plaisaient à resserrer leurs liens avec la métropole. Le duc de Choiseul n'eut besoin, pour ranimer leur industrie, que de réparer avec activité la marine qui devait les protéger. Lui et le duc de Praslin furent heureux dans le choix des administrateurs qu'ils leur envoyèrent. Parmi eux on distingua surtout d'Enneri (*a*), homme

(*a*) D'Enneri commandait à la Martinique, Nolivos à la Guadeloupe, le comte d'Estaing à Saint-Domingue. Il y eut dans cette dernière colonie quelques légers troubles au sujet de la milice qu'on voulait y introduire, mais, en général, on peut féliciter les ministres de Louis XV, et surtout les ducs de Choiseul et de Praslin, d'avoir établi pour les colonies une administration ferme et judicieuse.

si habile, si judicieux et si juste, que les Anglais le proposaient pour modèle aux gouverneurs de leurs îles. Mais le duc de Choiseul voulut frapper l'imagination par un établissement nouveau ; il y mit du faste et de la précipitation. Les suites de sa légèreté furent désastreuses. On se souvint, après la paix de 1763, qu'on possédait dans le Nouveau-Monde une partie de la contrée inculte qu'on appelle Guyane. Les armateurs français qui l'avaient visitée, effrayés de l'insalubrité de ce climat, n'avaient fait aucune tentative pour y fonder des habitations ; ils s'étaient bornés à cultiver l'île de Cayenne. Leurs travaux et leurs dépenses n'y avaient obtenu qu'un succès médiocre. Le duc de Choiseul jeta les yeux sur ce malheureux pays, et crut qu'on pouvait, en peu de temps, le mettre en état de rivaliser avec les sages et puissans établissemens des Anglais dans l'Amérique septentrionale. On imita, moins par cupidité que par orgueil, l'expédition que Law, dans son ivresse, avait ordonnée pour un pays bien plus favorisé de la nature. Toutes les fautes qui avaient été commises en 1719 furent fidèlement copiées. Le ministre, et les hommes qui l'avaient séduit par un tableau mensonger, n'admirent

aucune précaution lorsqu'il s'agissait d'abattre, sous la zone torride, les plus vieilles forêts du monde, de domter des tribus sauvages, et de prévenir la malveillance des Hollandais et des Portugais. Ils voulurent que la colonie nouvelle, qu'ils décoraient du nom de France équinoxiale, parût s'élever par enchantement. De bons cultivateurs de l'Alsace furent arrachés, par des promesses trompeuses, à cette fertile province. On les fit embarquer, avec leurs familles, sur des bâtimens auxquels on n'avait pas donné les vivres suffisans pour une longue traversée. Ces malheureux, en descendant sur les bords du Kourou dans l'horrible saison des pluies, n'avaient déjà plus assez de force pour se construire des cabanes ni pour se procurer des alimens; ils demandèrent en vain qu'on les laissât reprendre des forces dans l'île de Cayenne, ils n'obtinrent pas même pour refuge un lieu dont les navigateurs craignent l'insalubrité. Jamais on ne vit une destruction plus prompte ni plus déplorable. Quand le chevalier Turgot, qui avait présenté ce fatal projet, partit pour prendre soin de la nouvelle colonie et pour réparer, s'il en était encore temps, les effets de l'imprévoyance et de l'inhumanité d'un premier agent, il ne

trouva plus que soixante familles languissantes, hâves, exténuées, restes d'un embarquement de huit ou dix mille hommes. On gémit en France de ce malheur, mais pas autant qu'on l'aurait dû dans un siècle voué à la philanthropie. Le ministre principal avait trop de fautes à se reprocher pour faire punir les hommes qui avaient tendu un piége cruel à sa vanité. Les rivages de cette contrée devaient encore être funestes à d'autres victimes.

Le duc de Choiseul rendit quelque activité au commerce des Français dans les Indes orientales. Les Français avaient été trop humiliés sur la côte de Coromandel pour tenter d'y jouer de nouveau le rôle brillant de Dupleix. Pondichéry, qui leur avait été rendu, survivait à sa splendeur. La compagnie des Indes, forcée de renoncer à des opérations politiques et guerrières, et dirigée du sein de la métropole par des hommes habiles, recueillait les fruits de sa sagesse (*a*).

(*a*) Jusqu'à l'année 1768, les affaires de la compagnie des Indes parurent florissantes. Le contrôleur général Laverdy s'en prévalut. Il fit trop intervenir le gouvernement dans ses opérations. Les fautes qu'il commit à cet égard entraînèrent la chute de cette compagnie et la sienne.

Les îles de France et de Bourbon, qui, pendant la guerre, avaient su se faire respecter et craindre des Anglais, devinrent, après la paix, plus florissantes qu'elles ne l'avaient été, même sous le régime de l'illustre et malheureux Labourdonnaie. Elles en étaient redevables à l'activité et au génie de leur intendant, de Poivre.

Projet d'une nouvelle ville près de Genève.

1768.

L'entreprise que fit, ou plutôt qu'essaya le duc de Choiseul, de fonder une ville française sur le lac de Genève, serait peu digne d'être mentionnée dans l'histoire, si elle n'offrait un nouvel exemple des progrès de l'esprit philosophique. On s'exagérait à Paris les effets des troubles de Genève; on croyait ces républicains fatigués des luttes journalières et peu sanglantes, qui s'élevaient dans leurs murs : mais cette agitation leur plaisait. Le duc de Choiseul supposa que s'il ouvrait un asile aux partis qui s'opprimaient tour à tour, les Génevois donneraient, par leurs discordes, naissance à une ville rivale de Genève même. Il fit tracer des rues à Versoy, et annonça que la religion réformée y serait professée avec la plus grande liberté. Voltaire souriait à un plan qui devait, en quelque sorte, étendre le petit domaine où il régnait, et surtout propager ses principes

de tolérance. Mais les Génevois virent avec mépris cette tentative, et n'émigrèrent point. Le duc de Choiseul se hâta d'étouffer leurs querelles, et eut recours à un moyen qui menaçait leur indépendance : il se déclara pour le parti aristocratique, dont il assura les droits en faisant entrer un corps de troupes dans Genève.

Affaires d'Avignon et du comtat Venaissin. 30 janvier 1768.

Dans le même temps, ce ministre s'emparait d'Avignon et du comtat Venaissin. L'obstination du pape Clément XIII avait fourni un prétexte pour réunir momentanément à la couronne un pays enclavé dans la Provence. Les rois n'avaient ni confirmé ni révoqué l'aliénation faite autrefois de ce beau territoire. La faculté de le reprendre sans combat servait leur timide politique. Les papes, fiers de cette possession, quoiqu'elle leur rappelât le souvenir humiliant d'une translation forcée du Saint-Siége, transigeaient avec plus de facilité sur des intérêts spirituels, lorsque cette partie de leur temporel était menacée. Louis XIV avait deux fois employé ce moyen contre des pontifes altiers; et lorsqu'après les avoir fait fléchir, il leur avait restitué Avignon, il s'était bien gardé de leur assurer ce domaine par de nouveaux titres. Clément XIII s'était mis en

état d'hostilité contre tous les États catholiques pour défendre les jésuites. Il refusait de prononcer, par une bulle, l'abolition de ces moines, auxquels il ne restait presque plus d'asile que Rome, dont ils avaient si bien secondé la domination. Indigné d'avoir vu son intercession pour eux rebutée même en Autriche, et même en Espagne, il paraissait prêt à lancer autant d'excommunications que Grégoire VII, le plus terrible de ses prédécesseurs. Mais comme ce moyen avait beaucoup d'inconvéniens au dix-huitième siècle, Clément XIII jugea prudent de faire le premier essai de ses foudres sur un petit souverain, dom Ferdinand de Bourbon, duc de Parme. Ce prince avait restreint, par un sage réglement, les droits exercés par le pape sur les bénéfices et les affaires ecclésiastiques de ses trois duchés. Clément XIII ne se contenta pas de l'excommunier, il revendiqua Parme et Plaisance comme un domaine de l'Église. Louis XV, à qui le duc de Choiseul fit vivement sentir l'outrage que recevait sa maison, et la nécessité de réprimer l'arrogance pontificale, fit entrer des troupes dans Avignon et dans le comtat Venaissin. Les magistrats et les philosophes exaltèrent à l'envi la fermeté du duc de

Choiseul. Mais son maître, qu'on ne menaçait pas, s'effrayait de ce qu'il avait osé, et semblait chercher avidement l'occasion de restituer le comtat au Saint-Siége.

Prise de possession de la Corse. Différentes révolutions de cette île.

Une conquête plus importante que celle d'Avignon, et que le duc de Choiseul eut le bonheur d'exécuter sans troubler la paix générale, attesta la dextérité de ce ministre. Cette conquête fut celle de la Corse. Depuis la chute de l'empire romain, l'île de Corse avait souvent changé de maîtres. Elle avait goûté le bonheur de l'indépendance dans les intervalles assez longs d'une domination à une autre. Les Goths, les Sarrasins et les Francs en avaient tour à tour soumis les rivages, mais ils avaient rarement franchi les montagnes où la liberté d'un peuple fier trouvait un asile. Le mouvement des croisades exposa les Corses à des visites et des excursions continuelles. Les marchands italiens, qui s'enrichissaient de la folie des croisés, sentirent l'importance de cet entrepôt et de cette station dans la Méditerranée. Ils s'en emparèrent dès que les républiques auxquelles ils appartenaient furent devenues puissantes. Les Génois y trouvèrent les Pisans établis et les en chassèrent, à l'aide d'un peuple toujours prêt à se soulever contre

ses derniers maîtres. Bientôt ils éprouvèrent à leur tour la haine indomtable de ces insulaires. Hors d'état de les réduire à une entière soumission, les Génois achetaient les secours de toute puissance qui pouvait leur prêter des soldats, et se dédommageaient de leurs dépenses par de nouvelles vexations qui donnaient lieu à de nouvelles révoltes. En 1735, un mouvement concertéentre les plus puissantes familles de l'île, la délivra des Génois. Comme les Corses connaissaient l'opiniâtreté de leurs oppresseurs, ils s'attendaient à les voir revenir avec une armée étrangère. Ils cherchaient en vain un allié qui les protégeât. Réduits à la dernière détresse, et livrés à des discordes cruelles, ils virent avec joie entrer au port d'Aleria un bâtiment qui leur apportait un secours inespéré. Ce bâtiment était monté par un baron de Westphalie nommé Théodore de Neuhof, qui avait persuadé à la régence de Tunis d'entreprendre une expédition qui mettrait en son pouvoir les ports de la Corse. Mais bientôt il dépouilla le turban, employa pour son propre compte l'argent et les hommes qui lui avaient été confiés, parla en chrétien, en homme libre, promit l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande, soulagea les

pauvres avec discernement, suspendit les inimitiés qui faisaient couler le sang des chefs et des tribus. L'enthousiasme fut général, et l'aventurier fut élu roi. Au bout de quelques mois de ce règne bizarre, les Corses s'inquiétèrent de ne point voir venir les bâtimens anglais et hollandais annoncés par Théodore; il feignit d'être étonné de ce retard, et partit avec quelque espoir de réaliser une promesse faite sans aucun fondement. Il arriva en Hollande lorsque la France s'était déjà engagée à faire rentrer l'île de Corse sous les lois de Gênes. On le reçut avec mépris. Un de ses créanciers le reconnut à Amsterdam, et le fit arrêter. D'autres créanciers se présentèrent. Du fond de sa prison, il leur montra la perspective d'être magnifiquement récompensés de leurs dépenses, s'ils voulaient l'aider à délivrer ses sujets de l'oppression. Grâces à la munificence intéressée de ses créanciers, il fit un nouvel armement; mais le port où il tenta d'aborder était occupé par des Français : il n'osa débarquer, et passa le reste de sa vie dans les disgrâces d'un aventurier décrédité et qui s'est rendu ridicule.

Cependant les Corses n'avaient pas été 1738.
découragés à l'arrivée des Français. Le car-

dinal de Fleury avait mis, dans une première expédition, sa parcimonie accoutumée. Le comte de Boissieux, qui la commandait,
1739. engagea imprudemment dans des défilés, le peu de soldats qu'il avait sous ses ordres. Il eut la douleur de voir attaquer et massacrer un corps de quatre cents hommes qu'il ne put secourir. Enfin, le maréchal de Maillebois vint avec une véritable armée, et en moins de trois semaines la Corse fut ou parut soumise.

L'intime alliance des Génois avec les Français ne tarda point à devenir funeste aux premiers. Nous avons vu quels malheurs ils subirent, et quel courage ils déployèrent dans la guerre de la succession d'Autriche. L'occupation momentanée de Gênes par les Autrichiens fut un nouveau signal de révolte pour les Corses. Jiafferi d'abord, et ensuite Pascal Paoli, dirigèrent leurs mouvemens avec sagesse. Les combats qu'ils soutenaient contre les Génois affaiblis et découragés, duraient depuis plus de vingt ans, lorsque ceux-ci eurent de nouveau recours à la France. Les intérêts politiques de ce royaume avaient beaucoup changé depuis l'expédition du maréchal de Maillebois. On craignait de donner des ombrages à

l'Autriche par des liaisons trop étroites avec les États d'Italie. Le duc de Choiseul reçut avec froideur les Génois, qui offraient des sommes considérables pour employer nos soldats à la soumission de la Corse. Mais bientôt il leur offrit à eux-mêmes des sommes beaucoup plus fortes, s'ils voulaient céder à la France une possession trop onéreuse et trop incertaine pour leur république. Cette négociation fut conduite avec un mystère que prescrivait la jalousie des Anglais. Le roi de France s'annonçait aux Corses comme un médiateur qui inclinait à faire reconnaître leur indépendance. Leur chef Paoli ajoutait foi à ces promesses. Au mois de mai 1768, l'Europe apprit avec surprise que, par un traité, les Génois avaient cédé l'île de Corse à la France. A la vérité, cette cession n'était pas présentée comme irrévocable. Les Génois se réservaient de reprendre la souveraineté de l'île, en remboursant les frais qu'aurait coûté cette conquête. Cette restriction illusoire n'avait été imaginée que pour modérer le ressentiment des Anglais. Le roi de France la démentait en se hâtant de prendre le titre de roi de Corse. Ces insulaires montrèrent l'indignation d'un peuple abusé par de vaines promesses. Les Anglais

animaient leur résistance par des promesses également trompeuses. Le marquis de Chauvelin, en débarquant dans l'île avec quinze mille hommes, ne releva pas l'honneur des armes françaises, qui venait d'être compromis par la guerre de Hanovre. Paoli fondit plusieurs fois sur cette armée avec des montagnards indisciplinés, ou l'attira dans des embuscades. Le marquis de Chauvelin, humilié de ses défaites, présentait au roi, dont il
août 1768. était le favori, la conquête de la Corse comme une entreprise aussi folle que dispendieuse. Elle avait déjà coûté trente millions. L'Angleterre pouvait la faire expier à la France par une guerre maritime. Le duc de Choiseul opposa aux craintes qui s'emparaient du roi, la honte de déposer sitôt un nouveau titre. Il fit sentir au conseil l'importance d'un tel établissement dans la Méditerranée, les avantages et la sécurité que la Corse offrirait à notre commerce du Levant, la nécessité de prévenir les Anglais qui, en s'assurant de cette possession, ajouteraient un nouveau prix à celle de Gibraltar; les ressources de la Corse en bois de construction pour la marine, et la facilité de réparer par ce moyen l'inconvénient le plus grave de la perte du Canada. Son assurance confondit

des ennemis qui avaient tout préparé pour sa chute. On n'apercevait aucun mouvement dans les ports de l'Angleterre, et l'on était forcé de prendre une haute idée des talens d'un ministre qui trompait ou intimidait un gouvernement si jaloux et si superbe. Le marquis de Chauvelin avait été rappelé. Le lieutenant général Marbeuf avait, par de meilleures manœuvres, forcé les Corses à se retirer sur les montagnes. Un nouveau général, le comte de Vaux, amena un puissant renfort. Les Corses, indignés de l'inaction des Anglais, perdirent leur audace. Paoli, qui leur avait fait espérer ce secours, partageait le découragement commun. Après avoir fui de poste en poste, il se trouva heureux de gagner un port et de s'embarquer pour l'Angleterre. La Corse fut soumise, et le duc de Choiseul eut la gloire d'avoir donné une province à son maître, d'avoir fait une conquête à l'aide de sa seule politique, et enfin d'avoir porté à l'Angleterre, enorgueillie de tant de triomphes, un défi qu'elle ne relevait pas.

Pourquoi cette puissance montra-t-elle alors tant de timidité? Des troubles, qui depuis 1765 avaient éclaté dans les colonies de l'Amérique septentrionale, lui inspiraient

de vives alarmes. Elle savait que le duc de Choiseul les avait fomentés, et craignait que la France ne parvînt à se faire des alliés de ceux qui l'avaient combattue avec une ardeur quelquefois féroce dans le Canada. Avant de montrer les causes d'un événement si mémorable, qui, après avoir rendu les Français protecteurs de la liberté américaine, les en rendit des émules imprudens, jetons un regard sur la situation de l'Angleterre après la paix de Paris.

Situation politique de l'Angleterre.

La nation anglaise avait reçu cette paix, qui fournissait tant de nouveaux titres à son orgueil, avec autant d'humeur qu'elle avait reçu, cinquante ans auparavant, la paix glorieuse d'Utrecht. A voir la joie qui régnait dans Paris et le mécontentement qui se manifestait à Londres lorsque le traité de 1763 fut publié, on eût dit que c'étaient les Anglais qui subissaient une humiliation cruelle. Le nom du lord Bute était chargé d'imprécations en Angleterre, tandis que celui du duc de Choiseul était exalté avec ivresse en France. On se livrait à des fêtes dans ce dernier royaume, comme si l'honneur national n'eût pas été en souffrance. On y prodiguait aux vainqueurs les témoignages d'une admiration

indiscrète, et l'on cherchait à les apprivoiser par des flatteries spirituelles. En Angleterre, les Français étaient livrés aux insultes du peuple ; on ne pouvait se résoudre à céder une partie assez considérable du commerce du monde, et les murmures de l'avarice se joignaient à ceux de la fierté. Le lord Bute ne put résister long-temps à une clameur générale qui le montrait comme la dupe des Français, dont Pitt avait été le fléau. Le ministère qu'il dirigeait fut remplacé. Mais le roi, qui ne cessait de le prendre pour guide de ses délibérations secrètes, se garda bien de rompre la paix qu'il avait conclue. L'opposition, que Walpole avait si long-temps amortie par des brigues vénales, et que le duc de Newcastle et Pitt avaient contenue par leurs succès, se réveilla et prit un caractère séditieux. Le fougueux Wilkes, alderman de Londres, habitua le peuple à des excès. Le trône paraissait ébranlé par ses satires. Sa politique variait au gré de ses passions. Georges III avait pris la résolution de ne point faire à un magistrat séditieux, idole de la populace, des sacrifices que ses prédécesseurs et lui-même avaient faits à une opposition plus respectueuse. Ainsi le repos de l'Europe fut maintenu en Angleterre par

ceux mêmes qui parlaient sans cesse de guerre; et Wilkes, en agitant sa patrie, servit si bien les desseins du duc de Choiseul, que quelques Anglais le regardèrent comme son agent secret. Le mépris et la crainte qu'inspirent les excès populaires accrurent le nombre des défenseurs éclairés de la prérogative royale. C'était l'Écosse, ce pays si long-temps attaché à la cause des Stuarts, qui fournissait à Georges III ses partisans les plus déclarés. Après une longue rivalité, ce royaume faisait tout pour la gloire et la puissance de l'Angleterre. On y voyait se développer en tous les genres l'énergie d'un peuple dont la civilisation s'est mûrie lentement.

Influence des philosophes écossais.

Je puis, sans me détourner de mon sujet, dire ici quelques mots de l'influence qu'exercèrent les philosophes écossais sur leur patrie. Ils se chargèrent de continuer l'âge brillant qui paraissait finir pour la littérature anglaise, et parlèrent le langage d'une philosophie aussi haute que tempérée. Justes appréciateurs du grand mouvement d'opinions qui se faisait en France, ils surent, en le communiquant à l'Angleterre, en écarter cette ambition, cette impétuosité qui parmi nous en troublait souvent les heureux effets.

Dans un pays où beaucoup de réformes

étaient opérées, ils ne rencontraient point ces obstacles puissans contre lesquels les philosophes français unissaient leurs efforts. Ils surent juger quand ceux-ci passaient le but, et ne les suivirent qu'en les rectifiant. Le seul Hume, parmi eux, offensa les Anglais par des essais où l'incrédulité se faisait sentir; mais il fut le bienfaiteur de son pays en analysant, dans son *Histoire d'Angleterre*, les vains prétextes et les sophismes des partis, en revisant une foule de jugemens dictés par la haine, en montrant toujours des points de ralliement pour l'honnête homme au milieu des tempêtes politiques, et enfin en rendant utile à ses compatriotes le souvenir des sanglantes discordes de leurs aïeux. Robertson, dans son *Histoire de Charles-Quint*, et surtout dans la majestueuse introduction de cet ouvrage, sut encore surpasser Hume en élévation et en sagesse. Le flegme de celui-ci laisse quelquefois trop d'excuses au vice et ôte trop d'éclat à la vertu. Le calme de Robertson est aussi pur et aussi imposant que celui de la conscience. Ce n'est jamais par une expression maligne ou emportée qu'il relève les erreurs les plus absurdes et les plus funestes des temps passés. A la manière dont il enchaîne

les événemens, on croit entendre un interprète respectueux de la Providence. Les idées d'une morne fatalité cessent de poursuivre le lecteur. Avec quel étonnement ne voit-on pas la civilisation qui chemine à travers dix siècles inégalement empreints des traces de la barbarie! Comme on jouit de la voir accélérer subitement ses progrès, sortir des écueils où elle était menacée de s'engloutir, triompher des guerres civiles et religieuses! Robertson aide à prévoir tous les maux et à en trouver le remède. D'autres exaltent plus vivement l'espérance; il enseigne à ne désespérer jamais. Les illustres amis de ce grand historien, les Smith, les Fergusson, les Blair, et beaucoup d'autres dont les travaux sont plus récens, furent fidèles à une philosophie qui conciliait les découvertes modernes avec les leçons de l'antiquité et celles du christianisme. L'université d'Edimbourg devint aussi féconde que l'avait été chez nous le Port-Royal en écrivains profonds et laborieux, et l'esprit de secte n'y pénétra point. Dans la paisible enceinte d'un collége, et sous les auspices de cette noble amitié dont la vérité fait le charme et maintient la durée, on réformait ou l'on réduisait à une expression juste des principes que nos philosophes avaient créés

avec plus de génie, mais qu'ils avaient présentés avec moins de méthode et de sagesse. Cette école écossaise s'attachait à augmenter la vénération des Anglais pour Montesquieu. Elle restreignait les maximes des économistes français et en facilitait l'application. En blâmant Voltaire de sa pernicieuse légèreté, elle découvrait souvent une pensée forte dans ce qui ne paraissait chez lui qu'une pensée ingénieuse. Elle empruntait à J. J. Rousseau ce qu'il avait dit sur l'énergie du sentiment moral, réfutait ses paradoxes et plaignait ses malheurs. Pour confondre les matérialistes, et pour renverser la désespérante hypothèse d'Helvétius, elle s'attachait à développer les effets heureux et progressifs du sentiment qui nous fait aimer nos semblables, nous associe à leur joie, nous affecte de leurs peines, et nous rend juges éclairés de leur approbation et de leurs reproches. Telle était la philosophie d'Edimbourg, et aucun de ceux qui la professaient ne songeait à prendre le titre de philosophe. Il est naturel de penser que leur sagesse contribua beaucoup à cette tranquillité intérieure que l'Angleterre conserva pendant nos orages. Heureuse l'Angleterre, heureux le monde, si leur philanthropie; sans orgueil et sans

ivresse, eût domté l'arrogante cupidité de leurs compatriotes aussi bien que leurs conseils en modéraient la turbulence politique!

Prospérité des finances de l'Angleterre. de 1762 à 1769.

C'était la science de l'administration qui occupait le plus les Anglais. Des hommes d'État appliquaient au gouvernement les puissantes ressources d'un crédit qu'ils avaient employées dans leur fortune particulière. Au milieu de rivalités continuelles et de débats orageux, on se trouvait d'accord sur des règles pratiques dont chacun avait fait une épreuve avantageuse. De là d'excellentes traditions qui se continuaient malgré le renouvellement brusque et fréquent du ministère. Comme l'énormité de la dette publique avait frappé tous les esprits de la crainte du plus funeste ébranlement, on parvenait à s'entendre sur les moyens de le prévenir. Des taxes qui semblaient d'abord insupportables, se levaient sans résistance et sans retard. La facilité de les percevoir modérait les frais de perception. Les fruits abondans du commerce entraient, par la double voie des impôts et des emprunts, dans le trésor public. Quoique les moyens d'amortir la dette n'eussent point encore acquis le perfectionnement magique qu'on leur donna depuis, ils fournissaient un spécieux prétexte à une sécurité qu'on voulait avoir et qu'on affec-

tait. Les rentes, payées avec une exactitude scrupuleuse, accroissaient les capitaux des familles économes. Grâce à la multiplicité de ces capitaux, l'intérêt de l'argent vint à baisser entre les particuliers. Le gouvernement fut habile à se prévaloir d'une circonstance si favorable, et fit, sans exciter de murmure, une réduction qui, peu de temps après, opérée en France, eut la violence et l'ignominie d'une banqueroute.

Premières causes de la scission des colonies anglaises.

Cependant les ministres, forcés d'épier sans cesse les moyens d'établir des taxes nouvelles, après avoir épuisé en Angleterre toutes les ressources d'une savante fiscalité, crurent qu'il était temps de faire participer aux charges communes les colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale. « C'est pour » elles, disaient-ils, que l'Angleterre a sup- » porté le poids d'une guerre longue et » dispendieuse. La conquête du Canada » leur en assure les fruits les plus précieux. » Riches et florissantes, elles doivent à la » mère-patrie un dédommagement des » avances qui les ont soutenues pendant un » siècle de pénibles épreuves. » Ces ministres, que dirigeait alors George Grenville, premier lord de la trésorerie, annoncèrent leur projet au parlement avant d'avoir dé-

terminé la nature des taxes que supporteraient les colonies anglo-américaines. Averties par cette menace, les colonies s'agitent, délibèrent, et concertent leur résistance. « Pourquoi, seuls entre tous les Anglais, » y disait-on, serions-nous privés du droit » d'être consultés sur l'impôt? Si le parlement britannique veut nous taxer, d'où » vient que nous ne sommes point représentés dans ce parlement? L'Irlande catholique, secrète ennemie de l'Angleterre, » n'est point totalement privée du droit » qu'on nous refuse. Est-ce là le prix de » notre fidélité envers la métropole, des » combats que nous avons soutenus dans » deux guerres, où souvent nos efforts ont » suffi pour repousser et pour vaincre les » Français? Les forteresses que nous avons » conquises dans le Canada offrent à nos » ingrats compatriotes les moyens de nous » dominer. Voilà d'où leur vient la confiance » de nous parler un langage si nouveau. » Quand il s'agit de nous priver des privilèges de la nation anglaise, on dit : Les » colonies sont encore dans un état d'enfance. Quand il s'agit de nous imposer, » on nous suppose les ressources d'un État » puissant. Environnés de forêts, de lacs et

» de tribus sauvages, c'est par un travail
» obstiné que nous maintenons notre exis-
» tence. Faudra-t-il détourner, pour ali-
» menter le luxe de Londres, les épargnes
» que nos pères et nous-mêmes avons em-
» ployées à défricher et purifier un séjour
» agreste? »

Tout concourait à donner à cette opposition des Anglo-Américains (*a*), une véhémence et une opiniâtreté qui faisaient présager une scission éclatante. Ces colonies avaient eu pour premiers fondateurs des sectaires opprimés sous le règne violent de Marie. C'étaient des quakers, des presbytériens, des illuminés et des républicains qui, après de longs combats contre leur roi, n'avaient pu supporter ni le protectorat monarchique de Cromwel, ni le retour des Stuarts; ils avaient conservé et transmis à leurs fils la sévérité de leurs rites et de leurs maximes. De fréquentes émigrations de l'Allemagne leur avaient fourni des compagnons éga-

(*a*) Au moment où je commence à expliquer les causes de la guerre d'Amérique, je dois reconnaître les obligations que j'ai à un ouvrage italien que M. Botta vient de publier récemment, sous le titre de *Storia della guerra Americana*. La littérature italienne possède peu d'ouvrages historiques aussi distingués.

lement ennemis de la hiérarchie ecclésiastique et civile. L'image de l'autorité ne s'offrait guère à eux que dans des villes principales; elle s'y montrait sans appareil et sans rigueur : la simplicité de mœurs qui s'était surtout maintenue dans les campagnes, y rendait les délits rares ou légers. A la vérité cette population innocente et laborieuse avait été souvent infectée par des aventuriers cupides et des négocians déshonorés dans leur patrie; mais ceux-ci étaient obligés de cacher leurs vices, ou parvenaient à les réprimer à la cupidité près. Chaque colonie avait pour veiller à ses intérêts locaux, une assemblée particulière, et jamais gouvernement municipal n'avait eu plus d'affinité avec le gouvernement républicain. L'accroissement de leur prospérité avait eu sur celle de l'Angleterre des effets qu'il était impossible de méconnaître. Les colons se partageant entre l'agriculture et le genre de commerce nommé cabotage, laissaient l'Angleterre pourvoir à leurs vêtemens, à leurs meubles et à tous les besoins de leur luxe modéré. Les manufactures anglaises étaient entretenues par-là dans une activité que la guerre même interrompait peu. La beauté et le rapide accroissement

de plusieurs villes, telles que Philadelphie, Boston et New-Yorck, annonçaient à quelle prospérité ces colons étaient appelés. Depuis vingt ans ils avaient produit des guerriers, des administrateurs, des magistrats, dont la réputation commençait à retentir dans l'ancien monde. C'était surtout à Francklin, à ses expériences et ses découvertes dans l'électricité, qu'ils devaient leur renommée. Le secret d'appeler et d'amortir la foudre eût pu être repoussé dans d'autres temps avec une indignation superstitieuse; mais on regardait ce prodige comme réservé au dix-huitième siècle. On ne cessait de s'entretenir de celui qui l'avait révélé. Les compatriotes de ce savant modeste avaient su reconnaître en lui un grand homme. Washington, à d'autres titres, soutenait leur confiance dans la lutte qu'ils allaient entreprendre.

Malgré les représentations des colonies, le ministère et le parlement britannique furent fidèles à leurs menaces. D'abord on gêna leur commerce avec les Antilles par des droits onéreux; ensuite on les assujettit à payer un impôt du timbre, qui devait les frapper dans toutes leurs transactions.

Bill du timbre.

1764.

Le duc de Choiseul n'avait pas attendu ce moment pour fomenter le ressentiment des

Intrigues de la France en Amérique.

Anglo-Américains contre leur métropole. On connaît peu les moyens auxquels il eut recours pour se faire entendre d'un peuple nourri dans le préjugé d'une haine nationale contre la France, et d'ailleurs ce serait une triste tâche que d'avoir à les développer. Ce genre d'intrigues, quel qu'en soit le succès, est une des plus dangereuses violations du droit des gens ; il rend la paix frauduleuse et la guerre atroce, il appelle des représailles : celles qu'exerça l'Angleterre furent, par leur longue et impitoyable perfidie, sans proportion avec ce qui leur servit de prétexte. Le duc de Choiseul affectait de ne point craindre l'Angleterre, et cette politique réussissait mieux que les ménagemens timides et les serviles promesses du cardinal de Fleury. Les émissaires qu'il envoya en Amérique et dans les colonies, eurent peu de peine à persuader aux colons anglais que la France et l'Espagne seconderaient par de puissans efforts leur résistance à l'oppression. Dès qu'on y eut connaissance du bill du timbre et de quelques autres impôts que le parlement joignait à celui-là, le soulèvement fut général. Le peuple des villes insulta ou poursuivit les agens du gouvernement britannique : on dévasta leurs maisons, on pendit des manne-

quins qui représentaient les ministres. A Boston, à New-Yorck, le peuple soutint quelques combats contre les gardes qui voulaient appaiser le tumulte. Ces fureurs de la multitude ressemblaient à celles que la populace de Londres exerce fréquemment pour tenir son patriotisme en haleine; mais ce qui les rendait plus sérieuses, c'est qu'elles étaient provoquées par des citoyens que leur fortune et leur position devaient rendre ennemis de ces excès. Partout on protestait contre les actes du parlement d'Angleterre. Les représentans des différentes provinces, les juges, les hommes de loi, étaient unanimes dans leur résistance, et l'appuyaient sur des principes développés éloquemment. Dans des colonies formées depuis un siècle, on parlait un langage, on développait des connaissances dignes de la salle de Westminster.

Le lord Grenville essaya en vain de dissimuler au parlement ces fâcheux pronostics d'une scission des colonies. Les négocians, et surtout les manufacturiers de l'Angleterre, éprouvaient de vives alarmes, et maudissaient cette épreuve imprudente. Le lord Grenville, attaqué sans relâche par le parti de l'opposition, perdit sa place avec la majorité qui faisait son appui. Un nouveau mi-

nistère fut composé des adversaires du bill, à la tête desquels était le comte de Rockingham : le sort de ces actes ne fut plus douteux. Une maladie aussi cruelle qu'opiniâtre tenait depuis quelques années William Pitt éloigné des affaires. Il se rendit au parlement le jour où l'on délibérait sur la question de savoir si l'on punirait les colonies de leur rebellion, ou si l'on satisferait à leurs plaintes. Le même jour Benjamin Francklin avait paru à la barre du parlement, et par les réponses les plus adroites et les plus fermes, il avait justifié les réclamations de ses compatriotes. Pitt, dont les conseils avaient porté la puissance de l'Angleterre plus haut que ne l'avaient fait les victoires de Marlborough, approuva la résistance des colons américains, fit reconnaître en eux les fils et non les vassaux de la Grande-Bretagne, et rappela combien, dans ses heureuses entreprises, il avait été secondé par leur patriotisme et leur valeur. « Ne troublons point, disait-il, dans » ses progrès, un peuple qui se prépare à » nous soumettre le plus vaste empire. Res» pectons une fierté qu'il a puisée dans notre » sang ; qu'il jouisse de nos priviléges, puis» qu'il nous fait jouir des fruits de sa pa» tiente industrie. N'est-ce donc rien pour

» nous qu'un bénéfice annuel de deux mil-
» lions sterling qu'il fournit à notre com-
» merce? Mais quoi! doit-on céder à des
» séditieux? Vain prétexte, lorsqu'il s'agit
» d'éteindre une querelle de famille. Quand
» les flottes anglaises traversent les mers,
» c'est aux ennemis de la Grande-Bretagne,
» et non à ses enfans à trembler. J'aime
» mieux un excès impuni ou faiblement ré-
» primé, qu'une guerre civile. En châtiant
» quelques factieux obscurs, sommes-nous
» sûrs de punir et d'atteindre les aventuriers
» espagnols et français qui leur ont remis les
» torches de la sédition? Trompons l'espoir
» de deux nations jalouses. N'est-il pas
» temps de surveiller leurs entreprises?
» Quoi! le précédent ministère a eu les
» yeux ouverts sur des tumultes momenta-
» nés de Boston et de New-Yorck, il s'est
» effrayé de ce que l'ivresse a pu inspirer à
» quelques matelots, et ses yeux ont été
» fermés sur les intrigues des cabinets de
» Versailles et d'Aranjuez? Ces ministres
» ne voient pas la maison de Bourbon, con-
» certer la vengeance des affronts qu'elle
» vient de recevoir, et nous faire expier
» cette lassitude trop prompte que nous
» avons ressentie et confessée au milieu de

» nos victoires? Oh! combien dans ce mo-
» ment d'une funeste sécurité, me sont in-
» supportables les maux qui rendent mon
» zèle et ma trop juste prévoyance inutiles
» à ma patrie! Pourquoi ne puis-je, avec
» plus d'assiduité, faire retentir cette salle
» de ces mots que je me glorifie d'y avoir
» fait entendre si souvent et avec quelque
» succès : Craignez, réprimez la maison de
» Bourbon ! »

Le bill du timbre fut révoqué. Les Anglo-Américains ne montrèrent pas plus de joie que les Anglais eux-mêmes de ce retour à la modération. On exaltait à l'envi dans les deux mondes les noms de Pitt et de Francklin. Cependant les colonies, toujours excitées par les intrigues des Français, reprirent leur défiance, élevèrent de nouveaux griefs contre la métropole, murmurèrent des entraves qui étaient apportées à leur commerce avec les Antilles, et virent dans les garnisons du Canada, une armée qui devait bientôt les mettre sous le joug. La modération des nouveaux ministres de l'Angleterre leur paraissait suspecte, et bientôt elle parut aux Anglais l'excès de la pusillanimité. Le roi se hâta de former un nouveau ministère, dont il attendait plus de fermeté. Pitt, créé lord

Chatam, en faisait partie; mais soit que les douleurs aiguës de sa maladie ne lui laissassent que peu de trève, soit qu'il n'eût aucune confiance en ses nouveaux collègues, il n'en fut ni le modérateur ni l'adversaire. Les anciennes maximes prévalurent, et dès l'année 1767, un nouveau bill fut rendu, qui assujettissait les colonies américaines à des droits sur le thé et sur divers objets. L'explosion ne fut pas d'abord aussi vive qu'elle l'avait été pour repousser l'impôt moins onéreux du timbre; mais les provinces formaient leur ligue avec précaution avant d'éclater. L'esprit public s'annonçait par des résolutions qui montraient le patriotisme non dans ses efforts les plus héroïques, mais dans sa constance la plus difficile. On s'imposait la loi de se priver des objets qu'on tirait de la seule Angleterre. Les femmes donnaient l'exemple de renoncer à des parures qui auparavant excitaient l'émulation de leur vanité. Les villes de Boston et de New-Yorck étaient dans une fermentation continuelle. On sonnait l'alarme dès qu'il se faisait un mouvement dans les troupes anglaises du Canada.

Le duc de Choiseul se tenait prêt à profiter d'un mouvement qui causait de

Le duc de Choiseul fait les apprêts d'une guerre maritime.

si vives alarmes à l'Angleterre, et devait occuper une partie de ses forces. La marine française avait réparé ses ruines : plus de soixante vaisseaux de ligne, dont la construction ne cédait en rien à celle des vaisseaux anglais, un grand nombre de frégates et de petits bâtimens, présentaient un spectacle imposant dans les rades de Brest et de Toulon. Le duc de Choiseul avait saisi toutes les occasions d'exercer cette marine, et d'habituer les soldats à la dangereuse température de plusieurs parties du Nouveau-Monde. Il s'était efforcé, mais avec peu de succès, d'inspirer à la Hollande une salutaire inquiétude de la souveraineté que les Anglais affectaient sur toutes les mers. La maison d'Orange, depuis qu'elle avait recouvré le stathoudérat et lui avait donné des formes monarchiques, gardait à l'Angleterre une reconnaissance funeste au pays dont elle avait si long-temps maintenu la gloire et la liberté. Mais du moins le gouvernement des Provinces-Unies était resté neutre pendant la guerre de sept ans. Le duc de Choiseul se flattait avec beaucoup de vraisemblance que la Hollande verrait avec joie humilier l'orgueil de l'Angleterre, et qu'il suffirait peut-être de s'annoncer

par de premiers succès pour la rattacher à la cause de toutes les puissances qui voulaient avoir un pavillon indépendant. Il était aussi sûr de l'Espagne que s'il eût été le premier ministre de Charles III. Il pouvait lui commander une guerre maritime, comme il lui avait commandé l'expulsion des jésuites.

Dispositions de l'Espagne du Portugal et des Etats d'Italie.

Charles III, loin de se repentir du dévouement qui l'avait entraîné à partager les malheurs de la France, chérissait le pacte de famille comme un monument de sa générosité, et comme un chef-d'œuvre de sa politique. En correspondant avec ce monarque, en plaçant auprès de lui des agens dévoués, le duc de Choiseul avait pris sur lui plus d'ascendant qu'il n'en avait sur l'esprit même de son maître. De tous les seigneurs espagnols qui secondaient ses desseins, aucun n'avait un désir plus constant de s'unir aux efforts des Français, et d'arrêter les usurpations maritimes de l'Angleterre, que le duc d'Aranda. Cet homme d'Etat avait entrepris de ranimer par tous les moyens, la civilisation d'abord stationnaire et ensuite rétrograde de l'Espagne : un esprit fin lui servait à couvrir des desseins élevés. Il luttait assez ouvertement contre la

cour de Rome. Sans rien entreprendre contre le tribunal de l'inquisition, il savait en modérer les rigueurs; grâce à sa protection secrète, plusieurs ouvrages hardis de la philosophie française passaient les Pyrénées. On l'appelait le second Choiseul. L'Europe attendait de grands résultats de l'union de deux hommes également habiles à faire concourir mille petits moyens à leur but, et qui portaient dans leurs intrigues un air de noblesse et même de franchise.

On croyait voir dans le Portugal un troisième Choiseul. Le marquis de Pombal continuait à diriger ce royaume, et commençait à développer les plans qu'il avait conçus pour lui rendre par degrés les jours de sa gloire et de sa puissance; il ambitionnait surtout de faire cesser le vasselage commercial que l'Angleterre, depuis plus d'un siècle, avait imposé à la patrie de Vasco de Gama et des Albuquerque. Pour arracher les Portugais aux habitudes que leur avait fait contracter le plus mauvais traité de commerce, il mettait obstacle à la culture des vignes, et les faisait même arracher. Tous ses réglemens tendaient à supprimer les moyens d'échange qui appelaient les Anglais dans les ports du Portugal. Il bravait les plaintes de leur am-

bassadeur. On jugeait qu'il serait facile de l'entraîner dans un mouvement commun pour la liberté des mers.

Les États d'Italie, malgré la faiblesse de leurs moyens maritimes et la diminution progressive de leur puissance commerciale, pouvaient être excités à tenter quelques efforts pour une si belle cause. Les Deux-Siciles obéissaient à un Bourbon; la république de Gênes venait de resserrer ses liens avec la France; Venise ne s'écarterait pas de son immuable neutralité; la Toscane, sous les lois d'un prince de la maison d'Autriche, suivrait les instructions du cabinet de Vienne, et le duc de Choiseul croyait pouvoir répondre de la sincérité d'un allié qui avait si souvent mis à l'épreuve le dévouement de la cour de Versailles. Ainsi la France trouverait des amis secrets ou déclarés sur les rivages de la Méditerranée.

Le duc de Choiseul s'était bien promis de ne point répéter une faute à laquelle il n'avait que trop contribué, celle d'engager la France dans une guerre continentale, pendant qu'elle mettait à l'essai sa marine contre les forces navales les plus redoutables. Tout était calme entre l'Autriche et

Puissances du Nord.
L'Autriche.

la Prusse, Marie-Thérèse oubliait la Silésie, et semblait éviter tout démêlé avec le monarque belliqueux dont elle n'avait pu se venger. Celui-ci ne se montrait pas moins docile aux leçons qu'il avait reçues de la fortune. Il n'avait mis nul obstacle à ce que
27 mai 1765. l'archiduc Joseph fût élu roi des Romains; cette élection, vivement appuyée par la France, confirma dans la maison de Lorraine la possession de la couronne impériale. Le faible et respectueux époux de Marie-Thérèse, François Ier, mourut dans l'année qui
18 août 1765. suivit cette solennité; Joseph prit le titre d'empereur, et bientôt fut associé par sa mère au gouvernement des États héréditaires de l'Autriche. Un prince d'un caractère bouillant succédait au plus timide des monarques. Mais soit que son respect pour une mère, dont la constance héroïque avait assuré son héritage, enchaînât son penchant pour les nouveautés, soit qu'il crût devoir se prescrire un temps d'épreuves pour des réformes hardies, il sut pendant plusieurs années cacher aux philosophes qu'ils avaient un disciple sur le trône. Il ne s'occupa que de l'armée; heureux d'avoir l'exemple de Frédéric pour motiver les brusques et sévères changemens qu'il fit subir au régime militaire de l'Au-

triche. Son admiration pour ce monarque n'avait point le fanatisme imbécille qui avait causé la perte du czar Pierre III. Joseph II était également préparé à se montrer l'ami ou le rival de Frédéric. Le crédit du prince de Kaunitz se soutenait sur l'esprit d'une reine qui lui devait les deux traités de Versailles. Il s'en était prévalu aussitôt après la paix, pour faire payer avec rigueur les subsides arriérés que la France devait à l'Autriche. Cette somme était assez considérable pour aggraver le désordre de nos finances, et relever celles de la cour de Vienne. Kaunitz animait le duc de Choiseul dans ses desseins contre l'Angleterre. L'Autriche qui n'avait rien à fournir pour un mouvement de cette nature, eût tiré des succès de la France, quelques avantages pour son commerce du Levant; enfin, ce vaste conflit engagé entre les puissances maritimes, permettait au prince de Kaunitz de suivre ses vues secrètes, soit sur la Pologne, soit sur la Bavière.

Le roi de Prusse se passait d'alliés, et ne craignait point d'ennemis. Les liens que la nécessité lui avait fait contracter avec l'Angleterre, s'étaient graduellement affaiblis depuis qu'il avait posé les armes. Après avoir été protecteur de l'électeur de Ha- La Prusse.

novre, il ne s'était point laissé enchaîner par les subsides du roi de la Grande-Bretagne. C'était le plus indépendant des souverains de l'Europe, parce qu'il en était à la fois le plus grand et le plus sage. Il égalait ou surpassait tous les titres de gloire qu'il s'était faits dans la guerre de sept ans, par une administration qui réparait les longs ravages exercés dans ses Etats. Les étrangers qui venaient prendre des leçons de l'art militaire aux parades de Postdam et de Berlin, s'étonnaient de trouver une agriculture florissante et de voir s'élever partout de nouveaux villages dans des pays tant de fois rançonnés, pillés, incendiés. Les extrêmes fatigues qui devançaient pour lui la vieillesse, lui prescrivaient une modération politique à laquelle il n'avait pu être amené par les spéculations de la philosophie. D'ailleurs, comme il faisait le noble aveu que la fortune avait eu une grande part à son salut, on jugeait qu'il hésiterait long-temps avant de lui commettre encore une fois sa renommée et sa puissance. Ennemi des illusions, préférant depuis quelques années les plus vieilles pratiques à des théories brillantes; plus enclin à rire des hommes qu'à les plaindre, monarque absolu, guerrier et conquérant, il n'avait plus rien de com-

mun avec les philosophes, que l'incrédulité. Persuadé qu'un bon mot ne pouvait jamais être bien compris de ses sujets, il s'amusait à propager par ses plaisanteries l'irréligion en France. Souvent il donnait des leçons de tolérance à ses maîtres eux-mêmes : il recueillait des jésuites fugitifs tout aussi bien que des philosophes persécutés. Avide de louanges, il était inépuisable en railleries, ingénieux dans sa politesse et dangereux dans sa familiarité. Ses ressentimens contre la France n'étaient pas tout à fait éteints : il affectait de mépriser la politique du duc de Choiseul.

Une seule puissance menaçait le repos de l'Europe ; c'était la Russie. Catherine II, née princesse d'Anhalt-Zerbst, élevée sur le trône par une révolution funeste à son époux Pierre III, brûlait de donner de l'éclat à un règne commencé sous de sinistres présages. Je me suis réservé de parler dans ce Livre de cette révolution, quoique, par son époque, elle dût appartenir au Livre précédent. J'ai surtout à en montrer les conséquences politiques.

La Russie.

Mort de Pierre III.

1762.

Les seigneurs russes étaient indignés de voir une puissante nation subordonnée, par les projets d'un empereur fantasque, au roi de Prusse, dont il avait pu consommer

la ruine. L'armée avait reçu avec murmure des réglemens insensés, et l'ineptie du descendant de Pierre Ier était révélée aux personnes même les plus éloignées de la cour. Chacun, hormis l'infortuné czar, se souvenait du mouvement qui avait livré à d'épouvantables supplices et relégué dans les déserts de la Sibérie, d'impérieux étrangers. La domination des Allemands n'avait jamais paru plus insupportable; et, par une singulière contradiction, on fit choix d'une princesse allemande pour la renverser. Quelques officiers des gardes, un ministre mécontent, une jeune femme qui croyait, en conspirant dans une cour despotique, égaler l'énergie des républicains de l'antiquité, vinrent offrir le trône à Catherine dans le moment où son époux la menaçait d'un cloître. Les Orloff, la princesse d'Aschkoff, et Panin, profitèrent de l'absence du czar, qui s'exerçait aux manœuvres prussiennes dans le château d'Oranienbaum, pour présenter Catherine aux gardes, déjà disposés à la recevoir. Leurs acclamations lui donnèrent l'empire. Le clergé confirma le vœu des gardes : tout fut entraîné. Catherine marcha pour assiéger son époux à Oranienbaum. L'empereur, qui méditait de vastes conquêtes, se montra le plus pu-

sillanime des hommes au bruit de cette catastrophe inopinée. Ni la présence de trois mille soldats allemands, ni celle de Munnich, ne purent lui inspirer la résolution d'essayer une défense qui laisserait au peuple le temps de revenir d'une subite ivresse. Il s'échappa sur un bateau; et bientôt, effrayé du danger de sa fuite, il vint se livrer à l'épouse qui lui ravissait le trône. Elle profita de sa chute pour lui ravir aussi l'honneur, et lui fit signer une renonciation motivée sur le déplorable aveu de son ineptie. Cet excès de lâcheté ne prolongea son existence que de six jours. Les conspirateurs, inquiets des dispositions mobiles du peuple et de l'armée, pénétrèrent dans la prison de Pierre III, et commirent un crime que Catherine, peut-être, ne leur avait pas prescrit, mais dont elle était tenue de les récompenser. Elle sentit d'abord que le plus sûr moyen de détourner l'horreur attachée à un tel événement, était d'avancer pour l'Europe le bienfait d'une paix générale. La neutralité dans laquelle elle fit prudemment rentrer la Russie, fut l'heureux prélude de cette paix.

Pierre Ier avait civilisé violemment son empire : Catherine mit à continuer l'ouvrage de ce grand homme, la grâce et la

Caractère et politique de Catherine II.

flexibilité qui lui avaient manqué. Elle affectait quelques goûts frivoles, afin, sans doute, d'affaiblir l'opinion qu'elle avait long-temps médité le complot dont elle recueillait le fruit; mais en même temps elle s'occupait de grandes entreprises. Elle échappait au joug de ses favoris en les multipliant, en faisant servir les uns à son ambition, les autres à ses plaisirs. Ceux même auxquels elle devait la vie et la couronne, les terribles Orloff, furent forcés, malgré leur orgueil, de rentrer par degrés dans le rôle de courtisans. La princesse d'Aschkoff perdit plus promptement encore l'espérance de dominer Catherine et de modifier l'autorité arbitraire par des formes aristocratiques : il ne lui resta pour prix d'une catastrophe sanglante, que le triste honneur de s'en présenter comme l'auteur principal. Catherine feignait un enthousiasme assez vif pour la philosophie française. Frédéric lui-même mettait moins de soins qu'elle à capter les dispensateurs de la renommée, parce qu'ils lui étaient moins nécessaires. C'était surtout le suffrage de Voltaire qu'elle ambitionnait. Elle cherchait son absolution auprès de l'auteur de Sémiramis, et pour obtenir ses hommages les plus délicats, elle mettait dans ses lettres l'esprit et l'enjouement qui auraient

caractérisé une dame française. Elle fit faire à d'Alembert les plus vives instances pour l'engager à se charger de l'éducation de son fils le grand-duc. Le philosophe préféra sa tranquillité, ses travaux et ses amis, à un poste flatteur pour l'ambition. La libéralité de l'impératrice de Russie vint au secours de Diderot, qui était menacé de tomber dans l'indigence. Pendant qu'elle consultait d'ardens défenseurs de l'humanité, et qu'elle leur faisait mille promesses auxquelles ils croyaient faiblement, elle recourait souvent à des précautions violentes pour assurer la tranquillité de son règne. Les vieux Moscovites ne lui obéissaient qu'à regret, et s'attendrissaient sur le sort du malheureux Pierre; tantôt ils couvraient d'imprécations les meurtriers de ce monarque, tantôt ils cherchaient à se persuader que ce meurtre n'avait pas été consommé. De hardis imposteurs profitaient de ces dispositions du peuple. Catherine avait tout à craindre des brigands audacieux qui la poursuivaient avec le nom et la ressemblance de son époux, dans le moment même où sa politique faisait prendre à la Russie un ascendant qui inquiétait tous les cabinets de l'Europe.

Commencement des troubles de la Pologne.

C'était en donnant un roi à la Pologne (*a*) que l'impératrice de Russie avait annoncé l'orgueil de ses desseins, sans en faire connaître encore la profondeur. Auguste III survécut peu à une guerre dont il avait éprouvé les premiers et les plus longs désastres dans son électorat de Saxe. Il mourut le 5 octobre 1763. Tout semblait annoncer que le nouvel électeur de Saxe serait élu roi de Pologne. Cette maison était chère aux Polonais, dont elle adoucissait la turbulence sans l'enchaîner. L'Autriche se montrait reconnaissante de l'appui que la Saxe avait voulu lui prêter contre le roi de Prusse. La France élevait quelques prétentions en faveur du prince de Conti; mais Louis XV et le duc de Choiseul auraient fait sans peine le sacrifice d'une faible espérance au vœu déclaré de l'Autriche. Le roi de Prusse, quoiqu'il eût à offrir à ses voisins son frère le prince Henri pour roi, craignait que cette prétention ne l'engageât dans une

(*a*) Peu d'événemens sont mieux éclaircis aujourd'hui que ceux qui amenèrent le premier partage de la Pologne; mais pour s'en faire une idée exacte et impartiale, il est important de consulter à la fois l'ouvrage de Rulhières sur la Pologne, et celui de M. Lévêque sur la Russie. Des ouvrages plus récens m'ont fourni d'autres matériaux.

guerre ruineuse. Les seigneurs les plus considérés ne se mettaient point sur les rangs ou ne réunissaient qu'un petit nombre de suffrages. Catherine fut assez habile et assez puissante pour leur faire préférer un jeune Polonais dont le titre le plus signalé était d'avoir été son amant. Un long murmure avait éclaté dans la nation lorsque ce choix avait été proposé. « Faut-» il, disait-on, que la Pologne acquitte la » scandaleuse dette d'une épouse adultère? » Comment Poniatowski signalera-t-il sa » reconnaissance envers sa protectrice? Son » entière dépendance en sera le gage et pré-» parera la nôtre. Verrons-nous de sitôt » se retirer de notre territoire l'armée qui » se présente pour arracher nos suffrages? » Une cour despotique va donc imposer ses » lois à la seule nation qui reste immuable » dans sa liberté et qui garde une hono-» rable fidélité aux lois de ses ancêtres? »

» Poniatowski ne négligeait rien pour calmer de si vives inquiétudes. La noblesse et la beauté de ses traits annonçaient la bonté qui lui était naturelle, et lui faisaient supposer une énergie dont, malheureusement pour lui-même et pour son peuple, il était entièrement privé. Il avait étudié dans plusieurs cours et dans les sociétés lettrées de

Paris, les moyens de séduire. Les malheurs qu'il avait souvent éprouvés dans une vie errante, l'avaient façonné au talent d'émouvoir et de persuader même ses ennemis. Il s'exprimait éloquemment dans une langue chère à ses compatriotes, le latin. Les familles qui avaient le plus de titres à lui disputer la couronne furent bientôt amenées à seconder ses prétentions. Il avait présenté au patriotisme éclairé des Czartorinski, une espérance qui était chez lui aussi sincère qu'ardente : celle de dégager enfin la liberté polonaise des usages anarchiques conservés avec un respect funeste et superstitieux dans les institutions de la république, de satisfaire avec précaution aux vœux de l'humanité et de la philosophie, et de prendre enfin pour modèle le gouvernement d'Angleterre. Pouvait-on craindre que Catherine contrariât un plan aussi sage? Les partisans de Poniatowski se figuraient que la vive affection qu'elle continuait à témoigner à son ancien amant en dépit des Orloff, était le seul mobile de ses efforts pour l'élever à la royauté; qu'elle-même, despote avec regret dans un pays trop barbare pour être de longtemps digne de la liberté, verrait sans ombrage la Pologne s'assurer un gouvernement régulier aux dépens de quelques droits trop

dangereux à exercer. Des illusions si spécieuses, combinées avec les moyens plus directs de la crainte et de la corruption, décidèrent l'élection de Poniatowski, qui prit le nom de Stanislas-Auguste. Stanislas-Auguste, roi de Pologne.

Jamais, même pendant la rivalité de Pierre Ier et de Charles XII, le suffrage des Polonais n'avait été arraché plus violemment par la force étrangère. Un calme momentané succéda aux scènes tumultueuses dont Varsovie et la diète avaient été le théâtre. Bientôt Stanislas-Auguste ne tarda pas à connaître qu'en devenant roi, il était tombé sous le joug d'une protectrice perfide, et qu'elle ne cesserait de lui demander l'avilissement de sa patrie. Tous les projets qui avaient reçu l'aveu de Catherine, étaient traités par elle de romanesques. La cour de Russie l'invitait à ne point donner prise à des ennemis vigilans et implacables, et en même temps elle prenait les mesures les plus propres à l'environner d'ennemis nouveaux. Ce fut au nom de la philosophie que Catherine éleva dans la Pologne un sujet de discorde dont la ruine de cette république devait être le résultat. La Pologne, quoique livrée à tous les maux de l'anarchie, avait eu le bonheur d'éviter les guerres religieuses que la réforme 7 septembre 1764.

de Luther avait allumées dans presque tous les États de l'Europe : ce schisme y avait pénétré. La réforme fit d'abord de tels progrès dans des familles distinguées, que les catholiques n'osèrent se livrer à l'emportement de leur zèle; ils se contentèrent d'éloigner des emplois, par leurs manœuvres, ceux qui leur inspiraient le plus d'ombrage, sans oser les en priver par une loi. On comprenait avec les réformés, sous le nom de *dissidens*, un petit nombre d'Ariens et de sectateurs du rit grec. La discorde s'établit bientôt entre ces sectaires. Les catholiques en profitèrent pour persécuter les uns avec le secours des autres. Les dissidens, pour avoir séparé leurs intérêts, se virent enlever leur droit de suffrage. Les principes de tolérance qui circulaient en Europe, ranimèrent leurs prétentions. La plupart des seigneurs polonais, et le roi surtout, étaient portés à les favoriser; mais ils attendaient que les esprits eussent été généralement préparés à un acte judicieux et politique. Ils savaient combien la jalousie est habile à se déguiser sous l'apparence des scrupules. Catherine II parut s'indigner des délais que demandait Stanislas-Auguste pour accomplir ses vœux en faveur des dissidens.

Le prince Repnin, qui dictait avec une arrogance insupportable les ordres de la Russie à la Pologne, déclara que les dissidens étaient sous la protection de sa souveraine, exigea que la diète leur rendît immédiatement le droit de suffrage, traita de révolte une opposition modérée et légale, et fit enlever enfin l'évêque de Cracovie et huit des principaux sénateurs. « Il n'y a donc plus de patrie pour nous, » s'écrièrent dans une indignation commune les adversaires de Stanislas-Auguste, et même quelques-uns de ses partisans : « Par » quel droit de conquête les Moscovites, » si dédaignés de nos ancêtres, règnent-» ils dans nos murs et portent-ils jusque » dans nos assemblées leur brutale inso-» lence? Où sont pour eux les titres de la » victoire? Quelle honteuse destinée que » la nôtre, si notre liberté, si notre indé-» pendance doivent périr par l'astuce d'une » femme! Éprouvons enfin par quelques » combats un peuple qui doit au courage » des Polonais de n'avoir pas subi le joug » des Ottomans. Malheur aux grandes puis-» sances de l'Europe, si elles ne secondent » pas nos efforts! Mais elles veillent sur » nos dangers : aucun cabinet ne souffrira » que la Pologne devienne une province

» de la Russie. » Un homme qui portait dans son républicanisme un enthousiasme chevaleresque, le maréchal de la diète, Mokranouski, avait depuis long-temps formé le projet de délivrer sa patrie de la domination étrangère. Il se flattait d'avoir engagé dans cette cause la France et l'Autriche. Froidement accueilli par le roi de Prusse, il ne désespérait pas de se faire entendre un peu plus tard d'un roi si vigilant. Ses négociations secrètes avaient eu plus de succès auprès de la Turquie. Cette puissance avait autrefois donné un exemple de sagesse et de générosité, en imposant au czar Pierre I[er], par une des conditions du traité de Pruth, si pénible à l'orgueil de ce héros, l'engagement de ne plus intervenir dans les affaires de la république de Pologne. Quoiqu'elle eût souffert plus d'une violation de cet article du traité, les alarmes que lui causait la Russie étaient trop pressantes pour ne pas l'arracher à son inaction. Malheureusement pour les projets de Mokranouski, les plus nobles familles de la Pologne étaient tellement divisées par de vieilles haines et par des querelles récentes, que, d'accord sur le but, elles ne pouvaient s'entendre sur l'exécution. Les



Czartorinski, furieux d'avoir été joués par Catherine, brûlaient de se venger, mais ils voulaient conduire seuls un mouvement qui leur paraissait demander autant d'efforts de prudence que de courage. Les Radziwill leur disputaient cet honneur, et les Potoki le réclamaient de leur côté. Enfin, dans cette bizarre et tumultueuse aristocratie, tout homme opulent avait un parti, excepté le roi, dont chacun méprisait les inutiles gémissemens. Mokranouski, désespéré du peu d'accord de ses concitoyens, partit bientôt pour aller implorer les secours de la France.

L'évêque de Kaminieck se chargea de venger l'évêque de Cracovie; il concerta un mouvement avec Pulauski, patriote plus distingué par l'énergie de son zèle que par sa naissance et ses talens militaires. Une république sujette à tant de troubles offrait un grand nombre de ces hommes dont il est plus aisé d'exciter que de contenir l'audace; capables de s'enthousiasmer pour un but généreux, mais non de s'en tenir, pour y atteindre, aux seules voies que l'honneur indique. Enfin le parti qui se forma ressemblait à ces armées que la Pologne opposait à la hâte à ses ennemis, et qui auraient porté

Confédération de Bar.
1768.

au loin la gloire de cette république, si la discipline y eût égalé la valeur. Les patriotes, trop faibles encore pour attaquer les Russes dans la capitale, s'emparèrent de Cracovie et de la forteresse de Bar. Ce fut là qu'ils scellèrent leur confédération. Mais dès le premier moment, ils affaiblirent l'intérêt qu'elle devait exciter, en signalant comme partisans des Russes des nobles qui n'osaient encore se déclarer, et en dévastant leurs possessions sous un faux prétexte de vengeance.

Les représailles de la Russie furent cruelles. L'impératrice Catherine, avant d'envoyer des renforts à une armée qui avait à soutenir un choc si redoutable, déchaîna sur la malheureuse Pologne des tribus féroces, bien plus à craindre que des armées. Les Cosaques, et un peuple entier de brigands étrangers à toutes les lois, nommés les Zaporoves, inondèrent l'Ukraine de sang, et prouvèrent qu'ils étaient les instrumens des Russes en égorgeant sans distinction d'âge ni de sexe tout ce qui n'était pas de la religion grecque. Le nombre des victimes fut évalué à plus de cinquante mille. On ne voyait dans l'Ukraine que des villes et des villages brûlés. L'impératrice Catherine n'avait pas prévu, sans doute, que les

Zaporoves porteraient si loin leurs excès. Elle y mit un terme en faisant entrer des troupes russes dans cette province dévastée. L'Ukraine reçut comme des libérateurs ceux qui avaient lancé sur elle un si terrible fléau.

Politique du duc de Choiseul.

Depuis long-temps le duc de Choiseul avait les yeux ouverts sur les desseins de la Russie. Quoique la révolution qui coûta le trône et la vie à Pierre III, eût d'abord servi les intérêts politiques de la France, Louis XV ne pouvait s'empêcher de montrer de l'horreur pour cette catastrophe. Son ministre avait fait d'inutiles efforts pour obtenir sur la cour de Pétersbourg l'ascendant qu'il croyait avoir sur celle de Vienne. L'impératrice Catherine l'inquiétait à la fois par ses liaisons avec l'Angleterre, par la perfidie de ses manœuvres en Pologne, et enfin par l'orgueil indiscret avec lequel elle annonçait le projet de repousser les Turcs dans l'Asie. Le duc de Choiseul voulait empêcher la Russie de joindre ses forces navales à celles de l'Angleterre dans le mouvement qu'il allait tenter contre cette puissance; sauver le commerce du Levant, si précieux pour l'activité de nos ports et de nos manufactures, et prouver que la France, malgré ses derniers revers, ne laissait point tomber la balance de l'Europe. Pour par-

venir à ce but sans envoyer au loin de puissantes armées, il croyait suffisant d'exciter la jalousie et l'orgueil de l'Autriche, de joindre quelques milliers d'auxiliaires aux Polonais qui brûlaient de combattre pour leur indépendance, et d'engager la Porte ottomane à prévenir les coups qui allaient lui être portés. Il ne se dissimulait pas que les Turcs, frappés de terreur depuis les victoires de Munnich, et toujours indisciplinés, laissaient peu espérer de succès contre les Russes, dont les armées venaient de remporter des succès glorieux sur celles du plus habile capitaine de l'Europe. Le comte de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, lui avait fait un tableau fidèle de l'incapacité militaire du sultan Mustapha, de l'apathie de ses ministres, et du désordre qui régnait dans des levées tumultueuses. *J'armerai*, avait-il écrit au duc de Choiseul, *les Turcs contre la Russie aussitôt qu'il vous conviendra, mais je vous préviens qu'ils seront battus.* Loin d'être découragé par ce pronostic, le ministre français se flattait que les Turcs étudieraient les causes de leurs revers, chercheraient à s'instruire dans la tactique européenne, et accepteraient des officiers

français pour chefs et pour libérateurs. Des mémoires écrits par ordre du duc de Choiseul indiquent qu'il n'était pas sans espoir de procurer à la France un salaire précieux des secours qu'elle prêterait à la Porte ottomane. Ses vues se portaient jusqu'à obtenir une cession de l'Egypte, sur laquelle la Turquie ne conservait plus qu'une suzeraineté illusoire. Enfin, cette diversion, quel qu'en fût le succès, offrait une chance favorable à la Pologne, et le duc de Choiseul attachait son honneur à sauver cette république.

Ce ministre était obligé de cacher à son maître le vaste plan par lequel il espérait assurer l'indépendance des mers. Louis XV frémissait à l'idée d'être engagé dans une troisième guerre maritime. Les instructions pusillanimes que, dans sa jeunesse, il avait reçues à cet égard du cardinal de Fleury, n'étaient que trop confirmées dans son esprit par deux expériences malheureuses; mais du moins il semblait animé de quelque zèle pour confondre les desseins de la plus dangereuse puissance du Nord : il prenait à la Pologne un intérêt que, par une bizarre précaution, il cachait à son ministre. Le prince de Conti et le comte de Broglie satisfaisaient sa curiosité

sur ce sujet, et entretenaient ses espérances. Le premier avait toujours eu les yeux fixés sur une couronne à laquelle son brillant aïeul avait été inutilement appelé. Le comte de Broglie, nommé ambassadeur en Pologne en 1754, crut, à l'aide du temps et des intrigues les plus compliquées, pouvoir réaliser les vœux du prince de Conti, et Louis XV devint le confident de l'un et de l'autre; mais il exigea que cette correspondance fût ignorée de ses ministres et la cacha même à la marquise de Pompadour. Après la mort de cette favorite, il en fit également mystère au duc de Choiseul. L'histoire de la diplomatie n'a rien de plus énigmatique, ni de plus puéril que cette correspondance. Le comte de Broglie la fit continuer par des agens sans mission, lorsqu'il eut quitté la Pologne. Quoique Louis XV et son ministre marchassent vers un même but, ils prenaient toujours des voies opposées. Les Polonais les plus dévoués à la France étaient trompés par des promesses contradictoires, et leur anarchie s'accroissait par la frivole anarchie du cabinet de France. Cependant les confédérés de Bar, souvent vaincus par les Russes et jamais dispersés, habiles à tenter des surprises, se servant des excès même de leurs vainqueurs

pour animer la haine du peuple et pour entraîner des grands trop indécis, crurent le succès de leur ligue assuré, lorsque la Porte ottomane osa déclarer la guerre à la Russie, et mit en mouvement ses armées. Un corps de troupes françaises allait bientôt traverser l'Autriche pour soutenir les confédérés de Bar. L'Autriche, si intimement unie avec la France, donnait, en accordant ce passage et en animant elle-même les Polonais, un gage spécieux de sa sincérité. La Suède pourrait profiter de ce mouvement pour se soustraire à l'influence chaque jour plus tyrannique de la Russie. Le roi de Prusse, quoiqu'il se tînt impénétrable, ne pouvait prendre qu'un parti conforme à sa gloire. A qui l'agrandissement de la Russie devait-il être plus importun? C'était ainsi que le duc de Choiseul croyait intéresser plusieurs puissances du Nord à la délivrance de la Pologne, pendant qu'il forcerait les deux branches principales de la maison de Bourbon à délivrer les colonies anglaises du joug de leur métropole. Deux peuples soulevés, l'un dans l'ancien et l'autre dans le Nouveau-Monde, lui offraient les moyens de prévenir les progrès de la Russie et d'arrêter enfin ceux de l'Angleterre. Voilà ce qu'il devait opposer aux in-

trigues de ses rivaux et à la défiance de son maître. Les charges nouvelles qu'il aurait à imposer à la France, l'effrayaient peu. Les parlemens, avec lesquels il avait plus que jamais resserré son alliance, et qu'il soutenait contre ses propres ennemis, ne l'arrêteraient pas dans des projets glorieux. Mille querelles seraient étouffées par l'élan patriotique qu'il allait rendre aux Français. Une honteuse révolution qui se fit à la cour de France renversa les desseins du duc de Choiseul, livra la Pologne à ses oppresseurs, fit différer pendant huit ans la vengeance que les marines française et espagnole avaient à tirer de l'Angleterre, et entraîna les parlemens dans la chute du ministre leur protecteur. Un étrange effet de cette révolution fut de raffermir en apparence l'autorité du roi, mais en le livrant au mépris et à la haine de son peuple. Je présenterai ce tableau dans le Livre suivant.

FIN DU LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XV.

« De nouveaux Guise se sont emparés » de l'autorité souveraine, disaient les en- » nemis des ducs de Choiseul et de Praslin : » Louis XV est dominé dans son âge avancé » comme François II l'était dans son ado- » lescence ; la constitution de l'État s'altère, » tous les corps usurpent sur le monarque, » et les corps, à leur tour, sont en butte » aux outrages des séditieux. » Ce n'étaient point seulement des hommes de cour qui tenaient ce langage ; des évêques et quelques magistrats portaient encore plus loin leurs alarmes : les uns attaquaient dans le destructeur des jésuites un fauteur de l'irréligion, les autres se plaignaient de ce que leurs efforts étaient méconnus ou trahis par un ministre du roi, lorsqu'ils essayaient de défendre au parlement les droits de la couronne. Mais parmi ceux qui se liguaient contre le duc de Choiseul, nul ne se croyait assez puissant pour forcer un roi presque sexagé-

Intrigues contre le duc de Choiseul.

1769.

naire à s'imposer un effort tout nouveau pour lui, celui de régner. Le maréchal de Richelieu lisait dans les regards de Louis que la convention de Closter-Sévern ne lui était pas tout à fait pardonnée. Les adversaires du duc d'Aiguillon lui avaient fait une réputation d'opiniâtreté qui excitait l'enthousiasme de tous les partisans zélés de la cause royale. Des femmes auxquelles il savait plaire, et les jésuites dont il ranimait en secret les espérances, prédisaient qu'on verrait renaître en lui le cardinal de Richelieu son grand-oncle. Mais si Louis l'écoutait avec complaisance, c'était aussi avec un mystère qui décelait sa répugnance à unir sa cause à celle du commandant de la Bretagne. L'archevêque de Paris, après avoir été, avec tant d'éclat et d'imprudence, saintement factieux, ne pouvait inspirer beaucoup de confiance à un roi dont ses brigues avaient troublé le règne. Le duc de la Vauguyon, terrassé par le duc de Choiseul chaque fois qu'il avait tenté contre ce ministre une opposition directe, ne renouvelait plus des efforts impuissans; il s'efforçait de graver dans l'ame de son élève les leçons du dauphin, et lui montrait le duc de Choiseul comme le fléau de sa famille. Le duc de

Lavrillière et Bertin, n'osaient jamais suggérer au roi que les résolutions vers lesquelles il semblait incliner.

Deux craintes s'offraient aux ennemis du duc de Choiseul : l'une était qu'il ne décidât Louis à un second mariage, et l'on était certain qu'il saisirait une occasion d'affermir son crédit par le choix d'une princesse autrichienne qui lui garderait l'affection politique de sa famille; l'autre crainte était, que la duchesse de Grammont ne s'emparât du poste important et honteux que la mort de la marquise de Pompadour avait laissé vacant. Le public reprochait depuis long-temps cette ambition à la sœur du duc de Choiseul. Elle n'avait plus assez de jeunesse pour suppléer à une beauté médiocre; mais Louis XV, qui à trente ans avait aimé madame de Mailly, l'une des personnes les moins belles de la cour, pouvait, dans sa vieillesse, fixer son choix sur une femme qui tromperait son ennui par le prestige des fêtes, et qui, d'accord avec son frère, le soulagerait complètement du fardeau de la puissance.

Pendant qu'on faisait ces calculs, une jeune courtisane entrait dans le lit du monarque, enivrait ses sens, obtenait par les raffine-

mens de la volupté plus d'empire qu'elle n'en aurait pu tenir de l'amour même, et devenait, sans l'avoir espéré, sans le désirer peut-être, l'arbitre des destinées de la France. Cette courtisane, qu'on appelait alors mademoiselle Lange, vivait avec un des hommes les plus corrompus de la capitale, le vicomte Dubarri. On le désignait par cet infâme titre de *roué*, que le régent avait imaginé pour ses compagnons de débauche, et que la corruption du langage et des mœurs avait maintenu dans quelques sociétés, pendant que le bon sens et l'honneur le proscrivaient dans d'autres. Sa dernière ressource était de tenir une maison de jeu. Pour en augmenter la célébrité, il y produisait mademoiselle Lange, dont la beauté avait le plus grand éclat, malgré une prostitution précoce. Le valet de chambre à qui le roi avait longtemps confié la direction d'un harem trop peu clandestin, communiqua, dit-on, à Dubarri l'embarras où il était de satisfaire un maître que l'âge et la satiété rendaient difficile sur ses plaisirs. Dubarri vit dans cette confidence le présage de la plus haute fortune. Il vanta les charmes de mademoiselle Lange. Le valet de chambre fut enchanté en la voyant; et quoique sa mission lui

Faveur de la comtesse Dubarri.

1769.

prescrivît plus de réserve dans ses choix, il hasarda celui-ci pour vaincre la langueur du monarque. Mais lui-même fut étonné, et en quelque sorte confus, de l'ivresse que le roi montra en sortant des bras d'une femme qui n'empruntait rien de la pudeur pour embellir la volupté. Louis n'est contenu dans l'avilissante fureur de son nouveau goût ni par les conjectures qu'il doit former, ni par les révélations qu'on lui fait. A tous les momens il veut voir celle qui rajeûnit ses sens et dégrade son ame. Il produit sa honteuse extase à tous ses familiers : aucun d'eux cependant ne peut croire à la durée de ce caprice, et les plus complaisans n'osent encore feindre du respect pour une femme long-temps exposée au mépris. Quelques-uns d'entre eux, tels que le spirituel duc d'Ayen, tâchent de rompre, par des plaisanteries, l'enchantement de leur maître. Le maréchal de Richelieu seul montre pour elle une admiration sans réserve, et paraît convaincu que nul genre d'honneur n'est au-dessus de tant de charmes. Bientôt la nouvelle favorite change de nom. Un pacte infâme lui a donné le titre de comtesse Dubarri. Le vicomte de ce nom a trouvé dans son frère un homme assez vil pour

épouser une telle femme à de telles conditions. La cour se peuple de nouveaux hôtes qu'on est étonné d'y voir : tous les lieux où s'entretient la corruption d'une grande capitale, les y envoient. Dans un séjour où la licence et la débauche même se voilent sous des expressions qui ne blessent point la pudeur, on entend un langage plus cynique même que celui du temps de la régence ; et qui suppose un commerce plus habituel avec des êtres dégradés. Louis, jusque-là de tous les monarques le plus fidèle à la décence extérieure, applaudit aux obscènes saillies de sa maîtresse, à des apostrophes qui seraient un crime dans toute autre bouche ; enfin beaucoup de courtisans vicieux sont étonnés de voir le vice dans une telle nudité. Ceux qui ont fléchi vingt ans devant madame de Pompadour, résistent à ce nouvel avilissement. Le peuple insulte à la faiblesse du souverain ; tous les refreins qu'il chante sont une allusion à ces amours scandaleux. Louis peut apprendre par vingt libelles les noms de ceux qui ont souillé cette conquête à laquelle il attache un si grand prix. Ces libelles sont forgés dans son palais. La police est elle-même soupçonnée de propager les écrits, les chansons qui avilissent le souve-

rain. L'excès par lequel les mœurs publiques sont offensées, rend la décence plus chère à ceux qui en ont suivi les lois. La cour s'efforce d'être ou de paraître amie de la morale, par esprit d'opposition. On attend une grande épreuve. Il est un pas que Louis hésite à franchir : la comtesse Dubarri n'a pas encore eu l'honneur de la présentation. Les constitutions du royaume, l'état de l'Eglise, la balance de l'Europe tiennent à cet événement; on le regarde comme le signal de la chute prochaine du duc de Choiseul et d'un nouveau système d'administration et de politique.

Ce ministre n'avait vu d'abord qu'avec dédain le choix ignominieux auquel le roi s'était arrêté. La comtesse Dubarri, lorsqu'elle ne pouvait croire encore à la durée de sa faveur, avait cherché un appui dans le duc de Choiseul, et peut-être eût-il été facile à celui-ci d'avoir avec elle une liaison aussi intime qu'il l'avait eue avec la marquise de Pompadour. Mais un triple ministère, plusieurs dignités éclatantes, la faveur de la nation et des parlemens, enfin l'utile amitié de l'Autriche et la docilité de l'Espagne, lui fermaient les yeux sur les ombrages secrets du monarque : il se crut assez affermi pour écouter l'hon-

neur; son rôle consistait à paraître toujours l'organe et même l'instrument de l'opinion publique : elle se déclarait avec force; il voulut qu'elle éclatât davantage. Sans adresser au roi des leçons que celui-ci supportait peu, il dirigea des satires contre sa maîtresse. Peut-être Louis se condamnait-il trop lui-même pour punir le ministre qui lui faisait une guerre si audacieuse; peut-être aussi, dans son apathie, s'embarrassait-il peu de reconnaître quelle main puissante semait les libelles dans sa cour et les faisait tomber jusqu'au milieu de ses festins. Le duc de Choiseul se fortifiait du parti des princes, et ceux-ci se croyaient sûrs de mépriser toujours une courtisane puissante. Ce ministre s'adressait surtout à la fierté des filles du roi. L'une d'elles, madame Louise, venait de se choisir un saint et perpétuel refuge contre les scandales de la cour, en entrant au couvent des carmélites où elle prit le voile. Cet acte de piété avait fait la consolation de l'Eglise dans des jours de licence et d'incrédulité. Les prêtres espéraient que, du fond d'un cloître, madame Louise pourrait se faire entendre d'un père qui avait applaudi à ce grand sacrifice, et venait souvent la visiter. Ses sœurs, mesdames Adélaïde, Sophie et Vic-

toire, étaient si vivement blessées de la faveur de la comtesse Dubarri, que le respect filial ne pouvait étouffer leurs murmures. Leur indignation éclata surtout lorsqu'elles entendirent parler du projet de présenter au roi la comtesse Dubarri. Les dames de la cour exprimaient le même sentiment; celles même dont le public avait souvent divulgué les fautes, ne pouvaient supporter l'idée d'être confondues avec une femme vouée dès sa jeunesse à l'opprobre de la plus basse prostitution. Louis avait l'air de solliciter leur pitié. J'ai déjà dit qu'il montrait à plusieurs dames une amitié aussi tendre que délicate. Il obsédait celles-ci de plaintes et de prières pour obtenir d'elles le gage le plus difficile de dévouement, celui de s'offrir pour compagnes à la comtesse Dubarri. Triste condition pour un roi, que son amitié puisse causer une tache à l'honneur! Cinq ou six d'entre elles se laissèrent fléchir, et le public prêta de vils motifs à leur complaisance. Cependant le roi paraissait encore effrayé des obstacles d'une présentation. Le maréchal de Richelieu vint lever ses scrupules : il lui représenta que le moment était venu d'opposer une fermeté inflexible à cette espèce de révolte, à cette coupable intrigue;

qu'une fidélité qui se permettait tant de restrictions était suspecte ; que le dépit et la jalousie se cachaient sous ce vain faste de vertu, et qu'enfin ce serait cesser d'être roi que de ne point faire respecter ses penchans à ses ministres et à sa cour.

Sa présentation à la cour.

Louis, pour annoncer qu'il allait déployer une fermeté toute nouvelle, prit la résolution d'accorder à madame Dubarri tous les honneurs et toute la puissance dont la marquise de Pompadour avait joui si long-temps. Elle fut présentée. L'embarras que causait au roi cette cérémonie, fut accru par une circonstance légère : l'arrivée de la favorite fut un peu retardée. Les dames et les seigneurs du parti du duc de Choiseul triomphèrent de cet incident, et l'attribuèrent à quelque crainte. Le roi ne pouvait dissimuler sa gêne. Ceux qui avaient déjà déclaré l'étendue de leur complaisance, se repentaient de leur empressement. Enfin le maréchal de Richelieu vint, aussi triomphant qu'à son retour de Mahon, annoncer l'arrivée de madame Dubarri. Alors chacun, pour effacer les impressions qu'il venait de trahir, affecta de n'avoir plus qu'un sentiment, celui de l'admiration pour la beauté. Dès ce moment une femme ignorante, mais plus adroite, plus

spirituelle, et même un peu plus réservée dans sa conduite qu'on ne pouvait s'y attendre, régna, ou plutôt fit régner des hommes opiniâtres dans leur but, souples dans leurs moyens, qui voulaient raffermir les ressorts de la monarchie en dépit du monarque.

Tel était le chancelier Maupeou, que le duc de Choiseul venait de faire élever à cette dignité éminente. Lamoignon de Blancménil l'avait remplie pendant un grand nombre d'années. Ce magistrat avait plutôt suivi la conduite incertaine de d'Aguesseau, que rappelé ses talens. Son meilleur titre de recommandation était dans ses vertus, et plus encore dans celles de son fils, Lamoignon de Malesherbes. L'âge avait augmenté la débilité de son caractère. On lui donna un second, sous le titre de vice-chancelier, dans le premier président Maupeou. Celui-ci parut seulement avoir préparé la place à son fils, ou du moins il s'en laissa déposséder avec une extrême complaisance. Le duc de Choiseul avait décidé les deux chanceliers à donner leur démission en faveur d'un homme qui paraissait avoir une activité faite pour des conjonctures difficiles. Le nouveau chancelier s'attacha pendant quelque temps à plaire à

Le chancelier Maupeou.

1769.

son protecteur, et parut seconder son plan de ménager le parlement de Paris sans en recevoir la loi. Mais il cachait une haine profonde contre la compagnie qu'il avait présidée, et de laquelle il avait reçu les signes d'une défiance injurieuse. Quoiqu'il n'eût pas plus d'élévation dans l'esprit que dans le caractère, il brûlait d'exercer une influence principale. Son ambition hâtait les progrès de son ingratitude. Personne n'était plus habile que lui à donner à la dissimulation les formes de la légèreté, et même de l'étourderie. Il attirait tous les secrets sans livrer le sien. Aussi peu susceptible d'illusion que de scrupules, il étudiait dans tous les hommes les moyens par lesquels ils pouvaient être ou séduits ou corrompus : il excellait dans cet art. Les autres travaux relatifs à ses fonctions et à ses projets, il les confiait à des jurisconsultes et à des publicistes d'un talent exercé. Il avait une qualité rare parmi ses contemporains : c'était la force de vouloir. L'ascendant que paraissait conserver sur lui le duc de Choiseul le força de différer ses hommages à la comtesse Dubarri; mais dès qu'il vit la faveur de cette dame assurée par la présentation, il vint assiduement prostituer la simarre devant elle, de

peur qu'elle ne le jugeât capable de garder de la reconnaissance à l'auteur de sa fortune. La favorite se fit un jeu de mettre à l'épreuve la bassesse servile et bouffonne du chef de la magistrature. Le chancelier Maupeou imagina le premier de se supposer des titres d'alliance et de parenté avec les Dubarri, quoique ceux-ci fussent assez généralement accusés de s'être substitués à une famille éteinte. Avec le temps, ils trouvèrent une foule de parens à la cour. Après avoir servi en quelque sorte de jouet à la comtesse Dubarri, le chancelier lui donnait des conseils et lui persuadait qu'une grande gloire lui était réservée, celle de rétablir dans toute sa force et dans tout son éclat l'autorité souveraine (a).

(a) Les mémoires de cette époque rapportent mille traits de la bassesse du chancelier Maupeou auprès de la comtesse Dubarri. On prétend qu'il jouait en simarre avec un petit nègre, Zamore, que cette dame aimait beaucoup, et qu'il supportait les plus impudentes espiégleries de cet enfant, qui avait acquis de l'influence à la cour. Ce même nègre Zamore fut, pendant la révolution, le dénonciateur de sa bienfaitrice, et la fit conduire à l'échafaud par ses dépositions.

Le lecteur s'apercevra que je me suis borné, dans ce Livre, à peindre par des traits généraux les

L'abbé Terrai. 1769. Le nouveau contrôleur général, l'abbé Terrai, marchait au même but avec moins de souplesse et plus d'audace. Conseiller-clerc au parlement de Paris, il s'était dévoué à repousser les attaques des ennemis de la cour. Il était pour les jansénistes un railleur impitoyable, et ménageait peu les philosophes. Il avait étudié tous les systêmes nou-

scènes indécentes et abjectes de l'intérieur du palais de Louis XV. Elles ont été plus généralement et surtout plus promptement répandues que celles même de la régence. La France et l'Europe en étaient instruites en quelques jours, et de volumineux recueils, souvent réimprimés, en ont rendu la trace ineffaçable.

Un auteur très-estimable, M. Gaillard, a fait du chancelier Maupeou un portrait qui paraît être d'une vérité scrupuleuse. En lui accordant un esprit très-fin et très-délié, il relève et prouve son extrême ignorance. Voici un trait qu'il en cite : M. le chancelier offrait à table un verre de liqueur à quelqu'un qui le refusa : il insista; on se rendit en disant : *Envoyez-m'en donc infiniment peu.—Oui,* répondit le chancelier, *un infiniment petit; je m'intéresse aux infiniment petits, à cause du chancelier de L'Hôpital, un de mes prédécesseurs.* Chacun fut stupéfait de voir le chef de la magistrature confondre le chancelier de L'Hôpital avec le marquis de L'Hôpital, et le temps de Charles IX avec celui de Louis XIV. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'il aimait à raconter son triste bon mot.

veaux d'administration, pour les combattre. Le duc de Choiseul entendit parler de ce magistrat comme d'un nouveau d'Argenson, ferme, laborieux, inépuisable en ressources, exact dans toutes ses combinaisons, peu sensible à la pitié, incapable de crainte. Lorsque le contrôleur général Laverdi eut succombé à des embarras que son irrésolution accroissait à chaque année, lorsqu'on eut mis à l'essai Mainon d'Invau (*a*), qui désespéra bientôt de faire adopter à la cour les principes d'une sévère économie, l'abbé Terrai s'offrit au principal ministre comme le seul administrateur qui eût l'énergie et le coup d'œil prompt de l'homme d'État. Le duc de Choiseul se flattait, à l'aide d'un tel secours, de créer subitement des moyens pour la guerre maritime qu'il méditait; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que le nouveau contrôleur général ne voulait point recevoir de lois, et se refusait à promettre des prodiges. Autant l'un mettait de soins à ménager l'opinion, autant l'autre paraissait indifférent à ce grand mobile de la puissance. Le duc de Choiseul

(*a*) Mainon d'Invau eut la générosité de refuser la pension de retraite qu'on donnait à tous les ministres.

paraissait croire que l'autorité royale s'affermirait par la gloire de ses opérations extérieures; l'abbé Terrai ne parlait que de coups d'Etat, pour intimider à la fois tous les adversaires de l'autorité royale. Ce dernier se rangea lentement, et sans affectation, du parti de la favorite, fit entrevoir au roi qu'il pouvait suffire aux dépenses de plusieurs années sans imposer aucune gêne à ses penchans, l'effraya sur les préparatifs encore cachés d'une guerre dispendieuse, et s'annonça enfin comme le premier contrôleur général qui ne fût point intimidé des cris des parlemens.

Louis, grâce à ce conseiller, éprouva un genre de sécurité qu'il n'avait pas encore connu. Il eût voulu jouir du repos intérieur qu'on promettait de lui assurer en conservant au dehors l'honneur de la couronne. Il jugeait que le duc de Choiseul lui était encore nécessaire pour veiller à la fois sur l'Angleterre, l'Amérique, et le nord de l'Europe. Mais déjà il diminuait son influence, et pour le braver il donnait de nouveaux témoignages de faveur aux Dubarri. La duchesse de Grammont, cédant à son dépit, fut assez imprudente pour don-



ner à la cour le signal de la défection. Elle allá dans les provinces exhaler ses fureurs contre son heureuse et indigne rivale. Le roi méditait souvent de faire expier au duc de Choiseul les outrages qu'il recevait d'une femme emportée; mais le mariage du dauphin avec une fille de Marie-Thérèse soutint pendant quelque temps ce ministre contre la colère de son maître.

Mariage du dauphin. 1770.

Quand le duc de Choiseul vit Louis XV se plaire chaque jour davantage dans ses chaînes honteuses, il perdit l'espérance de l'engager à un second mariage, et crut son crédit aussi bien assuré par l'union du dauphin avec l'une des filles de Marie-Thérèse. Le lien politique le plus étroit avait précédé cette alliance. S'il avait été funeste à l'époque où il fut formé, il devenait favorable aux desseins que le duc de Choiseul avait conçus pour sauver le nord de l'Europe de l'ambition de la Russie. La nation ne pouvait qu'applaudir à un mariage qui en resserrerait les nœuds. Le duc de Choiseul n'ignorait pas que le dauphin avait reçu de sinistres impressions sur la mort de son père, et que si ses instituteurs avaient eu trop d'équité pour l'attribuer au poison, ils avaient au moins fait connaître au jeune prince les

chagrins amers auxquels le premier dauphin avait succombé.

Une jeune princesse, habituée à entendre prononcer avec affection le nom du duc de Choiseul à la cour de sa mère, pouvait devenir l'égide de ce ministre contre ses ennemis les plus dangereux. Il se hâta de négocier une alliance si précieuse pour l'État et pour lui-même, avant que les Dubarri eussent porté leur influence jusque sur les combinaisons politiques. L'archiduchesse Marie-Antoinette annonçait les qualités les plus propres à lui mériter l'amour du jeune prince, du roi, et de tous les Français. Ses traits, assez réguliers, avaient de l'expression, et surtout celle de la dignité; son teint était d'une blancheur éblouissante. Son maintien avait autant de majesté que de grâce. On jugeait que l'âge ajouterait encore à sa beauté : elle n'avait pas encore quatorze ans. Marie-Thérèse, qui la chérissait de prédilection entre toutes ses filles, l'avait comme élevée pour occuper le trône de France, et avait développé en elle les moyens et le désir de plaire. Cette reine, qui avait trouvé son bonheur et même sa gloire dans ses sentimens d'épouse et de mère, se pressait elle-même de déposer l'étiquette des

qu'elle rentrait dans sa famille. Les jeux de ses filles l'amusaient. Elle ne leur imposait jamais le genre de contrainte qui détruit la gaieté.

Fêtes à cette occasion.

Le mariage du dauphin fut annoncé au public dans le moment où l'on éprouvait la satiété du scandale. Quoiqu'on n'osât plus espérer que faiblement un retour du roi aux penchans nobles et réservés de sa jeunesse, on supposa qu'il verrait avec une tendre complaisance le couple auguste qui allait faire briller autour de lui le bonheur le plus pur, et qu'un tableau d'innocence le ramenerait par degrés au dégoût du vice et de la bassesse. On s'entretenait des fêtes qui devaient avoir lieu. La galanterie pouvait reparaître dans une cour d'où la licence l'avait chassée. Malheureusement, le peuple éprouvait alors des souffrances qui condamnaient la profusion à laquelle on allait se livrer. Depuis l'année 1768, le prix du pain avait beaucoup augmenté. Les économistes et leurs adversaires se reprochaient réciproquement cette apparence de disette. Voilà, disaient les uns, le fruit d'un funeste système de liberté d'exportation. Voilà, disaient les autres, l'effet de mille gênes qu'on

apporte à cette liberté, et des terreurs qu'on répand tantôt avec imprudence et tantôt avec perfidie. La disette, en effet, s'était accrue par des alarmes exagérées. On avait écrit, parlé, consulté, multiplié des assemblées de magistrats et de notables, pour arrêter un mal qu'on n'étouffe jamais mieux que par le silence.

Les opérations financières de l'abbé Terrai, dont je parlerai plus bas, excitaient d'autres murmures; ils devinrent plus vifs lorsqu'on entendit parler des dépenses excessives pour les fêtes projetées, et qu'on prétendait devoir s'élever à vingt millions. L'abbé Terrai avait en vain voulu les modérer (*a*). Louis XV, sans gloire, avili jusque dans sa cour, résolut de surpasser la magnificence des fêtes que Louis XIV, adoré de son peuple et redouté de l'Europe, donnait au retour des campagnes où Turenne,

(*a*) Après le bal magnifique qui fut donné à Versailles au dauphin et à la dauphine, le roi, dans l'ivresse, demanda à l'abbé Terrai comment il avait trouvé les fêtes: *Ah! sire, impayables!* répondit le contrôleur général. Ce bon mot le réconcilia avec ceux qui souffraient de ses mesures.

Condé, Luxembourg, avaient porté si loin l'honneur de ses armes.

Plusieurs signes de faveur furent donnés au négociateur de ce mariage. Il fut présenté le premier des ministres à la princesse que le roi et le dauphin étaient venus recevoir à Compiègne. On s'arrêta quelques jours dans ce château. La pompe du cortége de la dauphine avait commencé dès son arrivée à Strasbourg. Son entrée à Paris eut le plus grand éclat. Elle soupa au château de la Muette avec le roi et le dauphin. La comtesse Dubarri fut admise à cet auguste banquet. On fut indigné de cette profanation d'une scène de famille. Deux jours après, le dauphin et la dauphine reçurent la bénédiction nuptiale dans la chapelle du roi. Les fêtes commencèrent à Versailles et à Paris. Des difficultés d'étiquette qu'on porta dans des bals, un défaut marqué de précaution, des détails négligés qui détruisaient des effets magiques, et l'aspect importun d'une foule de mendians qui erraient autour du château, ôtèrent l'apparence d'une grandeur véritable à ces fêtes dispendieuses. Un malheur causé par une coupable imprévoyance fit de la dernière de ces fêtes une scène de désola-

tion, et frappa l'imagination du peuple d'un augure, hélas! trop véritable, des malheurs qui attendaient deux jeunes époux alors l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances.

Evénemens malheureux de la place Louis XV. 1770.

La ville de Paris donnait une fête le 30 mai. Un feu d'artifice devait être tiré dans le vaste emplacement de la place Louis XV, où s'élevait depuis peu la statue de ce monarque. On achevait de construire la rue Royale, qui conduit de cette place au boulevard; elle était encombrée de matériaux. Des fossés, qu'on n'avait point comblés, rendaient les passages difficiles. Un nombre immense de voitures étaient rangées dans la plus grande confusion sur le quai, et obstruaient l'issue la plus commode de la place. On n'avait point empêché d'imprudens curieux de monter sur le parapet assez escarpé du quai, et quelques-uns d'eux étaient tombés dans la rivière. Des pelotons très-insuffisans de gardes-françaises étaient perdus au milieu de la foule, et ne pouvaient la préserver de son imprudence accoutumée. Les magistrats de la ville avaient eu la sordide économie de ne point demander le secours de tout ce régiment, qui seul savait contenir les mouvemens de

la multitude. Le feu d'artifice répondit peu à l'attente de tant de milliers de spectateurs. Avant que le bouquet fût tiré, plusieurs décorations en bois furent consumées: d'abord on prit cet incendie pour un effet que les artificiers avaient voulu produire, et on l'admira. Mais quand on le vit s'étendre, l'effroi se répandit; on se retira précipitamment. Les piétons, repoussés du côté du quai, où ils avaient à craindre d'être écrasés sous les pieds des chevaux, se rejetèrent sur la rue Royale. Le désordre était déjà très-grand, quand des filous l'augmentèrent en jetant des cris d'alarmes, en poussant et en étouffant ceux qu'ils voulaient dépouiller. On est long-temps arrêté dans cette mêlée, aussi désastreuse que celle d'un champ de bataille. Tous ceux qui ont à défendre une femme et des enfans, n'écartent d'eux le danger qu'en l'accroissant pour leurs voisins. Pendant près d'une demi-heure la foule reste entassée, meurtrie, expirante. Enfin, ce lieu funeste se dégage; mais cent trente-trois cadavres y gisent à côté d'un beaucoup plus grand nombre de blessés (*a*). Les morts sont transportés au cime-

(*a*) Comme il y eut encore des accidens sur d'autres points, et particulièrement sur le quai des Tui-

tière de la Madelaine. Quelle nuit horrible pour la capitale! Une journée de guerre civile n'eût pas porté plus de désolation ni de terreur dans les familles. Plusieurs de ceux qui ont pu échapper à cette presse épouvantable indiquent, par le sang qu'ils vomissent, qu'ils ont contracté le germe d'une maladie mortelle. On frémit sur le sort des absens. Avec quelle angoisse on vient le lendemain reconnaître les cadavres et s'assurer des pertes qu'on a faites! On apprend, par cet examen, mais, faible consolation d'un tel malheur! que les filous, auteurs du tumulte, sont morts victimes de leur scélératesse. Des cris s'élèvent contre la meurtrière imprévoyance du gouvernement et des magistrats. Les causes du désordre sont si multipliées, si évidentes, qu'on croit trouver des coupables dans tous ceux qui ont pu ce jour-là exercer quelqu'autorité. Le parlement annonce d'abord qu'il va satisfaire aux plaintes du public, et fait des informations sur les mauvaises mesures qui ont

leries, et comme plusieurs personnes moururent des suites de la presse de la rue Royale, on ne croit point qu'il y ait de l'exagération à évaluer, ainsi qu'on le fit dans le temps, le nombre des victimes de la journée du 30 mai 1770, à douze cents personnes.

amené cet événement. Mais il y aurait trop de personnages à punir, on n'en punira aucun : nul siècle ne fut plus indulgent que celui-là pour les fautes nées de l'imprévoyance, et nul n'en porta une peine plus sévère.

Louis XV montrait ordinairement une vive émotion quand il apprenait un malheur public. Mais vieilli bien plus par la mollesse que par les années, il n'avait plus la force de s'occuper des maux qui auraient déchiré son cœur. On eut soin de lui dissimuler le nombre des victimes, et il se laissa tromper à cet égard avec son apathie accoutumée. Mais ce fatal accident avait troublé tout le bonheur du jeune dauphin. On voulait en vain l'en distraire, il renouvelait ses questions avec la plus vive sollicitude, et pleurait avec sa jeune compagne. Dès le premier bruit de ce malheur, il avait demandé le mois de sa pension ; il écrivit aux magistrats de la ville une lettre touchante pour les prier de remettre cette somme aux familles les plus pauvres qui avaient perdu leur appui. La dauphine imita son exemple. Mesdames, une partie de la cour, quelques corps, un assez grand nombre de particuliers contribuèrent à une souscrip-

tion, dont le résultat fut cependant bien peu proportionné à un malheur si général. L'usage des souscriptions de bienfaisance était alors assez nouveau. Voltaire, si habile à exciter à la fois la pitié et la vanité de ses compatriotes, avait aidé à l'introduire. Cet usage fit des progrès si rapides, qu'on vit, seize ans après, des souscriptions dont le montant était centuple de celle qui avait eu pour objet de soulager les victimes de la plus déplorable catastrophe. Les Français purent au moins se dire : Le nouveau dauphin a la bienfaisante humanité qui caractérisait son père.

Le duc de Choiseul, pour se maintenir, veut décider la guerre.

1770. Quoique des exemples éclatans, et particulièrement celui de la princesse des Ursins et celui du duc de Bourbon, eussent appris que la négociation du mariage d'un souverain n'est point une garantie solide pour le crédit de celui qui en a été chargé, le duc de Choiseul redoublait de confiance et persistait dans le rôle d'un censeur dédaigneux des plaisirs et du penchant de son maître. L'étendue de ses projets, la crise politique dont l'Europe était menacée, le suffrage chaque jour plus déclaré des grands, des magistrats, des gens de lettres et de la partie la

plus recommandable du public, lui paraissaient un appui suffisant contre les attaques d'une femme, qu'un caprice pouvait précipiter du rang où un caprice l'avait élevée. Il ne connaissait pas toutes les forces du triumvirat que formaient contre lui le chancelier Maupeou, l'abbé Terrai et le duc d'Aiguillon. Dès qu'il avait été certain de l'ingratitude du premier, il l'avait livré aux traits de tous les satiriques de cour dont il encourageait l'audace, et il finit par le croire aussi ridicule qu'il avait essayé de le montrer au public. Il condamnait sans ménagement les opérations de l'abbé Terrai en finance, et ralliait à lui tous ceux qui maudissaient les mesures de ce contrôleur général. Son dédain pour le duc d'Aiguillon était encore plus prononcé, depuis que celui-ci avait cherché la protection de la comtesse Dubarri. Cependant le duc de Choiseul faisait quelques sacrifices à des circonstances alarmantes. Pour la première fois il se renfermait dans ses trois ministères (j'y comprends toujours celui de la marine, que remplissait le duc de Praslin); on ne le voyait plus affecter de suprématie sur les secrétaires d'État. Tout son espoir reposait sur la guerre maritime où il voulait

engager la France. Mais comment y décider Louis XV? Ce monarque avait depuis longtemps le malheur de mépriser sa marine. Lorsque le duc de Choiseul lui parlait de la nécessité de mettre à profit les discordes de l'Angleterre avec ses plus importantes colonies, il n'éveillait en lui d'autre sentiment que la crainte, et pourtant il ne renonçait pas à un projet qui pouvait seul relever son pouvoir. L'Espagne, chaque jour plus importunée du commerce de contrebande, qu'à la faveur de la paix l'Angleterre ouvrait avec l'Amérique méridionale, savait que les îles Falkland, cédées à cette puissance par le traité de Paris, offraient beaucoup de moyens de l'exercer. Quelques actes d'hostilité entre des armateurs anglais et espagnols avaient eu lieu dans ces parages; la provocation venait toujours de ces derniers: ils avaient osé faire une attaque ouverte contre le port d'Egmont. Le gouvernement espagnol, excité par le duc de Choiseul, se montrait décidé à soutenir cette aggression. Le pacte de famille allait donc être invoqué. Louis pouvait-il, sans ignominie, ne pas venir au secours d'un allié généreux et nécessaire? Mais plusieurs de ses ministres veillaient à le

mettre à couvert de la violence adroite que le duc de Choiseul voulait faire à ses intentions pacifiques. « Que signifient, disaient-ils, » ces sollicitudes affectées pour le commerce » de l'Espagne, et cette ardeur à intervenir » une seconde fois depuis ce règne dans » les affaires de la Pologne? Le péril est-il » là? N'avons-nous pas ici des dangers do» mestiques bien plus pressans? Quoi de » plus nouveau que de voir un roi de France » insulté dans sa cour, bravé par son mi» nistre, et livré par celui-ci aux attaques » des corps et aux mépris du peuple? Si » tel est son partage, devons-nous nous » étonner de celui qui est réservé aux der» niers défenseurs de ses droits? Une partie » de la cour soulève contre nous la plus vile » partie du peuple: une armée de libellistes » nous suit dans toutes nos démarches et » prête une couleur odieuse à tout ce que » nous faisons pour affermir le trône; et » nous serions arrêtés par de vains scrupules » sur le choix des moyens qui nous restent » encore de sauver la monarchie! Forçons » un roi trop faible à nous approuver, lors» que nous aurons établi une force et une » tranquillité inconnues dans le cours de ce » long règne. Perdons les parlemens avec

Plan de ses ennemis.

» le ministre qui livre à leurs coups l'au-
» torité royale : bravons l'un, trompons les
» autres. Laissons leur orgueil s'accroître.
» Amenons-les à divulguer toutes leurs pré-
» tentions. Essayons ensuite ce que peut
» contre eux la seule arme qu'on ne leur
» ait point encore opposée, une volonté
» imperturbable. »

Après avoir combiné leurs mesures dans un conseil secret, ces trois hommes d'État allaient en conférer avec la comtesse Dubarri, et la formaient par degrés à un rôle politique dont elle n'était point étonnée, malgré son extrême inexpérience. Louis avait vu sans jalousie l'intimité qui s'était établie entre elle et le duc d'Aiguillon; quoiqu'il fût difficile de se tromper sur la nature de ce commerce, il ne craignait pas un rival dans un courtisan qui, à l'âge où l'amour parle le plus vivement, avait pu lui faire le sacrifice de la duchesse de Châteauroux (le duc d'Aiguillon, à cette première époque, portait le titre de duc d'Agénois). Celui-ci, pressé par deux parlemens qui demandaient son déshonneur ou sa tête, exigeait de la femme qu'il avait subjuguée, qu'elle ne laissât point de relâche au parti de Choiseul. Au milieu des jeux et des plaisanteries

dont elle amusait le monarque (*a*), elle ne cessait de lui parler du renvoi de ce ministre comme d'une mesure indispensable, convenue, et qu'il s'agissait seulement de déclarer. Le roi souriait, sans se presser d'obéir. D'autres fois elle recourait à des moyens plus directs, plus éloquens, et qui sans doute lui avaient été suggérés : elle fit placer dans sa chambre le beau portrait de Charles Ier, de Wandick, auquel elle avait mis un prix considérable. Elle le montrait au roi chaque fois qu'il retombait dans son irrésolution. Le petit nombre de dames dont elle était parvenue à grossir sa cour, demandaient au roi d'être affranchies des insultes que dirigeaient contre elles le duc de Choiseul et surtout la duchesse de Grammont : elles annonçaient une prompte retraite si leur dévouement continuait à être payé par l'opprobre. Le vicomte Dubarri cherchait à se donner l'importance d'un chef de parti ; il défiait tellement le duc de Choiseul par ses regards et par ses propos audacieux, qu'un ministre outragé à ce point était déclaré sans pouvoir dès qu'il restait

(*a*) La comtesse Dubarri faisait sauter alternativement deux oranges, en disant : *Saute Choiseul, saute Praslin.*

sans vengeance. Le maréchal de Richelieu faisait avec plus de grâce pressentir à son ancien ennemi une chute prochaine. Il vit un jour le duc de Choiseul qui, se rendant à pied chez le roi, fut surpris dans la cour du château par une forte pluie; il vint avec empressement le mettre à couvert sous un parapluie, et lui dit en le quittant : *Soyez sûr, M. le duc, de me trouver toujours dans les temps d'orage.*

Opérations du chancelier Maupeou contre les parlemens.

1770.

Déjà l'abolition des parlemens s'effectuait. Celui de Paris avait été entraîné dans le piége que lui avait tendu l'astucieux chef de la magistrature. Le roi, après s'être montré fatigué de l'opiniâtre différend élevé entre le duc d'Aiguillon et les procureurs généraux du parlement de Bretagne, laissa se ranimer une affaire qu'il avait voulu étouffer par une déclaration solennelle, et feignit de vouloir satisfaire enfin aux plaintes que la Bretagne renouvelait contre son commandant. Le chancelier Maupeou avait donné au roi le conseil d'évoquer ce procès au parlement de Paris, comme cour des pairs, en annullant la procédure commencée en Bretagne. Personne ne savait mieux que lui combien le parlement, fier d'avoir à juger son adversaire le plus dan-

gereux, laisserait éclater de passion. Afin que le roi vît de plus près l'orgueil qui régnait dans ce corps, il le pressa d'assister aux premières séances de la cour des pairs.

Louis fit cet effort sur sa paresse et sa timidité; mais le parlement sut se contenir tant que Louis vint prendre part à ses délibérations. Les chefs de l'opposition montraient eux-mêmes une déférence respectueuse. Sur chaque incident, l'avis du roi était suivi d'un suffrage unanime. Commencée sous de tels auspices, la procédure paraissait tendre à la justification du commandant de la Bretagne. Maupeou, déconcerté par une apparence pacifique qui faisait avorter ses desseins contre le parlement, engagea le roi à prendre sans nécessité un ton plus impérieux, à renoncer aux séances de la cour des pairs avec un dédain affecté, et enfin à donner des signes éclatans de faveur au duc d'Aiguillon. Le parlement s'irrita, et fit bientôt tourner contre l'accusé la liberté que l'absence du monarque rendait à ses délibérations. On reçut les dépositions de ceux qui avaient le plus signalé contre lui leur inimitié; on se plaignit de l'exil arbitraire des deux La Chalotais, on discuta les lettres de cachet, on fit trembler

Procès du duc d'Aiguillon. 1770.

tous les conseillers d'État qui, dans cette affaire, avaient provoqué les mesures de la cour. Le roi ne pouvait arrêter ce mouvement sans tomber dans une contradiction nouvelle, en prescrivant encore une fois sur cette affaire un silence que lui-même avait rompu. La versatilité du gouvernement avait été si souvent attestée, que le public cessait de s'en étonner et le roi d'en rougir. Un lit de justice fut tenu peu de temps après la fatale fête du mariage, et lorsque la capitale gémissait à la fois d'une banqueroute partielle et d'une espèce de disette. Le roi révoqua les lettres-patentes par lesquelles il avait renvoyé le procès du duc d'Aiguillon à la cour des pairs, et défendit au parlement de s'en occuper. On avait voulu irriter le parlement, mais non l'effrayer au point de lui faire perdre toute idée de désobéissance: il désobéit. La protection que le duc d'Aiguillon recevait de la cour fut regardée comme une preuve de ses crimes. La procédure n'était pas assez avancée pour qu'on pût prononcer sa condamnation : on se crut en droit de prononcer son déshonneur. Par un arrêt du 4 juillet, le duc d'Aiguillon fut déclaré *prévenu de faits qui entachaient son honneur*, et suspendu des fonctions de la

pairie jusqu'à son jugement. Quand le parlement rendait des arrêts qu'il était sûr de voir annullés le lendemain par le conseil d'État, il se hâtait d'en faire imprimer des milliers d'exemplaires. Paris, et bientôt toute la France, répétaient : le duc d'Aiguillon *est entaché*, au moment où ce seigneur jouissait de l'intimité du roi. Le chancelier, qui ne voulait terminer ce combat que par l'abolition du systême entier de l'ordre judiciaire, n'employa point toutes les forces de l'autorité royale pour répondre au défi le plus audacieux qu'on lui eût encore porté. Il se contenta de répéter une défense si souvent violée, et de faire arracher du greffe du parlement toute la procédure de l'affaire de Bretagne. Oubliant toute dignité, le roi se mit à la tête de l'expédition qui vint procéder à cet enlèvement. De si faibles mesures persuadèrent aux magistrats que la cour n'oserait pas même renouveler contre eux les exils, les suspensions momentanées dont ils étaient accoutumés à se jouer. Le duc de Choiseul les animait secrètement à poursuivre leur ennemi commun, le duc d'Aiguillon.

Les chefs de l'opposition parlementaire s'animaient entre eux par des considérations spécieuses. Ils disaient : « Que le roi n'était Situation du parti parlementaire.

jamais sorti vainqueur des différentes luttes qu'on lui avait fait soutenir contre l'opinion publique et contre les corps qui en sont les organes les plus épurés et les plus imposans. Qui pouvait lui inspirer, dans celle-ci, plus de vigueur et de constance? Une courtisane abjecte dirigerait-elle ses conseils avec plus de fermeté que les Fleury, les d'Argenson? Le complaisant de cette favorite, le chancelier Maupeou, magistrat sans dignité et sans talent, opérerait-il ce que d'Aguesseau et Lamoignon avaient jugé impossible et surtout condamnable? C'était la première fois qu'on voyait le roi abandonné et même bravé par les princes de sa maison. Tous, à l'exception du comte de La Marche, se rangeaient du parti du parlement. Dans d'autres occasions, la plupart des pairs s'étaient dévoués aux intérêts de la cour; maintenant il n'en était pas un seul qui ne s'indignât de siéger à côté du duc d'Aiguillon *entaché*. Des seigneurs aussi distingués par leurs lumières que par la noblesse de leurs sentimens, faisaient de la cause du parlement la cause de l'honneur. Les écrivains, les philosophes, comprenaient qu'aucun de leurs vœux ne pouvait se réaliser, si la nation perdait

toute ombre de liberté politique; d'ailleurs, la reconnaissance les enchaînait au duc de Choiseul. Le peuple souffrait, et ne voyait que les parlemens sensibles à ses souffrances. Le système d'*unité, d'indivisibilité, de classes*, s'était perfectionné par dix années d'épreuve. Les Pasquier, les Saint-Fargeau, les d'Ormesson, les Joly de Fleury, si long-temps fidèles à la cour, défendaient leur compagnie menacée. »

Ces motifs donnaient aux chefs de l'opposition une telle sécurité, qu'ils ne songeaient pas à disposer les moyens d'une résistance active. La grande salle du palais ne retentissait plus de ces cris forcenés qui avaient excité le délire du régicide Damiens. Les épigrammes étaient trop délicates, trop spirituelles pour déceler un vif emportement; surtout il paraissait impossible qu'à cette époque de paix, de discussions et de mollesse, il s'élevât un cardinal de Retz, un duc de Beaufort, un prince de Condé.

L'usage était de profiter du temps des vacances pour négocier avec le parlement lorsqu'il résistait à la cour. Les conseillers, et surtout les présidens, isolés à cette époque, livrés à de doux loisirs et loin des regards d'un public qui, sous peine du mépris,

leur prescrivait un courage inflexible, étaient plus accessibles à des propositions qui ménageaient un peu leur fierté. Mais le chancelier ne leur en fit aucune ; il s'occupait en silence de la formation d'un corps qui pourrait rendre la justice au défaut du parlement. Il avait à vaincre, non seulement l'irrésolution, mais l'incrédulité du roi, qui regardait comme impossible d'habituer la nation à d'autres magistrats qu'à ceux des compagnies souveraines. Louis feignait avec les parlemens quand le chancelier lui recommandait de feindre ; il se montrait irrité quand celui-ci lui conseillait la colère. Cependant il faisait entendre à ce ministre, qui lui inspirait peu d'estime, que la disgrâce la plus humiliante suivrait une tentative infructueuse. Un travail actif et mystérieux se faisait dans les bureaux de la chancellerie. Le parlement rentra sans avoir soupçonné qu'on eût conçu le projet ou trouvé les moyens de le remplacer. Bientôt son opiniâtreté donna lieu à un nouveau lit de justice qui fut tenu à Versailles; tout y avait été calculé pour l'accabler de l'humiliation la plus cruelle. Le duc d'Aiguillon y siégeait parmi les pairs, et insultait, d'un air froidement dédaigneux, à ceux qui pré-

tendaient avoir comblé son déshonneur. Le chancelier lut un édit dont le préambule résumait les différens torts du parlement de Paris, et les imputait à des motifs coupables. Il fallut dévorer cet affront. Le roi fit transcrire cet édit sur les registres du parlement, auquel il défendit de se servir des termes séditieux d'*unité*, *d'indivisibilité*, *de classes* (*a*). Le lendemain, tous les magistrats arrivent au palais transportés de fureur; ils n'ont qu'un cri : « Suspendons notre service ! Nous qui punissons les crimes, on nous traite en criminels. La constitution du royaume est violée. Fidèles aux lois de la monarchie, nous ne devons être ni les organes ni les jouets de volontés despotiques. » Dans le tumulte de la passion, on convient d'une mesure qui semble avoir été inspirée par le chancelier lui-même : le parlement déclare

(*a*) Le roi défendait en outre au parlement de Paris d'envoyer aux autres parlemens des mémoires qui ne seraient pas spécifiés par les ordonnances; de cesser le service, sinon dans les cas que ces mêmes ordonnances ont prévus; de donner leur démission en corps; de ne rendre jamais d'arrêt qui retarde les enregistremens, le tout sous peine d'être cassé.

que *ses membres, dans leur douleur profonde, n'ont point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du roi.* Maupeou se félicitait de voir le parlement provoquer ainsi son abolition, mais il n'osait la faire déclarer par le roi avant que la chute du duc de Choiseul eût privé les magistrats de leur appui le plus fidèle. Tous ses associés redoublèrent d'instances et d'intrigues pour presser cette disgrâce. On produisit au roi des preuves que la guerre maritime était imminente. Louis fut irrité de ce que le duc de Choiseul l'eût concertée avec le roi d'Espagne, sans daigner l'en prévenir lui-même. L'abbé Terrai déclara qu'il serait impossible d'en faire les fonds; que la crise des finances allait devenir sans remède; qu'avec de nouveaux impôts on porterait au comble la fureur du peuple; qu'avec des réductions de dépenses on s'aliénerait pour jamais une cour à demi-révoltée. Louis voulut que son règne fût affermi au-dedans, dût-il être encore une fois avili au-dehors; et le duc de La Vrillière fut chargé de porter au duc de Choiseul celle de toutes les lettres de cachet qu'il eut encore expé-

Disgrâce et exil des ducs de Choiseul et de Praslin. 24 décembre 1770.

diée avec le plus de joie (a). Le roi l'avait écrite en ces termes :

« MON COUSIN,

» Le mécontentement que me causent
» vos services, me force à vous exiler à
» Chanteloup, où vous vous rendrez dans
» vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé
» beaucoup plus loin, sans l'estime particu-
» lière que j'ai pour madame la duchesse
» de Choiseul, dont la santé m'est fort in-
» téressante. Prenez garde que votre con-
» duite ne me force à prendre un autre
» parti. Sur ce je prie Dieu, mon cousin,
» qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Le duc de Praslin reçut le même jour une lettre d'une sécheresse encore plus offensante. La voici :

« Je n'ai plus besoin de vos services, et
» je vous exile à Praslin, où vous vous ren-
» drez dans vingt-quatre heures (b). »

(a) Le duc de Choiseul, après avoir reçu la lettre de cachet, dit au duc de La Vrillière, qui lui faisait quelques vagues protestations d'intérêt et de dévouement : *Je ne doute point, M. le duc, de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une semblable nouvelle.*

(b) Les départemens que la disgrâce des ducs de Choiseul et de Praslin laissait vacans, furent d'a-

Le renvoi du duc de Choiseul excita l'indignation des personnages les plus distingués de la cour. Toutes les calamités et tous les genres d'ignominie leur paraissaient renfermés dans ce seul événement. Il y eut solitude au château de Versailles, affluence à l'hôtel du duc de Choiseul. Quoique sa porte fût fermée au vaste concours de ceux qui venaient le glorifier de son exil, on brûlait de placer son nom sur la liste immense de ses amis qu'accroissait sa disgrâce. Le duc de Chartres, qui faisait son apprentissage d'opposition, pénétra jusqu'au duc de Choiseul, le tint long-temps embrassé, et répétait en le quittant que c'en était fait de la monarchie. La plupart des ennemis du duc de Choiseul étaient contraints d'affecter de la tristesse. A voir, le lendemain, la longue file de voitures qui remplissaient le chemin de Chanteloup, on eût dit que tous les grands du royaume devenaient les compagnons de son exil. Les menaces du roi furent long-temps impuissantes pour arrêter ceux qui

bord confiés, par intérim, à des secrétaires d'Etat chargés d'autres fonctions. Ensuite le marquis de Monteynard eut celui de la guerre, de Boisnes celui de la marine, et le duc d'Aiguillon celui des affaires étrangères.

venaient visiter, dans une retraite assez éloignée de la capitale, le ministre disgrâcié, et *se purifier auprès de lui*, disaient-ils, *de l'air de Versailles*. Il consommait, à recevoir ces magnifiques et enivrantes consolations, une fortune déjà obérée par des dettes considérables. Sa prodigalité n'avait pas été poussée si loin pendant sa puissance. Souvent le roi entendait donner des éloges au ministre qui avait excité sa colère. Les gens de lettres montraient la même fidélité que les courtisans au duc de Choiseul, au *nouveau Barmecide*. Voltaire lui avait donné ce nom en comparant mal à propos une disgrâce aussi triomphante à une catastrophe effroyable par l'atrocité et le nombre de supplices. Les regrets que causait le renvoi du duc de Choiseul eussent pu produire une commotion violente dans l'État, s'ils avaient été partagés par le peuple. Mais ce ministre n'avait pour lui que la partie la plus élevée et la plus ambitieuse de la nation. Le reste blâmait son faste, sa prodigalité, et surtout son penchant à la guerre. Voilà ce qui rendit aux ministres une confiance qu'avait un peu ébranlée cette étrange nouveauté, de voir les courtisans se déclarer pour celui qu'abandonnaient la fortune et la faveur.

Suppression du parlement de Paris et de plusieurs compagnies souveraines.

Les magistrats du parlement de Paris, que les pairs et la plupart des princes du sang soutenaient dans leur opposition, affectèrent de ne point se montrer abattus par l'exil du duc de Choiseul. Le chancelier, qui persistait dans son plan de les provoquer toujours aux actes les plus éclatans de désobéissance, ne se lassait point de leur envoyer de nouvelles lettres de jussion pour reprendre leur service. *Révoquez*, répondaient-ils, *un édit qui attaque notre honneur et les droits de la nation, ou nous ne remonterons plus sur des siéges avilis.* Tous les procès restaient suspendus, à l'exception d'un seul, auquel le prince de Condé paraissait prendre un vif intérêt, une demande en séparation, élevée par la princesse de Monaco. On commençait à parler de rapprochement; le chancelier essayait de perfides négociations. Enfin il dévoila son plan, et débuta par une mesure qu'on eût dit empruntée du cardinal de Richelieu. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, chacun des membres du parlement est arraché au sommeil par deux mousquetaires qui viennent, au nom du roi, leur signifier un ordre écrit de reprendre leurs fonctions, et les somment de répondre en signant *oui* ou *non*. Un

appareil si nouveau répand la terreur dans leurs maisons. Leurs femmes, leurs enfans accourent éplorés, et craignent de les voir traîner dans une prison d'État. Ils consultent, ils voudraient développer leur réponse. *Oui* ou *non*, voilà ce qu'il faut signer sans délai. Ceux qui se sont le plus déclarés contre le chancelier, éprouvent une appréhension plus vive, et ne doutent pas qu'une chaise de poste ne soit prête pour les conduire au mont Saint-Michel. Le plus grand nombre persiste dans son refus. Quarante seulement ont signé *oui*. Ceux-là se rendent le lendemain au parlement : mais quelle est leur confusion en voyant que plusieurs de leurs confrères, dont le courage leur paraissait douteux, ont montré plus de fermeté? Ils s'empressent de rétracter le *oui* que la terreur leur a fait signer dans la nuit. Plus de parlement, et c'est ce corps qui s'est dissous lui-même. Le chancelier avait fait choix du moyen le plus tyrannique, afin de se mettre à l'abri de la faiblesse et de la versatilité du monarque, en rendant toute composition impossible. Le jour se passe à expédier des lettres de cachet. Les magistrats attendent une autre visite nocturne. En effet, des huissiers viennent leur signi-

fier, dans la nuit suivante, un arrêt du conseil, qui déclare leurs charges confisquées, leur défend de remplir désormais leurs fonctions, et de prendre même la qualité de membres du parlement de Paris. Des mousquetaires succèdent aux huissiers. Chacun des magistrats partira le lendemain pour un exil très-éloigné de la capitale. Aucun d'eux n'intercède auprès du roi, ni ne cherche à remuer le peuple.

Changement total de l'ordre judiciaire.

1771.

L'autorité s'était montrée depuis près de soixante ans si faible et si désarmée, qu'on fut stupéfait de la voir se déployer avec une violence qui semblait n'être plus de ce siècle. L'amour de la liberté était une passion nouvelle, et n'avait pas encore passé des classes le plus faites pour la concevoir, à celles qui ont toujours mille genres de dépendances à subir. Pas un séditieux n'existait dans un pays où tous les hommes, doués de quelqu'éloquence, foudroyaient le despotisme. On désobéissait au roi sans emportement, on cédait à la force sans murmures. Les parens, les amis des exilés admiraient leur grandeur d'ame et n'imaginaient pas que leur énergie pût se prononcer d'une manière plus active. Vingt mille pères de familles voyaient leur ruine dans la dispersion

d'un corps si nécessaire à la splendeur de la capitale, et n'osaient montrer que de la tristesse. On leur disait : « Rassurez-vous, » il est impossible de remplacer le parle- » ment de Paris ; le chancelier est moins » tranquille que les exilés. » Ce magistrat, précédé d'un détachement de la maison du roi, traversait Paris comme en triomphe, et venait au palais installer une commission du conseil à la place du parlement. Ce n'était qu'une mesure provisoire ; l'expérience de 1753 avait appris à s'en défier. Le chancelier avait trouvé le moyen de colorer de plusieurs prétextes spécieux d'utilité publique, la réforme qu'il voulait porter dans tout le système de la magistrature. Dans le nombre des abus qu'on attaquait depuis long-temps, on n'avait pas manqué de comprendre la vénalité des offices de judicature. Ce grief était pour les philosophes un moyen de représailles contre les réquisitoires et les arrêts qui brûlaient leurs écrits et inquiétaient leur personne. Voltaire, surtout, n'avait cessé de le reproduire avec cette adroite malignité qui lui faisait pardonner des redites. Maupeou trouvait piquant de se servir de l'autorité des philosophes au moment où il établissait un ordre qui devait sur tout

autre point modérer leurs espérances et leur ardeur de réformes. Quelque despotisme qu'il mît dans les opérations, il était sûr de ramener à lui une grande partie du public, en paraissant réaliser un vœu exprimé par Voltaire. Il fit donc annoncer que la justice allait être rendue gratuitement, et que les fonctions de la magistrature ne seraient plus envahies par l'ignorance, mais confiées à des jurisconsultes éclairés, pour prix de leurs longs travaux.

Voltaire fut flatté de l'hommage qui lui était rendu, et jugea qu'il resterait encore assez de liberté, si le gouvernement montrait de l'indulgence pour les plaisanteries irréligieuses. Il avait aussi fait sentir plusieurs fois les inconvéniens de l'immense ressort du parlement de Paris, lequel s'étendait jusque dans l'Artois, dans la Champagne et dans l'Auvergne. Cet abus coûtait autant à ces provinces qu'eût pu le faire un des impôts les plus onéreux. On avait fait, à différentes époques, des tentatives pour le réformer; mais le gouvernement qui craignait beaucoup plus les murmures de la capitale que ceux des provinces, n'avait osé exécuter ce projet utile. Le chancelier, attentif à voiler le despotisme

sous les apparences d'une justice rigoureuse, annonça qu'il réduirait de beaucoup le ressort du parlement de Paris. Enfin, pour satisfaire aux vœux de la philosophie, et à ceux d'un public éclairé, il promit un nouveau code de procédure civile et criminelle. Comme il y avait quelqu'orgueil à s'engager dans une entreprise qui avait effrayé les L'Hôpital et les d'Aguesseau, Maupeou présentait un si beau dessein comme devenu facile par les lumières du siècle. Les philosophes s'étonnaient de ce que l'autorité absolue pût si bien s'accommoder de leurs maximes. En les traitant de novateurs, on adoptait leurs innovations. La pensée de conquérir la liberté par des mouvemens séditieux et par des excès populaires, était si loin d'eux, que malgré leur attachement personnel au duc de Choiseul, ils furent long-temps assez froids pour la cause de l'ancienne magistrature.

On fut forcé de reconnaître que le chancelier avait mis dans la combinaison de son plan, plus de profondeur et plus d'adresse qu'on n'en pouvait attendre d'un magistrat si décrié, lorsqu'il vint porter à son tribunal provisoire un édit qui établissait six nouvelles cours souveraines sous le nom de *con-*

seils supérieurs, dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers, où la justice serait rendue aux frais du souverain. Le préambule de cet édit, et de tous ceux qui parurent dans cette révolution de l'ordre judiciaire, était écrit avec noblesse. L'autorité s'y montrait sans alarmes et sans passion. Mais l'embarras le plus sérieux du chancelier était de composer ces conseils, et surtout de former un nouveau parlement de Paris. Presque tous les hommes voués à l'étude de la jurisprudence avaient fait un pacte au nom de l'honneur, pour refuser des fonctions éminentes offertes par le roi. Les avocats les plus considérés ne voulaient ni les remplir, ni plaider devant ceux qui les rempliraient. Le chancelier eut à faire le travail le plus indigne d'un chef de la magistrature, mais le plus conforme à son esprit d'intrigue : il gagna quelques hommes qui avaient, par les désordres de leur jeunesse, compromis un nom recommandable. Le grand conseil lui offrait une ressource facile. Ce tribunal était, depuis long-temps, tenu en réserve pour remplacer le parlement de Paris. Une rivalité qui lui avait fait éprouver plusieurs humiliations, semblait l'affranchir des scrupules qui arrêtaient d'au-

tres corps de judicature. Cependant quelques-uns de ses membres aimèrent mieux subir la défaveur du gouvernement que celle du public. La chambre des comptes réclama pour le parlement, quoiqu'elle eût eu avec lui d'interminables différends, ou de juridiction ou de préséance ; mais elle laissait entendre au chancelier qu'elle voulait seulement s'acquitter de quelques égards, et céder à la première chaleur de l'opinion. Il n'en était pas ainsi de la cour des aides : celle-ci se montrait impatiente d'éprouver le même sort que le parlement de Paris, et le provoquait par des remontrances assidues et courageuses. Elles étaient l'ouvrage du premier président de cette cour, Lamoignon de Malesherbes. Le droit public de la France n'avait jamais été présenté avec plus d'art ni plus de profondeur que dans ces remontrances. On eût cru, en les lisant, que la constitution de la France posait sur des bases immuables. Malesherbes effrayait les ministres ambitieux qui essayaient de les renverser, et substituaient l'action violente, mais instable du despotisme, à la marche lente et régulière d'une monarchie. Ces remontrances étaient enfin l'ouvrage le plus éloquent que la magistrature eût produit dans un

règne où elle avait acquis une si imposante considération. Malesherbes et ses collègues étaient déjà sûrs de recueillir, au moins par un exil, le prix de leurs efforts; le chancelier avait arrêté la suppression de la cour des aides, il avait tout préparé pour un nouveau lit de justice. Il avait présenté au roi l'espérance et presque la certitude qu'on se servirait, pour la dernière fois, d'un appareil de terreur qui avait été déployé si fréquemment et avec si peu d'effet.

Protestation de plusieurs princes du sang et de plusieurs pairs.

Ce lit de justice eut lieu le 15 avril 1771, environ trois mois après l'exil de tous les membres du parlement. Un seul des princes du sang y assista, ce fut le comte de Lamarche, fils du prince de Conti. Les autres avaient signé une protestation contre tous les actes du chancelier; treize pairs avaient adhéré à cette protestation. Le chancelier lut trois édits: le premier supprimait le parlement de Paris; le second supprimait la cour des aides; le troisième transformait le grand conseil en nouveau parlement. Ces différens édits, joints à ceux qui les avaient précédés, ôtaient aux corps judiciaires tout moyen indirect de concourir à l'action législative ou de l'entraver. Louis XIV lui-même avait moins restreint le pouvoir des

parlemens, lorsque les souvenirs de la guerre de la Fronde prescrivaient à l'autorité royale une surveillance rigoureuse. Pour donner quelque considération au parlement qui allait lui obéir, le chancelier avait déclaré que les charges nouvelles seraient inamovibles. Mais cette promesse paraissait dérisoire au moment où l'on supprimait un parlement tout entier, et où l'on menaçait chacun des autres d'une destruction prochaine. Le roi dit, en terminant cette séance: *Vous venez d'entendre mes intentions, je veux qu'on s'y conforme. Je vous ordonne de commencer vos fonctions. Lundi mon chancelier ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes volontés, et toutes représentations en faveur de mon ancien parlement, car je ne changerai jamais.* Ces derniers mots, prononcés d'un ton auquel Louis XV n'avait pas habitué ses sujets, firent impression sur les nouveaux magistrats, dont ils consolidaient les espérances; d'autres n'y virent qu'une précaution du chancelier pour prévenir la défection de son maître, et ce soin même leur paraissait déceler ses craintes. C'est ainsi qu'en jugea le duc de Nivernais, courtisan habile et intègre, qui exprimait avec atti-

cisme des sentimens élevés. C'était un des pairs qui avait adhéré à la protestation des princes. La comtesse Dubarri le rencontra peu après la tenue du lit de justice. *Eh bien, M. le duc*, lui dit-elle, *ne renoncerez-vous pas à votre opposition? Vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne changerait jamais.* — *Oui, madame*, répondit-il, *mais il vous regardait.*

L'opposition contre la cour paraît se ralentir.

Le chancelier prenait les mesures les plus actives pour que la fermeté suspecte du roi ne fût point ébranlée par la résistance unanime des anciens magistrats. Il faisait jouer ses intrigues au milieu des opposans, et menaçait les plus opiniâtres de nouvelles rigueurs. Il multipliait les lettres de cachet sans faire dresser les échafauds. Il composait volontiers avec ceux qui ne voulaient que s'honorer un moment par une apparence de courage, et leur ménageait le retour le plus commode. La seule lutte qui parût exister dans le royaume, était celle de la corruption contre l'honneur; encore s'élevait-il beaucoup de disputes sur l'acception si souvent arbitraire de ce mot. « L'honneur, tel que nous l'ont légué nos ancêtres, disait le duc de Brissac, a pour première loi d'obéir sans murmure au souverain ». « L'honneur, disait le prince de Conti, veut qu'on maintienne un

établissement aussi ancien que la monarchie, la cour des pairs. »

Louis se détermina sans peine à exiler ce prince qu'il appelait par dérision, *mon cousin l'avocat*. Le prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils, qui sortait à peine de l'enfance, le duc d'Orléans et le duc de Chartres, subirent la même peine. Le public fut étonné de la constance d'ame que montra dans cette occasion un prince auquel il avait fait expier le malheur de ses armes, par les railleries les plus cruelles, c'était le comte de Clermont. Son dévouement pour le roi avait toute la chaleur de l'amitié; l'affection réciproque du monarque avait été le seul dédommagement qu'il eût éprouvé dans ses revers; les bienfaits qu'il continuait à en recevoir composaient une grande partie de sa fortune; personne, même parmi les adversaires les plus déclarés de la cour, ne songeait à lui demander des preuves de courage. Il était attaqué depuis long-temps d'une maladie de langueur. Cependant ce fut chez lui que se rédigea la protestation des princes; nul acte ne devait plus coûter à son cœur reconnaissant. Il hâtait sa mort par les regrets et les pénibles épreuves auxquels il allait se condamner.

Exil de plusieurs princes du sang.

Je hasarde une conjecture sur les sentimens qui déterminèrent ce prince à prendre une résolution contraire à tous ses penchans : la pensée qui l'importunait le plus était celle de ne laisser aux Français d'autre souvenir que celui de la journée de Crévelt; un acte d'opposition pouvait tout faire pardonner, jusqu'à une bataille perdue. Il le fit et mourut bientôt dans l'isolement et la plus profonde tristesse, mais sans avoir varié un moment dans son effort patriotique. L'opposition qu'avait montrée le prince de Condé n'eut point le même caractère de fermeté; on put même juger qu'il n'avait été entraîné que par un sentiment de déférence pour son oncle, lorsqu'on le vit, peu de temps après la mort de celui-ci, négocier son raccommodement à la cour et l'obtenir. Son fils l'imita. Le duc d'Orléans et le duc de Chartres ne furent pas fâchés de recevoir cet exemple de défection. Le premier semblait avoir ordonné toute sa vie pour échapper à l'ambition et ne rien fournir à l'histoire. Ses goûts formaient un contraste parfait avec le zèle monastique qui avait rendu son père ridicule. Il n'avait rien non plus des qualités brillantes ni de la fougue de son aïeul. Les familiers de la maison

d'Orléans y avaient, en quelque sorte, établi la maxime héréditaire, qu'un peu d'opposition contre la cour était nécessaire à la splendeur de cette branche de la maison royale. Le duc d'Orléans trouvait cette maxime gênante pour ses plaisirs, et surtout importune à sa bonhomie; mais il s'y conformait quelquefois, comme par décence; c'est ce qu'il venait de faire en signant la protestation des princes. Il lui tardait de reprendre ses habitudes et de rouvrir son théâtre de société que les productions originales de Collé (*a*) avaient rendu fameux. Il reparut à la cour. Les apostrophes familières de la comtesse Dubarri le firent quelquefois rougir de sa complaisance. Le duc de Chartres, d'un esprit plus vif et d'un caractère

(*a*) La plus brillante de ces productions fut *la Partie de Chasse de Henri IV*. Collé était célèbre par l'originalité et le tour heureux de ses chansons; quoique cet auteur se plût ordinairement à des tableaux licencieux, il n'en était pas moins, ainsi que Piron son ami, l'ennemi des philosophes. Ses mémoires ont révélé en lui une misanthropie que sa gaieté ne laissait pas soupçonner. Collé, dans sa vieillesse, vivait dans la plus grande intimité avec l'abbé de Mabli, qui était à la fois une espèce de républicain et un dévot.

plus impétueux, joignait à un libertinage précoce un ton de mépris pour la religion, les mœurs et l'autorité. On prenait en lui pour l'impulsion d'une ame ardente et généreuse, un penchant indéfini pour toute espèce d'innovation. Il avait mis dans son opposition plus d'emportement que les autres princes; on fut étonné de le voir solliciter son retour comme un enfant timide. Il manqua de fermeté pour des actes honorables, et depuis il en manqua même pour des actes criminels.

Quand le chancelier eut montré la fragilité de cette ligue des princes, et qu'il les eut tous ramenés à la cour, à l'exception du prince de Conti, il lui fut facile de faire abjurer à treize ducs et pairs une protestation qui avait eu moins d'éclat et de publicité. Mais ce qui étonna le plus, ce fut de voir des membres du parlement de Paris descendre à des prières auprès du chancelier, pour obtenir la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. Le roi en avait déjà prononcé la confiscation. A mesure que le gouvernement conçut de la sécurité, il se rapprocha de la justice. Le remboursement d'un si grand nombre d'of-

fices supprimés dans toute l'étendue de la France, faisait un capital de cent millions, et par conséquent augmentait de cinq millions la dette de l'État. Le contrôleur général, quoiqu'il soutînt avec beaucoup de flegme la réputation d'un financier impitoyable, fut le premier à solliciter dans le conseil un acte de modération et d'équité. On fit de la liquidation des charges la récompense des anciens membres du parlement de Paris, qui consentiraient à donner leur démission: peu d'entre eux la refusèrent. L'exil du plus grand nombre fut successivement levé. En revenant à Paris, ils eurent le chagrin d'y voir les audiences du nouveau parlement suivies, et les procès instruits avec célérité. Les avocats s'étaient d'abord ligués pour ne point paraître devant le nouveau parlement; mais l'épreuve fut trop longue pour ne pas ébranler leur résolution. Gerbier, le plus brillant des orateurs du barreau, céda. D'autres l'imitèrent. Leurs talens et la célébrité nouvelle de Linguet, avocat fécond en sarcasmes, forcèrent le public à s'occuper plus que jamais de discussions judiciaires. On n'en admirait pas moins le silence courageux de Target et de quelques autres qui conti-

nuaient à résister aux menaces et aux offres les plus séduisantes du chancelier.

L'archevêque de Paris triomphait de la disgrâce d'un corps contre lequel il avait soutenu tant de combats, et qui avait dispersé les jésuites. Il parlait de respect aveugle pour la volonté royale, après en avoir si souvent bravé les ordres absolus (*a*).

Tous les parlemens dissous. Mécontentement du public.

Avant la fin de l'année 1771, tous les parlemens de province furent supprimés et recomposés. Le chancelier Maupeou avait développé les plus puissantes ressources de l'intrigue pour tenir ces corps désunis. Les uns avaient cédé après d'humbles remontrances, et les autres après des protestations violentes. Mais l'exil de plusieurs magistrats considérés avait répandu dans les provinces le mécontentement le plus profond qui eût existé depuis le commencement de ce règne.

Le duc de La Vrillière se chargea de contenir les assemblées des États pendant que le chancelier réprimait l'orgueil des parle-

(*a*) L'archevêque de Paris avait fourni au chancelier Maupeou quelques-uns de ses parens pour entrer dans le nouveau parlement, et ce fut lui qui dit la messe de la Saint-Martin, lorsque ce corps reprit ses travaux après les vacances.

mens. Le roi avait déjà bravé les clameurs des Etats de Bretagne, en confiant, au mois de mai 1771, le porte-feuille des affaires étrangères à ce duc d'Aiguillon qu'ils avaient poursuivi avec tant d'opiniâtreté. On fit passer un grand nombre de troupes dans cette province agitée. Les Etats furent menacés d'être dissous en vingt-quatre heures, s'ils continuaient de résister aux ordres du roi.

Les Bretons cédèrent à la crainte de perdre à la fois tous leurs priviléges; mais leur indignation n'était enchaînée que momentanément. Leur silence était si farouche, qu'il pouvait se changer en une révolte ouverte. Les Etats de Languedoc et de Bourgogne avaient également pris le parti de la soumission; mais comme leur existence n'avait plus qu'une garantie très-équivoque, l'esprit de résistance fermentait dans leur sein. Les nobles avaient fait, dans quelques provinces, des protestations en faveur des magistrats. On avait vu quelques commandans refuser de porter aux parlemens les ordres sévères du roi (a). De

(a) Le duc de Duras, commandant en Bretagne, et le prince de Beauveau, commandant en Langue-

jeunes militaires commençaient à élever des doutes sur le principe de l'obéissance passive. Quelques seigneurs s'exilaient volontairement en Angleterre, avec l'affectation d'aller chercher un gouvernement libre. La circulation des écrits satiriques ne pouvait être réprimée par les peines les plus sévères. Les libellistes avaient acquis une telle puissance, que la cour composait quelquefois avec leur vénale infamie, et mettait un prix à leurs injures, pour qu'elles ne retentissent pas dans toute l'Europe. Des nouvelles écrites à la main, et qui dévoilaient les débauches du roi, la souplesse de ses ministres et la turpitude des nouveaux magistrats, circulaient aussi librement qu'une feuille périodique autorisée. Dans chacune des administrations, il y avait de nombreux complices de ces outrages faits au gouvernement. Quelquefois, dans les places publiques de la capitale, on était effrayé de lire des placards séditieux et même régicides (a).

doc, chargés l'un et l'autre de dissoudre le parlement de chacune de ces deux provinces, donnèrent leur démission.

(a) On mit au bas de la statue de Louis XV ce placard atroce: *Arrêt de la cour des monnaies qui*

Des hommes d'une condition ou d'un caractère méprisé, osaient déclarer leur mépris pour les membres du *parlement Maupeou.* Les lettres de cachet étaient aussi facilement révoquées que lancées. Les ministres semblaient jaloux de montrer de la bénignité dans leur despotisme. On le trouvait un peu plus tolérable, puisqu'on avait la faculté d'en rire. La plupart des hommes d'un esprit vif et d'une humeur inquiète, n'étaient pas fâchés d'être emprisonnés ou du moins exilés à leur tour, sous la condition de ne l'être que peu de temps.

Constance du parti du duc de Choiseul. de 1772 à 1774.

Le parti du duc de Choiseul, au milieu d'un mouvement si contraire à toutes ses espérances, s'attachait à faire, par une grande dignité de conduite, la critique des désordres ou de la bassesse du reste de la cour. Jamais plus de désintéressement ni plus de fierté ne s'étaient montrés dans ce pays. L'intérieur du château de Versailles était moins soumis au roi qu'aucune ville de France. Le duc d'Aiguillon entendait sans cesse louer et regretter son ennemi; et, malgré sa puissance, il était forcé de recourir à de

ordonne qu'un Louis mal frappé soit refrappé. Le public n'en parla qu'avec horreur.

sourdes manœuvres, pour causer quelques nouveaux chagrins à un ministre exilé. Le projet de faire ôter au duc de Choiseul la charge importante et très-lucrative de colonel général des Suisses, coûta peut-être au duc d'Aiguillon plus de soins qu'aucune des affaires diplomatiques dont il fut chargé. Louis XV avait dit au premier, lorsqu'en 1762, il lui fit ce présent magnifique : *Je vous donne une charge inamovible.* Il s'agissait de savoir comment elle lui serait retirée, sans que le roi parût manquer à sa parole. Le duc du Châtelet fut employé à obtenir du duc de Choiseul sa démission, en lui promettant qu'on acquitterait ses dettes ; mais la cour n'offrit plus qu'une pension de cinquante mille francs, dès que cette démission fut obtenue. Le duc du Châtelet, quoique son caractère n'eût rien d'emporté, manifesta la plus vive indignation de ce qu'on se fût servi de lui pour tromper son ami, en le trompant lui-même. Le duc de Choiseul s'exprima en termes offensans pour la majesté royale. Sa femme, qui, au sein de la grandeur, avait conservé une modestie inaltérable, exaltée par une disgrâce qui devenait presque un sujet d'envie, refusa la

réversibilité de la pension faite à son mari, et mit, dans son refus, une fierté portée jusqu'à l'excès (*a*). Elle avait sacrifié quatre

(*a*) On peut mettre au nombre des pièces les plus curieuses de ce temps, une lettre que la duchesse de Choiseul avait écrite au roi à ce sujet. Son mari s'opposa à ce que cette lettre fût envoyée. Comme elle est reconnue authentique, et qu'elle fait connaître de quel ton une femme naturellement modeste, mais indignée, osait écrire à un roi qui lui témoignait de l'affection, nous allons en transcrire quelques passages.

« Votre cœur, sire, ne vous reproche-t-il rien, et rejetteriez-vous ses mouvemens? Mais si ces maux sont la suite nécessaire de services autrefois agréables à votre majesté, et toujours utiles, qu'ai-je fait, moi, pour subir l'infortune et l'oppression, que croire à vos bontés, sire, les chérir, y placer ma confiance, y attacher mon bonheur, et oser vous le dire? Je n'ai point épousé M. de Choiseul pour qu'il fût duc, ministre, exilé et ruiné. Pourquoi votre majesté l'arracha-t-elle à sa carrière militaire qui lui était chère, et dans laquelle je n'aurais couru que des hasards communs et glorieux? Pourquoi le força-t-elle, malgré sa répugnance, à sacrifier aux tristes emplois du ministère les restes toujours précieux de la jeunesse? Pourquoi enfin refusa-t-elle deux fois sa démission? Sans le premier de ces refus, sire, je serais libre, et je n'aurais point à craindre que les restes de ma fortune fussent insuffisans à

millions à l'acquittement des dettes de son mari lorsqu'il était en place. Elle avait pris la résolution de consacrer, au même usage, les restes d'une immense fortune. Ces deux époux semblaient fiers de voir leur ruine

ses engagemens et à son aisance. Il doit m'être d'autant plus cher, qu'il m'a pardonné de l'avoir compromis en réclamant pour lui, à son insu, les bontés de votre majesté. Elle trahit alors le secret d'une femme d'honneur confié à sa foi, secret qu'elle lui avait promis de garder, et dont la parole est consignée dans une lettre écrite de la propre main de votre majesté, et que je garde encore. Elle exposa mon imprudence à l'animadversion de mon mari, et ma folle confiance à la risée publique. Que ne m'en coûta-t-il pas alors, quand mon respect pour votre majesté me força à désavouer, par un vil mensonge, un bruit dont l'aveu ne m'eût coûté qu'un ridicule! Je me trompais sans doute en croyant que le rang suprême même pouvait être honoré d'une confiance pure. La mienne, sire, pouvait être rejetée, mais elle ne devait pas du moins être trahie. Si votre majesté croit devoir quelque réparation à cet outrage, c'est à mon mari qu'il la faut acquitter, et non pas en me donnant une pension sur les dépouilles qu'on lui arrache; grâce qui, par sa nature et la circonstance, blesse également mon sentiment et mon honneur, parce qu'elle n'ajoute rien au traitement qu'on lui fait, et qu'elle semble me faire conniver à l'injustice qu'il éprouve, en m'en faisant profiter

s'accélérer. Leurs amis s'exposaient avec le même courage à la perte de leurs emplois ou de leurs pensions. Cependant peu d'entre eux portèrent cette peine d'une fidélité si rare. Louis XV n'osait affliger ceux qu'il

dans une supposition dont l'idée est affreuse à me présenter. . . . .
Je ne chercherai point, sire, à rappeler les bontés dont je me faisais l'illusion, par des protestations dont je ne trouverais plus les sentimens dans mon cœur. Le plus profond respect, la plus entière soumission, la fidélité la plus absolue, telle est l'étendue et les bornes de mon devoir. Si d'oser connaître ces bornes, et les exposer aux yeux de votre majesté, est une liberté criminelle, j'en dois seule être punie, puisque j'en suis seule coupable. On en peut croire du moins pour cette fois la vraisemblance, si ma parole et la vérité, sire, ne suffisent pas à votre confiance. Cependant, comme je ne veux pas que la punition m'expose à des soupçons injurieux à mon honneur, ma lettre sera déposée entre les mains d'un assez grand nombre de personnes sûres, qui la divulgueraient au cas qu'il m'en arrivât malheur. Mais en faisant connaître mon imprudence, ils ne pourraient pas faire applaudir à la clémence de votre majesté. En attendant, sire, ce qu'ordonnera votre colère ou votre indulgence, je proteste contre toute mauvaise interprétation qui pourrait être donnée à la franchise des expressions d'une femme offensée, opprimée, et en droit de se plain-

n'était pas résolu d'éloigner de la cour. Ce genre de bonté, que la favorite avait soin d'entretenir en lui, parce qu'il était conforme à ses propres penchans, compromettait des essais peu solides encore de despotisme.

Procès de Beaumarchais. 1773.

Une foule d'anecdotes s'offrent à moi, pour montrer combien ce despotisme était mal cimenté, et combien il eût été facile à l'opinion d'en triompher, quand même Louis XV eût vécu autant que son bisaïeul. Mais je crains, en multipliant des récits qui paraîtraient futiles, d'abaisser encore des événemens déjà trop privés de grandeur et d'intérêt. Je me borne à des faits caractéristiques, et ne puis oublier la lutte bizarre, gaie, intrépide que soutint Beaumarchais contre le *parlement Maupeou*.

Quelques jurisconsultes estimables siégeaient dans ce nouveau tribunal; mais la plupart de ses membres étaient privés de ces puissans avantages que donnent une

dre, par celui de son sexe, du nom qu'elle porte, et de l'humanité; et je déclare que je n'ai jamais prétendu m'écarter des bornes du profond respect avec lequel je suis, etc. »

grande fortune et un nom dès long-temps honoré. On refusait de croire qu'ils pussent rappeler l'intégrité reconnue des anciens magistrats, et en les couvrant d'un mépris prématuré, on épiait toutes les occasions qui pourraient justifier ce mépris. L'un d'eux, Goesman, par une ostentation maladroite et suspecte de probité rigide, vint se livrer, et bientôt livra ses collègues à un public disposé à les condamner tous sans examen. Il se plaignit judiciairement de tentatives qui avaient été faites pour le corrompre dans un procès dont il avait été rapporteur. Voici ce qui s'était passé. La femme de ce magistrat avait fait acheter à Beaumarchais une audience de son mari, et en avait promis d'autres moyennant un nouveau salaire. Frappée de quelque crainte, elle avait renvoyé au négociateur de cette intrigue la somme peu considérable qu'elle-même avait demandée. Mais par un étrange excès de bassesse, elle en avait retenu une partie (quinze louis), et Beaumarchais avait perdu un procès dont les hommes du barreau croyaient le succès infaillible. Goesman s'était flatté d'accabler facilement un homme que l'opinion ne favorisait pas. Une fortune

promptement acquise, souvent détruite et relevée en peu d'instans; des succès de société, des succès de théâtre, l'art de pénétrer auprès des grands, et d'habituer les plus fiers à quelque familiarité; la puissance des bons mots jointe à celle des intrigues; enfin, une activité de caractère qui semblait se diriger plutôt vers la célébrité que vers la considération, avaient donné à Beaumarchais des ennemis dont il voyait avec indifférence le nombre s'augmenter. Irrité de tout ce que l'éclat fait contre lui avait d'odieux, et charmé en même temps de l'occasion qui s'offrait à lui de montrer l'originalité de son esprit et la vigueur de son caractère, il réussit à se faire le représentant de l'opinion publique contre le tribunal qui le menaçait d'une peine infamante. Comme les avocats n'osaient lui prêter leur secours, il se chargea seul du soin de sa défense, et remplit le public d'étonnement et de joie, par la manière dont il la conçut. Des mémoires judiciaires réunirent sous sa plume peu correcte, mais originale, l'effet de la satire la plus amère à celui d'une excellente comédie. Rien n'y rappelait directement la révolution opérée dans

la magistrature ; et tout s'y rapportait. Le nouveau parlement s'y trouvait personnifié sous la figure hypocrite, importante et basse que Beaumarchais prêtait à son accusateur. A mesure que celui-ci était provoqué par de nouveaux adversaires, il augmentait sa galerie de portraits. L'autorité royale fut déconcertée par le rire universel de la nation. A des écrits qu'on brûlait, le plaideur adroit et opiniâtre en faisait succéder d'autres plus hardis, dont les éditions étaient épuisées en quelques heures. Le prince de Conti encourageait hautement l'audace de Beaumarchais ; Mesdames applaudissaient au satirique avec un peu plus de réserve. La comtesse Dubarri, oubliant ses intérêts et sa puissance, convenait n'avoir rien lu de plus plaisant que ces mémoires; et le roi lui-même n'était pas loin d'avouer que Beaumarchais lui faisait passer quelquefois une heure agréable. Enfin le parlement, après s'être laissé outrager avec une extrême patience, crut flétrir Beaumarchais par la peine de l'aumône et du blâme, lorsque, de toutes parts, on vantait en lui un Français aussi courageux que spirituel.

Finances, opérations de l'abbé Terrai. de 1769 à 1774.

Voyons maintenant si l'état des finances offrait quelque garantie à la révolution qui

avait rendu à l'autorité royale une force apparente. Sans entrer dans des détails qu'il serait aujourd'hui difficile de présenter avec clarté, et qui sont devenus inutiles par une heureuse dissemblance de situation, indiquons le système de l'abbé Terrai, et les résultats qu'il obtint. Dès son entrée au contrôle général, il se montra effrayé de l'excès de désordre où les finances avaient été conduites. Le déficit de l'année 1769 paraissait être de trente-cinq millions. Le banquier de la cour menaçait de ne plus continuer son service. On ne pouvait acquitter les différentes rescriptions ni les billets des fermes, par le moyen desquels une dévorante anticipation s'était effectuée. L'abbé Terrai avait un grand intérêt à exagérer ces alarmes, afin d'accuser le duc de Choiseul de profusion dans ses ministères, et de décrier auprès du roi les opérations politiques qui avaient fait la renommée de cet homme d'État. Le roi força ce dernier à rendre compte de son administration. Le duc de Choiseul le fit de manière à prouver qu'il avait réduit les dépenses de ses départemens.

L'abbé Terrai, pour prouver la vérité de ses calculs et de ses prédictions sévères, donna le signal de la détresse en faisant

suspendre le paiement des billets de fermes. Comme l'inquiétude était aussi vive au conseil d'Etat que dans le public, le contrôleur général proposa un moyen de salut qui répugnait à l'honneur, mais qu'il présentait comme prescrit par la nécessité. « C'est, disait-il, la guerre de sept ans qui a mis les finances du roi en péril. Peut-on supposer que pendant ces longs malheurs une foule de fraudes n'aient été commises? D'où vient qu'on n'a osé ni en punir ni en rechercher aucune? Le systême (*a*) de la dette publique, pris dans un sens trop absolu, compromet l'autorité souveraine : il est des cas où le gouvernement seul peut se constituer juge des engagemens onéreux qu'il a été forcé de contracter, et des surprises qu'une adroite cupidité a osé lui faire. Voilà ce que sentit, après la guerre de la succession d'Espagne, un excellent administrateur (Desmarets); voilà ce qu'exécuta sous la régence le duc de Noailles. L'opération du *visa* parut alors

(*a*) Ces raisonnemens se trouvent dans quelques écrits qui parurent alors sous les auspices du gouvernement. Sans prendre soin de les réfuter, je ferai seulement observer qu'ils n'avaient qu'une application très-indirecte aux mesures dont ils préparaient l'apologie.

légitime, parce qu'elle fut nécessaire; et parce qu'à force de soins et de ménagemens on sut la rapprocher des règles de la justice. Sans doute ce qu'on eût dû faire il y a huit ans, paraîtra maintenant destitué de prétexte violent, arbitraire, mais il vaut mieux être dur aujourd'hui que d'être impitoyable demain. Ce qu'il importe surtout dans les circonstances les plus alarmantes, c'est d'affranchir l'autorité royale de la dépendance du besoin. » Ces raisonnemens prévalurent sur les objections des conseillers d'Etat, qui tenaient de nos économistes et des écrivains anglais le principe d'une fidélité scrupuleuse en matière de dette publique.

L'abbé Terrai exécuta son plan dans l'année 1770. Quelques-unes des rentes perpétuelles furent réduites à deux et demi pour cent, c'est-à-dire à moitié; d'autres, seulement à quatre. Pour compenser la faveur accordée à celles-ci, on les frappa d'un dixième d'amortissement. D'autres furent assujetties aux deux vingtièmes. On trouva des expédiens du même genre pour les rentes viagères. Cette opération, quoique justement qualifiée du nom de banqueroute partielle, excita plutôt le mécontentement que l'indi-

gnation. Voltaire, à qui les mesures du contrôleur général coûtaient une partie considérable de son revenu, ne s'en vengea que par des épigrammes sans fiel. Une feuille de Fréron excitait bien autrement sa bile; bientôt il fut de mode de ne pas pousser le dépit plus loin que le philosophe de Ferney. Beaucoup de personnes se firent un point d'honneur de prouver une philosophie-pratique, par la gaieté avec laquelle elles supportaient une perte de fortune. On plaisanta, et le contrôleur général put plaisanter à son tour. Il y eut une lutte de bons mots entre lui et ceux qu'il réduisait. Le contrôleur général ne se vengeait ni par la Bastille ni par des exils, quand il avait le dessous dans cette petite guerre (a). Par cette opération, il réduisit la dette d'environ treize millions d'intérêts. L'Etat se trouvait encore chargé annuellement de plus de

(a) On appelait l'abbé Terrai l'*Enfant gâté*, parce qu'il touchait à tout. Un jour, dans une presse au parterre, quelqu'un s'écria : Où est M. l'abbé Terrai pour nous réduire de moitié? Un particulier, nommé *Billard*, fit une banqueroute très-frauduleuse. On écrivit à la porte de l'hôtel du contrôleur général : *Ici l'on joue au noble jeu de Billard.*

soixante-trois millions par les intérêts de la dette constituée.

Élémens d'une révolution prochaine dans l'état des finances.

Les autres opérations de l'abbé Terrai sont peu susceptibles d'analyse; son soin constant parut être de déguiser l'impôt. A deux vingtièmes qu'il laissa subsister, il ajouta des sous pour livre, perçus très-arbitrairement. Le remboursement des charges de judicature lui fournit un prétexte pour augmenter les tailles; en sorte que l'État payait fort cher le bienfait annoncé de la justice gratuite. On n'avait point encore vu un contrôleur général si fécond en édits bursaux: il en fit paraître onze en un seul jour. La docilité du nouveau parlement favorisait, à cet égard, son esprit d'invention. Le mérite qui le distinguait, et qui a maintenu sa réputation d'habileté, au moins parmi les financiers, c'était d'établir de l'ordre au milieu des opérations les plus compliquées. Aucun de ses prédécesseurs, depuis le règne de Louis XV, n'avait mieux connu la situation du trésor royal, et les comptes qu'il en rendit passent pour être des modèles de précision et de clarté. On voit qu'il rapportait tout à une seule vue, celle de rendre au roi des moyens de do-

mination. Mais, sans parler de l'injustice évidente de ses mesures, pouvait-il rétablir sur des bases solides les finances d'un monarque auquel on n'osait plus parler d'économie ni de réforme? Il était évident que le roi n'avait touché aux rentes que pour ne rien diminuer de sa folle dépense : le luxe de la comtesse Dubarri, quoiqu'il n'égalât point celui de la marquise de Pompadour, suffisait seul pour décrier toutes les opérations du contrôleur général. Leur résultat était d'ailleurs bien loin de répondre au but où il voulait atteindre : un emprunt de huit millions qu'il ouvrit en 1771, lui apprit, par les difficultés qu'il eut à le remplir, combien le gouvernement porte la peine de toutes les violations de la foi publique. Les puissances étrangères pouvaient impunément attaquer ou humilier un État privé des ressources salutaires et subites du crédit. Nous verrons bientôt comment elles profitèrent d'une occasion si favorable. En se dévouant à mille outrages par l'inertie politique la plus déplorable, en abandonnant des alliés nécessaires, en permettant tout à l'arrogance des Anglais, et enfin en ne laissant presque plus d'impôts à imaginer, le gouvernement n'eut d'autre satisfaction

que d'avoir ramené le déficit annuel à vingt-cinq millions, somme que ce déficit n'excédait pas avant la guerre de sept ans. Un compte rendu par l'abbé Terrai, en 1774, porte les dépenses à quatre cent millions, et les revenus seulement à trois cent soixante-quinze. Rappelons ici que le revenu de l'Etat ne s'élevait pas, au commencement de ce règne, à plus de cent vingt ou cent trente millions; et, qu'à cette époque, les impôts paraissaient intolérables.

A quelque point que les richesses de la France se fussent accrues, le luxe de la cour suivait une progression plus rapide. Comme une grande partie des impôts portait sur plusieurs objets d'une consommation indispensable; qu'ils étaient levés avec des frais énormes, qu'il n'y avait aucune base d'équité dans leur répartition, et que les dixmes du clergé et les droits seigneuriaux ajoutaient beaucoup à ces charges, l'Etat payait près du double de ce qui entrait dans le trésor royal. Quelques provinces étaient vouées à la misère, tandis que d'autres étaient florissantes. Les entreprises du commerce et les emplois de la finance étant devenus les principales sources de richesse, avaient élevé les classes inter-

médiaires à peu près au niveau des classes privilégiées. Celles-ci ne maintenaient leur ascendant que par de stériles prérogatives de vanité, encore ne mettaient-elles pas, nous venons de le voir, une grande vigueur à les défendre. Les dernières classes du peuple étaient si misérables, que la population de la France était jugée surabondante, ce qui est toujours le tort du gouvernement, et devient bientôt sa punition. Ces divers élémens de révolution n'étaient point écartés par un système de finances qui semblait n'avoir d'autre but que de procurer au roi quelques années d'un repos indolent.

Révocation de l'édit sur la liberté de l'exportation des grains.

La révocation, faite par l'abbé Terrai, de la faculté d'exporter les grains à l'étranger, fut reçue avec beaucoup de joie par le peuple. L'édit du mois de juillet 1770, qui prononça cette révocation, n'eut pas des effets aussi prompts que des observateurs superficiels l'avaient imaginé. Les rigueurs de cette loi prohibitive s'étendaient jusqu'à soumettre à différentes gênes la circulation intérieure des grains du royaume. Il s'établit sur ce sujet une espèce de guerre de province à province. La peur porta des hommes ignorans à voir sans pitié les souf-

frances de leurs voisins : les échanges ne se firent plus avec sûreté ni avec promptitude. On ne cessa de se plaindre du crime, presque toujours imaginaire, du monopole; il fut reproché à des intendans qui bravaient les cris du peuple pour subvenir à ses besoins. Bientôt il fut reproché au roi lui-même; une avarice inepte l'avait porté à s'occuper de spéculations, qui, dans ce temps-là, eussent déshonoré un particulier revêtu d'un emploi peu important. Sans y mettre ni scrupule ni mystère, et dans la seule intention de grossir son trésor privé, il s'amusait à faire élever ou baisser le prix des grains, et c'était presque toujours en sens inverse de ce qu'eût dû désirer ou opérer le maître du royaume. Des courtisans, façonnés à tout approuver, baissaient les yeux avec quelque embarras lorsque le roi leur montrait une carte sur laquelle il notait les variations des marchés, et faisait parade de son instruction dans un commerce décrié (*a*).

Divisions secrètes à la cour; anarchie dans le conseil du roi.

Le salut des rois indécis, inoccupés, est

1773 et 1774.

(*a*) Un grossière inadvertance rendit encore plus publiques les étranges spéculations du roi de France; dans un Almanach royal de 1774, on plaça parmi les officiers de finance un sieur Mirlavaud, trésorier des grains pour le compte de sa majesté.

d'abandonner à un ministre d'un grand caractère une autorité dont ils ne retiennent que les honneurs et les molles jouissances. Le prince régnant était au-dessous de Louis XIII; pour réparer soixante-dix ans de fautes, il fallait plus qu'un cardinal de Richelieu. Les inconvéniens d'une oligarchie ministérielle devenaient plus sensibles d'année en année. L'autorité royale était à la vérité délivrée de contradicteurs redoutables, mais non du danger et de la honte de se contredire elle-même. Tout annonçait que le triumvirat du duc d'Aiguillon, du chancelier Maupeou et de l'abbé Terrai allait se rompre. Les deux derniers surtout se disputaient sourdement à qui exercerait dans sa plénitude le pouvoir qu'ils prétendaient avoir raffermi. Le chancelier proclamait sa victoire sur les parlemens avec un orgueil qui le rendait insupportable à ses collègues; il commençait à négliger les nouveaux parens dont il avait été si fier, le vicomte et la comtesse Dubarri, et s'efforçait de revenir par degrés de mille ignobles complaisances, à une fierté qui eût annoncé en lui le sauveur de la monarchie. Mais l'habitude était prise à la cour de le considérer comme un personnage dont la dextérité ne s'étendait pas au-delà du cercle

des intrigues du barreau. L'inconvénient de sa situation était d'avoir à peu près épuisé tous les services qu'on attendait de lui. Le roi, qui, deux ans auparavant, s'était proposé de se mettre à la tête des railleurs, si, comme il était porté à le croire, le chancelier eût échoué dans ses mesures, n'en parlait, après le succès, que comme d'opérations très-simples. La comtesse Dubarri était piquée de n'être plus représentée par le chancelier comme l'Agnès Sorel qui avait su inspirer au roi un nouveau genre de courage. Il était question de séparer encore une fois les sceaux des fonctions de chancelier. L'abbé Terrai aspirait à les réunir à son ministère; il s'occupait également d'obtenir un autre titre qu'avaient porté presque tous les premiers ministres de France, celui de cardinal. Le chapeau dont la cour de Rome avait laissé la présentation aux Stuart, pouvait être facilement acheté d'un prince indigent, par un contrôleur général des finances. Quoique l'abbé Terrai fût plutôt un homme laborieux qu'austère (*a*), l'ar-

(*a*) L'abbé Terrai, après avoir beaucoup bravé l'opinion publique, commençait à la ménager. Instruit qu'une baronne de La Garde abusait des liaisons qu'elle avait avec lui pour faire des marchés hon-

chevêque de Paris lui donnait les suffrages d'un parti dévot que la vieillesse du roi pouvait rendre puissant. En effet, on commençait à douter qui l'emporterait du crédit de la comtesse Dubarri ou de celui de madame Louise. L'une et l'autre avaient donné les mêmes conseils au roi, dans la lutte contre les parlemens. Cette rencontre fortuite d'opinions et d'intérêt de parti n'était point une alliance que la piété eût faite avec le scandale. Madame Louise, devenue, depuis son éloignement de la cour et du monde, plus puissante que ses sœurs ne l'étaient à Versailles, usait de dextérité et de patience pour arracher son père à un penchant honteux. Quelques mémoires disent qu'elle visait à faire investir l'abbé Terrai d'un premier ministère. La comtesse Dubarri dépréciait les services du contrôleur général des finances et de tous les secrétaires d'Etat, pour exalter les talens du duc d'Aiguillon. Mais le début de celui-ci dans la politique n'avait pas été heureux; et le partage de la Pologne l'*entachait* plus que n'avait pu le faire l'arrêt foudroyant du parlement de Paris. Ainsi, entre des mi-

teux, il la fit exiler après avoir exigé d'elle des restitutions considérables.

nistres rivaux, nul ne pouvait, par l'étendue de son pouvoir, ni par l'énergie de son caractère, suppléer aux volontés toujours vacillantes et toujours énervées du roi.

Deux secrétaires d'Etat, Deboysnes pour la marine, le marquis de Monteynard pour la guerre, n'avaient qu'un rôle insignifiant. Le premier se ralliait à l'abbé Terrai. Le second, militaire plein d'honneur, mais peu versé dans les affaires, et qui n'était nullement fait pour la cour, s'attirait la haine de ses collègues, en affectant de demeurer étranger à toutes leurs brigues. Le roi, qui eût bien voulu prouver à ses ministres qu'il conservait auprès d'eux quelqu'indépendance, s'était déclaré pour le marquis de Monteynard, et ne montrait qu'à lui une affection fondée sur l'estime; mais il se lassa bientôt de résister à son conseil et à sa maîtresse. *Il faudra bien*, disait le roi, dont la nation accusait le despotisme, *il faudra bien que Monteynard s'éloigne, car il n'y a que moi qui le soutienne*. Mais son embarras s'accrut quand il en revint à la résolution commode de sacrifier son protégé. Comme il s'était vanté auprès de lui de la constance qu'il aurait à le maintenir en place, il n'osait lui demander sa démission, et la pro-

voquait par des signes qui avertissent de la retraite le courtisan habile. Le marquis de Monteynard s'obstinait à ne pas le comprendre. Cette lutte, qui dura quelque temps, fit l'amusement de la cour et du public (*a*). Le marquis de Monteynard abandonna enfin un poste si difficile, et retourna tristement à une retraite qu'il avait, disait-on, quittée avec les regrets d'un Cincinnatus. La Vrillière et Bertin savaient seuls, grâces à un long manége, échapper au danger de l'amitié de leur maître. Leur art consistait surtout à ne varier jamais dans leur complaisance pour la favorite.

La comtesse Dubarri, pour conserver son empire sur son amant, avait eu déjà recours à l'infâme épreuve imaginée par la marquise de Pompadour : elle se prêtait aux infidélités du roi, et choisissait elle-même les objets qui devaient être livrés à ses caprices. Cette complaisance ne la dégradait pas aux yeux de Louis, qui revenait à elle avec plus d'ivresse. Tantôt en présence de la cour, il lui montrait une galanterie respectueuse; tantôt il laissait éclater devant elle des transports indécens pour un

Le scandale fait de nouveaux progrès.

(*a*) On avait imaginé des *écrans à la Monteynard*, qui tombaient et se relevaient d'eux-mêmes.

roi, et ridicules pour un amant sexagénaire. D'abord elle s'était inquiétée des lueurs de conversion qu'il laissait quelquefois paraître; mais ensuite elle osa concevoir l'espérance de les faire servir au succès d'un projet impudent : c'était celui de devenir l'épouse du roi, comme madame de Maintenon l'avait été de Louis XIV. Si l'on en croit quelques mémoires de ce temps, plusieurs des conseillers intimes du roi ne jugeaient pas un tel mariage impossible. J'abrège le tableau des turpitudes dont cette époque se compose, et crois inutile de montrer le vicomte Dubarri toujours impérieux auprès d'une belle-sœur qui avait été sa maîtresse, osant seul lui faire entendre encore le langage du mépris auquel sa jeunesse avait été condamnée, la menaçant de lui donner une rivale, épousant, pour l'effrayer, une jeune femme d'une beauté comparable à la sienne; essayant si le roi pourrait être séduit par ce nouvel objet, et faisant, à prix d'or, sa paix avec sa concubine illustrée. Je ne parlerai point de ses frères, de leurs communes déprédations, ni des faibles efforts de l'abbé Terrai pour leur fermer le trésor royal, du trafic de lettres de cachet scandaleusement exécuté par la maîtresse cupide du duc de La

Vrillière, de la lâcheté de deux princes de l'Eglise, qui venaient souvent déshonorer leur caractère et la pourpre romaine aux pieds de la comtesse Dubarri. Je n'emprunterai point à des libelles, dont le témoignage est trop souvent confirmé par une tradition contemporaine, une foule d'anecdotes qu'on ne peut même indiquer sans blesser la décence. Il faut se taire sur les jeux de la comtesse Dubarri avec Louis XV; et sur la hardiesse extravagante de ses propos familiers. Je ne ferai point un parallèle des bruyantes orgies de Philippe d'Orléans, avec les orgies un peu plus clandestines, mais beaucoup plus condamnables d'un roi chez qui la vieillesse, au défaut de la morale, eût dû réprimer les vices. Ces faits sont bien connus, mais on n'en a pas assez examiné les conséquences. Ils suffisent pour détruire l'opinion trop répandue de nos jours, que la monarchie française s'était relevée pendant les dernières années de Louis XV. C'est se contredire étrangement que de la voir ébranlée comme elle le fut en effet par les désordres du régent, et de croire qu'elle pût reprendre une force véritable quand les désordres

de Louis XV surpassaient ceux dont son berceau fut entouré, et quand ils avaient pour témoins une génération d'hommes formés à des habitudes nouvelles de réflexion et d'indépendance.

L'abolition des jésuites confirmée par une bulle du pape.

1773.

Il y eut une occasion où les ministres de Louis XV surent faire, à la cause qu'ils avaient ardemment embrassée, c'est-à-dire aux intérêts de l'autorité royale, le sacrifice de leurs affections privées et des opinions même qu'ils avaient soutenues. Presque tous étaient les amis des jésuites : l'abbé Terrai les avait défendus au parlement de Paris ; le duc d'Aiguillon avait favorisé leurs brigues dans les Etats de Bretagne ; Phelippeaux avait, pendant plus de trente ans, lancé des lettres de cachet sous leurs ordres. Cependant ces ministres comprirent qu'en rétablissant les jésuites, on renouvelerait les fluctuations d'un règne si long-temps agité par ces moines et par leurs ennemis ; qu'on rendrait de la chaleur au jansénisme expirant ; qu'on augmenterait dans une grande partie de la nation les regrets qu'elle donnait à l'ancienne magistrature ; et qu'enfin les jésuites, aidés d'un clergé qu'ils avaient subjugué, aigris par la persécution, et fiers d'un

retour inespéré, ne tarderaient pas à humilier, par l'excès des prétentions ultramontaines, le roi qui aurait relevé leur société de ses ruines. D'ailleurs, toutes les cours de l'Europe pressaient le Saint-Siége de consommer leur ouvrage en prononçant l'absolution des jésuites. Leur intrépide protecteur Clément XIII n'était plus; son successeur Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV, paraissait revenir aux maximes conciliantes et flexibles du sage Lambertini. Quoiqu'il reconnût tout ce que le siége pontifical devait aux jésuites, il avait contre eux les préventions de l'ordre dont il était sorti, celui des cordeliers, adversaires longtemps dédaignés de la compagnie de Jésus. Louis XV était pressé de rendre au pape Avignon et le comtat Venaissin, dont la possession, comme je l'ai dit, lui coûtait une secrète frayeur. Le ministre de France fut chargé d'en offrir la restitution au Saint-Siége pour prix d'un bref qui supprimerait l'institut des jésuites. Ce bref fut rendu le 20 juillet 1773, et la cour de France tint avec fidélité sa promesse.

Les philosophes se réjouirent d'être délivrés de toute inquiétude sur le retour des

jésuites. Ils n'avaient fait paraître aucune production importante depuis la révolution de la magistrature. Ils passèrent ces dernières années de Louis XV sans éclat, sans intrigues et sans persécution. Ils semblaient dire aux ministres : Voyez s'il y avait quelque fondement à nous supposer ennemis de l'autorité royale. Cependant il est vraisemblable que le tableau de la bassesse et du désordre qu'ils avaient sous les yeux, excita plus vivement leur passion pour la liberté et donna une nouvelle direction à leurs études et à leurs vœux. Dans quelques séances publiques de l'Académie, on fit plusieurs fois des allusions flatteuses au duc de Choiseul ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces éloges indirects étaient prononcés par des hommes de cour, le prince de Beauveau et le duc de Nivernais. Ceux des philosophes qui s'étaient réjouis de la chute du parlement, avaient été ramenés au respect pour les magistrats exilés. Tous voyaient avec chagrin Voltaire faire un peu trop de sacrifices au repos de sa vieillesse, accepter du chancelier Maupeou la tâche de répondre aux belles remontrances de Lamoignon de Malesherbes, et abuser enfin du privilége d'une galanterie

poétique, jusqu'à donner à la comtesse Dubarri le nom de la nymphe Egérie qui dictait à Numa les lois vénérées des Romains.

Il est temps de considérer à cette époque la France dans ses relations extérieures. Mais c'est ici le vide le plus complet et le plus déshonorant de notre histoire diplomatique. L'ignominie de la guerre de sept ans est surpassée au milieu de la paix. La France n'est plus rien pour ses alliés; ses ennemis secrets ne se souviennent d'elle que pour lui faire des affronts savamment concertés. On dirait que tout ascendant, toute dignité, toute existence politique a disparu avec le duc de Choiseul.

Catherine II ne s'était point effrayée de la puissante diversion que le duc de Choiseul avait opposée à ses desseins sur la Pologne, par la déclaration de guerre de la Porte Ottomane. Le vieux Munnich, à qui elle avait noblement pardonné sa fidélité à Pierre III, et les conseils courageux qu'il avait inutilement donnés à ce malheureux monarque, la flattait de l'espérance de s'ouvrir le chemin de Constantinople. Depuis les victoires de ce grand général, un présage s'était répandu parmi les seigneurs moscovites, qu'il était de la destinée de leurs czars de relever

Ambition de la Russie; ses combats contre les Turcs.

1769.

l'empire d'orient. Les amis de Catherine, qui avaient été ses complices, avaient, comme elle, et pour les mêmes raisons, un grand besoin de gloire. Elle s'occupait surtout d'un soin que ses prédécesseurs avaient négligé dans leurs opérations, ou malheureuses ou imparfaites, contre les Turcs : c'était d'appuyer le mouvement de ses armées par un armement maritime. Pendant qu'elle se livrait avec ardeur à ces préparatifs, les Turcs, rassemblés au nombre de trois cent mille hommes, menaçaient les frontières de son empire, qui n'étaient défendues que par trente mille soldats aguerris. Ceux-ci, sous la conduite du prince Gallitzin, arrêtent ce torrent, vont, en présence de forces aussi redoutables, assiéger Choczim, et, après avoir été repoussés de cette ville, conduisent leur retraite, de manière à fermer à l'armée ottomane le chemin de la Pologne. Les confédérés, quoique livrés à une perpétuelle anarchie, avaient eu cette année quelques succès, dûs à l'audace de plusieurs aventuriers brillans, et surtout à l'horreur qu'inspirait à la nation la férocité de ses oppresseurs. Ils s'approchèrent en assez grand nombre des rives du Dniester, occupées par les Russes,

et pressèrent les Turcs de passer ce fleuve. Ceux-ci, dont l'armée était dispersée, sans aucun ensemble, dans vingt lieux différens, n'exécutèrent ce mouvement qu'avec lenteur. Enfin, leur avant-garde passa sur la rive polonaise; mais, tandis que le grand-visir appelait à lui d'autres corps de troupes, il vit le pont qui venait d'être construit sur le Dniester, menacé par une crue subite. Les Turcs, en désordre, se hâtèrent de le repasser avec leurs canons et leurs bagages. Le pont se rompit. Huit mille hommes qui ne pouvaient plus être secourus, ne firent, par une résistance prolongée, qu'irriter la fureur des Russes, et presque tous furent massacrés.

Malheurs des confédérés Polonais. 1770.

Ce fut là l'événement le plus fatal à la cause des confédérés Polonais. L'amour de la patrie, qui leur faisait entreprendre une lutte très-inégale, ne pouvait triompher, ni de la jalousie des chefs, ni de la turbulence indisciplinée des troupes. Pulawski qui, le premier, avait donné le signal de ce mouvement patriotique, n'essuyait point d'échec sans être dénoncé comme un traître. Il succomba enfin aux manœuvres de ses rivaux, et fut arrêté. Ses trois fils prirent la résolution magnanime de prouver par leur hé-

roïsme l'innocence de leur père. Au lieu de se concerter avec ces trois patriotes, qu'aucune entreprise n'effrayait, qu'aucune injustice ne pouvait lasser, des hommes d'un plus haut rang trouvèrent glorieux de ne combattre qu'à la tête de leurs vassaux, et dans des occasions qui attachaient sur eux seuls tous les regards. La Pologne, dans sa vaine et fatale résistance au joug qui lui était préparé, offrit un perpétuel mélange de l'exaltation des républiques anciennes et de la fierté anarchique des temps féodaux. C'est ainsi qu'un comte Potoki se laissa vaincre plusieurs fois pour ne partager avec aucun chef illustre l'honneur d'une victoire. Le prince Radziwil, le plus riche seigneur de la Pologne, ne fut pas plus heureux dans ses efforts; mais la noblesse de ses sentimens fut la seule cause de sa précipitation et de son malheur. Les Russes l'avaient rappelé dans sa patrie, dont auparavant ils l'avaient fait bannir, après avoir prononcé la confiscation de ses biens. Ils s'étaient servi de lui pour rassurer sur leurs desseins les seigneurs de la Pologne; et, dupe lui-même de leurs promesses, il avait communiqué à ses amis une dangereuse sécurité. Il crut que l'honneur ne lui permet-

tait pas de se laisser plus long-temps soupçonner d'intelligence avec des ennemis qui avaient jeté le masque de la modération. Il arma ses paysans à la hâte, laissa surprendre des troupes qu'il avait levées avec les débris de sa fortune, et eut bientôt le désespoir d'apprendre que les Russes les avaient fait entrer dans leurs rangs.

Cependant les confédérés reprirent courage, en voyant arriver à eux quinze ou seize cents hommes de troupes françaises. Ils étaient sous le commandement d'un officier que la fortune destinait à jouer long-temps après un rôle plus éclatant, Dumouriez. L'Autriche avait accordé au duc de Choiseul le passage de ces troupes à travers ses États; mais elle en avait extrêmement limité le nombre. Les signes d'intérêt que cette puissance accordait aux confédérés de Bar, étaient si faibles, que déjà il fallait y voir ou de la timidité ou de la perfidie. Le duc de Choiseul s'apercevait sans doute de cette tiédeur de l'Autriche à défendre d'un joug étranger un Etat limitrophe; mais il croyait qu'elle n'attendait, pour agir avec plus d'énergie et de dignité, que de voir se développer dans toute leur étendue, les projets ambitieux de la Russie; il se persua-

dait que la vivacité de ses instances déciderait à un concours actif un allié fidèle, mais flegmatique et paresseux. Cependant cet allié, plus vigilant au moins pour ses intérêts qu'il n'affectait de l'être, ouvrait, d'abord avec la Prusse et ensuite avec la Turquie, des négociations dont il faisait un mystère à la France.

Deux entrevues de l'empereur Joseph et du roi de Prusse. 1769 et 1770.

Une entrevue avait eu lieu à Neiss, entre le roi de Prusse et Joseph II, au mois d'août 1769. Les politiques les plus exercés à la défiance, n'y avaient vu que l'empressement d'un jeune monarque à connaître un grand homme, à surprendre de lui, dans de nobles entretiens, le secret de régner et de vaincre. L'impératrice Marie-Thérèse n'avait souscrit qu'avec regret au désir de son fils, et blâmait cette espèce d'hommage rendu à un prince enrichi et enorgueilli de ses dépouilles. On vit à cette entrevue combien la gloire avait effacé l'intervalle qui existait, au commencement du siècle, entre un empereur d'Allemagne et un électeur de Brandebourg. Frédéric, quoiqu'il montrât à Joseph une déférence ingénieuse, n'en conservait pas moins la supériorité d'un grand homme sur son admirateur. On croit que la politique eut peu de part à leurs en-

tretiens. Le roi de Prusse fut enchanté des principes de philosophie que Joseph II développa devant lui. Peut-être que son zèle pour ces opinions n'excitait pas seul ses applaudissemens : un coup d'œil aussi pénétrant que le sien, pouvait facilement reconnaître la fougue indiscrète qui devait un jour être funeste à ce souverain novateur. L'un et l'autre saisirent avec empressement, l'année suivante, une occasion de se revoir. Une seconde entrevue eut lieu au camp de Neustadt en Moravie. Celle-ci eut des résultats un peu plus importans. L'ambition de Catherine II en fit le sujet principal. Sans convenir tout à fait des moyens de la réprimer, les deux monarques surent se convaincre qu'ils pouvaient compter l'un sur l'autre, dans les mesures que leur suggérerait l'honneur et même l'indépendance de leurs couronnes. Frédéric promit de faire entendre à Catherine II qu'on ne lui laisserait pas impunément subjuguer la Pologne. Il envoya vers cette impératrice son frère, le prince Henri. Le résultat d'une longue et insidieuse négociation fut d'amener ce héros à provoquer le démembrement d'un Etat qui, dans ce moment même, désirait ne confier qu'à lui ses destinées. L'empereur

Joseph II s'occupa de soutenir par des négociations plus directes, le courage de la Porte Ottomane. Catherine II devina le vrai motif des intrigues politiques qui contrariaient ses desseins. Elle comprit qu'on lui demandait moins de laisser respirer la Pologne et la Turquie, que d'en partager les dépouilles. Elle courut au-devant des offres peu loyales qu'une sorte de pudeur empêchait de lui faire; mais ce fut seulement pour ce qui concernait la Pologne. Le succès de ses armes contre la Turquie avait été si brillant pendant la plus grande partie de l'année 1770, qu'elle se flattait de l'effacer du nombre des empires de l'Europe. Un projet merveilleux, dont elle avait dirigé l'exécution avec une extrême promptitude, excitait l'enthousiasme de tous les peuples : il avait pour objet la délivrance de la Grèce. La politique des cabinets avait beau s'en alarmer; les prêtres, les poètes, et même les philosophes célébraient à l'envi une si grande pensée. Il semblait que les Moscovites, en occupant le sol de la Grèce, y feraient bientôt renaître les vertus d'Aristide et le génie d'Homère et de Platon. Voltaire oubliait les maximes qui lui faisaient condamner toutes les conquêtes, pour bé-

nir et pour chanter d'avance une entreprise qui paraissait digne du dix-huitième siècle.

Avec quelle joie n'apprit-on pas qu'une escadre russe avait passé le détroit de Gibraltar, et s'avançait vers le Péloponèse? Quel charme d'entendre rappeler les noms d'Athènes et de Corinthe, et de se figurer que quelques vieux Grecs vivaient cachés sous ces grands débris! Cette nation avait en effet paru renaître depuis plusieurs années. Elle appelait ses libérateurs. Tout éclata dès que les Russes se présentèrent. Mais les Grecs furent déconcertés, lorsqu'ils purent s'assurer du petit nombre de ceux qui venaient briser leurs chaînes. Catherine avait été obligée de diviser ses armemens, et le premier était peu considérable. Théodore Orloff, qui commandait les troupes de débarquement, ne porta point dans ses opérations l'audace et l'activité qui pouvaient réveiller le courage d'une nation depuis si long-temps asservie. Après avoir conquis quelques villes sur les côtes, il s'avança jusqu'à Misistra où l'on croit que fut Sparte, mais sans pouvoir s'établir solidement dans le Péloponèse. Les Turcs, dont les forces étaient disséminées, se rallièrent et reprirent

Expédition de la Russie pour la délivrance de la Grèce.

1770.

vivement l'offensive dès qu'ils eurent reçu le renfort inespéré de six mille Albanais. Les Russes, de leur côté, en avaient reçu un non moins considérable, sous la conduite d'Alexis Orloff qui, devenu chef de l'entreprise, se montra encore plus timide que son frère, ne songea plus qu'à se défendre, se jeta dans la Messénie, y attaqua sans succès de chétives bourgades, et s'enferma dans le château de Navarrins, situé sur l'emplacement de l'ancienne Pylos. Une flotte ottomane avait mis à la voile, et venait à la rencontre de l'escadre russe. Les Orloff furent heureux de trouver ce prétexte pour renoncer à une entreprise dont le succès répondait mal à leurs espérances. Ils abandonnèrent le Péloponèse, en laissant les malheureux Grecs livrés à la vengeance de leurs oppresseurs. Un moyen leur restait de justifier cette retraite, et de surpasser l'attente de l'Europe.

Incendie de la flotte ottomane à Tchesmé. Le baron de Tott sauve Constantinople.

Battre et détruire entièrement la flotte turque, forcer l'entrée des Dardanelles, assiéger Constantinople, et prendre cette capitale dénuée de soldats, et même de moyens de défense, tel était l'espoir, ou plutôt la promesse d'un marin aussi habile qu'entreprenant, l'Ecossais Elphinston, qui

commandait une division de l'escadre russe. La fortune parut d'abord tout faire pour le succès d'un projet si hardi. La flotte turque, après avoir été battue dans un combat opiniâtre, se jeta dans le petit golfe de Tchesmé. Elphinston, en reconnaissant cette baie étroite, conçut l'espérance d'y incendier la flotte ennemie. Ses manœuvres furent si habiles, et les vaisseaux turcs se défendirent avec tant de désordre, qu'ils devinrent successivement la proie des flammes. Les Russes profitèrent mal d'un avantage qui paraissait annoncer la chute de l'empire ottoman. Elphinston ne put inspirer ni à Spiritof, qui partageait avec lui le commandement des forces navales, ni au généralissime Alexis Orloff, le courage de venir chercher jusque dans le port de Constantinople, les provisions qui commençaient à manquer à la flotte. Les jours qu'ils perdirent mal-à-propos à se mettre en état de passer le détroit des Dardanelles, furent employés par les Turcs à fortifier les châteaux qui en défendent l'entrée. Un officier français (*a*), le baron de Tott, avait été envoyé par le duc de Choiseul, pour donner aux Turcs des

(*a*) Le baron de Tott était d'une famille hongroise. Son père avait passé au service de France.

leçons de l'art militaire, sut profiter de leur effroi pour les tirer de leur apathie, et pour vaincre leur orgueil ignorant. Il mit en état de défense les châteaux d'Europe et d'Asie, dégradés par le temps. Il établit sur les deux rivages une ligne de batteries formidables, et prit enfin des mesures si actives et si bien entendues, que les Russes, après une longue station devant le détroit, n'osèrent le franchir. La marine turque était perdue; mais un marin intrépide, et qui suppléait par une sorte de génie à un défaut total d'instruction, sut en peu de temps en relever les débris. C'était un déserteur algérien, nommé *Hassan*. Avant le désastre de Tchesmé, il avait soutenu un combat très-glorieux, et s'était échappé de son vaisseau après y avoir mis le feu. Dès qu'il fut nommé capitan pacha, la flotte des Russes rencontra des obstacles inattendus dans toutes ses entreprises. Il lui fit lever le siége de Lemnos. L'expédition qui avait eu pour objet la délivrance de la Grèce, n'eut d'autre résultat que d'avoir resserré les chaînes de cette malheureuse contrée. La campagne glorieuse que le comte de Romanzoff conduisit cette même année 1770 sur les bords du Danube, la victoire de Taboul et la prise de Bender, dédommagèrent Cathe-

rine de la triste issue de ses opérations maritimes.

La France est avilie dans ses relations diplomatiques.

L'exil du duc de Choiseul fut pour l'impératrice de Russie un événement aussi heureux que les succès de ses généraux en Moldavie et en Pologne. C'était ce ministre qui avait, en quelque sorte, fermé à la flotte russe l'entrée du canal des Dardanelles, en envoyant le baron de Tott au grand-seigneur. Catherine II avait les plus fortes raisons de craindre son influence à Varsovie et à Stockholm. Il pouvait, d'un moment à l'autre, susciter contre elle la jalousie de l'Autriche. Il est vrai que Marie-Thérèse ne se piquait pas d'une sincérité entière avec la France. L'empereur Joseph montrait assez souvent un dédain indiscret pour le cabinet de Versailles. Cependant ni lui ni sa mère n'eussent osé provoquer, par une trahison directe, le duc de Choiseul à la rupture d'une alliance dont l'Autriche appréciait trop bien les avantages Le cabinet de Vienne, en apprenant le renvoi d'un ministre qui avait servi son ambition, et qui, depuis quelque temps, la contenait, affecta le plus grand mécontentement. Le duc d'Aiguillon, choqué de l'intérêt que Marie-Thérèse conservait pour son rival, se prononçait assez ouvertement

contre le système de l'alliance autrichienne. L'empereur Joseph, Frédéric et Catherine, tous trois d'un génie actif, redoublaient de mépris pour Louis XV à mesure qu'il s'enfonçait dans son invincible paresse. Ils demandaient des nouvelles de la cour de France du ton dont ils se fussent informés des intrigues du sérail. Les trois principales puissances du nord, dès le milieu de l'année 1771, commençaient à s'entendre sur le partage de la Pologne. Marie-Thérèse témoignait quelques scrupules; mais ils n'eurent d'autre effet que de lui faire avoir une part plus forte dans le démembrement.

Tentative des confédérés pour enlever Stanislas-Auguste. 1771.

Quoique les confédérés de Bar n'eussent plus rien à espérer de la diversion opérée par les Turcs, ils se défendaient avec une opiniâtreté qui rarement était secondée par la fortune. La conduite incertaine de Stanislas-Auguste avait lassé leur patience. Ils prirent la résolution de le déposer; mais quand ils eurent déclaré le trône vacant, ils virent, avec chagrin, qu'aucun prince de l'Europe ne se présentait pour demander une couronne aussi dangereuse qu'avilie. Leurs troupes faisaient des excursions sur tous les points de la Pologne, et souvent se présentaient à peu de distance de Varsovie;

mais nulle part elles ne formaient un corps d'armée imposant. Dumouriez, avant d'avoir rendu aucun service aux Polonais, leur parlait un langage peu mesuré. Loin d'honorer le dévouement héroïque de Casimir Pulawski, le plus intrépide de leurs chefs, il l'exaspérait par des reproches insupportables à l'homme d'honneur. Il s'offrit enfin pour réparer un revers que ce Polonais venait d'éprouver, et ne fut pas plus heureux que lui. Les troupes polonaises, qu'il avait réunies à son petit détachement de Français, s'enfuirent à la première décharge des Russes. Dumouriez fit avec les siens sa retraite en bon ordre sur le château de Landscron. Le général qui venait de remporter sur lui cet avantage, était ce Souwarow qui devait fournir une longue carrière de combats et de victoires. Peut-être ce dernier eût-il fait cesser, dès ce moment, la résistance des Polonais, si les cruautés d'un officier russe, le barbare Drewitz, n'avaient rendu les forces du désespoir à ce peuple malheureux. Le faible Poniatowski, enfermé dans Varsovie, s'y voyait chaque jour abandonné par ses derniers partisans, qui préféraient leur ruine et la mort à une tranquillité honteuse. 22 juin 1771.

Les confédérés voulurent montrer, par un

coup hardi, qu'ils étaient loin de se croire subjugués. Ils résolurent d'attenter non aux jours mais à la liberté du roi, dont ils avaient prononcé la déchéance. Un petit nombre d'entre eux osent entrer déguisés dans Varsovie. D'autres avaient engagé, non loin de cette ville, des escarmouches qui avaient inquiété les Russes et fait sortir presque toute leur gar-
1771. nison. Dans la nuit du 3 novembre, les conjurés, sous les habits d'une patrouille russe, fondent sur quelques hommes qui escortaient la voiture du roi. Celui-ci s'échappe et va chercher un refuge dans un palais voisin. Le coup de marteau qu'il frappe est entendu des conjurés. On l'enlève, on sort avec lui de Varsovie. Des chevaux sont prêts, on se fait ouvrir les portes de la ville. Mais l'enlèvement du roi est déjà connu dans Varsovie. Une troupe se met en marche pour le délivrer de ses ravisseurs. Ceux-ci ont rencontré quelques obstacles sur leur route. Le cheval du roi s'est cassé la jambe en franchissant un fossé. Cet accident a jeté du trouble parmi les Polonais. Les uns sont déjà loin; l'obscurité de la nuit, les difficultés du terrain ont éparpillé les autres. Le roi se trouve sous la garde d'un seul homme, Kosinski. Il cherche à éveiller le

remords dans le cœur d'un homme qui décèle déjà de la frayeur. Kosinski tombe à ses pieds, et se déclare son prisonnier. Le roi est bientôt ramené à Varsovie. Deux des conjurés sont arrêtés; on les condamne à mort; la même peine est prononcée contre les contumaces. Les cours qui ont concerté le démembrement de la Pologne, montrent la plus grande horreur de l'enlèvement du roi. La nation polonaise ne peut, dans cet extrême danger, se rallier sous un chef, ni concerter ses mesures; ce sont des Français qui vont, sans attendre de secours de leur gouvernement, et presque sans son aveu, clorre cette longue scène de combats inutiles. Ils cherchent à sauver l'honneur de leur patrie dans ce même pays où, quarante ans auparavant, le comte de Plelo voulut mourir pour que le nom français ne reçût point une tache ineffaçable.

Les Français soutiennent un siége glorieux dans le château de Cracovie.

Dumouriez avait quitté la Pologne. Le baron de Vioménil le remplace. Sa loyauté, son courage donnent aux Polonais quelque espoir que la France secondera bientôt leurs efforts d'une manière plus active. Une armée du roi de Prusse, qui s'avance sur leur territoire, les avertit que le conquérant de la Silésie cherche une occasion peu glorieuse

de s'agrandir. L'Autriche, qui d'abord leur avait donné quelques secours clandestins, garde avec eux un silence inquiétant. Quelques seigneurs polonais ont attendu, pour soutenir la cause de l'indépendance, qu'elle fût presque désespérée. Le comte Oginski est parvenu à soulever de nouveau la Lithuanie; mais il y a rencontré le redoutable Souwarow. Il vient se rallier aux Français avec les débris de son armée vaincue. Ceux-ci parviennent à surprendre la vigilance du général russe; ils s'emparent de la ville et du château de Cracovie; mais Souwarow ne les laisse pas long-temps tranquilles dans un lieu qui a été le premier foyer de cette guerre. Il s'en approche avec l'impétuosité qui le caractérise. Le brigadier de Choisi qui commande dans ce fort, repousse les Russes dans trois assauts, et leur fait éprouver une perte plus considérable que celle qu'ils avaient essuyée dans plusieurs combats. Souwarow tient les Français bloqués, bat de faibles corps qui marchent à leur secours, et leur fait éprouver les horreurs de la famine (*a*). Exténués, ils retrouvent encore des forces pour faire des

(*a*) Les détails du siége de Cracovie se lisent avec beaucoup d'intérêt dans un recueil de lettres du baron de Vioménil, publiées en 1808.

sorties brillantes. Enfin ils capitulent; ils sont prisonniers d'un ennemi qui les admire.

C'est en France qu'on s'entretient le moins des défenseurs du château de Cracovie. Cependant un Français cherche à éveiller en leur faveur la magnanimité de l'impératrice de Russie. Ce Français, c'est d'Alembert. Catherine, qui entretenait une correspondance avec ce philosophe, était parvenue à lui déguiser l'oppression de la Pologne sous le voile de la tolérance. « Montrez, lui écrivait-il, tous les sentimens généreux qu'inspire une cause si belle; rendez la liberté à des Français qui ont combattu pour l'honneur. » Voltaire avait appuyé, dans ses lettres, l'intercession de son ami. Dans un siècle qui fut une suite de triomphes pour les lettres, elles n'eussent pu en obtenir un plus flatteur qu'un tel succès. Il était beau de voir la gloire des armes et la gloire littéraire se protéger réciproquement. Mais Catherine demandait aux philosophes des éloges, et non des conseils : sa réponse ironique leur apprit qu'elle ne leur laissait point le droit de modérer les maux de la guerre.

De nouveaux succès obtenus sur les Turcs, la conquête de la Crimée, Etat plein de ressources qui, cinq ans auparavant, s'était Premier partage de la Pologne. 1772.

rendu redoutable sous la conduite du kan Krim-Guerai; deux campagnes où Romanzow avait agi au-delà du Danube, et réparé, avec toutes les ressources de l'art militaire, un revers éprouvé sous les murs de la forteresse de Silistrie, exaltaient l'orgueil de l'impératrice de Russie. Mais une révolte qui désolait plusieurs parties de son empire, un mécontentement assez général des vieux Moscovites, et quelque gêne dans ses finances, l'invitaient à recourir à des traités pour assurer ses avantages. Sans entrer ici dans un détail de négociations, qui s'accorde mal avec le mouvement de l'histoire, je dirai seulement que Catherine fut assez habile pour décider le roi de Prusse au partage de plusieurs provinces de la Pologne, sans lui accorder les villes de Thorn et de Dantzick; et que Marie-Thérèse se fit céder plusieurs districts de la Galicie. L'ambassadeur de France à Vienne, le prince Louis de Rohan, depuis cardinal de ce nom, n'eut aucune connaissance de cette négociation. Le sommeil fut profond à Versailles pendant ce mouvement politique. Ce traité fut conclu à Pétersbourg, le 5 août 1772. L'Autriche obtenait sur la rive gauche de la Vistule environ deux mille cinq cents lieues carrées, la Russie

en acquérait plus de trois mille, et la Prusse n'en acquérait que neuf cents. Des manifestes furent prêts pour montrer, dans cet envahissement sans pudeur, la plus légitime des restitutions. Catherine n'oublia dans cette convention que les dissidens, dont elle avait embrassé la cause avec une philosophie si meurtrière, et qui n'obtinrent point le droit de suffrage à la diète. Près d'un an se passa avant que ce traité reçût une entière exécution, et le gouvernement de France en parut plus confus qu'indigné. Louis XV n'exprima sa douleur que par ces mots: *Ah! si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu.*

Le duc d'Aiguillon se vengea sur son maître des regrets que celui-ci venait de donner à l'éloignement de Choiseul. Il fit arrêter ceux des confidens diplomatiques de Louis XV qui avaient pris part aux affaires de la Pologne. On les punit, au nom du roi lui-même, de ne s'être adressés qu'au roi. Dumouriez, l'un des agens de cette correspondance secrète, était resté en Allemagne, lorsque ses mauvais succès et les ordres du duc d'Aiguillon lui firent quitter la Pologne. Il s'efforça par ses lettres de ranimer l'intérêt de Louis XV pour cette république.

Les agens secrets de Louis XV arrêtés ou exilés par le duc d'Aiguillon.

1772.

Deux hommes dont on vantait beaucoup les talens diplomatiques, Ségur et Favier, cherchaient, dans leurs mémoires, à exciter l'indignation contre le traité de partage. Le comte de Broglie continuait de transmettre leurs avis au souverain. Une lettre interceptée de Dumouriez révéla au duc d'Aiguillon l'existence de cette intrigue. Le roi aima mieux feindre de voir un crime d'État dans cette correspondance, que d'en expliquer le mystère à son ministre. Ségur, Dumouriez et Favier furent successivement arrêtés et conduits à la Bastille. Le comte de Broglie fut exilé, avec tous les signes de la colère du monarque dont il était le confident, et dont il payait cher la discrétion (a).

Révolution de Suède. 1772. L'inertie politique du duc d'Aiguillon sur les affaires de la Pologne, pouvait se colorer

(a) Le comte de Broglie, adversaire déclaré du système d'alliance avec l'Autriche, ainsi que l'était Favier, son agent intime, et de plus, ennemi opiniâtre du duc de Choiseul, avait des intérêts communs avec le duc d'Aiguillon; mais il ambitionnait la place de ce ministre, qui saisit avidement une occasion de le perdre. Le duc de Choiseul dit, en apprenant l'exil du comte de Broglie : *Je l'avais toujours connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui fait les choses à rebours; il a pris le ministère par la queue.*

d'un prétexte. Occupé, avec ses collègues, du rétablissement de l'autorité royale en France, il craignait, en favorisant des républicains exaltés, de donner aux esprits une impulsion entièrement opposée à ses vues, et n'osait imiter, relativement à des troubles politiques, ce que le cardinal de Richelieu, son grand oncle, avait fait durant des troubles religieux. On sait que celui-ci soutenait par des promesses et des subsides l'espoir des protestans d'Allemagne, tandis qu'il assiégeait les calvinistes de France dans leurs dernières forteresses. Une révolution qui releva l'autorité monarchique dans le pays de l'Europe où elle était le plus limitée, la Suède, et qui empêchait la Russie de faire subir à cet État la destinée de la Pologne, offrit au duc d'Aiguillon un moyen de couvrir un peu l'affront qu'il venait de recevoir. Le cabinet de la France avait désiré, mais non opéré cette révolution. Voyons comment elle fut conduite.

Le gouvernement de Suède, tel qu'il s'était établi après la mort de Charles XII, passait auprès de certains publicistes, pour avoir réalisé le beau idéal du système représentatif. Mably, après avoir examiné les rouages de cette constitution, l'avait proclamé le gouverne-

ment le plus durable de l'Europe. Un roi de vingt-cinq ans le renversa dans un seul jour et pour ainsi dire d'un seul souffle. Ce roi était Gustave III, fils et successeur de Frédéric-Adolphe. Avant de monter sur le trône, il avait médité le moyen de lui rendre son éclat et sa dignité. Il gémissait tout bas de la timide circonspection de son père, auquel le sénat ne laissait qu'un rôle entièrement passif. Mais ce sénat, dans le cours de sa domination, n'avait pu donner aux Suédois ni gloire ni bonheur. Deux guerres qu'il avait dirigées à peu d'intervalle, l'une contre la Russie, et l'autre contre le roi de Prusse, avaient eu des résultats déplorables. L'humiliant traité d'Abo avait terminé la première. La seconde n'avait fourni qu'un épisode insignifiant et presque ridicule à la guerre de sept ans. Un peuple pauvre en supportait les charges. La France n'avait pas été exacte à payer les subsides par l'appât desquels elle avait entraîné cet État à un mouvement ruineux. La Russie et l'Angleterre, dont les intérêts politiques s'unissaient depuis plusieurs années, parvinrent à diminuer en Suède le parti de la France. La diète fut partagée en deux factions qui luttèrent l'une contre l'autre, avec l'or de l'étranger. Celle

qui se montrait insatiable de liberté politique, ne veillait pas avec scrupule sur l'indépendance nationale ; puisqu'elle se mettait sous la protection de la Russie : on la désignait par le nom de *bonnets*. La faction rivale, qui avait pris le nom de *chapeaux*, défendait faiblement les intérêts du roi, et avec chaleur les intérêts de la France. Le prince royal s'était rendu, par son affabilité, l'idole du peuple. Il affectait devant les grands une telle chaleur de patriotisme, que ceux-ci ne prenaient point d'ombrage de sa popularité. Quand il vit son père toucher à sa fin, il vint en France, en 1771, pour y préparer le mouvement qui pouvait le délivrer de la tutelle tyrannique du sénat. Peu de princes étaient plus propres à charmer les Français que ce brillant *Français du Nord* (*a*). Cependant, son arrivée à Paris n'y fit qu'une sensation médiocre. Deux ans auparavant, cette capitale avait vu avec une sorte d'enthousiasme le roi de Danemarck (*b*), Christiern VII, qui depuis soutint

(*a*) Nom que prennent avec complaisance les Suédois.

(*b*) Comme la catastrophe qui eut lieu à la cour de Danemarck, peu de temps après le retour du roi dans ses Etats, n'eut aucune influence sur les mouvemens de l'Europe, je n'ai pas cru devoir placer dans cette histoire un récit qui demanderait beaucoup de

mal l'opinion qu'on s'était formée de la justesse et de l'étendue de son esprit.

Gustave, pendant son séjour à Paris, vit s'opérer la révolution de la magistrature, et s'enhardit dans le projet de renverser une aristocratie bien plus redoutable que celle des parlemens de France. Il reçut du duc d'Aiguillon le paiement d'une partie des subsides arriérés, ce qui devait faire bénir l'issue de son voyage par les Suédois plongés dans la plus profonde détresse. On lui donna un excellent auxiliaire, pour les projets qu'il méditait, dans l'habile Gravier de Vergennes, qu'on n'avait pas fait passer sans dessein de l'ambassade de Constantinople à celle de Stockholm. Gustave, peu de temps après son retour dans sa patrie, reçut les derniers soupirs de son père. Il commença

détails. On sait que Struensée, ministre du roi de Danemarck, après avoir été son médecin, eut avec la reine Caroline-Mathilde un commerce adultère; qu'il fut accusé, après que cette intrigue fut découverte, d'avoir médité des changemens dans l'Etat; qu'on lui fit son procès ainsi qu'à plusieurs grands, ses complices présumés, et que lui et son ami Brandt furent condamnés aux plus affreux supplices. Le mariage du roi fut cassé. La reine Mathilde, après avoir été long-temps enfermée, eut la permission de se retirer en Hanovre, où elle mourut le 25 mai 1775, âgée de vingt-quatre ans.

son règne avec des apparences de modestie et même de faiblesse, qui trompèrent le sénat et la diète. Mais pendant qu'il paraissait résigné à subir les mêmes lois qu'avait endurées Frédéric-Adolphe, il se montrait sans cesse aux soldats et à la multitude. Par ses instigations, une révolte dirigée contre le sénat éclata dans la Scanie. Le roi, que sa jeunesse empêchoit de soupçonner de dissimulation, parut se décider à venger le sénat. Mais un de ses frères qu'il envoya en Scanie, avait reçu de lui l'ordre de favoriser les mécontens. Il avait borné à un petit nombre d'hommes éprouvés, la confidence du mouvement qu'il voulait tenter. A peine pouvait-il répondre de ses propres gardes; les troupes qui se trouvaient à Stockholm étaient habituées, depuis long-temps, à ne recevoir des ordres que du sénat. Il résolut de les placer dans l'alternative ou de livrer leur roi, ou de lui décerner une autorité nouvelle. Le 19 août, il sort de son palais pour aller passer en revue un régiment d'artillerie. Les acclamations qu'il en reçoit ajoutent à sa confiance. Un cercle nombreux se forme autour de lui. Dans un discours à la fois éloquent et familier, il adjure tous les officiers de terminer avec lui des discordes dont le résultat

sera bientôt de rendre les Russes aussi puissans et aussi oppresseurs dans Stockholm qu'ils le sont dans Varsovie. En faisant un tableau trop fidèle de la corruption et de la vénalité qui règne dans la diète, il remplit d'indignation ceux même qui ont été plus d'une fois corrompus. Ensuite il rappelle les temps de Gustave-Vasa et de Gustave-Adolphe et laisse dans les âmes une forte persuasion que lui seul peut rendre encore de beaux jours à sa patrie. Il promet de la gloire, mais il demande de la puissance. On répond à son discours par un serment de le défendre, et de dissoudre le sénat. Trois de ses gardes refusent de prêter ce serment. Gustave est prêt à les punir; mais il se modère, et obtient d'eux leur inaction. Bientôt avec un cortége nombreux, et surtout dévoué, il va trouver les troupes de quartier en quartier. Il les conduit aux portes du palais du sénat. Trente grenadiers pénètrent dans une assemblée qui tout à l'heure les saisissait de crainte et de respect, et font prisonniers les sénateurs. La révolution est consommée. Pas un partisan du sénat ne fait entendre de plaintes ni de murmures. Le peuple se livre à cette joie inconsidérée que lui fait éprouver dans tous les pays et tous

les temps, l'humiliation de l'aristocratie. Une nouvelle diète est convoquée, et l'esclave titré du sénat est devenu un roi.

Le duc d'Aiguillon eût bien voulu s'attribuer l'honneur de cet événement; mais la flatterie elle-même ne put, dans des relations salariées, lui supposer une grande influence sur une révolution dont le succès était dû à l'habileté, à l'audace et à la modération d'un seul homme. A cette époque, les triomphes qu'obtenait l'autorité royale étaient presque considérés comme des calamités publiques.

Le duc d'Aiguillon, qui condamnait tous les projets de son prédécesseur, rompit avec une précipitation craintive, le plan que celui-ci avait concerté avec l'Espagne pour se venger de l'Angleterre. Le pacte de famille parut être, sinon dissous, au moins fort affaibli par la retraite du duc de Choiseul. Charles III, n'espérant plus le secours de la France, désavoua l'agression faite contre les îles de Falkland. Il est probable que l'Angleterre n'eût pas tardé à se venger sur les deux branches de la maison de Bourbon, des inquiétudes qu'elles avaient osé lui donner, si d'un côté l'élection de Wilkes au parle-

La France et l'Espagne renoncent au projet d'une guerre maritime.

ment n'eût excité à Londres une commotion très-prolongée, et si de l'autre le ministère britannique n'eût eu à craindre la révolte des colonies du nord de l'Amérique. Ce n'est point ici que je dois présenter la suite d'un grand événement dont j'ai déjà indiqué les causes. Le duc d'Aiguillon y demeura tout à fait étranger. Il n'évita, dans ses relations avec l'Angleterre, qu'un seul genre de honte : c'était celui de se rendre pensionnaire de cette puissance, comme l'avait été le cardinal Dubois.

Paix entre la Russie et la Porte. 1774.

Un congrès avait été formé à Fockyani, et ensuite à Bucharest, pour terminer la guerre entre la Russie et la Porte-Ottomane. La campagne de 1773 n'avait point été avantageuse à la première de ces puissances. Le sultan Mustapha III s'était prévalu de ses succès pour réclamer noblement en faveur de la Pologne. Mais ce souverain mourut au commencement de l'année 1774. Son frère, Abdul-Hamid, qui lui succéda, voulut ouvrir son règne par des opérations décisives, et rassembla toutes les forces de l'empire ottoman. Les Turcs, sourds aux leçons de l'expérience, engagèrent une bataille rangée contre les Russes. Le maréchal de Romanzow punit leur témérité par la dé-

faite la plus sanglante qu'on leur eût fait subir depuis le prince Eugène. L'impératrice Catherine, dont les États étaient dévastés par la révolte d'un brigand féroce, l'imposteur Pugatscheff, et craignant d'irriter les associés jaloux avec lesquels elle avait démembré la Pologne, crut devoir remettre à un autre temps le projet hardi d'élever un empire grec sur les ruines de l'empire ottoman. Elle se contenta de renouveler les propositions qu'elle avait faites au congrès. La Porte se trouva heureuse d'y souscrire, et attendit avec un fatalisme apathique le nouvel effort qu'on tenterait contre elle. La Russie ne conserva de ses conquêtes que le territoire d'Azoff, de Tangarock et de Kilburn; mais pour préparer sa domination sur la Crimée, elle fit reconnaître ce pays indépendant; elle obtint la libre navigation de la mer Noire, et le passage des Dardanelles lui fut permis.

La mort de Louis XV avait précédé ce traité, qui fut signé au mois de juillet 1774. Je vais passer d'un règne, dont les dernières années n'offrent que des images abjectes, à un règne plus court, dont aucun pinceau ne pourra rendre avec assez de force ni de vérité les déchirantes catastrophes. Le

prince malheureux qui va monter sur le trône, semble absous d'avance des fautes qu'il peut commettre, par les fautes et encore plus par les vices de son prédécesseur. Non, Louis XV, jouet de ses ministres, de sa favorite, méprisé de ses voisins, haï de ces Français qui lui avaient donné avec tant d'ivresse un surnom délicieux, ce roi inepte dans sa cupidité, prodigue sans être libéral, n'avait point, dans ses derniers jours, restauré la monarchie. Il était trop loin de tout sentiment magnanime, pour exercer la même autorité qu'un Philippe-Auguste, qu'un Saint-Louis, qu'un Henri IV. Il avait trop peu de volonté pour rappeler Philippe-le-Bel, trop peu de prudence et d'économie pour imiter l'administration paisible d'un Charles V et d'un Louis XII; trop de vanité pour se restreindre au rôle de Louis XIII; enfin, il détestait trop la fraude, la violence et la cruauté, pour être un Louis XI. Il me reste à parler de la cause de sa mort. Ici les témoignages des contemporains me condamnent à répéter un fait qu'on voudrait faire passer pour une invention de libellistes.

Louis XV, depuis plus d'un an, était livré à une tristesse qu'on ne pouvait plus con-

fondre avec son ennui accoutumé. On l'avait vu languissant et rêveur pendant les fêtes qui furent données à l'occasion du mariage du comte d'Artois. (Ce jeune prince avait épousé une fille du roi de Sardaigne; deux ans auparavant, son frère, le comte de Provence, avait épousé une sœur de cette princesse.) Le roi n'apprenait pas sans trouble la mort des seigneurs avec lesquels il avait été élevé. L'un d'eux, le marquis de Chauvelin, périt sous ses yeux, dans une orgie clandestine. Le roi montra moins de douleur que d'épouvante de cet accident. Il allait plus souvent voir madame Louise, et s'acquittait avec plus d'exactitude de pratiques religieuses qui lui avaient long-temps paru toute la religion. Un des orateurs les plus éloquens qui eussent illustré la chaire depuis Massillon, Beauvais, évêque de Senez, en prêchant devant le roi, peignit le malheur du peuple avec une hardiesse évangélique qui effraya tous les auditeurs, et dont Louis ne parut pas offensé. La comtesse Dubarri et ses infâmes confidens jugèrent que de nouveaux excès pouvaient seuls effacer ces tristes et salutaires impressions. Une jeune fille, à peine à l'âge de puberté, et née de parens obscurs, fut amenée au roi. Elle portait le germe de la

petite-vérole. Louis, au bout de deux jours, eut des symptômes de cette maladie ; personne n'osait l'en avertir. Madame Dubarri veillait à ses côtés, et l'on dit que sa présence excitait encore chez le malade des désirs effrénés. Il fut enfin résolu de faire connaître au roi son danger. Quand il sut la cause de sa maladie, il n'en espéra plus la guérison. Il prononça sans hésitation, et même sans douleur, le renvoi de la comtesse Dubarri. *Je n'entends point*, disait-il, *qu'on renouvelle la scène de Metz.* Mesdames Adélaïde, Sophie et Victoire donnèrent un touchant exemple de tendresse filiale. Aucune des trois n'avait eu la petite-vérole : rien ne put les forcer de s'éloigner du lit d'un père expirant. Sept ou huit jours après sa mort, elles furent toutes les trois atteintes de cette maladie. Le roi reçut les secours de la religion, et fit demander, par son grand-aumônier, excuse à ses courtisans, du scandale qu'il leur avait donné. La violence de la maladie parut emporter ses terreurs. Il mourut le 10 mai 1774, dans sa soixante-quatrième année, après un règne de cinquante-neuf ans. Ses restes infectaient l'air ; ceux qui en approchaient avaient à craindre d'être frappés de mort. Son corps fut transporté

avec une extrême promptitude de Versailles à Saint-Denis. On ne songeait qu'à se délivrer au plus vite de ce fardeau. C'était la populace qui avait insulté aux restes de Louis XIV; toutes les classes de la nation outragèrent la mémoire de Louis XV. Mais les témoignages de mépris et de haine furent épuisés en quelques jours. On était heureux de pouvoir oublier un roi que, depuis longtemps, on avait jugé frappé des deux maladies de l'ame les plus incurables, la faiblesse et l'égoïsme. J'ai eu souvent occasion de citer de lui des traits et des mots pleins d'humanité : il manqua de vigilance et d'énergie pour faire une vertu de cette douce impulsion de la nature (*a*).

(*a*) Il reste malheureusement un peu d'obscurité sur le fait le plus honorable dont Louis XV ait été loué par ses contemporains. On a dit que pendant le cours de la guerre de sept ans un Dauphinois nommé *Dupré* avait inventé un feu plus dévorant que le feu grégeois, et qui, alimenté par l'eau même, pouvait brûler la flotte la plus nombreuse, sans qu'il fût possible de s'en préserver. On ajoute que des expériences en avaient été faites dans plusieurs de nos ports, et sur le canal de Versailles en présence du roi. Il passe pour constant que Louis XV, après s'être convaincu de l'effet désastreux et inévitable de cette invention, en acheta le secret, et fit défense à Dupré de le communiquer jamais, dans la

crainte d'ajouter aux fléaux de la société un moyen de destruction si rapide; mais on ne détermine avec précision ni l'époque, ni les circonstances de ce fait; il semble que Louis XV eût dû, pour confondre les Anglais qui venaient de faire sans scrupule une foule de ces essais odieux, donner la plus grande publicité à un acte si magnanime.

FIN DU LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LOUIS XVI, MINISTÈRE DE TURGOT.

Ce Livre ne contiendra que le tableau des deux premières années du règne de Louis XVI; elles suffisent pour faire connaître l'impulsion qui fut donnée à ce gouvernement, impulsion à laquelle il voulut bientôt se soustraire, qu'il subit de nouveau et ne sut jamais diriger.

Dispositions de Louis XVI à son avénement au trône. 1774.

Quoique le nouveau roi Louis XVI eût près de vingt ans quand il monta sur le trône, on s'attendait, vu son inexpérience dans les affaires, que le commencement de son règne ressemblerait à une minorité. Louis XV avait tenu son petit-fils séparé de tous les soins et de toutes les études pratiques du gouvernement, comme s'il eût reconnu par lui-même qu'il est facile de gouverner. La comtesse Dubarri, témoin de l'austérité du jeune prince, et de sa vive affection pour une compagne aimable, n'avait pu se flatter de prendre sur lui l'empire que Diane de Poitiers obtint sur le fils de François Ier. Elle s'était vengée de ses mépris en le rendant ridicule aux yeux du roi. Elle avait surtout

déclaré une guerre insolente à la dauphine. Celle qui avait foulé aux pieds toutes les bienséances de son sexe, et qui peut-être ne les avait jamais connues, relevait avec amertume tout ce que la jeune princesse se permettait de contraire aux lois de l'étiquette. Les ministres, forcés d'opter entre le dauphin et madame Dubarri, avaient peu ménagé ce prince. Leurs secrets émissaires avaient accrédité le bruit qu'il annonçait une sévérité farouche, et que par ses mesures despotiques, il ferait long-temps regretter l'indulgente bonté de son aïeul. Son extérieur confirmait, au moins aux yeux de la cour, une conjecture qui fut tout à fait inverse de l'événement. Ce n'était pas qu'un seul fâcheux mouvement de l'ame se peignît sur ses traits; mais il était habituellement sérieux, embarrassé, et porté à la tristesse, comme s'il eût eu quelque pressentiment de sa destinée. Il n'osait exprimer toute la bienveillance qui était dans son cœur. Parce qu'il était timide, on le jugeait défiant. Quoique rien en lui n'annonçât la finesse, il démêlait le vice, même sous les dehors de l'élégance la plus séduisante. La cour semblait être pour lui un sol étranger où tout l'inquiétait; il ne pouvait être aimé que

de ce qui n'était pas courtisan. Dès qu'on le vit indifférent à la flatterie, on ne s'acquitta plus qu'avec indifférence des hommages qu'on doit au souverain. Sa figure, qui n'était pas sans noblesse, exprimait ce qui dominait dans son caractère, la probité et l'irrésolution. A la différence de presque tous les princes de son sang, il n'avait nulle grâce dans le maintien. Quand il disait un mot ingénieux ou piquant, ce qui lui arrivait plus souvent qu'on ne l'a cru, c'était en confidence; il rougissait, si ce mot était répété. Ses études n'avaient été qu'indirectement dirigées vers les devoirs des princes et vers les connaissances qui leur sont le plus nécessaires. Intelligent, appliqué, doué d'une mémoire étonnante, il bornait l'usage de ces précieuses facultés de l'esprit à un examen trop curieux de détails. Il pouvait disserter avec des savans et des érudits, sur des points de géographie et de chronologie; mais la partie morale de l'histoire, celle qui avertit les rois des dangers qu'ils ont à craindre, n'avait point assez appelé son attention. Sa piété était aussi tolérante que sincère, et se prêtait aux vœux de la philanthropie moderne. Quoi-

qu'il eût été élevé dans la défiance des philosophes, il pensait comme eux, dès qu'il s'agissait de faire du bien au peuple. Louis semblait destiné à montrer combien les vertus de l'homme privé sont insuffisantes sur le trône.

Marie-Antoinette.

La reine Marie-Antoinette s'offrait à l'imagination des Français sous des traits plus rians. L'espèce de persécution qu'elle avait éprouvée de la part de la comtesse Dubarri ; sa beauté, ses grâces, un désir de plaire, poussé quelquefois jusqu'à l'étourderie, mais où l'on voyait l'expression d'une ame bienveillante, lui gagnaient tous les cœurs. On était charmé de la voir imposante dans les grandes solennités, et d'apprendre qu'elle savait se soustraire aux gênes de la grandeur ; et désolait ses dames d'honneur par son mépris (a) pour un cérémonial de tous les momens. On voulait voir un peu de philosophie dans cette légèreté. La reine répondait à la vive tendresse de son mari, par des soins plus respectueux que passionnés. Quoique déjà

(a) Marie-Antoinette, étant dauphine, donnait à madame de Mouchi, qui lui rappelait fréquemment les usages de la cour, le nom de *Madame l'Etiquette*.

elle fût sûre de son empire sur lui, elle ne paraissait pas désirer d'abord une grande influence. D'ailleurs, le roi craignait l'attachement de cette princesse pour le duc de Choiseul, et il ne songeait qu'avec une sorte de terreur à cet ennemi opiniâtre de son père.

Le roi ne trouvait dans sa famille personne qui pût lui servir de guide. Tous les princes étaient jeunes, à l'exception du prince de Conti et du duc d'Orléans. Ce dernier, comme nous l'avons vu, avait un éloignement invincible pour les affaires, et les comprenait à peine. Prendre conseil du premier, c'eût été se livrer sans réserve aux parlemens. Mesdames avaient de grands titres à la confiance du roi, leur neveu; ce fut à elles qu'il s'adressa pour le choix du ministre qui devait lui apprendre à régner. Le sort de la France fut un moment entre leurs mains. On dit qu'elles balancèrent entre deux ministres disgrâciés, Machault (*a*) et le comte de Maurepas. Il s'en fallait de beaucoup que celui-

Le roi prend pour guide le comte de Maurepas.

mai 1774.

(*a*) Je dois relever ici une faute d'impression qui se trouve dans un grand nombre d'exemplaires de la première édition de cet ouvrage. Machault survécut long-temps, et non pas peu de temps à sa disgrâce. Il fut arrêté, en 1793, par les ordres



ci égalât le mérite et la renommée de l'administrateur habile et intègre qui s'était fait estimer dans le département des finances et dans celui de la marine. Mais Machault, quoiqu'il professât une piété austère, s'était fait craindre du clergé. Le comte de Maurepas n'avait pour ennemis qu'un petit nombre de courtisans blessés autrefois par ses traits satiriques. Comme il avait été déjà secrétaire d'État pendant la dernière année de Louis XIV, on se promettait beaucoup d'une si longue expérience. Sa gaieté naturelle l'avait montré à la fois supérieur aux affaires de l'État quand il les dirigeait, et supérieur à une longue disgrâce. Il fut préféré;

du gouvernement révolutionnaire, et mourut en prison.

Suivant quelques mémoires, le roi s'était décidé à nommer Machault qui lui avait été désigné dans des instructions laissées par le dauphin. Le courrier allait partir pour porter à ce ministre la lettre où le roi l'appelait; Mesdames, instruites de ce choix, employèrent tous leurs efforts pour en détourner leur neveu, et indiquèrent Maurepas, qui fut accepté. Cette anecdote, qui n'est nullement authentique, paraît invraisemblable, parce que les principes de Machault étaient entièrement opposés à ceux du dauphin, protecteur des jésuites et du clergé moliniste.

et la frivolité qu'un jeune souverain menaçait de bannir de la cour, s'y maintint sous les auspices d'un vieillard. Le comte de Maurepas ne prit d'autre titre que celui de ministre d'État : son traitement fut médiocre. Il ne ressemblait que par le désintéressement au cardinal de Fleury, qu'il affectait de prendre pour modèle.

Les ministres de Louis XV étaient effrayés. Une lettre de cachet par laquelle Louis XVI avait fait enfermer madame Dubarri dans un couvent (*a*), leur annonçait que le gouvernement ne s'imposerait aucun soin pour voiler l'opprobre du dernier règne. Cependant chacun d'eux trouvait quelque raison pour n'être pas sacrifié au ressentiment du public. Le service éminent que le chancelier Maupeou avait rendu à l'autorité souveraine, devait être une garantie de son crédit. Le roi pouvait-il le renvoyer sans livrer son autorité aux entreprises de l'ancienne magistrature? L'abbé Terrai ne s'était pas rendu moins nécessaire à un règne qui, dès son début, avait tout à craindre du désordre des finances. S'il avait pu pallier et diminuer ce désordre sous un gouvernement

Renvoi successif des différens ministres de Louis XV.

(*a*) Cette espèce de réclusion ne dura que peu de jours.

prodigue, n'était-ce pas à lui qu'appartenait l'honneur de le faire cesser, sous un roi qui annonçait un penchant à l'économie la plus sévère? Le duc d'Aiguillon, forcé de parler avec modestie de ses succès diplomatiques, s'attendait à être maintenu dans son poste, par son oncle le comte de Maurepas. Le duc de La Vrillière opposait aussi aux clameurs du public, sa parenté avec le guide du jeune monarque. A l'exception de ce dernier et du secrétaire d'Etat Bertin, tous les ministres furent disgrâciés au bout de quelques mois.

août 1774. Le renvoi du chancelier Maupeou et de l'abbé Terrai déclara le triomphe d'un parti. L'opinion publique sentit qu'elle venait de recouvrer en un jour toute sa puissance, et prit en quelque sorte possession du nouveau règne. Elle apprit à dicter des lois, et non à s'en imposer à elle-même. Les témoignages d'une joie turbulente accompagnèrent la disgrâce de Maupeou qui, en remettant les sceaux, ne voulut point consentir à donner sa démission du titre de chancelier. Le peuple de Paris le traita comme le peuple de Londres a coutume de traiter les ministres qui paraissent violer les droits de la nation. Plus de dix mille hommes attroupés brûlèrent

un mannequin qui le représentait : l'abbé Terrai fut associé à ces outrages. Les chansons par lesquelles on insultait à leur chute, exprimaient un sentiment de férocité qui accompagne presque toujours les excès de la populace, lors même qu'ils sont provoqués par le délire de la joie.

Les sceaux furent confiés à un magistrat qui, malgré la médiocrité de son esprit, et l'indécision de son caractère, avait montré quelque énergie en faveur des parlemens supprimés ; c'était Hüe de Miroménil (a), premier président du parlement de Normandie. Sa nomination était un présage de plus pour le retour des compagnies souveraines.

Nouveaux ministres. Vastes projets de Turgot.

Le choix du successeur de l'abbé Terrai était de nature à exciter, d'un côté l'enthousiasme le plus vif, et de l'autre, une vive inquiétude. Turgot, ami judicieux et réservé des philosophes, cher surtout à ceux qui, sous le nom d'*économistes*, avaient entrepris de changer toutes les bases de l'administration, s'était annoncé depuis long-

(a) Quelques personnes prétendaient que le comte de Maurepas avait été déterminé dans son choix par un motif bien digne de sa vieille futilité. Miroménil, disait-on, avait mérité son estime en jouant très-plaisamment les rôles de *Crispin* dans un théâtre de société.

temps comme l'adversaire des privilégiés. Le clergé avait à redouter ses principes. Non que Turgot fût emporté, dans son zèle philosophique, jusqu'à désirer que le culte reçût quelque atteinte; mais il était inflexible dans ses maximes sur la répartition égale de l'impôt entre tous les propriétaires. Ses projets annoncés, soit dans l'Encyclopédie, dont il avait été collaborateur, soit dans des Mémoires où il avait modifié la doctrine de Quesnai et celle de Gournai, en les conciliant, étaient d'une si vaste étendue, que la réforme des finances devait entraîner celle des différens codes de nos lois, celle des mœurs, et celle enfin des plus anciennes institutions de la monarchie. En les adoptant, le roi devenait le moteur d'une révolution, substituait d'autres genres d'appui à ceux qui avaient paru faire la force de ses prédécesseurs, dégageait son autorité des limites anciennes et s'en créait de nouvelles. Dès les premiers jours du nouveau règne, le parti philosophique, qui se sentait renaître, avait appelé de tous ses vœux Turgot au ministère. D'Alembert, le marquis de Condorcet, Bailly, Thomas, Marmontel, La Harpe, Condillac, l'abbé Morellet et Dupont, parlaient de l'intendant de Limoges comme

du seul homme qui pût soutenir la monarchie ébranlée. « Des réformes sont indiquées, disaient-ils; il faut que le roi les accomplisse, de peur qu'elles ne lui soient arrachées par la force des événemens. Qu'un mouvement inévitable parte du trône, et qu'il soit dirigé par un homme d'Etat philosophe. L'instant est favorable; l'espérance est dans tous les cœurs. Ce règne doit avoir sa direction propre; ses prodiges seront de bonnes lois. Elles sont préparées depuis près d'un demi-siècle. Une discussion mûre et calme les a déjà heureusement dépouillées du caractère d'innovation. Sans doute les vieux abus ne manqueront pas de défenseurs; mais quelque opiniâtres que soient les préjugés du peuple, ils ne résistent pas au sentiment de son bien-être. Qu'il soit éclairé, qu'il soit mis à l'abri de toute oppression, et le roi n'aura pas d'allié plus fidèle ni plus puissant. »

Le comte de Maurepas craignait ce système, mais n'était pas indifférent au suffrage des philosophes. Pour leur complaire et pour décorer d'un nom recommandable la liste des ministres qu'il devait diriger, il avait fait donner à Turgot le département de la marine, poste dans lequel celui-ci ne pouvait appliquer

ses principes que d'une manière indirecte. Turgot saisit habilement toutes les occasions de les énoncer devant le roi, qui entrevit, avec une sorte de ravissement, des moyens de mériter l'amour de son peuple. Quand Louis eut à nommer un contrôleur général, son choix était si bien indiqué par les projets dont il commençait à s'occuper, que Maurepas fut jaloux de paraître le lui avoir inspiré (a). Mais celui-ci, en proposant le rappel du parlement, établit une barrière devant laquelle allaient échouer tous les plans du ministre des finances, et qui devait être bien plus funeste encore au maintien de l'autorité royale qu'aux vœux de la philosophie.

Il ne restait plus au conseil que des adversaires timides des parlemens. Le duc

(a) La lettre que Turgot écrivit au roi le jour même où celui-ci le nomma contrôleur général, est un modèle d'élévation et de sagesse. Elle est trop longue pour être rapportée ici en entier. En voici deux fragmens.

« Sire,

» En sortant du cabinet de Votre Majesté, encore tout plein du trouble où me jette l'immensité du fardeau qu'elle m'impose, agité par tous les senti-

d'Aiguillon avait succombé à la haine du public et aux attaques de la reine, qui était impatiente de prouver au duc de Choiseul, que si elle n'avait pas assez de crédit pour

mens qu'excite en moi la bonté touchante avec laquelle elle a daigné me rassurer, je me hâte de mettre à ses pieds ma respectueuse reconnaissance et le dévouement absolu de ma vie entière.

» Votre Majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses yeux l'engagement qu'elle a pris avec elle-même, de me soutenir dans l'exécution des plans d'économie qui sont en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. J'aurais désiré pouvoir lui développer les réflexions que me suggère la position où se trouvent les finances; le temps ne me le permet pas, et je me réserve de m'expliquer plus au long quand j'aurai pu prendre des connaissances plus exactes. Je me borne en ce moment, Sire, à vous rappeler ces trois paroles :

» Point de banqueroutes;

» Point d'augmentation d'impôts;

» Point d'emprunts.

» Point de banqueroute, ni avouée, ni masquée par des réductions forcées.

» Point d'augmentation d'impôts; la raison en est dans la situation de vos peuples, et encore plus dans le cœur de Votre Majesté.

» Point d'emprunts, parce que tout emprunt diminue toujours le revenu libre; il nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute, ou l'augmen-

lui rendre les rênes de l'Etat, elle pouvait au moins lui donner la joie de voir son ennemi renversé. Le comte de Vergennes fut

tation des impositions. Il ne faut, en temps de paix, se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes anciennes, ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un denier plus onéreux........

» Voilà les points que Votre Majesté a bien voulu me permettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant la place de contrôleur général, j'ai senti tout le prix de la confiance dont elle m'honore; j'ai senti qu'elle me confiait le bonheur de ses peuples; et, s'il m'est permis de le dire, le soin de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même temps j'ai senti tout le danger auquel je m'exposais. J'ai prévu que je serais seul à combattre contre les abus de tous genres, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus, contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains des gens intéressés à éterniser le désordre. J'aurai à lutter même contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et des personnes qui lui sont le plus chères. Je serai craint, haï même, de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces. On m'imputera tous les refus, on me peindra comme un homme dur, parce que j'aurai représenté à Votre Majesté qu'elle ne doit pas enrichir même ceux qu'elle aime, aux dépens de la substance de son peuple. Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper, que peut-

nommé ministre des affaires étrangères. Le département de la guerre, dont le duc d'Aiguillon avait eu le porte-feuille par intérim, fut confié au comte du Muy, qui avait

être j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que je prendrai pour le défendre contre la vexation. Je serai calomnié, et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. Je ne regretterai point de perdre une place à laquelle je ne m'étais jamais attendu. Je suis prêt à la remettre à Votre Majesté dès que je ne pourrai plus espérer de lui être utile; mais son estime, la réputation d'intégrité, la bienveillance publique qui ont déterminé son choix en ma faveur, me sont plus chères que la vie, et je cours le risque de les perdre, même en ne méritant à mes yeux aucun reproche.

» Votre Majesté se souviendra que c'est sur la foi de ses promesses que je me charge d'un fardeau peut-être au-dessus de mes forces, que c'est à elle personnellement, à l'homme honnête, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi que je m'abandonne.

» J'ose lui répéter ici ce qu'elle a bien voulu entendre et approuver. La bonté attendrissante avec laquelle elle a daigné presser mes mains dans les siennes, comme pour accepter mon dévouement, ne s'effacera jamais de mon souvenir. Elle soutiendra mon courage. Elle a pour jamais lié mon bonheur personnel avec les intérêts, la gloire et le bonheur de Votre Majesté. »

eu la fierté de le refuser pendant les dernières années de Louis XV. Le lieutenant de police, Sartine, remplaçait Turgot au ministère de la marine.

Entre ces divers conseillers dont le public exaltait les talens et la prudence, le monarque inexpérimenté n'en trouva que deux qui osassent lui faire sentir le danger de rappeler les parlemens : c'était Turgot et le comte du Muy. « N'est-il pas trop heureux, disait le premier, de recueillir les fruits d'une révolution qui a fait rentrer l'ordre judiciaire dans des limites avouées par la raison et prescrites par le salut de la monarchie ? Sans doute il est pénible de voir les magistrats nouveaux en butte au mépris de la nation. Mais faut-il renoncer à l'espoir de vaincre le dépit des membres les plus distingués des anciens parlemens ? Ne peut-on, avec le temps, les rappeler à des fonctions éminentes ? Pourquoi la vénalité des offices les rendrait-elle seule honorables à leurs yeux ? Pourquoi s'annoncer par la résurrection d'un abus lorsqu'on veut en diminuer le nombre ? Si l'orgueil des particuliers s'accroît lorsqu'ils triomphent d'une longue disgrâce, combien l'orgueil des corps, après une semblable épreuve, n'est-il pas plus redoutable ? Les parlemens ne croiront pas

que le roi les a relevés, mais qu'ils se sont relevés d'eux-mêmes. On aura beau restreindre leurs droits, ils n'existeront que pour les ressaisir. C'est dans les corps qu'on est ingrat sans scrupule. Les parlemens sauront bien compter sur quelques nouveaux actes de faiblesse, lorsqu'on aura eu celle de se ranger encore une fois sous leur tutelle. La nation, il est vrai, est portée aujourd'hui à craindre le despotisme; mais le roi n'a-t-il pas des moyens moins dangereux pour lui et plus salutaires pour le peuple, de montrer qu'il repousse l'autorité arbitraire? Un bon régime municipal et des administrations formées de grands propriétaires, guideront bien mieux sa justice et sa bienfaisance, que ces remontrances monotones, acariâtres, dans lesquelles, sous prétexte de retracer les souffrances du peuple, on se fait une étude de perpétuer ses préjugés. »

Rétablissement du parlement. Novembre 1774.

Le comte de Maurepas était résolu d'apprendre à son malheureux élève à faire rétrograder l'autorité royale. Il fit valoir dans le conseil la nécessité de satisfaire aux vœux de la nation, de ranimer le crédit, de s'annoncer comme fidèle aux lois de la monarchie, d'opposer un contrepoids soit au clergé,

soit aux philosophes. Il disait qu'on était trop porté à s'effrayer des parlemens; que le soin de les réprimer n'était qu'un jeu pour le cardinal de Fleury; que lui-même avait su quelquefois décrier leurs arrêts les plus audacieux par un mot piquant et à l'aide de quelques chansons populaires; et qu'enfin on pouvait prendre, en les rétablissant, de telles précautions, que leur esprit d'opposition, leurs remontrances, leurs refus d'enregistrement et leurs démissions combinées ne seraient plus à craindre. Voilà les conseils que donnait à Louis XVI un ministre qui avait vu régner Louis XIV. Un fait étonnant, mais certain, c'est que le comte de Maurepas avait cru voir, dans le monarque son élève, un caractère trop absolu et trop inflexible, et qu'il se hâtait de profiter de son inexpérience pour lui ôter les moyens de régner despotiquement.

Le 12 novembre 1774, le roi tint à Paris un lit de justice, qui devait l'obliger à répéter plus d'une fois, et dans des circonstances terribles, une formalité si dangereuse. Il déclara aux princes et aux pairs qu'il avait résolu de rétablir son ancien parlement, et que le nouveau reprendrait le titre et les fonctions

de grand conseil. On fit entrer le premier de ces corps, et dans un discours dont la bienveillance paraissait pusillanime, le roi, osant à peine faire quelqu'allusion aux alarmes que le parlement avait données à son prédécesseur, annonça qu'il comptait à l'avenir sur le zèle et l'obéissance de cette compagnie. Le garde des sceaux lut plusieurs édits qui prescrivaient une nouvelle discipline pour les délibérations du corps qu'on rétablissait. L'un de ces édits rendait au parlement le droit de remontrances; ordonnait qu'il serait procédé à l'enregistrement, si le roi croyait ne devoir rien changer à ses dispositions; et permettait *d'itératives remontrances* après l'enregistrement. La cour des aides était également rétablie.

Le parlement ne parut pas recevoir sa réintégration comme un bienfait. Les discours de ses orateurs étaient faiblement animés par les expressions de la reconnaissance. Le roi n'y était loué que d'avoir cédé aux vœux de la nation et d'avoir respecté une des institutions fondamentales de la monarchie. Cette excessive fierté ne fit point une impression fâcheuse sur l'esprit du monar-

que. Les acclamations du peuple semblaient le payer de l'imprudent sacrifice qu'il venait de faire. La police eut peine à contenir, pendant plusieurs jours, les excès bruyans d'une milice de clercs qui devait souvent manifester sous ce règne sa dangereuse effervescence. On ne tarda pas à rétablir tous les autres parlemens.

Ainsi le gouvernement se trouvait engagé, dès ses premiers pas, dans des mesures contradictoires. Le plan d'administration que le contrôleur général avait développé au roi, était dirigé contre les classes privilégiées, et celles-ci retrouvaient dans les parlemens des organes de leurs réclamations, ou plutôt des agens actifs et redoutables d'une résistance concertée. Le parti du duc de Choiseul n'était point rompu, quoique Louis XVI eût fait connaître que jamais il ne donnerait sa confiance à cet ancien ministre. Le retour des parlemens semblait appeler celui de leur auxiliaire. Ce parti suivait maintenant une direction purement aristocratique, et devenait à la fois ennemi de la cause populaire et des principes de la philosophie, depuis que Turgot les faisait prévaloir dans le conseil du roi. Averti de ces puissans obstacles, Turgot s'imposait en vain une modé-

ration et une lenteur qui contrariaient ses ardens disciples. Une dérision amère s'attachait à des projets que peut-être il divulgait trop avant d'avoir tout préparé pour leur exécution. Ce ministre s'imposait le devoir d'appeler la raison au secours de l'autorité, et croyait trop à la facilité d'éclairer le peuple sur ses intérêts. Le gouvernement, sous son influence, était bienveillant, judicieux, mais un peu dissertateur. Le roi, dans des préambules d'édits ou d'arrêts du conseil, paraissait occupé du soin d'enseigner à ses sujets une théorie d'économie politique, et montrait des abus dans de vieux usages et de vieilles lois qu'on était habitué à regarder comme des bases ou des moyens de la puissance.

Cependant Turgot s'aidait des partisans les plus recommandables : le prince de Beauveau, ami du duc de Choiseul, mais plus ami du bien public; le duc de La Rochefoucauld; trois prélats dont on vantait l'esprit, les lumières et l'activité, Loménie de Brienne, Boisgelin, et Cicé; les Trudaine et Lamoignon de Malesherbes, voyaient dans Turgot le défenseur des droits du trône aussi bien que des intérêts du peu- Enumération des partisans de Turgot.

ple. Tous les gens de lettres s'étaient faits économistes ; on voulait que les maximes du docteur Quesnai entrassent dans le domaine de la poésie, et surtout dans celui de l'éloquence. Voltaire réparait, par les hommages les plus fervens, le ridicule qu'il avait d'abord jeté sur cette secte naissante. Turgot honorait le génie et surtout la bienfaisance de cet illustre vieillard, en faisant à Ferney et dans le pays de Gex, quelques essais des principes qu'il voulait appliquer à la France. On était charmé que la prospérité du royaume commençât par la petite colonie de Voltaire. Les savans se faisaient une loi de diriger leurs recherches vers tout ce qui pouvait procurer un bien immédiat à la société. La philosophie était moins turbulente depuis qu'elle se croyait sûre de régner, et commençait à faire un usage pratique de cette tolérance qu'elle avait quelquefois réclamée avec emportement.

Par un singulier phénomène, les femmes n'avaient jamais eu plus d'empire que depuis que l'esprit de discussion était à la mode. On comptait alors dans la capitale un grand nombre de dames qui, jouissant des avantages de la naissance ou de la fortune,

et distinguées par les dons de l'esprit et les qualités du cœur, réunissaient les gens de lettres aux hommes qui pouvaient avoir une influence directe sur les affaires de l'Etat. Les lois s'ébauchaient dans ces cercles où les opinions et surtout les espérances se mettaient en harmonie. On parlait un même langage, on arrêtait les mêmes bases de législation dans les sociétés de la duchesse d'Enville, de la princesse de Beauveau, et dans celles de madame Helvétius, de madame Geoffrin et de mademoiselle l'Espinasse (je dois me borner à citer ces noms, rendus célèbres par la reconnaissance des gens de lettres); là, régnait une sorte de culte pour les vertus et les talens de Turgot; là, chacun jouissait d'avance des bienfaits d'un régime où la France préparerait par sa félicité celle de l'univers. Malheur à qui, dans ces sociétés, n'eût pas professé le désintéressement le plus pur, eût hésité à faire un sacrifice au bien public. On y bénissait le jeune monarque; on ne doutait pas que sa fermeté ne fût égale à sa bienveillance. On en faisait un Henri IV, parce qu'il avait eu le bonheur de trouver un Sully.

L'Europe jouissait d'un calme profond.

L'Angleterre seule était livrée à de vives inquiétudes, soutenait dans les Indes une guerre fâcheuse contre un chef entreprenant, Hyder Ali, et se préparait à soumettre par la force ses colonies du nord de l'Amérique, ouvertement révoltées. Mais la position difficile de l'Angleterre était une garantie de plus pour le calme du continent. Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, était résolu à observer avec patience le parti qu'on pourrait tirer de la scission des colonies anglaises; Turgot était frappé de la crainte que le premier coup de canon tiré n'entraînât une nouvelle banqueroute, et ne mît un long obstacle à ses projets. Il jugeait qu'avant de profiter d'une chance favorable pour le rétablissement de la marine, il fallait assurer la restauration des finances. La plupart des souverains de l'Europe se déclaraient pour les principes de ce ministre. L'empereur Joseph et son frère Léopold, grand-duc de Toscane, n'en parlaient qu'avec admiration; plusieurs des princes souverains de l'Allemagne; le roi de Suède, Gustave III; Stanislas-Auguste qui cherchait à se consoler de son humiliation et du premier partage de la Pologne par les rêves de la philanthropie,

célébraient d'avance le ministre réformateur auquel Louis XVI confiait le bonheur de son peuple.

Voici quels étaient les principaux projets qui se discutaient dans le public, et qu'on espérait voir se réaliser bientôt : la liberté illimitée du commerce, amenée graduellement ; la suppression des droits les plus onéreux sur les consommations, et surtout de la gabelle ; l'abolition des corvées ; celle des usages les plus tyranniques, nés de la féodalité ; les deux vingtièmes et les tailles convertis en un impôt territorial, qui assujettirait la noblesse et le clergé aux charges communes ; l'égale répartition de l'impôt, assurée par le cadastre général des terres du royaume ; la liberté de conscience ; le rappel des protestans ; la suppression de la plupart des monastères, en conservant aux moines les droits de propriétaires usufruitiers ; le rachat des rentes féodales, combiné avec le respect pour la propriété ; l'abolition de la torture ; un code criminel moins effrayant pour les accusés ; un seul code civil, substitué aux dispositions incohérentes du Droit Coutumier mêlé avec le Droit Romain ; l'uniformité des poids et mesures ; la suppression des jurandes et maîtrises, et de

Espérances du parti philosophique.

1775.

toutes les entraves apportées à l'industrie ; tout ce qui rendait les provinces françaises étrangères l'une à l'autre, et quelquefois ennemies, modifié ou écarté ; des administrations provinciales, composées de grands propriétaires, combinant avec ordre les intérêts municipaux, substituant l'utilité au luxe capricieux des monumens, perçant de nouvelles routes, joignant les fleuves et les mers par de nombreux canaux ; les riches abbayes tenues en réserve, après la mort des titulaires ; l'aisance des curés et des vicaires assurée ; ces interprètes de la plus pure des morales, appelés à préserver le peuple des campagnes des maux de l'ignorance ; les philosophes invités à fournir au gouvernement le tribut de leurs observations philanthropiques ; la pensée rendue aussi libre que l'industrie ; un nouveau système d'instruction publique, où tous les vieux préjugés seraient combattus ; l'autorité civile rendue indépendante du pouvoir ecclésiastique.

Quelle foule de réflexions n'ai-je pas fait naître dans l'esprit des lecteurs, en présentant ce tableau ! N'ont-ils pas cru entendre le bruit des discussions orageuses de nos assemblées délibérantes ? Ne se sont-ils pas demandé par quelle fatalité ces vœux

formés dans le cabinet d'un ministre et de quelques philosophes, discutés paisiblement auprès d'un roi qui croyait y voir le bonheur et la gloire de son règne, ont été portés, défigurés, souillés dans des milliers de tribunes? A des impressions de terreur n'a-t-il pas succédé chez eux une pensée consolante? De ces réformes qu'on désirait alors avec tant d'ardeur, les plus pénibles et les plus nécessaires ont survécu aux orages qu'elles avaient fait naître, et sont consolidées par les travaux de la gloire et du génie. Une fatale expérience a condamné les autres ou les a soumises à un nouvel examen où les hypothèses ont perdu leur effet magique.

Quoique Turgot fût loin de porter dans ses actes la précipitation d'un novateur qui ne ménage aucun obstacle, et qui ne sait point s'aider de la puissance du temps, l'esprit reste épouvanté de la trop grande étendue des projets dont il avait averti le public. Il ne s'y engageait point avec l'autorité entière du roi, puisque cette autorité venait de se restreindre elle-même, par le rétablissement des compagnies souveraines. Ses partisans étaient nombreux, mais isolés; ses adversaires étaient des corps. La philanthro-

pie qu'il professait faisait trop peu craindre sa sévérité. Il attaquait tout ce que le cardinal de Richelieu avait épargné dans les institutions aristocratiques. Mais n'eût-il pas frémi d'imiter les rigueurs tyranniques du ministre de Louis XIII? Les philosophes étaient, sous la direction de Turgot, des partisans sincères de l'autorité royale; mais quand ils auraient vu tomber les grands corps que Montesquieu avait présentés comme la plus solide barrière contre l'invasion du despotisme, eussent-ils été sans alarme, sans agitation? Aux guides modérés de l'opinion publique, ne s'en fût-il pas substitué d'autres qui n'eussent vu qu'une complaisance servile dans la sagesse de leurs maîtres?

Le caractère de Louis XVI offrait surtout les plus grands obstacles aux projets du contrôleur général. Il fut évident, au bout de quelques mois d'épreuves, que le roi hésitait à s'avancer dans les routes de la philosophie. De longs combats à soutenir contre le clergé, contre les nobles et les parlemens, effrayaient sa jeunesse. Le comte de Maurepas trouvait dur de partager les périls de ces combats, dont il ne partageait pas la gloire. Les projets de Turgot

étaient d'une gravité, d'une profondeur, que le vieux ministre jugeait incompatibles avec la légèreté des Français, et qui surtout contrariaient la sienne. Il ne l'attaquait pas directement; mais il provoquait des discussions qui rendaient le monarque chaque jour plus indécis. Le garde des sceaux, quoiqu'il ne fût point par ses talens, ni par ses lumières, un rival à craindre pour Turgot, élevait contre les projets de ce ministre, des objections puisées dans l'intérêt des classes privilégiées. A chaque proposition d'édit, on ne demandait pas dans le conseil du roi: Que dira la nation? mais: Que dira le parlement? Ainsi, ce n'était point assez pour le comte de Maurepas d'avoir rendu l'existence à ce corps redoutable; il en dirigeait l'opposition contre un ministre du roi, et par conséquent contre l'autorité royale.

Ce fut sous de tels auspices que se forma une ligue des privilégiés, plus forte qu'elle n'avait été à aucune époque du règne de Louis XV. Le parlement et le clergé oublièrent leurs vieilles discordes et se tinrent étroitement unis. Les nobles, qui n'avaient jamais autant multiplié leurs alliances avec les financiers, en furent tour-à-tour les protecteurs et les protégés. Quand cette

Les privilégiés menacés forment une ligue.

confédération de privilégiés fut formée, on s'aperçut davantage de la puissance du parti qui devait les combattre. Il se composa des classes intermédiaires de la nation, qui avaient perdu toute existence politique depuis la longue interruption des Etas-généraux, mais auxquelles les progrès de la civilisation et de la philosophie avaient rendu beaucoup de considération. Ces classes trouvaient dans chacun des corps dont elles attaquaient les antiques prérogatives, une minorité qui se ralliait secrètement à leurs vœux. Le parlement lui-même renfermait dans son sein quelques magistrats, partisans exaltés de l'espèce de régénération sociale qui devait s'établir sur les ruines des priviléges. La philosophie n'avait fait nulle part plus de progrès que parmi les jeunes militaires. Ils avaient charmé les loisirs d'une longue paix, par des études qui ouvraient un nouveau champ à leur imagination. Impatiens de voir s'opérer une réforme dans le régime de l'armée, ils favorisaient de leurs vœux toute autre espèce d'innovation.

On voit par-là que les privilégiés étaient loin d'opposer une masse impénétrable aux coups qu'on voulait leur porter. Ils le sen-

tirent, et jugèrent à propos de s'aider de la partie du peuple qui, par ses besoins et son ignorance, est presque toujours à leur disposition. Dans la vivacité de leurs alarmes, ils eurent recours à un moyen criminel, que l'honneur leur avait interdit pendant les crises les plus fâcheuses du dernier règne.

Mouvemens séditieux.

Mai 1775.

Une prétendue disette, qu'on voulut imputer à une mesure du contrôleur général, fut le prétexte d'une sédition qui fut évidemment fomentée par des hommes puissans. Turgot, sans être effrayé par les apparences d'une récolte médiocre, s'était hâté, en arrivant au ministère, de rétablir la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume. Ses principes étaient si prononcés pour une liberté illimitée de ce commerce, qu'on fut étonné de ce qu'il ne l'accordait pas encore. Il se borna, dans le préambule de l'arrêt du conseil du 27 septembre 1774, et dans celui de l'édit du 2 novembre de la même année, à combattre les craintes du peuple sur l'exportation des grains hors du royaume, et différa de l'autoriser. On ne lui sut point gré de cette réserve : l'édit fut attaqué comme s'il avait été de la plus grande imprudence de permettre à des Français de nourrir leurs compatriotes. Les grands corps et les dernières



classes du peuple affectèrent de regretter le régime prohibitif de ce même abbé Terrai qui avait été l'objet de leur haine commune. On oublia les infâmes spéculations de Louis XV, et l'on calomnia les principes libéraux de son successeur. Cependant, à quelques manœuvres qu'on eût recours pour faire renaître les défiances et la guerre de province à province, le succès de la mesure de Turgot était déjà prouvé par l'événement, lorsqu'on voulut à tout prix la présenter comme une source de calamités publiques.

Une multitude de vagabonds se rassembla dans différentes parties du royaume. Un salaire qui leur était payé par des hommes qu'on ne pourrait nommer aujourd'hui avec assez de certitude, excitait leurs fureurs factices. En montrant tous les signes de l'ivresse, ils poussaient les cris de la faim. Leur figure, leurs lambeaux, leurs propos atroces, excitaient le dégoût et l'horreur. Plusieurs, afin de s'assurer mieux l'impunité, étaient travestis en femmes. On ne concevait pas que la France eût pu produire un si grand nombre de ces nomades hideux. Quinze ans après, ils devaient reparaître bien plus redoutables. Ces hordes suivaient une combinaison militaire dans leurs mouvemens, et se condui-

saient comme une armée qui eût voulu affamer Paris. Elles attaquaient les marchés qui alimentent la capitale, pillaient des voitures et des bateaux de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient des granges et détruisaient des moulins. Ce brigandage gratuit démentait le prétexte de la révolte, et trahissait l'intention odieuse de ses fauteurs.

Cependant Louis XVI éprouvait toutes les angoisses d'un monarque inexpérimenté, bienveillant et timide. Il s'étonnait de n'être pas aimé du peuple, croyait à ses souffrances, et hésitait à réprimer ses excès. Les corps nombreux et dévoués qui formaient sa maison militaire se rendaient à Pontoise, à Vernon, à Saint-Germain, où étaient les principaux rassemblemens; mais les instructions qu'ils avaient reçues étaient si faibles, qu'ils n'osaient agir. Ils laissèrent ainsi les révoltés s'avancer jusqu'à Versailles et remplir de leurs clameurs les avenues du château. Le roi, que les séditieux appelaient de leurs cris, eut la faiblesse de paraître sur un balcon. On rapporte qu'il eut la faiblesse bien plus dangereuse de leur promettre de faire baisser le prix du pain. Cette circonstance conduit l'imagination à faire

un rapprochement anticipé des scènes du mois de mai 1775 et des scènes du mois d'octobre 1789. Turgot et le maréchal du Muy, ministre de la guerre, parvinrent enfin à persuader au roi qu'il ne fallait pas voir le peuple dans un ramas de brigands salariés, et qu'il était urgent de les dissiper par la force. Le parlement de Paris, dans le sein duquel on soupçonnait qu'il existait des fauteurs de la révolte, et qui ne montrait nulle vigilance pour la réprimer, fut mandé à Versailles. Le roi, dans un lit de justice, tenu le 5 mai, fit lire, par le garde des sceaux, une déclaration qui chargeait les prevôts des maréchaussées de juger en dernier ressort tout ce qui concernait les émeutes. La force fut employée : les rassemblemens furent attaqués, dispersés. On arrêta quelques coupables. Deux d'entre eux furent jugés et condamnés au gibet. On ne fit aucune information sur les instigateurs puissans de ces troubles. On commit aux évêques et aux curés le soin de calmer les mouvemens de même nature qui agitaient encore plusieurs provinces, et particulièrement le Languedoc. Ceux-ci ramenèrent aisément des hommes qui n'éprouvaient ni besoin, ni fureur. L'amnistie fut publiée dès

le 11 mai. Le roi n'avait pas voulu connaître ce qui aurait blessé son cœur et averti son autorité. Les habitans de la capitale revinrent de leur effroi et s'amusèrent de ce qu'ils appelaient *la guerre des farines*. La cérémonie du sacre effaça bientôt les impressions causées par cet événement.

La détresse du trésor royal avait fait différer cette cérémonie. Les philosophes la condamnaient comme offrant dans ses vieux usages des traces de superstition, et rappelant des prodiges fabuleux. Turgot ne voulut pas leur complaire en sacrifiant un moyen d'augmenter la vénération du peuple pour le souverain. Il étonna les ennemis qu'il avait dans le conseil, par l'empressement avec lequel il réclama cette cérémonie dispendieuse, mais politique. Seulement il eût voulu que le roi eût le courage de se dispenser du serment odieux d'*exterminer les hérétiques*. Mais la cour de Rome et le clergé, quoique l'un et l'autre fussent bien ralentis dans leur zèle intolérant, avaient trop pris l'habitude de se faire craindre, pour qu'on osât leur donner ce sujet d'ombrage. La cérémonie du sacre fut le seul acte du règne de Louis XVI où l'esprit du dix-huitième siècle ne fut point empreint.

Sacre de Louis XVI. 11 juin 1775.

On fit une imitation servile et forcée des temps où de puissans vassaux relevaient un seul jour la splendeur du monarque, pour limiter ensuite ou combattre son pouvoir. Le sacre eut lieu à Reims le 11 juin; le roi avait fait, deux jours auparavant, son entrée dans cette ville. Les cérémonies durèrent jusqu'au 15. Les six pairs de France furent représentés dans cet ordre : le duc de Bourgogne par Monsieur, le duc de Normandie par le comte d'Artois, le duc d'Aquitaine par le duc d'Orléans, le comte de Toulouse par le duc de Chartres, le comte de Flandres par le prince de Condé, et le comte de Champagne par le duc de Bourbon. Le roi reçut l'onction et la couronne des mains de l'archevêque de Reims. Les ôtages de la sainte ampoule furent l'archevêque de Narbonne, le vicomte de La Rochefoucauld, le comte de Talleyrand, le marquis de Rochechouart et le marquis de la Roche-Aymon. La reine, Madame, madame Clotilde (*a*) et madame Elizabeth, assistèrent au sacre dans une tribune; le duc de Choiseul, dont l'exil avait été levé,

(*a*) Madame Clotilde, peu de temps après, épousa le prince de Piémont. Ce mariage donna lieu à des fêtes magnifiques.

s'y trouvait. Le roi, dit-on, laissa lire sur son visage un sentiment d'horreur quand cet ancien ministre se présenta, parmi les chevaliers du Saint-Esprit, pour lui baiser la main. Un grand concours de curieux animait ces fêtes, où le luxe élégant d'une jeune cour se déployait, malgré la gêne des ornemens antiques.

Le clergé voulut profiter de cette cérémonie religieuse pour inspirer au roi quelque défiance des principes d'un ministre dont le nom était invoqué par tous les philosophes, et lui fit entendre qu'après avoir juré *d'exterminer les hérétiques*, il n'était pas libre de suivre une timide indulgence envers les incrédules. Cependant ce fut après cette solennité que Turgot parut le plus jouir de la confiance et même de l'affection de son maître.

Louis éprouvait de la reconnaissance pour le ministre qui avait ranimé sa fermeté chancelante, et qui, lui inspirant sans cesse la pensée de se conduire comme un père, lui avait enseigné à se montrer en roi. Averti, quoique imparfaitement, des manœuvres coupables des ennemis de Turgot, il sentait alors, mais ne sentit pas assez longtemps le danger de s'avouer vaincu par cette

Nomination de Malesherbes au ministère.

21 juillet 1775.

ligue. Dans les fréquentes discussions que faisait naître au conseil le développement d'un système si étendu, Louis approuvait les idées du contrôleur général, autant que le lui permettait sa déférence pour un guide dont il ne savait pas assez mépriser la frivolité. Il n'alimentait que trop la jalousie du comte de Maurepas, en prononçant souvent ces mots : *Il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions le peuple.* Mais celui-ci n'obtenait encore que des arrêts du conseil où ses principes étaient articulés avec force et appliqués avec une sorte d'hésitation. Le roi n'avait pas eu le courage d'adopter la plus politique des mesures de Turgot, celle d'une subvention territoriale, dans laquelle les priviléges en matière d'impôts devaient être sacrifiés à la justice autant qu'à la nécessité. Jamais sous Louis XV même la cour n'avait prévu avec plus d'épouvante les remontrances du parlement. Un bonheur inespéré vint consoler Turgot des délais qu'éprouvait son plan et qui prolongeaient la gêne du trésor royal.

Phelippeaux, duc de La Vrillière, subit enfin la disgrâce commune à tous les ministres de Louis XV. Tout le mépris qu'on avait eu pour la vieille cour retombait sur

lui. Ce courtisan, quoique bien exercé à la patience, ne pouvait dissimuler son chagrin ni s'abstenir d'exprimer quelque blâme. Le comte de Maurepas fut forcé de l'abandonner. Louis XVI choisit Lamoignon de Malesherbes pour successeur d'un ministre décrié (*a*). A la vérité, le département qui était offert à ce grand magistrat semblait peu digne de ses talens et de son nom. Phelippeaux l'avait rendu redoutable par les lettres de cachet; mais nul acte d'oppression n'était plus jugé possible quand Malesherbes demeurait chargé de tout ce que l'exercice de l'autorité souveraine a de plus rigoureux.

Turgot ne pouvait obtenir un second avec lequel il fût mieux d'intelligence, par un heureux rapport de vertus et de lumières.

(*a*) Les Mémoires du baron de Bezenval contiennent des détails assez intéressans sur la nomination de Malesherbes et sur celle des différens ministres de Louis XVI. La rapidité que me prescrit un sujet fort étendu ne me permet pas de les rapporter. Il paraît, d'après le témoignage de cet homme de cour, que le comte de Maurepas se déclara pour la nomination de Malesherbes afin d'éviter un autre choix que proposait la reine. Malesherbes refusa trois fois la place qui lui était offerte, et ne céda qu'aux instances de Turgot.

Il semblait qu'ils eussent cédé aux vœux du public autant qu'à leur cœur, en s'unissant d'une amitié intime. Leur esprit, qui s'exerçait sur une variété infinie de connaissances, arrivait presque toujours à des résultats communs. Cependant il y avait entre eux une différence qui tenait plus à leur position qu'à leurs principes. Turgot, quoiqu'il n'eût concouru en rien à la destruction des parlemens, était depuis long-temps l'ennemi de ces corps, et le devenait chaque jour davantage. Malesherbes, par sa conduite à la cour des aides, et par un exil qu'il avait soutenu avec la sérénité d'un sage, semblait lié aux parlemens, dont il avait défendu si noblement la cause. Mais l'esprit de corps n'est une passion dominante que dans les ames étroites. L'ame de Malesherbes était ouverte surtout à l'amitié, au zèle pour le bien public, à l'attachement pour son roi. Il accepta le ministère pour se subordonner à un homme dont il déclarait les vues plus éminentes que les siennes. Turgot, malgré sa franchise austère, n'était point étonné de se trouver à la cour; Malesherbes n'y entrait qu'avec embarras. L'un, d'un extérieur imposant et serein, avait le coup d'œil qui démêle une malveillance déguisée, pouvait acca-

bler d'un sarcasme celui qui l'attaquait avec une froide ironie, semblait dire à ses ennemis, *je veille*, et s'annonçait enfin comme un homme que la grandeur de ses projets rendait insensible à des peines et des ennuis bien prévus : l'autre, plus familier, plus gai, et d'un commerce peut-être trop facile, avait un défaut qu'il est dangereux de porter à la cour, celui de la distraction. Il n'en remplit pas moins ses fonctions avec une extrême vigilance, et conçut l'une des entreprises les plus difficiles qui puissent exercer la patience d'un homme d'Etat bienfaisant : ce fut de soumettre à des règles et des précautions d'équité, les détentions qui ne sont point ordonnées par les tribunaux, et qui ont pour motif ou pour prétexte le salut de l'Etat et le repos des familles. Le travail de Malesherbes sur ce sujet est un heureux mélange de l'esprit philosophique et de l'esprit d'administration. Il avait des projets beaucoup plus étendus, et qu'il eût bientôt développés, si, comme on l'espérait, il eût été appelé à l'emploi de garde des sceaux. C'est alors que Turgot eût renoncé à des ménagemens qui semblaient trop involontaires pour qu'on lui en fît un mérite.

Un troisième réformateur, mais qui ne

Nomination du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre.

21 octobre 1775.

méritait nullement d'être comparé à ceux dont je viens de parler, entra dans le ministère : c'était le comte de Saint-Germain. Le département de la guerre était resté vacant par la mort du comte du Muy, qui avait été créé maréchal un peu avant la cérémonie du sacre. Louis donna beaucoup de regrets à ce militaire, dont les vertus étaient attestées par l'amitié constante que lui avait témoignée le dauphin, et par la voix de l'armée. Condamné à subir une opération très-douloureuse, le maréchal du Muy s'était présenté au roi, et lui avait dit ces paroles, où respire le calme d'un philosophe chrétien : *Dans quinze jours je serai aux pieds de votre majesté, ou auprès de votre auguste père.* Cette opération lui coûta la vie. Comme il semblait alors que sous ce règne on ne dût plus choisir des ministres parmi les courtisans, on ne fut point étonné de voir le roi tirer de la disgrâce le comte de Saint-Germain, pour l'élever au ministère. C'était le comte de Maurepas qui avait suggéré ce choix. On peut présumer que son intention était de guérir le roi de son penchant pour les novateurs, en les mettant successivement à l'essai, en leur opposant des entraves et en leur dressant des embûches, dont ils n'oseraient accuser le ministre

qui les avait fait nommer, et qui parlait avec une sorte d'enthousiasme de leurs talens.

Le comte de Saint-Germain avait donné tous les signes d'un esprit inquiet et d'un caractère ombrageux. Il avait été jésuite dans sa jeunesse ; il conserva toute sa vie des goûts monastiques, unis à un extrême besoin d'agitation. Au sortir du cloître il s'enrôla, fut nommé officier, tua en duel un homme puissant, et quitta la France. Il passa du service de l'Autriche à celui de Bavière, et vint étudier quelque temps les manœuvres prussiennes. Il avait eu le bonheur, dans sa vie errante, d'exciter l'attention et de mériter l'estime du maréchal de Saxe. Celui-ci le rappela en France, obtint pour lui le grade de maréchal-de-camp, et lui fournit plusieurs occasions de développer ses connaissances en tactique, étude alors trop négligée par nos généraux. Ce fut pendant la guerre de sept ans que le comte de Saint-Germain fut le plus en évidence. A défaut d'exploits éclatans, il sut s'abstenir des fautes trop répétées que commettaient les généraux nommés par la marquise de Pompadour, et il eut quelquefois le bonheur de les réparer. Un corps qu'il commandait à la bataille de Rosback, n'avait donné que fort tard ; mais enfin il

avait combattu : les autres n'avaient pas même eu cet honneur. Dans d'autres occasions malheureuses, il avait fui moins loin que ses rivaux, ce qui avait établi sa renommée. Il la soutenait en frondant les opérations de tous les généraux. Le maréchal de Broglie, qui avait interrompu le cours de nos désastres par le gain d'une bataille, crut devoir s'aider d'un homme qui était versé dans la tactique allemande. Mais bientôt il fut importuné de son caractère irascible, démêla en lui un vif désir de le remplacer, et ne l'employa plus qu'à regret. Le comte de Saint-Germain imagina un singulier moyen de se venger des froideurs de ce général et de l'oubli de la cour: il vint avec son corps le rejoindre, dans un moment où un combat était engagé; aida, par ses bonnes dispositions et par sa valeur, à lui faire conserver le champ de bataille, et disparut.

Son asile fut le Danemarck. Il obtint bientôt le plus grand crédit à Copenhague, et fut chargé d'organiser sur de nouvelles bases l'état militaire de cette puissance. Cette opération lui attira des dégoûts qui lassèrent sa faible patience. Considéré comme déserteur dans sa patrie, il n'osa y rentrer qu'à une époque où l'on faisait à chacun un mérite

d'avoir déplu à l'ancien gouvernement. Retiré dans un village de la Franche-Comté, il s'y occupait de pratiques de piété, et de projets de réforme militaire qu'il envoya au roi. Ses mémoires furent jugés dignes d'une sérieuse attention. Il y faisait entrevoir une grande économie, jointe à la subordination la plus parfaite : c'en fut assez pour séduire un monarque qui voulait être économe, et qui s'imposait quelque effort pour paraître sévère.

Plan de ce ministre.

Le comte de Saint-Germain, devenu secrétaire d'Etat de la guerre, annonça qu'il allait tout changer. Une telle promesse était d'accord avec l'esprit du jour. La noblesse trouva en lui un ennemi qui l'attaquait, non comme Turgot et Malesherbes, dans des priviléges auxquels une cupidité maladroite l'attachait trop, mais dans les honneurs militaires dont elle avait fait son domaine presque exclusif. Malheureusement ce réformateur avait encore moins de génie que de prudence. Comme les officiers français, dans le découragement et la confusion où les avait jetés la guerre de sept ans, avaient souvent paru désirer que les troupes fussent soumises à la discipline allemande, il n'hésita point à déclarer que c'était là son but. Au lieu de s'efforcer de reproduire en France des sol-

dats tels que ceux dont Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat et le maréchal de Saxe avaient employé si habilement la valeur et l'activité; il ne songea qu'à former des soldats dignes de se trouver aux manœuvres de Postdam. Dans son plan étroit et brusque, l'honneur semblait être mis au rang des préjugés. Le morne régime qu'il établissait semblait condamner comme des vices militaires, tout ce que les guerriers français avaient pu conserver de l'esprit de chevalerie, et surtout cette audace, cette gaieté, ce coup d'œil vif, cette fierté irritable, mais généreuse, qui forment leur brillante physionomie. Ainsi, à une époque où l'on sollicitait de toute part l'exercice de la pensée, un ministre voulait ôter, en quelque sorte, le sentiment à une classe d'hommes qui n'ont pour dédommagement de leurs travaux que les belles émotions de la gloire. Je parlerai dans le Livre suivant, avec plus de détail des opérations du comte de Saint-Germain; il me suffit d'indiquer ici combien il dut par sa maladresse décrier l'esprit de réforme, et nuire à la révolution administrative que Turgot et Malesherbes cherchaient à diriger.

Réforme de différens corps de la maison du roi.

La suppression que le comte de Saint-Germain fit de plusieurs corps de la maison militaire du roi, fut un signal d'alarme pour

les nobles, et surtout pour ceux qui avaient à la cour le rang le plus élevé. Quelques observateurs furent frappés d'un triste pressentiment, en voyant le roi céder trop facilement aux vues d'une imprudente économie, et se priver des corps qui devaient avoir le plus entier dévouement à sa personne et à son autorité. Le moment paraissait bien mal choisi pour diminuer la splendeur du trône. On donna surtout des regrets au vaillant corps des Mousquetaires. Le gouvernement leur laissa prendre acte de son ingratitude, en leur permettant d'aller suspendre leurs drapeaux aux voûtes de l'église de Valenciennes, de cette ville dont le nom n'est point prononcé sans rappeler l'héroïsme des Mousquetaires, et l'un des plus beaux faits d'armes qui soient inscrits dans les fastes de l'honneur français. D'autres corps qui avaient été réformés en même temps, obtinrent de n'être que réduits. On fit des exceptions pour les chefs puissans, tels que le maréchal de Soubise. On sacrifia les militaires qui étaient seulement estimés. Cette partialité, contraire aux principes rigides que professait le comte de Saint-Germain, décela en lui de la faiblesse, sans adoucir le ressentiment de la cour.

Les mécontens entrevoyaient que le comte

La reine s'unit à Maurepas pour faire éloigner Turgot.

de Maurepas ne tarderait pas à se rendre leur organe; mais ils étaient impatiens de trouver auprès du roi un interprète plus actif et plus véhément. Ils plaçaient leurs espérances dans une jeune reine, toute portée à défendre les intérêts d'une cour dont elle paraissait adorée. Quoique sa légèreté, et sa bonté trop facile fussent incompatibles avec les soins et les travaux qu'impose l'esprit de domination, on s'étonnait de ce qu'elle n'eût pas encore enlevé les rênes du gouvernement à un vieillard plus rusé, mais aussi futile qu'elle-même. La tendresse que le roi lui témoignait, semblait chaque jour plus vive. Affligé de n'être pas doué des qualités qui séduisent le plus les Français, il se consolait en pensant que les grâces et l'affabilité de son épouse suppléaient à des soins dont il s'acquittait mal. Il l'aimait parce qu'alors elle était aimée des Français. Lorsqu'elle eut perdu leur amour, il se fit une loi de l'en dédommager. Dans le commencement de son règne, il avait pris quelques précautions pour limiter le crédit de la reine. Son père et son gouverneur lui avaient inspiré de la défiance pour l'Autriche. Il veillait à diminuer les effets dangereux des deux traités de Versailles. La prudence et le discernement du comte de Vergennes l'aidaient dans l'exécu-

tion d'un projet aussi noble que judicieux. Mais quand il crut son repos et sa dignité assurés du côté de l'Autriche, par la vigilance de son ministre des affaires étrangères, il ne fut que trop porté à écouter la reine sur d'autres parties du gouvernement.

Bientôt les courtisans ne cessèrent de demander à la reine, quand la noblesse serait délivrée de réformateurs qui, suivant eux, avaient le projet de niveler toutes les conditions; quand finirait l'inconcevable alliance du roi avec les roturiers, et ces rêves de félicité publique qui troublaient le repos de chacun. Comme le péril était pressant, on conseilla à la reine de faire céder un peu sa fierté, et de se rapprocher du comte de Maurepas, dont elle avait eu souvent à se plaindre. Elle consentit à cette démarche, pour sauver la noblesse de France. Maurepas, qui n'avait plus qu'une pensée, celle d'arrêter la marche des ministres, dont les desseins et surtout la considération l'importunaient, reçut avec joie la proposition d'un rapprochement avec la reine, qui lui fut faite par le baron de Bezenval, militaire distingué, et l'un des partisans les plus déclarés du duc de Choiseul. Sans doute le ministre prévoyait que l'effet de cette intrigue politique serait de donner

à la reine une part dans le gouvernement, qui diminuerait beaucoup la sienne; mais à la différence du cardinal de Fleury, il était bien plus jaloux de paraître dominer, que de dominer en effet. Le roi fut enchanté quand il apprit ce rapprochement, dans lequel il voulut voir un acte de déférence de son épouse, et qui menaçait le régime dont il avait concerté les bases avec Turgot et Malesherbes.

Six édits rendus sous l'influence de Turgot. 1776.

Telles étaient les intrigues de la cour, quand Turgot se crut assez fort pour faire rendre six édits, qui étaient en quelque sorte l'introduction de son système, et qui, sans être de la plus grande importance, semblaient, par leur but et leurs dispositions, devoir engager le roi de manière à ne plus lui permettre de rétrograder. Le premier de ces édits remédiait à un abus qu'on regardait généralement comme l'un des fléaux des campagnes, et supprimait les corvées pour les grandes routes: les corvées étaient remplacées par une contribution, dont les privilégiés n'étaient point exempts. Le second et le troisième édits, étaient relatifs à l'administration particulière de la ville de Paris. L'un supprimait une police mal entendue et vexatoire, qu'on exerçait dans la capitale, sur les grains; et l'autre, de

ridicules offices, pour l'examen de différentes sortes de marchandises. Le quatrième supprimait les jurandes et communautés de commerce, et proclamait la liberté de l'industrie. Les deux derniers supprimaient ou changeaient des établissemens particuliers, qui rentraient dans la classe des jurandes de commerce.

A en juger d'après les clameurs qu'excitèrent ces édits, lorsqu'ils furent annoncés, on eût cru que tout était ébranlé dans l'Etat. Ces clameurs ont retenti bien long-temps, puisqu'aujourd'hui encore des personnes peu instruites croient que Turgot mit une extrême précipitation à exécuter tous ses projets. Le comte de Maurepas avait fait discuter ces édits dans le conseil, mais seulement pour préparer les objections qu'on allait répandre contre eux dans le public. Le garde des sceaux devina si bien les remontrances du parlement, qu'il parut en avoir tracé le plan d'avance.

Les six édits sont envoyés au parlement, qui se prépare à manifester sa résurrection politique par l'opposition la plus vive : il n'en veut enregistrer qu'un seul; il se déclare contre des innovations qui ont reçu l'assentiment du roi, tonne contre celles qui ne sont pas même encore proposées, et pres-

Le parlement refuse de les enregistrer.

Lit de justice.

1776.

crit l'immobilité à l'administration, de peur qu'elle ne rompe la chaîne qui unit tous les priviléges. En réfutant d'avance ses adversaires dans d'éloquens préambules, Turgot les avait avertis de ses desseins. Ceux-ci combattent toutes les conséquences de son système; parce que le mot d'intérêt du peuple est sans cesse invoqué, on croit être déjà dans tout le tumulte de la démocratie. On lit dans l'avenir; l'esprit de prophétie anime tous les magistrats; on commet des fautes par lesquelles seront justifiées les plus tristes prédictions. On ne veut point de réformes dirigées par le roi, et l'on ne sait pas que cette résistance fera naître un jour une révolution qui sera conduite par le peuple. Les nobles et les prélats se croient dégradés s'ils contribuent, par une modique somme, à l'entretien de ces belles routes sur lesquelles roulent leurs chars magnifiques. L'avarice, ce défaut bien plus rare en France que la cupidité, se pare des formes de l'orgueil. Les philosophes subissent à leur tour les traits du ridicule. La frivolité conspire contre le raisonnement. Des illusions philosophiques ne paraissent plus valoir la peine d'être achetées par la perte des jouissances de la vanité. Les communautés d'arts et métiers entrent dans la ligue formée

par les grands corps. Les ministres disgrâciés tiennent le même langage que les ministres jaloux qui combattent au conseil Turgot et Malesherbes. La reine, tous les princes, ceux même des courtisans qui affectent l'irréligion philosophique, frondent à l'envi l'esprit systématique du ministre réformateur et la patience débonnaire du roi, qui, suivant l'expression d'une chanson de ce temps, *se croyant un abus ne voudra plus l'être.* Le roi montre du trouble et même du repentir; mais un sentiment de dignité le soutient encore. Le comte de Maurepas, patient dans sa haine contre Turgot, ne veut pas être accusé d'avoir fait plier lâchement l'autorité royale devant les parlemens qu'il a rétablis. Déjà sûr de pouvoir engager le roi à céder, il veut qu'on cède avec art, et que les parlemens eux-mêmes ignorent la victoire qu'ils ont remportée. Une combinaison aussi fausse que perfide lui paraît propre à sauver l'honneur de la couronne. Le roi tient, le 12 mars 1776, un lit de justice où il fait enregistrer les cinq édits contre lesquels le parlement avait réclamé. Les philosophes, les économistes regardent un tel succès comme décisif. Nul acte ne leur a paru mieux consacrer leurs principes ni mieux préparer le

bonheur du monde que ce lit de justice, qu'ils appellent, avec Voltaire, le *lit de bienfaisance*.

Démissions de Turgot et de Malesherbes.

1776.

Mais Turgot et Malesherbes s'aperçoivent, à la cour, combien est dérisoire le triomphe qu'ils paraissent avoir remporté. Chacune de leurs propositions nouvelles est reçue d'un air de défiance et même de mépris. Le roi n'a plus avec eux d'entretiens où le cœur s'épanche ; il se trouble à leur aspect, et semble porter d'avance le poids du chagrin qu'il va leur causer. Les projets d'une administration philanthropique restent tous suspendus. On témoigne de pressantes alarmes sur la situation du trésor royal. Turgot est à chaque instant sommé de s'expliquer sur le déficit de l'année. Des avis sont arrivés par plusieurs voies que le déficit s'est accru et surpasse de plusieurs millions celui qu'avait laissé le dernier règne. Turgot se garde bien de recourir à des artifices faciles pour exagérer le résultat des améliorations qu'il a pu produire. Il s'est fait une loi, peu respectée de ses prédécesseurs : c'est d'acquitter les dettes exigibles. Il n'a point sacrifié l'avenir au présent ; en sorte qu'il convient que le déficit d'une année où il a fallu satisfaire à des dépenses extraordinaires, telles que celles de la céré-

monie du sacre, est à peu près le même que celui de la dernière année de Louis XV. Cette réponse paraît effrayante au comte de Maurepas. Le roi gémit. On voit qu'il n'ose encore ni humilier un homme de bien, ni démentir ses promesses. Turgot se résigne aux dégoûts de la situation la plus pénible, et ne veut point, en offrant sa démission, soulager un moment le cœur de son maître pour le livrer ensuite à tous les dangers d'une marche indécise et de mesures contradictoires. Mais la patience de Malesherbes est épuisée : il cède et se retire. Turgot attend encore. Bientôt sa disgrâce se déclare : le roi lui fait demander sa démission. Les philosophes sont consternés et prédisent à leur tour des événemens sinistres. Louis XVI et le ministre vertueux qu'il congédie se plaignent réciproquement. La noblesse, le parlement et le clergé viennent d'apprendre ce que peut leur union contre la volonté du roi. L'antique gouvernement de la France, miné depuis long-temps, chancelle; mais une guerre assez heureuse retardera sa chute.

FIN DU XIVe LIVRE ET DU IVe VOLUME.

ERRATA.

Page 11, *ligne* 20 : s'abandonnait, *lisez* se livrait.
29, *ligne* 24 : Salomon, *lisez* Salmon.
32, *à l'addition en marge* : 1792, *lisez* 1762.
38, *ligne* 16 : jansénistes, *lisez* molinistes.
43, *ligne* 17 : l'enthousiaste, *lisez* l'enthousiasme.
47, *ligne* 8 : que sous celle, *lisez* et sous celle.
70, *ligne* 4 : Pampadour, *lisez* Pompadour.
120, *ligne* 27 : le parti, *lisez* le pacte.
196, *à l'addition en marge* : 27 mai 1765, *lisez* 27 mai 1764.
360, *ligne* 9 : c'était, *lisez* c'étaient.

TABLE
DES SOMMAIRES
DE CE VOLUME.

LIVRE DOUZIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XV ; MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL.

LIVRE TREIZIÈME.

RÈGNE DE LOUIS XV.

LIVRE QUATORZIÈME.

LOUIS XVI, MINISTÈRE DE TURGOT.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.









